

665^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 13 décembre 2006

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 4 MAI 2007 (N° 7.806)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2007 :

- Rapport du Gouvernement (p. 2.944).
- Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 2.992).
- Débat Général (p. 3.003) :
 - 1) Recettes (p. 3.042).
 - 2) Dépenses ordinaires :
 - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p. 3.046).
 - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p. 3.048).
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p. 3.053).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2006**

—
**Séance publique
du mercredi 13 décembre 2006**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur ; Mlle Séverine CANIS, Rédacteur Principal.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Comme à l'accoutumée, s'agissant de nos séances budgétaires, le début de cette séance publique consacrée à l'examen du Budget Primitif 2007 sera retransmis sur le canal local de télévision. L'ensemble de cette séance, vous le savez, sera diffusée intégralement sur le site internet du Conseil National : www.conseil-national.mc.

Il me revient tout d'abord d'excuser le retard de deux Collègues, Mme Catherine FAUTRIER, pour raisons familiales, nous rejoindra dès que possible et M. Jean-Charles GARDETTO, qui rentre d'un déplacement au Conseil de l'Europe où il a représenté notre Assemblée, devrait également nous rejoindre en cours de séance.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL
PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2007**

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de budget de l'exercice 2007. Ces modifications sont les suivantes :

Article 604.124 :		
Institut Etudes Politiques	-	35.500 €
Article 604.133 : LECE	-	10.000 €
Article 701.902 :		
Frais études urbanisme et gros travaux +		1.000.000 €
Article 701.907 :		
Amélioration sécurité tunnels	-	2.000.000 €
Article 701.908 :		
Tunnel descendant ouest	-	7.500.000 €
Article 701.920 :		
Confortement falaise tête de chien	-	1.000.000 €
Article 701.998 : Rames TER		+17.100.000 €
Article 702.962 :		
Parking-Bureaux Testimonio E6	-	6.000.000 €
Article 703.903 :		
Superstructure digues Nord et Sud	-	2.500.000 €
Article 703.904 :		
Superstructure digue flottante	-	2.000.000 €
Article 703.935 :		
Superstructure terre plein digue	-	4.000.000 €

Article 704.928/1 : Héliport extension (rénovation)	- 1.000.000 €
Article 704.957 : Marché Condamine	- 2.000.000 €
Article 704.986 : Station d'épuration	- 13.500.000 €
Article 708.992 : ex Transfert du Conseil National devient Projet de la Visitation	- 4.000.000 €
Article 709.991 : Acquisitions	+ 9.000.000 €
Article 709.991/1 : Acquisition Immeuble Annonciade	- 10.000.000 €
Article 711.984/5 : Réhabilitation Immeuble Quai Antoine 1 ^{er} (extension)	- 1.000.000 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

**1 – EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES
ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES
APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU
BUDGET DE L'EXERCICE 2005**

A – RESULTATS DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

I – INTRODUCTION

1 - Le budget de l'exercice 2005 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté plus favorable qu'en 2004, laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, quatre lignes directrices pour l'exercice :

- accroître l'effort de rigueur dans la gestion des finances publiques, afin d'affecter les recettes supplémentaires au développement du pays,

- mettre à profit de manière optimale l'insertion internationale de la Principauté de Monaco, entrée au Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004,

- préparer la Principauté à un développement économique accru par une politique d'équipement destinée à moderniser les infrastructures et par la recherche d'activités nouvelles et diversifiées,

- maintenir une politique sanitaire et sociale très avancée, par des prestations élevées mais aussi par la construction de logements devant satisfaire la demande locale et par des créations et rénovations importantes des infrastructures de santé et de gérontologie.

2 - Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2005 au vote du Conseil National (Loi n° 1.292 du 29 décembre 2004, publiée au Journal de Monaco du 31 décembre 2004) avec un montant de recettes de 627.865.700 € pour un montant de dépenses de 745.360.900 €, générant un déficit de 117.495.200 €.

Cet excédent de dépenses est financé par les réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un patrimoine retracé dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Les actifs financiers de ce fonds ont eu en 2005 un rendement supérieur au déficit.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport à l'exercice 2004, avaient conduit à ce budget :

- une forte hausse des recettes : + 6,4 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 5,4 % ;
- des crédits d'interventions publiques en augmentation de 5,5 % ;
- et des dépenses d'équipement en forte augmentation de 15 %.

Dans le courant de l'année 2005, le Gouvernement a présenté une rectification de ces montants au vote du Conseil National (Loi n° 1.305 du 10 novembre 2005, publiée au Journal de Monaco du 11 novembre 2005). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de recettes à 679.671.500 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 792.863.800 € avec un accroissement très marqué des dépenses d'investissement.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 113.192.300 €, légèrement en baisse.

	Résultat 2005
Recettes	687 582 068,84 €
Dépenses	733 527 701,52 €
Excédent de Dépenses	45 945 632,68 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2005, qui va être développée ci-après, démontre une légère sous-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 687.582.069 €, alors que la consommation des crédits s'est limitée à 733.527.702 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous consommation est, comme à l'accoutumée, plus importante sur les crédits d'équipement et d'investissements qui n'ont pu être utilisés qu'à 86,9 %.

II – EXECUTION DU BUDGET 2005

1 - Les recettes

a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Cette augmentation s'est révélée justifiée dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2005 affichent un taux d'exécution de 101,2 % par rapport au budget rectifié. Les encaissements 2005 sont en hausse de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent.

b) Examen des différentes sources de recettes

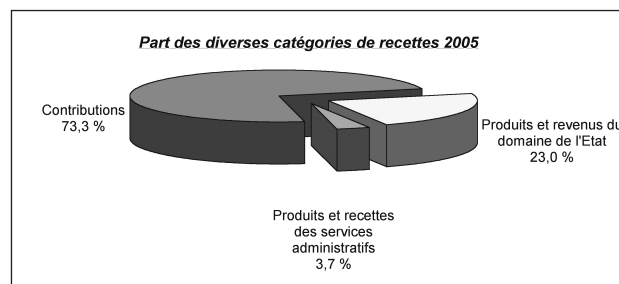
Les encaissements des trois grands chapitres (les produits et revenus du domaine de l'Etat, les produits et recettes des services administratifs et les contributions) qui composent les recettes de l'Etat, sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Tout d'abord, les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, domaine financier) sont en hausse de 3,6 % par rapport à 2004. Ces encaissements affichent un taux d'exécution de 99 % par rapport aux prévisions rectificatives.

En outre, les recettes des services administratifs augmentent de 15,8% par rapport aux résultats de l'exercice 2004. Elles ont dépassé les prévisions budgétaires, pourtant rectifiées à la hausse.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 73,3 % des recettes totales de l'Etat et sont en hausse de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été judicieusement rectifiées à la hausse, ramenant le taux d'exécution à 101,7 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre ont augmenté de 3,6 % par rapport à 2004. Elles représentent 23 % de la recette globale, soit près du quart, en recul d'un point par rapport à l'année dernière (24 %).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » étaient repartis à la hausse en 2004. Toutefois, ces recettes connaissent à nouveau une légère baisse en 2005 (- 1,2 %).

Les recettes des monopoles sont en hausse de 10,4 % en raison de l'augmentation conjointe des « monopoles exploités » (+ 15,9 %) et des « monopoles concédés » (+ 6,1 %). Réévaluées à la hausse au budget rectificatif, les prévisions sont conformes aux réalisations.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse des revenus issus de la redevance de la S.B.M., par l'inscription, au budget général, d'une recette correspondant à l'opération comptable de régularisation annuelle du solde créditeur du compte hors budget général (Compte Spécial du Trésor) relatif au monopole concédé de la Société Monégasque des Eaux, ainsi que par celle des recettes provenant de la Régie des Tabacs, des Postes et Télégraphes et des « publications officielles ».

Quant au « domaine financier », il enregistre une baisse de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par l'enregistrement en 2004 de l'opération de cession par le groupe Vivendi Universal de ses actions détenues dans Monaco Telecom, qui ont généré pour l'Etat un encaissement. Cette baisse est cependant relativisée par, d'une part, la hausse des revenus des valeurs mobilières (+ 33,9 %) due aux actions de Monaco Telecom et, d'autre part, les émissions de monnaies (expliquées par le bénéfice réalisé lors de la démonétisation des pièces de monnaies monégasques en franc).

2 - Produits et recettes des services administratifs

Les produits et recettes des services administratifs connaissent une hausse significative comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (+ 15,8 %).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la hausse des recettes des Ports due à l'augmentation des revenus provenant des droits de stationnement et des droits divers, la fréquentation des ports s'intensifiant ;

- l'augmentation de la rubrique des recettes diverses, expliquée surtout par la vente par Monaco Telecom des actions Eutelsat ;

- la croissance des trop-perçus sur subventions, qui enregistrent en 2005, d'une part, des écritures de régularisation assurant la contrepartie des dépenses d'investissement de l'Automobile Club de Monaco pour le Grand Prix de Formule 1 ainsi que des déficits des manifestations annexes (Rallye Automobile), et, d'autre part, le remboursement de trop-perçus par le Comité Olympique Monégasque et le Festival International des Arts.

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. En effet, les recettes du Musée des Timbres et des Monnaies affichent une diminution de 90,2 % par rapport à l'exercice 2004 qui avait enregistré la commercialisation par correspondance de coffrets monétaires. De même, les revenus provenant de l'Administration des Domaines sont en baisse de 63 % par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel une recette exceptionnelle avait été comptabilisée.

3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2005 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2004, soit + 9,2 %. Cette évolution favorable avait été anticipée lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 101,7 %.

Les contributions sont constituées à 71,5 % par la perception de la T.V.A. (+ 12,9 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 13,8 %. Cette hausse est significative en comparaison de celle de 4 % enregistrée en 2004.

Conformément à la tendance observée au cours de l'année écoulée, la hausse du chiffre d'affaires profite davantage au flux avec le marché français, en progression de 14,56 % qu'aux marchés export et intracommunautaire (hors France) qui affichent une augmentation limitée à 0,67 %.

Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité

	évolution 2005/2004 en %	répartition 2005 en %
Commerce de gros	12,8 %	29,58 %
Banques & autres Fin.	24,45 %	15,38 %
Commerce de détail	10,69 %	8,68 %
Aux. du Comm et de l'Indus	22,63 %	9,32 %
Industrie	6,75 %	8,03 %
Intermédiaires	7,98 %	4,88 %
Travaux Publics	27,17 %	5,21 %
Spectacle et audiovisuel	0,18 %	3,89 %
Immobilier	17,16 %	3,96 %
Hôtellerie	6,50 %	3,27 %
Postes et Télécom	10,15 %	3,15 %
Transports	7,31 %	2,83 %
Divers	5,97 %	1,43 %
Electricité et Gaz	1,88 %	0,40 %
	17,77 %	100,01 %

L'évolution de l'ensemble des secteurs d'activité est positive. Les quatre secteurs les plus importants, Commerce de Gros (+ 12 %), Banques et Activités Financières (+ 24,5 %), Auxiliaires du Commerce (+ 22,6 %), et Travaux Publics (+ 27,2 %) enregistrent chacun une progression significative de leur volume d'activité.

Les autres domaines d'activité affichent également une augmentation de leur chiffre d'affaires. Le secteur Commerce de détail connaît une hausse de 10,7 %. En ce qui concerne l'Immobilier, son chiffre d'affaires progresse de 17,2 %. Les Industries et les Intermédiaires connaissent également une augmentation respectivement de 6,8 % et de 8 %. Enfin, le chiffre d'affaires des Postes et Télécommunications croît de 10,2 % (toutefois, seule la part du chiffre d'affaires non soumis à la T.V.A. augmente), celui de l'Hôtellerie de 6,5 % et celui des Transports de 7,3 %.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la répartition des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 52,5 % pour cet exercice (contre 50,2 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

Aucun changement n'est à noter dans le classement par montant des postes de recettes par rapport à l'année 2004.

En revanche, des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes sont constatées. On note une augmentation des contributions sur transactions commerciales, entraînant un recul plus ou moins net de tous les autres chapitres ; exception faite des revenus des monopoles exploités par l'Etat.

CATEGORIES DE RECETTES	2005
Contributions sur transactions commerciales	52,5 %
Contributions sur transactions juridiques	9,3 %
Domaine immobilier	8,8 %
Impôts sur les bénéfices commerciaux	7,5 %
Revenus des monopoles concédés par l'Etat	6,2 %
Revenus des monopoles exploités par l'Etat	5,2 %
Droits de douane	3,9 %
Recettes des services administratifs	3,8 %
Domaine financier	2,8 %
TOTAL	100,00 %

2 - Les dépenses

a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2006, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2005 se sont élevées à 733.527.701,52 €, contre 694.840.031,74 € pour l'exercice 2004, soit une progression de 5,6 %.

Les dépenses affichent une sous-consommation de 1,6 % par rapport aux prévisions primitives, et de 7,5 % par rapport aux estimations rectificatives.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2005/2004
Dépenses de fonctionnement	6,23 %
Dépenses d'interventions publiques	2,41 %
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)	4,98 %
Dépenses d'équipement	0,50 %
Dépenses d'investissements	36,78 %
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES (2)	6,77 %
TOTAL GENERAL (1 + 2)	5,57 %

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5 %, dû essentiellement à la majoration des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'interventions publiques affichant une hausse plus modérée ;

✓ une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 6,8 % principalement expliquée par les acquisitions d'immeubles, le montant des dépenses d'équipement demeurant relativement stable.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 67,2 % en 2004 à 66,9 % en 2005. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 33,1 % du total des dépenses, contre 32,8 % en 2004 ; elles absorbent 35,4 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représente 106,7 % des recettes de 2005.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 6,2 %), parallèlement à l'augmentation plus modérée des dépenses d'interventions publiques (+ 2,4 %).

1.1 - Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel, en hausse de 4,2 %, expliquent à elles seules la quasi-totalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 59,3 %. Elles retracent, outre les majorations de traitements, un accroissement des effectifs de près de 60 personnes.

Les services de l'Etat comptent 3.343 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 577 et celui des établissements publics à 1.775. La population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 40.300 personnes pour environ 32.000 résidents.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés, sont globalement en hausse de 8,6 %. Cette

évolution s'explique notamment par une augmentation des dépenses relatives au domaine immobilier, à des travaux importants réalisés sur les passages publics, à l'entretien de la voirie. On note également une hausse des dépenses destinées à l'entretien de la pelouse du Stade Louis II, aux frais de publicité de la Direction du Tourisme et des Congrès, ainsi que l'augmentation des coûts relatifs aux réparations civiles (c'est-à-dire les sommes versées à titre de règlement à l'amiable et les condamnations judiciairement prononcées contre l'Etat). En revanche, les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, sont relativement stables (- 0,7 %) en raison du paiement reporté sur l'exercice 2006 d'une partie des frais de nettoyage de la ville.

Quant aux frais financiers, ils augmentent du fait des avances de trésorerie plus importantes prélevées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel et rémunérées au taux EONIA.

1.2 - Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une subvention d'équilibre versée par l'Etat. En 2005, la subvention versée au budget communal connaît une hausse de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les raisons de cette hausse tiennent principalement à l'augmentation des dépenses ordinaires dues aux frais de personnel (+ 5,6 %) et de gestion (+ 5,6 %) des services administratifs.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse modérée de 2,4 %.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- Le domaine social, qui connaît une hausse de 6 %. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grâce ».

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

* à l'Office de Protection Sociale (+ 12,4 %) en raison notamment de l'augmentation des dépenses d'allocations versées aux handicapés ;

* à la Croix-Rouge monégasque (+ 4,2 %) ;

* à l'AMAPEI (+ 37,1 %) en raison de crédits destinés à la création d'un second CAPS ;

* aux bourses d'études (+ 11,3 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;

* et surtout à l'aide nationale au logement des personnes monégasques (+ 20 %), le nombre de dossiers étant en hausse.

- Le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres trois établissements publics percevant globalement en 2005 une aide en hausse de 9,1 % :

* le Musée National, dont l'aide perçue de l'Etat augmente de 31,5 % en raison d'une part, d'une hausse des frais de personnel, et d'autre part, de la baisse des recettes provenant notamment des droits d'entrées ;

* le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, lui reçoit une aide quasiment inchangée par rapport à celle de l'année précédente ;

* la Fondation Prince Pierre dont la subvention est en hausse de 24,4 %, en raison notamment du renouvellement de la formule du Prix International d'Art Contemporain.

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique demeurent relativement stables (+ 0,7 %). On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

* l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution en hausse de 4,2 % ;

* la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide augmente de 5,8 % ;

* et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention qui correspond, comme les années

précédentes, à la somme destinée à couvrir le surcoût d'une saison hors les murs (montant stable). Elle a également permis la réalisation d'une production lyrique exceptionnelle à l'occasion de la réouverture de la Salle Garnier qui coïncidait avec la célébration de la Fête Nationale, le 19 novembre 2005.

- Le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en forte baisse de 45 %. Une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

Cette forte diminution s'explique principalement par la baisse de 73 % des dépenses « d'intervention économique » en raison du versement en 2004 d'une somme destinée à la Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprises pour le financement de projets innovants en Principauté.

- Les interventions dans le domaine international, en hausse de 7,3 % en raison de l'augmentation des crédits destinés aux aides humanitaires d'urgence (+ 92 %), aux cotisations aux organisations internationales (+ 13,7 %), ainsi qu'à la politique de coopération humanitaire internationale (+ 16,2 %).

- Les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale en hausse de 25,2 % expliquée par l'augmentation de 87,3 % des aides accordées au Comité Olympique (essentiellement en raison des Jeux des Petits Etats d'Europe à Andorre et de la préparation des « 12èmes Jeux des Petits Etats d'Europe Monaco 2007 »), et de 24,2 % au sport scolaire.

- L'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, en hausse de 10,2 %, qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette augmentation est essentiellement liée à la hausse des crédits consacrés aux manifestations nationales dans le cadre des cérémonies des funérailles de S.A.S. le Prince Rainier III et d'avènement de S.A.S. le Prince Albert II. En revanche, on constate une baisse de la subvention accordée à l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation des épreuves sportives automobiles (Grand Prix de Formule 1, Rallye de Monte-Carlo, etc...), et une diminution de la contribution versée pour l'exploitation du Grimaldi Forum SAM.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements ont représenté, en 2005 comme en 2004, 33 % des dépenses totales de l'Etat.

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières en hausse de 37 % par rapport à l'exercice précédent. Elles concernent le solde de l'acquisition de l'immeuble Le Puccini (cédé par la C.A.R.) situé au Boulevard d'Italie, l'achat du terrain 5/7 avenue du Port, ainsi que, dans une moindre mesure, l'achat d'un fonds de commerce au Boulevard des Moulins.

✓ des travaux et matériels d'équipement. Ce montant représente, comme en 2004, un niveau jamais atteint auparavant.

Ils concernent notamment quatre grands chantiers de construction de logements domaniaux (en maîtrise d'ouvrage déléguée) destinés aux personnes monégasques :

- la « Zone A » qui permettra la création de 199 logements domaniaux ainsi que d'une crèche et d'une garderie affectées à la Croix Rouge Monégasque ;

- l'îlot « Aureglia-Grimaldi » concernant 180 logements domaniaux, 300 places de parking, et une surface destinée à des commerces ;

- l'opération « Industria Minerve ». Elle permettra la construction de 130 logements sociaux et de 300 places de parking ;

- l'îlot « Casteleretto » qui comprend la construction de 90 logements domaniaux et 140 places de parking.

S'ajoutent également l'opération Boulevard Rainier III, qui permettra la construction de 33 logements, 60 places de parkings et 900 m² de surface de commerces et de bureaux, ainsi que l'opération 21-25 rue de la Turbie, qui concerne 20 logements et 914 m² de commerces.

Les autres dépenses significatives portent sur :

- l'abondement du compte destiné à financer les investissements liés à la digue d'avant port ;

- les travaux de voiries et réseaux se déroulant sur les délaissés S.N.C.F. du Vallon Sainte Dévote à la frontière de Cap d'Ail (+ 52,9 %) ;

- les travaux de l'U.L.M.S., de la Centrale d'Energie du C.H.P.G. et de mise à niveau des services du C.H.P.G. (+ 31,6 %) ;

- le solde de la construction du Parking d'Ostende ;

- la poursuite des travaux d'extension du Quai Albert 1^{er} ;

- l'U.I.R.U.I. (usine d'incinération).

III – RÉSULTATS DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2005, par un excédent de dépenses qui s'est élevé à 416.884,31 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 11.885.361,77 € et de dépenses de 12.302.246,08 €.

Ainsi, après avoir diminué l'année précédente, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor augmente.

✓ Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

* à la comptabilisation définitive en recettes de l'Etat de la démonétisation des pièces en franc monégasques (C.S.T. 8000). Cette dépense est donc destinée à apurer le C.S.T. et se retrouve au chapitre des recettes du domaine financier ;

* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). De la même manière cette dépense apure le C.S.T. et se retrouve au chapitre des recettes des monopoles exploités par l'Etat ;

* aux travaux du Grimaldi Forum (C.S.T. 8431). Ce C.S.T. retrace les travaux pour lesquels l'Etat est engagé dans des procédures contentieuses. En 2005, la principale dépense a concerné la restructuration du système de sécurité incendie.

✓ Les recettes

Certaines recettes sont en hausse notable par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit essentiellement :

* des recettes provenant de Inmarsat (C.S.T. 8103) alors qu'aucune recette n'avait été comptabilisée l'exercice précédent (ce C.S.T. enregistre la vente par Monaco Telecom des actions Inmarsat, classées en « biens de retour ») ;

* les recettes issues de l'avitaillement en carburant des hélicoptères par l'héliport (C.S.T. 8180).

On note également la création du C.S.T. 8432 relatif aux travaux de la Villa Speranza, réalisés grâce à un don de la Croix Rouge Monégasque. Il s'agit d'une structure d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

IV – CONCLUSION

Avec des recettes de 687.582.068,84 € et des dépenses de 733.527.701,52 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2005 un déficit de 45.945.632,68 €.

Conformément à la loi, ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé par les réserves de l'Etat. Il s'agit de la quatrième année consécutive clôturée en déficit, nécessitant ainsi un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, dont la valorisation annuelle de la part mobilière couvre le montant du déficit constaté. La situation du Fonds de réserve au 31 décembre 2005 fait l'objet d'une description dans la seconde partie ci-après.

B – SITUATION DU FONDS DE RESERVE CONSTITUTIONNEL

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 3.811.084.491 € au terme de l'exercice 2005.

L'augmentation de ses actifs (+ 7,9 %) marque un ralentissement par rapport à l'exercice 2004 (+ 14,2 %), mais reste supérieure à celle de 2003 (+ 5,3 %).

Le résultat de cet exercice est dû aux bonnes performances des actifs financiers (Fonds Communs de Placement) qui ont enregistré un gain de + 8,58 %.

I – EVOLUTION DU FONDS

1 - Prélèvement de l'excédent de dépenses budgétaires de l'exercice 2002

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2002 a été prononcée par Décision Souveraine en date du 13 janvier 2005.

L'excédent de dépenses budgétaires a été prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel le 17 août 2005.

2 - Réévaluation des avoirs mobiliers

La comptabilisation, au terme de 2005, des avoirs mobiliers à leur valeur boursière se traduit par une plus-value globale de 273.633.704 €, qui se décompose ainsi :

✓ Titres de participation

La part des valeurs monégasques enregistre en 2005 une hausse de 39,2 %, soit un ralentissement comparé à la croissance exceptionnelle de 2004 (+ 110,5 %).

L'augmentation constatée en 2005 sur ce poste est due à la hausse continue du cours des actions de la Société des Bains de Mer qui passe de 399 € à 547,5 €, soit + 37,2 %, ainsi qu'à la valorisation effectuée au 31 décembre 2005 des actions du Crédit Foncier de Monaco.

On doit noter également l'accroissement de la part des valeurs monégasques du fait de la participation prise par l'Etat en tant qu'actionnaire dans l'Institut Monégasque de Médecine du Sport (IM2S) ainsi que dans la Société d'Investissements Immobiliers d'Ostende (SIIO) qui porte les investissements immobiliers de l'IM2S.

✓ Dépôt d'or

Aucun mouvement n'ayant été enregistré en 2005, le stock demeure inchangé.

Le marché de l'or a connu une hausse importante au cours du second semestre 2005 avec un cours au plus haut le 31 décembre 2005 de 13.850 €, jamais atteint depuis 1981, rompant ainsi avec le ralentissement constaté depuis 2003.

✓ Les titres de placement

Au 31 décembre 2005, les titres de placements détenus dans le portefeuille ont enregistré une plus value significative.

3 - Résultat d'exploitation de l'année 2005

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 22.055.148 €, soit + 8,4 % par rapport au résultat de l'année précédente, composé :

✓ en recettes des produits du domaine financier en hausse de 26,2 par rapport au dernier exercice et des produits du domaine immobilier en diminution de 3,8 %.

✓ en dépenses des frais financiers en nette augmentation et des charges du domaine immobilier en baisse de 2,9 %.

II - COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS

L'actif du Fonds est constitué des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (52 %) diminue par comparaison au pourcentage du dernier exercice (56 %), du fait de la part importante tenue par les immobilisations (29 %) et de l'augmentation de la part des titres de participation (10 %). En outre, l'actif du Fonds comprend de manière résiduelle le dépôt d'or (2 %), les avances (2 %) et les disponibilités (5 %).

1 - Immobilisations

Le montant des immobilisations atteint est en augmentation de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 93,9 % des immobilisations et leur valeur a augmenté de 4,7 %. Cette variation, inférieure à celle constatée en 2004 (+ 26 %), due alors à la réévaluation quinquennale des avoirs immobiliers, correspond aux acquisitions et achèvements d'opérations en cours, au transfert de l'acquisition de l'immeuble du 3 avenue Saint Charles du compte Immeubles au compte Fonds de Commerce.

2 - Titres de participation

Leur part relative a augmenté au cours de l'exercice 2005, en raison de la variation du titre SBM, comme mentionné précédemment.

3 - Disponibilités

Le montant des disponibilités bancaires a augmenté de 29,6 % par rapport à 2004.

Cette évolution s'explique par :

✓ En recettes : l'excédent net de l'exercice en cours, les cessions de parts des O.P.C.V.M. et l'arrivée à terme d'un EMTN, le remboursement d'avances diverses, le transfert d'une parcelle au Domaine Privé de l'Etat et des recettes en attente d'affectation.

✓ En dépenses : les immeubles, les travaux en cours, la créance TMC/MDO, l'imputation de l'excédent de dépenses de l'exercice budgétaire 2002 et les avances de trésorerie consenties par le F.R.C. dans le cadre de l'exécution du budget.

4 - Valeurs mobilières

D'une année sur l'autre, le montant des titres de placement (O.P.C.V.M. et T.C.N) est en augmentation de 1,1 %, malgré la réalisation d'une partie de l'actif.

Les résultats de l'exercice 2005 sont retracés dans le tableau suivant :

	Variation entre le 31/12/2004 et le 31/12/2005
Valeur du portefeuille (prix de revient)	- 7,6 %
Valeur boursière du portefeuille	+ 1,1 %

2 – PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ACTION 2007

Le Gouvernement, soucieux de mettre en application les orientations définies par S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion de Son discours d'avènement et dans la continuité des actions qu'il a engagées en 2006, a retenu, pour l'année 2007, les grandes lignes directrices suivantes.

I – DÉVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AFIN DE PÉRENNISER LA PROSPÉRITÉ DE LA PRINCIPAUTÉ

Une des priorités en 2007 demeure la détermination des sources de recettes potentielles futures pour financer les options de développement définies par le Gouvernement Princier.

Cette recherche de recettes doit se faire dans un cadre éthique en privilégiant les industries non polluantes, le développement des technologies nouvelles et en favorisant une gestion optimale des ressources humaines et financières.

Seront recherchés des partenariats pour la valorisation de la recherche développement et des projets innovants favorisant notamment le développement durable (EUREKA, projet euroméditerranéen, ANVAR).

Par ailleurs, la S.A.C.D.E., structure d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes, a effectué en 2006 un travail important d'examen de dossiers de développement ou d'implantation d'activités en Principauté. Elle a ainsi pu financer des projets à fort potentiel de croissance dans des secteurs divers : télécoms, audiovisuel, santé.

En 2007, la S.A.C.D.E. poursuivra son action à la fois au travers d'interventions en capital mais aussi en apportant assistance aux porteurs de projets innovants dans leur implantation en Principauté : mise en relation avec le réseau local d'investisseurs et d'entrepreneurs, aide à la recherche de locaux, etc.

La recherche d'investisseurs à l'étranger sera également accentuée avec comme objectif l'utilisation optimale des services et réseaux existants en regroupant les synergies pour attirer ces derniers et assurer la réalisation d'un accueil et d'un suivi tout particulier de leurs installations sur le territoire monégasque.

D'une manière générale, sera poursuivi un développement responsable par une extension maîtrisée du territoire et des infrastructures productives (terrains

récupérés de la SNCF, poursuite des aménagements du plan d'eau et du port, intensification du projet d'urbanisation en mer) et ce afin de permettre l'accueil de ces nouvelles entités économiques

Dans le même esprit, l'année 2007 verra le début de la mise en œuvre d'un plan de construction de surfaces de plancher nouvelles, afin de pouvoir traiter les opportunités d'implantations d'activités de bureau ou de tertiaire supérieur, par la surélévation partielle du bâtiment sis Quai Antoine Ier.

S'agissant de la place financière, les actions initiées seront poursuivies afin que cette dernière puisse offrir, d'une part, une souplesse suffisante pour favoriser le développement de produits innovants tout en préservant ses spécificités et, d'autre part, des produits susceptibles d'obtenir un passeport européen.

Dans ce contexte, une refonte des textes financiers (création de nouveaux produits, internationalisation accrue) a été élaborée et ces projets de loi ont été présentés au vote de la Haute Assemblée.

Il convient également de favoriser l'implantation à Monaco de gestionnaires de fonds spécialisés dans les activités de private equity et venture capital, ainsi que des fonds investissant dans des sociétés dont les activités sont compatibles avec les préoccupations environnementales.

Dans cette perspective, une réflexion est notamment menée sur les structures susceptibles d'accueillir de telles activités et l'environnement économique et juridique apte à favoriser leur développement.

Les contacts réguliers avec les différents organismes internationaux (FMI, GAFI, OCDE...) seront maintenus afin de s'assurer d'une image internationale conforme aux meilleurs standards internationaux.

Une réflexion de fonds est menée sur les modalités, enjeux et conséquences d'une intégration de Monaco à l'environnement international.

De même, afin de permettre à la Principauté de se positionner à l'international au regard notamment des engagements pris au titre de la contribution à l'aide au développement, la détermination du PIB monégasque sera finalisée. Cet agrégat oeuvrera au demeurant également pour une meilleure évaluation et orientation de l'économie de la place.

Dès le vote par la Haute Assemblée des divers textes visant à la mise en place de la réglementation spécifique à l'économie numérique (casino virtuel, commerce et preuve électroniques, délits relatifs aux systèmes d'information), le Gouvernement Princier s'attachera à y réserver les suites appropriées.

Enfin, pour ce qui concerne l'Administration elle-même, la préoccupation visant à la rendre encore plus rationnelle et efficace et au service permanent de l'usager demeure. Dans ces conditions, les mises en œuvre de télé-procédures continueront à être développées. Ainsi, l'année 2007 sera marquée par la mise en place, après le processus de concertation initié en 2006, d'un plan de mesures destinées à moderniser l'administration.

Par ailleurs, le développement souhaité ne peut se concevoir sans une ouverture plus marquée aux transports internationaux. Deux dossiers continueront d'être suivis avec la plus grande attention.

Celui du TGV qui est fondamental à moyen terme, étant rappelé qu'à la suite de la visite du Prince Souverain à Paris la Principauté est devenue associée aux études aux côtés des autres acteurs et entités concernés et celui du développement de l'aéroport de Nice, projet également important, Monaco ayant déjà fait part de son intérêt de participer au tour de table prévu dans le cadre de sa future gestion, dans des conditions juridiques à préciser.

II – ENGAGER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE ET PROMOUVOIR DES INITIATIVES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a) Une politique de construction ambitieuse, soucieuse du développement durable

L'année 2007 illustrera avec dynamisme la volonté de développement de la Principauté en faveur d'une pérennisation de sa prospérité par les opérations majeures d'équipement qui seront en cours de réalisation.

En effet, au moment où la majeure partie du programme de construction de logements domaniaux sera livrée (plus de 430 unités de janvier à décembre), trois opérations de première importance seront en phase active :

- * la poursuite de l'aménagement des nouveaux quais du port principal afin d'y développer la grande plaisance, l'accueil des navires de croisières de qualité et la construction d'un nouveau Yacht Club conçu par Norman Foster ;

- * le lancement d'un programme accéléré de 100.000 m² de construction de surfaces à usage de bureaux sur 10 ans dont les premiers planchers seront livrés dès 2008 ;

- * l'analyse des propositions des groupements consultés en 2006 pour le projet d'extension en mer

devant le site du Portier dans la perspective de la création d'un nouveau quartier à vocation résidentielle, de culture et d'activité.

Ces grands projets sont complétés par l'avancement vers l'Ouest des travaux d'urbanisation des terrains SNCF dont les voies en d'infrastructure permettront en 2008 de disposer d'une nouvelle desserte du tunnel montant de liaison vers l'autoroute depuis divers quartiers.

Le simple énoncé de ces programmes atteste de l'ampleur de leurs conséquences sur l'attractivité de la Principauté dans les années à venir et du caractère primordial qu'ils présentent dans l'action gouvernementale.

Le développement économique et résidentiel de la Principauté est conçu avec la volonté d'inscrire ces opérations dans une perspective de développement durable.

Cette préoccupation se traduit à toutes les étapes de mise en œuvre des projets et elle a constitué un des axes majeurs du cahier des charges de la consultation pour l'urbanisation en mer. De même, tous les projets publics seront dorénavant établis sous l'égide du principe de la haute qualité environnementale (HQE), label dont le projet de futur lycée technique en cours d'études dispose déjà.

Cet effort s'étend à l'ensemble des constructions publiques et s'applique ainsi aux bâtiments existants. Elle se traduit par des bilans environnementaux dont sont tirées des améliorations notamment au plan de l'économie d'énergie ou des modes d'isolation thermique ou sonore. Le collège Charles III a été le premier édifice en 2006 à bénéficier de ce traitement.

En parallèle, les opérations lourdes de mises à niveau des installations de traitement des déchets et des eaux usées de la Principauté et de son bassin versant connaissent une avancée majeure : le traitement des fumées de l'usine d'incinération avec des exigences supérieures à celle retenues par l'Union Européenne complété par l'incitation au tri sélectif est opérationnel depuis fin 2006 et l'unité de traitement des eaux résiduaires sera en travaux toute l'année 2007. De même, le développement des énergies renouvelables sera-t-il accéléré en 2007 sur diverses composantes (géothermie, solaire thermique et photovoltaïque).

Cette préoccupation se traduit également par l'ensemble des mesures prises dans la perspective d'un développement durable et ce dans sa composante essentielle qui est celle des transports.

Ainsi, des mesures diverses mais qui toutes vont dans le sens d'une réduction des nuisances des véhicules à moteur thermique sont-elles engagées.

Le développement du covoiturage permettant de limiter le nombre de salariés choisissant l'automobile comme mode de déplacement pour le trajet domicile travail, l'amélioration de la fréquentation des transports en commun (lignes nouvelles ou modifiées, tarification, liaisons avec les communes limitrophes), l'incitation à l'usage des véhicules électriques font partie de cette panoplie de mesures de sensibilisation aux modes de déplacements « doux » conforme à l'intérêt général.

b) Amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers de la Principauté

Les actions en faveur de la vie quotidienne des monégasques et de la population se confondent en partie avec celles destinées à sensibiliser ces personnes à la nécessité d'un comportement en phase avec la notion de développement durable.

Au-delà de ces dispositions rappelées ci-avant, cette politique se traduira en 2007 par la poursuite des travaux de mise à niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace touchant des domaines aussi variés que la blanchisserie, la stérilisation ou la construction d'un nouveau self service et surtout par l'effort porté sur la création d'un nouvel hôpital à l'échéance de 2011 complété par l'unité de Gériatrie Clinique dont la livraison est programmée pour 2009.

De même doivent être mentionnés dans cette perspective très concrète d'amélioration du quotidien la mise à niveau du stade Louis II, la restructuration de l'Héliport, la rénovation des installations du Larvotto, la construction du nouveau complexe pour les jeunes, l'école et la crèche de La Cachette.

Enfin, la coopération avec les pouvoirs publics locaux voisins et l'ouverture à l'extérieur sont également au rang des priorités de 2007 : les domaines concernés sont les transports en commun, le tunnel descendant, la gestion des déchets à long terme, l'enregistrement à destination finale dès l'héliport, la ZAC St Antoine et l'adhésion à l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne.

Il est à relever, par ailleurs, un accent mis sur les transports par l'intensification des réflexions en vue de la mise au point d'un transport en site propre à l'intérieur de la Principauté.

Pour ce qui concerne le domaine ferroviaire, une attention toute particulière est apportée sur la nécessaire intensification et la modernisation des déplacements par TER. La Principauté qui a mené des discussions approfondies avec les différents acteurs concernés, devrait être appelée à participer activement à ces efforts indispensables pour les visiteurs et travailleurs du pays.

III – CONDUIRE UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ACTIVE DANS LE RESPECT DE NOS RELATIONS TRADITIONNELLES AVEC LA FRANCE ET LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE, AVEC LE SOUCI DE PORTER NOS VALEURS À TRAVERS LE MONDE ET LA VOLONTÉ DE FAIRE PRÉVALOIR LA PAIX, LA TOLÉRANCE ET LE CO-DÉVELOPPEMENT TOURNÉ VERS L'ESPACE MÉDITERRANÉEN ET CERTAINES GRANDES CAUSES HUMANITAIRES TELLES QUE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, LA SANTÉ ET LE SOUS-DÉVELOPPEMENT

a) Elargissement des relations bilatérales grâce à un renforcement du réseau diplomatique et consulaire

Dans le cadre du développement des relations franco-monégasques, la mise en œuvre du Traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté de Monaco et la République française, signé à Paris le 24 octobre 2005, renforce la coopération entre les deux Pays par la poursuite des travaux de la Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière, présidée, pour la Partie monégasque, par le Ministre d'État, et co-présidée, pour la Partie française, par l'Ambassadeur de France et le Préfet du Département des Alpes-Maritimes.

S'il confirme les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté et la République française, ce Traité permet également d'élever sans restriction les relations avec l'ensemble des Etats à un niveau diplomatique par l'accréditation d'Ambassadeurs, ce qui sera de nature, sans nul doute, à renforcer, sinon diversifier, les liens existants avec lesdits Etats.

Le réseau diplomatique de la Principauté se verra élargi avec l'ouverture d'une Ambassade à Washington et son réseau consulaire renforcé à l'étranger, notamment en Chine et à Londres.

b) Participation accrue au sein des instances internationales

L'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe implique une présence soutenue de ses représentants au sein de ses diverses institutions. L'accent sera mis, cette année encore, sur les conséquences de cette adhésion par la poursuite des études en vue de la signature ou de la ratification de nouvelles Conventions et Accords Partiels. Dans ce cadre, l'examen des modifications législatives ou réglementaires à introduire, le cas échéant, dans notre droit positif restera prioritaire.

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, Monaco a présenté sa candidature à la Commission du Développement Durable, organe subsidiaire du Conseil

Economique et Social (ECOSOC) et pourrait ainsi être appelée à y siéger, renforçant ainsi sa présence au sein des Nations Unis.

c) Soutien actif au développement durable à l'international

Les projets et programmes envisagés en 2007 dans le cadre de la coopération internationale s'inscriront pleinement dans le cadre des trois objectifs, ci-après, du développement durable :

- maintenir l'intégrité de l'environnement par la poursuite et le renforcement de projets liés à la protection de la biodiversité, à la préservation des écosystèmes oasiens, à la lutte contre la désertification et aux actions initiées en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto ;

- améliorer l'équité sociale par la construction de nouvelles infrastructures sociales, éducatives et de santé ;

- favoriser l'efficacité économique par le biais de financement d'activités génératrices de revenus et participer à la mise en œuvre d'actions destinées à soutenir le micro crédit et la création de micro-entreprises.

IV - POURSUIVRE DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE DES MONÉGASQUES, DE LA POPULATION DE MONACO ET DE TOUS CEUX QUI PAR LEUR TRAVAIL CONTRIBUENT À LA PROSPÉRITÉ : ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, DU LOGEMENT, DES PERSONNES ÂGÉES, DES HANDICAPÉS ET DE LA JUSTICE SOCIALE

Le programme gouvernemental d'action se situe dans la logique d'un développement économique et social harmonieux de la Principauté. Il s'agit de concilier la croissance économique, créatrice de richesses avec la préservation de l'environnement naturel et l'amélioration de la vie quotidienne des monégasques, des résidents et des salariés de la Principauté.

a) Une attention toute particulière portée aux actions sanitaires et sociales

En 2007 et dans ce domaine, le Gouvernement va concentrer tout particulièrement ses actions sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et les plus démunies.

* La politique publique en faveur des personnes âgées va ainsi se concrétiser par l'ouverture du centre d'accueil

de jour Alzheimer, par la mise en œuvre des nouvelles dispositions d'aide au financement de la dépendance, et par la poursuite des travaux de la maison de retraite sise avenue du port et du Centre de Gérontologie Clinique.

* Concernant l'enfance en difficulté, l'insertion scolaire va être favorisée par la création d'ateliers de groupe en appui des classes spécialisées et en collaboration avec l'équipe médicale du Centre Médico Psychologique. Les travaux du nouveau foyer de l'enfance, situé sur l'emplacement de l'ancienne école des Dominicaines devraient débiter en fin d'année.

* S'agissant des personnes handicapées, les actions entreprises en vue de faciliter leurs déplacements en ville, l'adaptation de leurs lieux de vie et leur intégration dans le milieu professionnel seront poursuivis sur la base des bilans établis par le délégué nouvellement désigné. Les mesures concrètes qui seront arrêtées seront transcrites au niveau budgétaire.

* D'une manière plus générale, le développement des services à la personne sera privilégié de manière à offrir à nos aînés, aux familles, aux personnes isolées ou handicapées une aide efficace dans de nombreux actes de la vie quotidienne.

* S'agissant des personnes présentant des troubles mentaux, le renforcement de l'équipe mobile de psychiatrie devrait permettre d'en améliorer encore le suivi hors des structures hospitalières.

* Par ailleurs, la situation des personnes privées d'emploi et de droit à l'ASSEDIC connaîtra une nouvelle amélioration avec la poursuite de la revalorisation des conditions de leur indemnisation au titre de l'Aide Publique.

* Enfin, le développement du cadre législatif, réglementaire ou référentiel assurant une plus grande protection des droits sociaux sera très largement poursuivi. Seront ainsi soumis à l'examen du Conseil National des projets de loi sur l'apprentissage, le reclassement des inaptes, et un projet de loi-cadre sur les droits des personnes handicapées.

b) Une politique domaniale volontariste

Le Gouvernement Princier poursuivra bien évidemment, tel qu'il s'y est engagé son action volontariste en terme d'édification de logements domaniaux en faveur des monégasques.

Par ailleurs, il maintiendra une politique dynamique dans le secteur du logement autour des autres thèmes principaux suivants : poursuite des actions de rénovation des appartements domaniaux et de l'octroi des aides

divers dans ce secteur (ANL ; ADL ; aides aux propriétaires de locaux à usage d'habitation).

Enfin, la réflexion sur l'accession à la propriété devrait être finalisée et mise en œuvre en 2007.

c) Des actions menées en faveur de la jeunesse

La prospérité d'un pays passe notamment par le niveau d'éducation de sa jeunesse. Dès lors, des actions sont plus particulièrement développées tant auprès des jeunes en difficulté qu'en matière de santé et prévention.

Ainsi, l'accueil des élèves en difficulté étant une des priorités de notre système éducatif, des moyens humains et matériels sont mis à disposition des élèves présentant un handicap, afin de les intégrer dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, dans le cadre de la santé et de la prévention, des campagnes sont régulièrement menées au sein des établissements scolaires de la Principauté avec pour thèmes notamment, la lutte contre le SIDA, l'éducation nutritionnelle, la prévention routière, la formation aux gestes de premiers secours et les risques liés à l'utilisation d'Internet.

De même, un projet de consultation auprès des jeunes sur les conduites addictives devrait être mené sous la forme d'une enquête en collaboration avec un organisme public français spécialisé.

Enfin, au sein de toutes les entités dépendant de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, les élèves ou utilisateurs ont été formés aux conduites à tenir en cas de « risques majeurs » suivant des plans établis spécifiquement pour chaque établissement.

d) L'amélioration du niveau de sécurité et une coopération policière dynamique

L'amélioration du niveau de la sécurité constituant un autre point essentiel de la prospérité en Principauté, plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre et seront poursuivies.

Il s'agit en premier lieu de la formation, non seulement de la population mais également des services de secours.

Il s'agit par exemple, de la formation en matière de premiers secours et d'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques dispensée par la Croix Rouge Monégasque non seulement auprès du grand public, mais également à des élèves des établissements scolaires de la Principauté, afin d'augmenter la part de la population apte à prodiguer les gestes élémentaires pouvant sauver des vies humaines. De même, des actions de formation sont régulièrement engagées auprès des sociétés

monégasques en matière d'intelligence économique et auprès du public, notamment des enfants, avec les campagnes de la Prévention routière.

Par ailleurs, les militaires de la Force Publique doivent pouvoir être recrutés et formés afin d'être à même de répondre aux risques encourus en Principauté.

Dans cette perspective, une structure de formation propre à la Force Publique permettrait, outre de pallier les difficultés de recrutement de ces militaires, de proposer des formations adaptées telles des techniques particulières d'approche et d'accoutumance à l'incendie en atmosphère surchauffée ou l'utilisation appropriée d'équipements d'intervention chimique, radiologique et bactériologique récemment acquis.

En deuxième lieu, il convient de mentionner la politique d'extension et de modernisation de la télésurveillance récemment lancée en Principauté avec notamment l'adoption du procédé d'enregistrement numérique des images.

Enfin, dans le souci d'améliorer la vie quotidienne des acteurs de la vie monégasque ou de participer à leur bien-être, d'autres développements sont menés.

Ainsi, la Sûreté Publique s'attache à maintenir son image par le biais de la simplification des procédures administratives (guichet unique, formulaires en ligne) et policières (logiciel de rédaction des procédures, main courante informatisée, informatisation du transfert des fiches de police élaborées par les hôteliers) destinée à traiter les dossiers dans un délai rapide.

Dans un souci de transparence, la plupart des décisions de police administrative sont motivées. De même a été engagée une politique de communication et d'ouverture par un rapprochement avec le Centre de Presse et les médias ainsi que par la participation à la Journée Européenne du Patrimoine et à la Journée des Métiers.

En outre, une attention particulière est désormais portée à l'accueil et à la prise en charge des victimes d'infractions avec la distribution de brochures d'informations, l'aménagement de salles d'audition pour les mineurs et le développement de la fonction d'officier de prévention.

Dans le souci de participer au maintien de la sécurité, la Principauté a développé sa coopération policière non seulement au niveau franco-monégasque mais également au niveau international. Ainsi, la coopération avec le pays voisin, principalement connue lors de la mise à disposition de forces de police, s'étend également aux opérations de police conjointes, à la participation à des actions de formation et de recyclage, à l'échange de données ainsi qu'à toute autre forme de coopération.

De même, les représentants de la Direction de la

Sûreté Publique participent à des réunions internationales, ainsi qu'à des rencontres ponctuelles plus ciblées avec certains de leurs homologues dans le cadre d'affaires portant sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, contre différentes formes de trafic (véhicules volés, armes, produits sensibles...) et contre la pédocybercriminalité avec le soutien d'associations de protection de l'enfance.

Par ailleurs, la Direction de la Sûreté Publique, comme d'autres services administratifs, est largement impliquée dans la lutte contre le terrorisme et le blanchiment de fonds.

e) Un accès à la culture ouvert à tous

Dans le domaine de la culture, on relèvera la programmation de manifestations culturelles de qualité largement accessibles et d'accès gratuits (arts de la rue, expositions, ...), le soutien aux associations ayant pour vocation de favoriser la sensibilisation des jeunes et des habitants aux pratiques culturelles et artistiques telles que le théâtre, la musique, les arts plastiques, la photographie ou encore la danse, l'aide à la diffusion des artistes monégasques à travers la création d'un site Internet de l'Annuaire des artistes de Monaco et la contribution apportée à leurs activités lors d'expositions par exemple, sans oublier les mesures incitatives en faveur des jeunes notamment afin de leur rendre accessibles des manifestations de qualité internationale proposées tout au long de l'année en Principauté.

Enfin, des activités de loisirs sont proposées en juillet et en août aux jeunes de 13 à 21 ans dans le cadre du pass'sport culture qui permet aux monégasques, résidents ou scolarisés à Monaco de pratiquer des disciplines diverses et variées.

V - FAVORISER LE RAYONNEMENT CULTUREL, INTELLECTUEL ET SPORTIF DE LA PRINCIPAUTÉ EN ACCOMPAGNANT TOUTES LES INITIATIVES QUI PEUVENT Y CONTRIBUER

La Principauté s'est toujours attachée à favoriser son rayonnement qu'il soit culturel, scientifique, éducatif ou sportif, au-delà de ses frontières.

a) Un rayonnement culturel

Cette politique se traduit notamment par la poursuite des échanges culturels. A ce titre, on peut notamment citer les tournées effectuées par les associations culturelles de la Principauté (Ballets de Monte-Carlo et Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo qui fête son 150^{ème} anniversaire durant la saison 2006-2007), ainsi

que le prêt d'œuvres d'art étrangères à l'occasion d'expositions réalisées en Principauté.

Mais le rayonnement culturel de la Principauté consiste également à proposer chaque année, à Monaco même, une programmation culturelle de qualité internationale, susceptible d'attirer en Principauté un large public régional et international et justifiant le soutien que l'Etat apporte aux grandes institutions culturelles.

Le projet d'urbanisation en mer lancé il y a quelques mois contribuera au développement culturel et universitaire dans la mesure où il comporte comme composante forte, un établissement phare qui devrait constituer un futur musée d'importance internationale.

b) Un rayonnement intellectuel

Ces échanges s'étendent également au milieu scientifique. C'est ainsi que des représentants monégasques ont pu participer et participeront à nouveau à des campagnes de fouilles archéologiques à l'étranger (Mongolie, Turquie) et que des représentants du Centre Scientifique sont régulièrement sollicités afin de présenter leurs travaux de recherche.

De même, la relance des activités du Musée d'Anthropologie Préhistorique contribuera par l'organisation de colloques, l'accueil de chercheurs et la diffusion de publications à nourrir les échanges dans le domaine de l'anthropologie.

c) Un éveil de la jeunesse complet

La politique de l'éducation nationale vise à proposer aux élèves un programme d'éveil à l'international par l'enseignement des langues ainsi que par la poursuite d'études à l'étranger. Cette politique s'inscrit également dans le domaine social en permettant par le biais de bourses l'accès à tous aux études supérieures.

Ainsi, afin de favoriser l'accès des jeunes du pays à d'autres cultures, il est envisagé de dispenser, dès la rentrée scolaire 2007/2008, dans le cadre de l'apprentissage des langues étrangères au sein des établissements scolaires de la Principauté, des cours de mandarin, cette langue venant compléter les langues vivantes habituellement proposées (anglais, allemand, espagnol, italien). En outre, dans le domaine social, l'octroi de bourses permet à tous l'accès aux études supérieures.

Par ailleurs, l'apprentissage dès le plus jeune âge des valeurs de paix, de tolérance et d'aide étant l'une des priorités du Gouvernement, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de Sports est largement impliquée dans la commémoration, au sein des

établissements scolaires, des journées internationales telles la journée des droits de l'Enfant et le spectacle du « Christmas Show » qui visent à récolter des fonds pour des associations humanitaires, la journée mondiale de lutte contre le SIDA qui participe à l'information pour une meilleure prévention contre cette maladie, la journée de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, la journée des langues européennes, la journée de la francophonie, etc.

Enfin, les élèves contribuent par le biais de diverses actions éducatives à la protection de l'environnement, qu'il soit marin (RAMOGE) ou terrestre (journée de l'eau, développement durable, etc.).

Enfin, un programme d'éducation culturelle en milieu scolaire permet à tous les élèves de bénéficier d'un enseignement spécifique totalement intégré aux programmes scolaires avec entre autres, une production réalisée spécialement pour les élèves et regroupant l'Opéra, les Ballets et l'Orchestre de Monte-Carlo.

d) Un important rayonnement sportif

Par ailleurs, depuis longtemps, la Principauté porte une attention particulière au domaine sportif. A côté des manifestations récurrentes connues telles le Grand Prix Automobile, l'Open de tennis ou le Meeting d'Athlétisme pour ne citer que les trois premières en termes d'affluence, l'Etat participe au financement d'associations et de manifestations sportives qui contribuent activement au rayonnement de la Principauté.

A titre d'exemple, la Principauté accueillera, en juin 2007, les 12^{èmes} Jeux des Petits Etats d'Europe au cours desquels plus de mille personnes sont attendues, représentant huit pays.

En outre, les sportifs de haut niveau bénéficient d'une attention particulière de la part du Gouvernement Princier. Dans la perspective de la préparation des compétitions internationales et des Jeux Olympiques de 2008 et de 2010 qui se dérouleront respectivement à Pékin et à Vancouver, ces athlètes bénéficient, durant une période définie contractuellement, d'un statut particulier leur garantissant, avec maintien de leur salaire, un aménagement de leur temps de travail afin de leur permettre de s'entraîner.

e) Des actions humanitaires réactives

Enfin, le rayonnement de la Principauté passe également par ses actions humanitaires. Ainsi, en cas de sinistre affectant un pays et d'une gravité telle qu'elle

nécessite une assistance internationale, un accord bilatéral avec l'Etat français permet désormais à la Principauté de participer activement aux secours par l'envoi d'un détachement catastrophe à l'étranger, composé de militaires du corps des sapeurs-pompiers.

Telles sont les grandes lignes du Budget 2007, qui s'inscrit dans les orientations fixées par S.A.S. le Prince Souverain, en particulier le 12 juillet 2005.

3 – BUDGET 2007

I - EQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES

Le budget primitif de l'exercice 2007 s'inscrit dans une conjoncture relativement bien orientée : l'inflation reste stable, la croissance est plus soutenue que prévu dans la zone Euro, et le taux de chômage est en repli.

Dans cet environnement les principales caractéristiques du budget 2007 sont les suivantes.

Le montant des recettes proposées est en hausse de 4,4 % sur l'exercice 2006 et s'élève à 725.914.700 €. Toutefois si l'on exclut l'écriture de recettes relative à l'échange Malbousquet/Poterie en 2006, les recettes issues de l'activité économique augmentent de 10,6 %. Cette évolution positive ne couvre pas le total des dépenses qui atteint 881.090.400 € et le déficit croît à nouveau pour se fixer à 155.175.700 €.

Prenant en compte les taux d'exécution des dépenses habituels (90 % pour les investissements, 97 % pour le fonctionnement et 98 % pour les interventions publiques) le déficit à la clôture de l'exercice pourrait s'élever à 108 M€.

Cet accroissement du déficit, s'explique par la hausse des dépenses ordinaires (+ 9,4 %), mais également par celle des investissements (+ 15,5 %) si l'on ne tient pas compte de l'écriture particulière relative à l'échange Malbousquet/Poterie en 2006).

Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par une augmentation de l'ordre de 13,2 % pour les dépenses recensées sous la section « fournitures, matériel, travaux ».

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse importante concernant notamment les dépenses de la Commune, du C.H.P.G. et du Comité Olympique pour les Jeux des Petits Etats.

Quant au programme de logements neufs inscrits au budget il est retracé dans le tableau ci-après :

Article	Opération	Primitif 2007
701.913.1	Urbanisation SNCF - Ilot Aureglia Grimaldi	17 600 000 €
701.913.3	Urbanisation SNCF - Ilot Canton	300 000 €
701.913.4	Urbanisation SNCF - Ilot Rainier III	2 000 000 €
701.913.5	Urbanisation SNCF - Ilot Casteleretto	23 000 000 €
705.901	Immeuble Hector OTTO	
705.910	Opération Teotista	0 €
705.911	Opération Malbousquet	0 €
705.933.6	Zone A	6 900 000 €
705.936	Opération Industria/Minerve	18 070 000 €
705.946	Opération Testimonio	500 000 €
705.954	Opération 21-25 rue de la turbie	3 720 000 €
705.965	Opération Bd Rainier III	760 000 €
705.987	Opération des Carmes	0 €
705.996	Opération les Agaves	0 €
709.991.1	Acquisitions annonciade	10 000 000 €
	Total construction + acquisitions	82 850 000 €

Les comptes spéciaux du Trésor affichent un total de dépenses de 24,9 M€, pour un total de recettes de 23,3 M€. L'excédent de dépenses s'élève donc à 1,6 M€, ce qui porte l'excédent global de l'Etat à 156,8 M€.

II - PROJET DE BUDGET PROPREMENT DIT

Le tableau ci-après retrace l'évolution du projet de budget 2007 par rapport au budget primitif 2006.

	Budget Primitif 2007	PR07/PR06 %
* RECETTES	725 914 700 €	4,4 %
* DEPENSES		
Section 1 - Dépenses de souveraineté	37 890 900 €	28,7 %
Section 2 - Assemblées et corps constitués	3 962 600 €	2,3 %
Section 3 - Moyens des services	201 021 800 €	3,9 %
Section 4 - Dépenses communes	116 628 700 €	6,8 %
Section 5 - Services publics	22 813 000 €	6,6 %
Section 6 - Interventions publiques	182 488 400 €	14,8 %
Section 7 - Equipement et investissement	316 285 000 €	1,0 %
TOTAL DES DEPENSES	881 090 400 €	6,2 %
EXCEDENT DE DEPENSES	155 175 700 €	15,8 %

A - RECETTES

Le budget de l'exercice 2007 affiche des prévisions de recettes qui, s'élevant globalement à 725.914.700 €, sont en hausse par rapport à celles de l'exercice précédent (+ 4,4 %).

Les trois chapitres composant les recettes du budget de l'Etat évoluent de la façon suivante :

- les contributions, qui représentent à elles seules 75,85 % de l'ensemble des recettes, augmentent de 12,6 % ;

- les produits et revenus du domaine de l'Etat, qui constituent 21,86 % des recettes, affichent une diminution importante de 16,5 % ;

- enfin, les produits et recettes des services administratifs, chapitre le moins significatif avec une part de 2,29 %, enregistrent une baisse de 0,1 %.

1 – Produits et revenus du domaine de l'Etat :

- 16,5 %

A - Domaine immobilier : - 35,1 %

La forte diminution constatée provient essentiellement des produits de cessions car les prévisions importantes pour l'exercice 2006 étaient dues à l'échange entre le terrain domanial dit de « La Poterie » et des appartements livrés clés en main rue Malbousquet.

◇ Domaine immobilier : article 011.100 : + 3,6 %

L'augmentation de l'estimation des recettes du domaine immobilier par rapport à l'exercice précédent est toutefois relativisée par le transfert de certains revenus (liés notamment à l'affichage et à l'occupation des voies publiques) à la Commune.

	PR2007/ PR2006
Immeubles bâtis	+ 4,6 %
Immeubles non bâtis	+ 13,2 %
Occupations temporaires	- 85,0 %
Récupération de charges	+ 0,0 %
Recettes diverses	+ 0,0 %
Total	+ 3,6 %

*** Immeubles bâtis** (article 011.101 : + 4,6 %)

Les différents types de recettes qui composent cet article évoluent ainsi :

- le secteur habitation

A l'instar des exercices précédents, un coefficient d'augmentation des loyers de 1,9 % a été pris en compte.

De plus, on note notamment quatre nouvelles opérations immobilières :

✓ l'opération « Zone A », dont la 1^{ère} tranche devrait être livrée au cours du 1^{er} trimestre 2007. La prévision budgétaire tient compte ainsi de trois trimestres ;

✓ l'opération « Aureglia-Grimaldi », dont la 1^{ère} tranche devrait être livrée au 2^{ème} trimestre 2007. L'inscription budgétaire prend donc en compte deux trimestres ;

✓ l'opération « Rainier III - Villa Pasteur », dont la livraison en 2006 permet de provisionner la totalité de l'année 2007 ;

✓ l'opération « Malbousquet », livrée en 2006.

- le secteur industriel et commercial

En ce qui concerne le Centre Commercial de Fontvieille, la régularisation des redevances sur le chiffre d'affaires 2005 étant quasiment identique à celle de l'exercice précédent, l'estimation de recettes pour 2007 fait ressortir une hausse modérée du fait de ces résultats, qui s'explique uniquement, par l'augmentation des redevances minimum garanties.

Des négociations étant en cours concernant certaines surfaces à usage commercial, un hôtel, la prévision budgétaire de l'exercice 2006 est donc reconduite. Enfin, on note une inscription de loyer pour les nouveaux locaux en darse sud du Port.

- le secteur France et Etranger

Les recettes de ce secteur, qui concernent les revenus locatifs d'immeubles situés en France et à l'étranger, sont peu significatives. L'indice du coût de la construction subissant une tendance à la hausse, le coefficient de majoration s'élève à 3,5 %.

*** Récupérations de charges** (article 011.105)

Il est proposé d'inscrire une provision identique à l'estimation de 2006, puisque l'on constate une stagnation des dépenses récupérables.

✧ Parkings publics : article 011.200 : + 7,3 %

Cette augmentation s'explique par la hausse anticipée de l'ensemble des recettes du Service, et notamment celle des droits de stationnement (+ 7,2 %).

En effet, on constate une augmentation des « recettes horaires » (+ 10,6 %) induite par une fréquentation accrue de l'ensemble des parkings (dont notamment les ouvrages Chemin des Pêcheurs, Boulingrins, C.H.P.G.), la poursuite de l'évolution des derniers parkings mis en service (Carmes, Agaves, Digue), et la prévision de recettes des parkings Ostende et Testimonio. Cela explique également la hausse de 6,2 % prévisible sur les « recettes abonnements », due aussi à une augmentation tarifaire de 2 %.

Toutefois, une baisse des « recettes autocars » est à envisager (- 7 %) en raison des résultats constatés depuis ces cinq dernières années et confirmés au 1^{er} trimestre 2006.

✧ Produits de cessions : article 011.400

Les recettes de cet article ont diminué de 99,9 % par rapport à l'exercice précédent qui avait enregistré une dotation exceptionnelle correspondant à l'écriture comptable de l'échange du terrain domanial dit de « La Poterie », sis Quai Kennedy, avec un immeuble livré clé en main situé à la rue Malbousquet.

B - Monopoles : + 2,2 %

Ces produits constituent, après les recettes de TVA, la deuxième source de revenus de l'Etat. Ils représentent, cette année, 11,3 % du total des prévisions de recettes.

✧ Monopoles exploités par l'Etat : - 5,1 %

L'évolution comparative, par rapport à l'exercice 2006, des recettes et des dépenses des différents services commerciaux qui exploitent directement des monopoles d'Etat est retracée ci-après.

	Recettes	Dépenses
- Régie des Tabacs	+ 4,0 %	- 11,0 %
- Postes et Télégraphes	+ 4,6 %	+ 8,8 %
- Office des Emissions de Timbres-Poste	+ 3,0 %	- 2,5 %
- Publications officielles	+ 1,5 %	+ 2,3 %

La baisse globale du chapitre s'explique par le reversement en recettes de l'Etat, d'une partie du solde

crédeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », en baisse de 42,9 % par rapport à 2006.

*** Régie Monégasque des Tabacs**
(article 021.100 : + 4 %)

Les recettes de la Régie Monégasque des Tabacs connaissent une progression de 4 %.

En effet, l'évolution des recettes des produits du marché intérieur du tabac laisse entrevoir, pour l'année 2007, une prévision en hausse de 4 %. Une augmentation de 24,9 % était apparue en 2006, après plusieurs années de fortes baisses.

Du fait de cette variation et d'une diminution des dépenses, le bénéfice prévisionnel de la Régie des Tabacs augmente de 13 %.

*** Postes et Télégraphes** (article 021.300 : + 4,6 %)

La prévision de recettes du compte de partage est estimée en hausse de 4,9 % par rapport à 2006.

La prévision pour l'exercice 2007 anticipée tient compte d'un accroissement des segments d'activités « courrier » en particulier le produit collissimo, ainsi que le courrier à l'international. Les recettes « Grand Public » sont en progression. Quant aux prestations fournies à « Chronopost S.A. », elles devraient connaître un certain repli.

Il est à noter que les autres recettes (Services Financiers, Produits des Télécommunications, Diverses) connaissent une diminution de 4,8 %.

Toutefois, les dépenses étant en hausse de 8,8 %, il est prévu un résultat bénéficiaire en baisse de 2,8 %.

*** Office des Emissions de Timbres-Poste**
(article 021.400 : + 3 %)

La philatélie mondiale évolue depuis plusieurs années dans un contexte peu favorable et la Principauté n'est pas épargnée par ce phénomène. Les encaissements propres de l'Office affichent une stagnation (+ 0,2 %) malgré des efforts faits en matière de commercialisation, le site Internet et l'Exposition Internationale « MonacoPhil 2006 ».

Les recettes diverses, constituées principalement par la vente des enveloppes « 1^{er} Jour d'Emission », des encarts de présentation et des flammes d'affranchissement, devraient être en hausse de 36 %.

A compter de l'année 2006, de nouveaux accords ont été conclus avec La Poste française en matière de vente

des émissions de la Principauté, permettant une hausse anticipée de 50 % des recettes provenant des ventes aux guichets français en 2007.

La hausse des recettes de 3 % et la baisse anticipée des dépenses de 2,5 % conduisent à augmenter le bénéfice global de 27,3 %.

*** Publications Officielles** (article 021.500 : + 1,5 %)

Les prévisions de recettes des publications officielles pour l'exercice 2007 sont en légère augmentation par rapport au budget primitif 2006.

Cette hausse modérée s'explique par une croissance de 2,1 % des revenus provenant des insertions et annonces légales.

La hausse des recettes, associée à la légère augmentation des dépenses (+ 2,3 %), génère un bénéfice prévisionnel en baisse de 16 % par rapport à 2006.

*** Eaux – Extension du réseau**
(article 021.900 : - 42,9 %)

Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau. Cet article affiche une baisse de 42,9 % du fait d'un reversement exceptionnel en 2006 dont le but était de constater le résultat du Compte Spécial du Trésor (l'augmentation de 2005 à 2006 avait été de + 40,0 %).

✧ Monopoles concédés : + 8,3 %

*** Société des Bains de Mer** (article 031.101 : + 7,4 %)

Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer, auquel s'applique un taux de redevance de 13 %.

La prévision des recettes budgétaires est estimée en hausse de 7,4 % par rapport à 2006.

*** Prêts sur gages** (article 031.102)

L'activité de la société étant globalement stationnaire depuis quelques années, il est proposé de reconduire le montant voté au budget 2006.

*** Radio Monte-Carlo** (article 031.103 : + 29,5 %)

A la suite de la signature du nouveau contrat de concession le 10 janvier 2005, Radio Monte-Carlo verse

une redevance basée sur son chiffre d'affaires d'antenne net payant. A compter du 1^{er} janvier 2007, elle s'élèvera à 2 % du chiffre d'affaires (contre 1,5 % en 2006, soit + 33 %), permettant ainsi une hausse des recettes de 29,5 %.

*** Télé Monte-Carlo** (article 031.105)

Les encaissements faisant l'objet de la redevance pour l'année 2007 ont été estimés, comme en 2006, au minimum garanti par la convention de concession, telle que modifiée en novembre 2003.

*** Monaco Telecom** (article 031.106)

La redevance due par la société Monaco Telecom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges.

La redevance prévue sur cet exercice est comparable à celle inscrite en 2006.

*** Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz**
(article 031.108 : - 0,2 %)

Les recettes provenant de la SMEG se déduisent de l'article 2 de la convention de concession pour la distribution de l'énergie électrique et de gaz. Elles sont composées d'une redevance proportionnelle et d'une redevance forfaitaire.

La redevance proportionnelle se détermine suivant l'évolution de la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz. Pour l'année 2007, on peut penser que la progression ainsi que l'augmentation des tarifs de gaz et d'électricité conduira à une recette légèrement en hausse.

La redevance forfaitaire, qui représente la plus grande partie de la redevance, se calcule en fonction de l'indice électrique moyen annuel des indices des prix à la consommation. Elle est prévue en hausse de 2,5 % pour tenir compte d'une augmentation prévisible des tarifs de gaz et d'électricité en 2006.

*** Pari Mutuel Urbain – Loto**
(article 031.110 : + 3,9 %)

Le montant prévu au titre des redevances PMU – LOTO est déterminé au regard des encaissements réalisés ces dernières années avec application d'une majoration de 2 % sur deux années par rapport aux résultats 2005.

*** Usine d'incinération Energie électrique**
(article 031.111 : + 6,7 %)

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente d'énergie électrique.

Un décalage du démarrage des travaux de mise à niveau de l'usine d'incinération à fin 2005 a été constaté. En raison des arrêts programmés à la suite du démarrage effectif des travaux de l'usine d'incinération en 2006, on peut estimer les recettes effectives de cette année payables en 2007 en hausse de 6,7 %.

*** Usine d'incinération Energie Vapeur**
(article 031.112)

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente de vapeur à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice 2007.

On peut estimer que ces recettes seront en baisse d'environ 15 % pour l'année 2006 à la suite de l'arrêt programmé pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'incinération. Toutefois, une augmentation possible des tarifs du gaz, ainsi que l'augmentation de recettes négociée dans le cadre de la nouvelle Convention pourraient compenser cette baisse.

*** Télédistribution** (article 031.113 : - 8,6 %)

La redevance due par la société qui exploite le réseau câblé de télédistribution est calculée chaque année conformément à la convention de concession qui la lie à l'Etat.

Le montant de la redevance de l'année civile 2005 qui sera versé en 2006 s'avère être inférieur à ce qui avait été prévu. Cette somme devant être relativement stable d'une année sur l'autre, il est envisagé d'inscrire un montant en baisse de 8,6 %.

*** SAM des Ports** (article 031.115 : + 70 %)

Cet article correspond à la création de la SAM des Ports le 1^{er} janvier 2006. Le montant représente la redevance versée à l'Etat par la nouvelle société qui bénéficie principalement des recettes générées par l'activité croisière et les droits de stationnement, auparavant encaissées par le Service de la Marine.

Une hausse de 70 % des revenus est envisagée compte tenu des recettes générées et des résultats a priori encourageants de 2006.

C - Domaine financier : + 38,4 %

✧ **Intérêts bancaires** : + 14,5 %

Ils sont calculés en fonction de deux facteurs : la moyenne des disponibilités et le taux EONIA, le taux rémunérateur.

Les analystes financiers prévoient une hausse légère mais continue du taux rémunérateur qui devrait atteindre en fin d'année 2006 un taux de 3 %, soit une moyenne annuelle de 2,60 %. En ce qui concerne l'année 2007, la tendance à la hausse devrait se poursuivre.

En revanche, la moyenne des disponibilités bancaires continue de baisser et absorbe une partie de la hausse des taux.

Ainsi, une inscription de recettes en hausse de 14,5 % a été réalisée.

✧ **Intérêts sur créances** : - 1,2 %

Les intérêts sur créances en 2007 sont évalués sur la base du résultat 2005 minoré des intérêts perçus en 2006 concernant l'emprunt « Automobile Club de Monaco », qui est venu à échéance le 30 juin 2006.

✧ **Revenus des valeurs mobilières** : + 46,9 %

Ce crédit correspond d'une part aux intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la SBM, et, d'autre part, à une provision relative aux dividendes de Monaco Telecom.

Les revenus des valeurs mobilières pour l'année 2005 ont affiché une progression de 33,92 %. Ce résultat étant exceptionnel, le budget prévisionnel est envisagé sur la base de la moyenne des résultats des cinq dernières années afin de lisser les années atypiques.

2 – Produits et recettes des Services Administratifs :
- 0,1 %

Les principaux crédits de ce chapitre évoluent comme suit.

✧ **Sûreté Publique – Prestations** :
article 012.102 : + 0,4 %

Ce crédit retrace, d'une part, les remboursements par la S.B.M. des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur son domaine immobilier (+ 1,60 %) et, d'autre part, les taxes pour fermeture tardive des établissements ouverts au public ainsi que les redevances pour la délivrance des cartes de séjour (- 4,2 %).

✧ Commerce & Industrie – Brevets :
article 012.104 : + 15,6 %

Les recettes du présent article sont divisées en trois catégories. Il s'agit d'une part des recettes internes, qui se décomposent en brevets nationaux (+ 14,8 %), marques (+ 29,7 % en raison de l'augmentation des tarifs) et produits des nantissements reçus au répertoire du commerce.

D'autre part, on trouve les recettes provenant des dépôts de brevets européens qui sont en constante augmentation depuis quatre ans et sont en hausse cette année de 11,5 %.

Enfin, les prévisions de recettes versées par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) sont en hausse de 4,3 %. Le nombre de dépôts, par l'Arrangement et par le Protocole de Madrid, a été directement affecté par la création de la marque communautaire, dont Monaco ne fait pas partie.

✧ Aviation civile – Héliport de Monaco :
article 012.116 : - 2 %

En ce qui concerne le hangar public de l'Aviation Civile, la diminution de la prévision de recettes s'explique par une utilisation plus intensive des hélicoptères d'Héli Air Monaco qui bénéficie d'un tarif négocié compte tenu de son activité à destination du public et d'un moindre trafic concernant les hélicoptères privés.

✧ Remboursement par établissements privés et divers :
article 012.123 : + 19,8 %

Cette recette correspond au remboursement par les établissements privés d'enseignement et certaines associations des émoluments du personnel mis à leur disposition par l'Administration.

La majoration des prévisions pour l'exercice 2007 sur cet article s'explique principalement par la présence de trois nouveaux détachés (2 auprès du Comité Olympique Monégasque et 1 auprès de la Fédération Monégasque d'Haltérophilie) et par l'augmentation des effectifs au Cours de l'Enfant Jésus (+ 2 personnes) et au Collège François d'Assise Nicolas Barré (+ 1,5 personne).

✧ Auditorium Rainier III : article 012.135 : - 23,7 %

La création de cet article en 2003 correspondait à la reprise par l'Etat de la gestion de la salle de l'Auditorium, qui est essentiellement consacrée aux répétitions et représentations de l'Orchestre Philharmonique, mais dont les locaux peuvent aussi être loués lors de séminaires ou congrès. Les recettes anticipées affichent une baisse de 23,7 % par rapport à 2006, la vocation principale de ce centre n'étant pas l'accueil de manifestations privées.

✧ Héliport carburant : article 012.138 : + 23 %

Cet article est apparu en 2006 à la suite de la désactivation comptable du Compte Spécial du Trésor 8180 « Héliport – Avitaillement en carburant ». Les recettes sont dorénavant retracées sur cet article et représentent les résultats de la vente de carburant. Les achats sont, quant à eux, répertoriés à l'article 387.352 « Achat kérosène ».

✧ Stade Louis II : article 012.500 : + 4,9 %

L'augmentation globale de 4,9 % des recettes provenant du Stade Louis II s'explique par :

- la hausse de 6,8 % des recettes provenant de l'exploitation du parking, en raison d'une hausse de 6,2 % des recettes encaissées en 2005, confirmée par les réalisations constatées au premier trimestre de l'année 2006, et d'une augmentation tarifaire des droits de stationnement de longue durée estimée pour 2007 à 2 % ;
- l'augmentation des revenus issus des locations de bureaux (+ 6 %) ;
- la majoration de 2,6 % de la redevance publicitaire de l'A.S.M. Football Club S.A.M.

✧ Direction des Affaires Maritimes :
article 012.602 « Droits divers » : - 69,7 %
article 012.606 « Garages à bateaux » : + 1,9 %

L'article 012.602 regroupe les recettes liées à l'activité régaliennne de l'Etat qui continuent à être perçues par la Direction des Affaires Maritimes et qui constituent désormais son unique source de revenus. Les autres recettes de ce même article, relatives à l'exploitation des ports, sont gérées par la Société d'Exploitation des Ports de Monaco.

Les recettes que percevra la Direction des Affaires Maritimes au cours de l'exercice 2007, doivent être comparées aux recettes de même nature des exercices antérieurs. En 2007, ces recettes sont estimées à la hausse. La différence s'explique par l'apparition d'une nouvelle catégorie de revenus relative à l'aire de carénage dont la mise en service est prévue dans le courant de l'année 2006.

Quant aux recettes provenant des garages à bateaux, elles affichent une hausse de 1,9 %.

3 – Contributions : + 12,6 %

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 75,8 % contre 70,3 % pour l'exercice 2006.

Globalement, l'évolution de la conjoncture économique se fait sentir au niveau des encaissements qui enregistrent une augmentation, dans la lignée des inscriptions rectificatives 2006.

On note, selon les différents secteurs :

- la majoration des droits de douane (+ 1,9 %),
- la hausse des droits sur les transactions juridiques (+ 6,4 %),
- l'augmentation des transactions commerciales (+ 14,3 %),
- la très forte croissance des bénéfices commerciaux (+ 16 %),
- la forte réduction des droits de consommation (- 28,4 %) qui suit celle de - 31,4 % en 2006, mais qui n'a pas d'impact significatif sur les encaissements globaux en raison du faible montant concerné.

Les évolutions des différentes composantes de ces contributions sont analysées ci-après.

◇ Droits de douane : article 013.101 : + 1,9 %

Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2007 sont fonction du résultat français douanier 2006 et du solde du compte 2006, reflétant les chiffres français 2005, et comprendront les deux éléments suivants :

- le solde du forfait douanier 2006. Son montant sera arrêté après déduction des acomptes reçus en 2006, qui auront été calculés sur la base du forfait douanier 2005. Les montants des recettes douanières, qui seront pris en compte pour sa liquidation définitive viennent d'être communiqués par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects ;

- les acomptes 2007, qui seront calculés au printemps 2007 sur la base du forfait douanier 2006.

Il est à noter que s'agissant du forfait douanier 2006, le calcul prévisionnel est fondé sur l'hypothèse d'une hausse de 0,5 % des recettes douanières (les prévisions annexées au projet de loi de finances pour 2006 reposent sur une croissance de 0,5 % des recettes de la TIPP et des droits de consommation sur les tabacs).

Sur la base de ces informations, les montants des sommes à recevoir sont estimés en hausse de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

◇ Contributions sur transactions juridiques :
+ 6,4 %

Cette hausse provient essentiellement de deux inscriptions. D'une part la majoration des droits de mutation ainsi que d'autre part la perception définitive des premiers droits perçus sur la fiscalité de l'épargne, les autres recettes de ce type étant identiques à 2006.

* **Fiscalité de l'épargne** (article 023.110)

On note dans cette rubrique l'ajustement du compte créé en 2006 destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, dans ce cadre est prévu que l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté Européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence.

Les versements relatifs à la fiscalité de l'épargne ont été comptabilisés en 2006 sur le Compte Spécial du Trésor dédié à cet effet (au titre du 2^{ème} semestre). Les 3/4 de cette somme seront reversés aux pays d'origine.

La part de 25 % conservée par la Principauté est donc à inscrire au Budget Primitif 2007.

* **Droits de mutation** (article 023.101 : + 7 %)

La prévision de majoration s'explique par les résultats des huit premiers mois de l'exercice 2006. Elle touche plus particulièrement la composante « mutations à titre onéreux de biens immeubles », dont la croissance s'explique tant en nombre d'actes qu'en valeur moyenne par transaction.

◇ Contributions sur transactions commerciales :
+ 14,3 %

Les recettes de T.V.A. correspondent à la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules 54 % de ces dernières.

Elles sont formées, pour un pourcentage en constante augmentation depuis plusieurs années et qui s'établit à 66,8 % pour cet exercice, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage.

* **Encaissements monégasques**

Les sept premiers mois de 2006 ont évolué ainsi par rapport aux sept premiers mois de 2005 :

	Evolution
Encaissements bruts	+ 2,92 %
Restitution de droits	- 10,03 %
Encaissements nets	+ 7,06 %

La majoration des encaissements bruts de T.V.A. s'accompagne d'une diminution des restitutions, de sorte que les encaissements nets constatés sur cette période augmentent de manière importante (+ 7,1 %).

L'évaluation des recettes de T.V.A. brute monégasque tient compte de deux paramètres :

- la T.V.A. immobilière, dont les encaissements sont en forte progression ces dernières années. Pour 2006, un montant plus faible avait été valorisé au budget primitif, puis revu à la hausse au budget rectificatif. Il est donc proposé de retenir un montant global identique à ce dernier pour 2007 ;

- la T.V.A. interne hors TVA immobilière, qui représente la part prépondérante des encaissements de T.V.A. brute. Compte tenu de la progression constatée en 2005 et de l'évolution des encaissements des sept premiers mois de l'exercice 2006, il est proposé de retenir un montant global en hausse pour l'année 2007.

Parallèlement, il convient de tenir compte des restitutions de droits, qui ont été valorisées au vu des sommes réellement remboursées par la Direction des Services Fiscaux sur les 7 premiers mois de 2006.

*** La quote-part monégasque de T.V.A. issue du compte de partage avec la France.**

L'évaluation des sommes à recevoir en 2007 suppose la liquidation préalable des comptes de partage prévisionnels des années 2005 et 2006.

Les sommes versées en 2007 comprendront en effet les deux éléments suivants :

- le solde du compte de partage 2006, qui sera arrêté en juillet 2007 après déduction des acomptes reçus en 2006 et liquidés en juillet 2006 sur la base du compte de partage 2005 ;

- les acomptes 2007, qui seront calculés en juillet 2007 sur la base du compte de partage 2006.

Pour la détermination du coefficient de variation des recettes, les encaissements monégasques correspondent respectivement aux recettes définitives de l'année 2005 et aux prévisions rectificatives pour l'année 2006.

S'agissant des recettes françaises, les sommes retenues correspondent aux évaluations rectificatives (pour l'année 2005) et primitives (pour l'année 2006) annexées au projet de loi de finances pour 2006.

◇ Bénéfices commerciaux : + 16 %

Les encaissements réalisés en 2006 au titre de l'I.S.B. sont fortement concentrés sur une vingtaine d'entreprises. Etant donné les encaissements qui seront réellement perçus en 2006, il est proposé de majorer en 2007 l'inscription primitive de 2006.

◇ Droits de consommation : - 28,4 %

Les droits encaissés sur les articles de ce chapitre proviennent essentiellement des droits de consommation sur les alcools et boissons alcooliques.

Les encaissements effectués à ce titre sur le premier semestre 2006 sont en baisse. La consommation recule depuis 2002, probablement à la suite d'une modification des habitudes de consommation de la clientèle.

Les droits sur l'or sont également fortement orientés à la baisse.

B - DÉPENSES

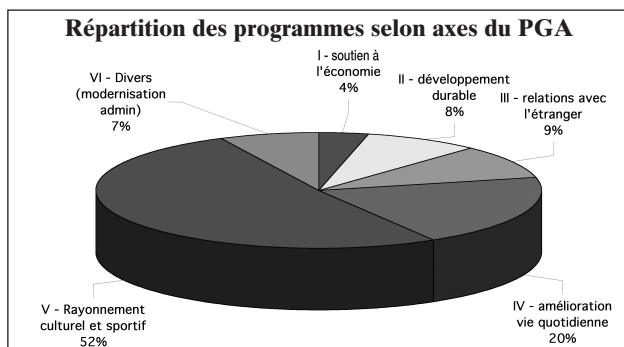
Le montant des dépenses courantes du budget passe de 820.717.200 € au budget primitif 2006 à 865.614.300 € pour 2007, soit une augmentation entre dépenses comparables de 5,5 %.

Parallèlement, le Gouvernement a accepté un montant global de programmes en progression spectaculaire de 75 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la décomposition des programmes par nature et par département.

	2007
FONCTIONNEMENT	
Assemblées & corps constitués	18 000 €
Ministère d'Etat	190 500 €
Département des Relations Extérieures	0 €
Département de l'Intérieur	811 200 €
Départ. des Finances & de l'Economie	20 000 €
Départ. des Affaires Sociales	8 000 €
Départ. De l'Environn., l'Equip. & l'Urban.	1 198 200 €
Services Judiciaires	75 000 €
Dépenses Communes	0 €
Services Publics	400 000 €
TOTAL	2 720 900 €
INTERVENTIONS PUBLIQUES	8 679 200 €
EQUIPEMENT & INVESTISSEMENTS	4 076 000 €
TOTAL DES PROGRAMMES	15 476 100 €

Par ailleurs, les programmes ont été validés, pour l'exercice 2007, conformément aux axes prioritaires du plan Gouvernemental d'action. Leur répartition selon ces axes est retracée ci-après :



Après intégration au budget général des programmes des services, le total des dépenses s'élève à 881.090.400 €, en augmentation de 6,2 % sur les dépenses de l'exercice précédent.

Le budget global se répartit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 382.317.000 €, soit + 7 %,
- Dépenses d'interventions publiques : 182.488.400 €, soit + 14,8 %,
- Dépenses d'équipement : 316.285.000 €, soit + 1,0 %.

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, correspondant à l'addition des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques affichent un taux de progression record de + 9,4 %.

Ce taux de progression se retrouve dans chaque catégorie de dépenses les constituant.

A - Dépenses de fonctionnement

L'augmentation totale des dépenses de fonctionnement est de 7 %. L'évolution en valeur des différents postes concernés se trouve retracée dans le tableau ci-après :

	PR07/PR06 %
- Dépenses de Souveraineté	5,2 %
- Dépenses de personnel	4,6 %
- Fournitures, matériel, travaux	13,2 %
- Frais propres serv. comm. & pub.	1,2 %
- Frais financiers	36,1 %
Total dépenses de fonctionnement	6,97 %

Les composantes des frais de fonctionnement sont donc en évolution variable.

a) Dépenses de personnel : + 4,6 %

Elles enregistrent une augmentation légèrement supérieure aux années précédentes entre les budgets primitifs 2006 et 2007.

A noter que du fait de l'importance des dépenses d'équipement et d'investissements et d'interventions publiques, leur part relative par rapport aux dépenses totales continue de décroître, pour ne représenter en 2007 plus que 24,9 %, contre 25,2 % en 2006, 27,3 % en 2005 et 29 % en 2004.

La croissance globale de 4,6 % des dépenses de personnel s'explique par la progression marquée de leurs trois composantes :

- les charges de rémunération du personnel (+ 3 %) ;
- les charges sociales (+ 6,50 %) ;
- les rémunérations de tiers et indemnités représentatives de frais (+ 17,5 %).

Les dépenses de personnel se ventilent comme suit.

◇ Les charges de rémunération des personnels

Elles affichent une hausse de 3 % sous l'effet de la prise en compte de la majoration générale annuelle ainsi que de certains ajustements d'organigrammes.

A noter que pour la première fois, les postes figurant à l'organigramme mais qui ne sont pas pourvus ne sont pas dotés de crédits. Sans cette mesure les crédits de personnel auraient augmenté de 5,2 %.

Le nombre de postes s'établira à 3.458,50 pour l'année 2007 contre 3.431 en 2006, soit 27,5 postes supplémentaires.

Ces évolutions sont les suivantes :

✓ Cabinet Princier	+ 6
✓ Assemblées et Corps Constitués	- 1
✓ Ministère d'Etat	- 1
✓ Relations Extérieures	+ 4
✓ Intérieur	+ 13,5
✓ Finances	0

✓ Affaires Sociales et Santé	+ 1 (dont - 1 de l'AMAPEI)
✓ Equipement et Environnement	+ 5
✓ Judiciaires	0

Si l'on analyse plus en détail, les majorations au sein des services concernent :

La majoration de l'effectif du nouveau Département des Relations extérieures (+ 1 poste), la création de 2 postes de Secrétaire de direction bilingue (un à la Mission permanente de la Principauté auprès des Nations Unies, un à l'Ambassade de Monaco à Washington), et 1 poste de chauffeur/huissier à Washington.

La majoration des effectifs au Département de l'Intérieur, soit globalement + 13,5 postes dont 7,5 au sein de la D.E.N.J.S. dus au mouvement de personnel d'une année scolaire sur l'autre, 5 à la Force Publique (2 Carabiniers et 3 Sapeurs Pompiers) et 1 au Stade Louis II.

La majoration des effectifs au Département de l'Equipement et de l'Environnement, soit globalement + 5, due au nouvel organigramme de la Direction des Affaires Maritimes suite au détachement d'une partie de son personnel à la Société d'Exploitation à compter du 1er janvier 2006. Cette Direction, estimée à 5 postes au Budget Primitif 2006, compte en réalité un effectif de 10 personnes dont 1 mise à la disposition du Comité Olympique et 1 en congés maladie de longue durée.

En outre, comme indiqué ci-dessus, le responsable de l'A.M.A.P.E.I., a désormais intégré le Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Par ailleurs, la mesure de hausse de traitements intervenue au mois de juillet 2006 aura aussi un impact sur l'exercice 2007. De plus, comme pour les années précédentes, les mesures individuelles de promotion, d'avancement et de reclassement ont été prises en compte.

Parallèlement à ces créations de postes et autres augmentations, des minoration ont pu être réalisées. Elles concernent :

La diminution des effectifs relatifs aux élèves fonctionnaires, désormais seuls 5 nouveaux postes ont été prévus au lieu de 10 les années précédentes.

On peut noter qu'au 31 décembre 2005, la Direction du Budget et du Trésor avait rémunéré 3.343 agents dont 1.020 de nationalité monégasque. Ce personnel se répartissait en 1.908 titulaires et 1.435 agents contractuels.

✧ Les charges sociales

Les crédits qui apparaissent au budget général (articles 401.130 et 401.230) correspondent aux sommes permettant d'alimenter le compte développé des charges sociales, afin de l'équilibrer.

Il convient d'ajouter à ces crédits les cotisations des services commerciaux, prises en compte dans leur propre budget pour un montant total de charges sociales se répartissant comme suit :

Prestations familiales :	+ 2,4 %
Prestations médicales :	+ 14,3 %
Pensions et allocations :	+ 4,1 %

Les différents postes ci-dessus mentionnés évoluent comme suit.

- Prestations familiales et prestations médicales

Ces articles étant souvent sous évalués au budget primitif puis augmentés ensuite au budget rectificatif, il a été décidé d'évaluer au plus proche ce type de dépenses.

Ces prévisions ont été établies en fonction des dépenses réelles constatées à l'issue de l'exécution budgétaire de l'exercice 2005, ainsi qu'au vu des paiements effectués sur les six premiers mois de l'exercice 2006.

- Pensions et allocations

Ces crédits sont calculés en tenant compte d'une part, du montant des pensions et allocations versées réellement en 2005 majoré du montant des pensions nouvelles versées jusqu'en avril 2006.

De plus il a été pris en compte tous les départs à la retraite prévus ou prévisibles pour la période du 1^{er} mai 2006 au 31 décembre 2007. A cette somme a été rajoutée un montant forfaitaire destiné à compenser des départs à la retraite anticipée, qui constituent la norme compte tenu des mesures d'incitation adoptées de longue date par l'Etat.

Ainsi, les pensions de retraites qui seront versées au titre de l'exercice 2007 sont en augmentation globale de 4,1 % sur celles de l'exercice 2006.

✧ Les autres dépenses de personnel

Elles sont constituées de deux types de dépenses :

Les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration affichent une hausse de

20,6 % qui fait suite à celle de 22 % l'exercice dernier. Cette majoration s'explique principalement par trois inscriptions.

D'une part, un programme nouveau d'études pour la DEUC (article 389.251/1) destiné à vérifier l'amélioration du fonctionnement de l'UTER, par des prélèvements et analyses aléatoires.

D'autre part, les indemnités et vacations des cours et tribunaux (article 396.252) affichent une augmentation de 50 %, liée à celle du nombre des affaires de la Cour de Révision et du Tribunal Suprême.

Enfin, à noter la création d'un article (348.256) destiné à retracer les prestations effectuées pour le fonctionnement du Mess de la caserne des Sapeurs Pompiers (cette dépense était auparavant imputée sur des crédits de traitement).

* les indemnités représentatives de frais sont en augmentation de 5,6 % par rapport à 2006, du fait de l'augmentation des sommes destinées au Conseil National (article 201.261) et aux Ambassades (article 316.261).

b) Dépenses de fournitures, services extérieurs et travaux : + 10,1 %

Le budget primitif 2007 voit cette catégorie de dépenses augmenter globalement de 10,1 % par rapport au budget primitif 2006.

Globalement, on peut noter l'alourdissement des dépenses liées au fonctionnement des immeubles domaniaux, dont 4 nouveaux seront livrés dès 2007, ainsi que du fonctionnement, au sens large, des postes diplomatiques à l'étranger, avec notamment la création prévue d'une Ambassade à Washington, l'ouverture d'un Consulat et d'un bureau du tourisme à Londres... Ces deux éléments ont des conséquences notables sur de nombreux articles budgétaires : entretien, mobilier, petits travaux, déplacements, etc...

Analysées plus en détail, les variations enregistrées sur les composantes de ce chapitre sont les suivantes :

1 - Frais de fonctionnement : + 3,6 %

Les frais de fonctionnement augmentent entre le budget primitif 2006 et le budget primitif 2007. Cette hausse modérée reflète en réalité des variations de sens contraires, dont les plus significatives, pour les composantes majeures de ce type de dépenses sont les suivantes :

✧ Les frais d'administration : - 10,5 %

La minoration globale des frais d'administration entre 2006 et 2007 s'explique essentiellement par l'inscription en 2006 d'un programme nécessaire à la commercialisation de 16.000 coffrets numismatiques par le Musée du Timbre et des Monnaies.

De même, il est à noter la disparition du programme pour la numérisation des archives du service des archives centrales, qui avait été étalé sur 3 ans et dont la dernière phase se déroule sur l'exercice 2006 (article 309.323).

Déduction faite de ces programmes particuliers, les variations les plus significatives concernent essentiellement :

- l'inscription d'un programme sur les crédits du Secrétariat Général du Ministère d'Etat (article 301.323 : + 291 %) destiné à poursuivre le programme des passeports électroniques ;

- la majoration des crédits du Conseil National (article 201.323) destinée à couvrir la première phase de numérisation des archives du conseil national, ainsi que la refonte de son site Internet ;

✧ Les frais de promotion :

Ils comprennent notamment :

Les crédits de publicité (+ 2,1 %)

Les plus importants concernent la Direction du Tourisme (article 357.325 : + 1,5 %). Les principales actions envisagées par cette Direction concernent :

- ✓ L'achat d'espaces et opérations de communication pour le tourisme d'affaires et le tourisme individuel
- ✓ Le marché de la culture et des arts
- ✓ L'ouverture des commerces les dimanches en été 2007
- ✓ Le Marketing Direct.

* Les bureaux de Monaco à l'étranger (+ 8,4 %)

D'une part, cette hausse retrace les crédits nécessaires au fonctionnement de la nouvelle « Maison de Monaco » à Londres.

A noter que la politique d'analyse de rentabilité, initiée en 2006, pourrait aboutir à des restructurations dès l'exercice 2007.

Pour 2007, la promotion par le nouveau Bureau à Shanghai va s'intensifier.

De même, les crédits alloués au Bureau de New York sont en progression, afin de permettre l'élargissement de

la présence des espaces publicitaires sur d'autres supports que la presse. A noter l'accroissement constaté ces derniers mois du nombre de touristes américains en Principauté.

* Les expositions et foires (- 6,6 %)

La minoration globale s'explique par l'inscription de crédits, en 2006, destinés à l'Office des Emissions de Timbres Postes et au Musée du Timbre et des Monnaies relatifs à l'organisation en 2006 en Principauté de l'Exposition commerciale et des « 100 timbres et documents philatéliques parmi les plus rares du monde ».

Parallèlement, les crédits destinés à la Direction du Tourisme (article 357.314), sont en hausse de 2,3 %. Les principaux salons ou foires envisagés concernent :

✓ L'E.I.B.T.M. à Barcelone (Salon International du Tourisme d'Affaires)

✓ L'I.L.T.M. à Cannes (Tourisme d'Affaires)

✓ L'IMEX A FRANCFORT (Tourisme d'Affaires)

✓ La Présentations de Roadshows afin de promouvoir la Destination Monaco : Europe, Russie (2 villes) et les USA.

◇ Les frais de réception : - 22,4 %

Leur baisse provient d'une réaffectation de crédits au sein de la section 1. Indépendamment de cela, l'article retraçant les réceptions des Postes diplomatiques (316.264), connaît une hausse de 26,2 %. Elle s'explique exclusivement par l'ouverture d'une nouvelle Ambassade de Monaco, à Washington.

2 - Entretien, prestations et fournitures : + 10,1 %

Ces dépenses enregistrent une hausse globale de 10,1 % entre les budgets 2006 et 2007. Cette augmentation reflète en partie, comme cela a été mentionné, les augmentations relatives au fonctionnement des immeubles domaniaux, dont le nombre augmente, ainsi qu'aux ambassades. Les majorations les plus significatives concernent :

Pour les immeubles domaniaux, il s'agit notamment des dépenses de fluides (article 406.343 : + 7,8 %), de nettoyage (articles 406.331 et 406.331/1 : respectivement + 19,7 % et + 40 %), des charges de copropriété (articles 406.349 et 406.349/1 : + 5,6 % et + 7,4 %).

Pour les Ambassades, l'augmentation des crédits relatifs à leur fonctionnement (article 316.335 : + 13,6 %)

est la conséquence de l'ouverture de l'Ambassade à Washington.

D'autres inscriptions expliquent également l'augmentation susmentionnée. Il s'agit notamment :

- des crédits de location de locaux (article 402.338 : + 13 %) qui retracent, outre les locations habituelles, la location d'un fonds de commerce Boulevard des Moulins. A noter que cette dépense se retrouve en recettes du budget de l'Etat.

- des frais généraux de l'héliport (article 387.343 : + 123 %), qui traduit le recours, à compter de l'exercice 2007, à une société privée pour le contrôle sûreté des bagages et des passagers. Cette prestation était réalisée, jusqu'en 2006, par des agents de la Sûreté Publique dans le cadre général de leur mission.

3 - Mobilier et matériel : + 16,7 %

Les variations les plus significatives sont ci-après détaillées :

- Entretien du matériel : + 8,2 %

La majoration constatée s'explique essentiellement par :

✓ les crédits d'entretien de la Compagnie des Sapeurs Pompiers (article 348.350 : + 27,3 %) du fait de la prise en compte de l'entretien, la réparation, et le carburant des ambulances (V.S.A.B.), qui étaient auparavant gérés par le C.H.P.G..

✓ les crédits d'entretien du service de la marine (article 390.350) qui voit son budget augmenter du fait de la gestion par le service de l'aire de carénage.

- Achat de matériel : + 27,3 %

Les inscriptions les plus significatives concernent :

✓ l'amortissement de l'acquisition d'un hélicoptère (article 107.351)

✓ le remplacement, tel qu'inscrit au plan de renouvellement du parc automobile d'un VSAB (conforme aux nouvelles normes françaises) et d'un camion de protection pour la Compagnie des Sapeurs Pompiers (article 348.351).

✓ le remplacement pour la Section Assainissement du Service de l'Aménagement Urbain d'un véhicule (article 391.351 : + 54,5 %). Il s'agit d'un poids-lourd qui a plus de 10 ans et dont le remplacement des pièces devient très difficile et onéreux.

✓ la majoration des acquisitions destinées à la Direction de la Sûreté Publique (article 322.351 : + 12,5 %)

qui inclut, notamment, le remplacement d'une embarcation RH 1000 acquise en décembre 1989.

* Mobilier des ambassades (+ 314 %)

La multiplication de ces crédits s'explique, une nouvelle fois, par l'Ambassade de Monaco à Washington dont l'ouverture nécessite des acquisitions de mobilier.

* Mobilier des services administratifs (+ 26 %)

Les crédits destinés à l'acquisition de mobilier pour les services administratifs connaissent une forte majoration, du fait de l'acquisition nécessaire de mobilier destiné à la nouvelle structure de l'office du Tourisme de Londres. Hormis cette inscription particulière, les crédits relativement stables, dans la mesure où aucun déménagement important de service n'est envisagé en 2007.

* Matériel informatique des services administratifs (- 16,2 %)

Comme l'exercice précédent, le crédit inscrit au titre de l'équipement en micro ordinateurs pour les services administratifs (article 403.368) est en baisse. Il tient compte de la location des postes informatiques et des mises à jour de logiciels. La diminution des crédits est rendue possible par la décision de prolonger d'un an la durée des postes, ce qui a pour conséquence des économies significatives pour l'Etat.

* Habillement (+ 8,3 %)

Cette majoration entre les budgets 2006 et 2007 s'explique, outre les renouvellements traditionnels, par des acquisitions ponctuelles pour la Sûreté Publique (article 322.371 : + 19,7 %) et notamment des tenues NRBC (anti-nucléaires), renouvellement total des rangers etc...

4 - Travaux : + 21 %

L'augmentation globale des travaux s'élève à 21 % entre les budgets 2006 et 2007 ; les évolutions constatées concernent principalement les opérations suivantes :

- la poursuite de travaux de rénovation du Palais Princier (article 107.380).

- les grosses réparations dans les bâtiments domaniaux (article 404.382 : - 11 %). Les principales inscriptions pour l'exercice 2007 concernent :

✓ la réfection de la façade principale de la Caserne des Carabiniers sise Place du Palais ;

✓ la réfection du local AMADE à la Villa Girasole ;

✓ la deuxième phase des travaux de sécurisation et de réhabilitation des circuits électriques de l'Annexe du Ministère d'Etat ;

✓ la réfection de sept cellules à la Maison d'Arrêt ;

✓ la mise aux normes de détection incendie (suite à des observations de la Commission de sécurité) dans les locaux du Théâtre Princesse Grace et du C.R.I. ainsi que le gros entretien de la climatisation du Centre Auditorium Rainier III ;

✓ le traitement d'air de la piscine du Lycée Technique de Monte-Carlo, ainsi que le remplacement du réseau de distribution du chauffage.

✓ la peinture des salles d'audience du Palais de Justice ;

- l'accroissement important de l'entretien des ouvrages maritimes (article 376.389) qui retrace :

✓ l'entretien du complexe des Spélugues

✓ l'entretien de l'extension du port de la Condamine

✓ l'Inspection des ouvrages

- la majoration pour l'entretien des ouvrages maritimes réalisé par le SDAU (article 391.389) du fait du remplacement des anodes sacrificielles et d'une avarie

- le coût des petits travaux et contrats d'entretien qui enregistre une hausse de 1,4 % expliquée principalement par :

✓ la majoration du coût de l'entretien du Stade Louis II (article 346.381 : + 6,5 %) afin de supporter le nouveau contrat d'entretien de la sonorisation du centre nautique, en plus de l'augmentation traditionnelle de 1,50 %.

✓ l'accroissement des crédits de petits travaux et contrats d'entretien des immeubles domaniaux (article 406.381 : + 19,5 %). Il résulte, notamment, de l'incorporation de nouveaux immeubles en gestion au budget 2007, à savoir : Immeuble Aureglia-Grimaldi, Immeuble Zone A, Immeuble 21-25 rue de la turbie, etc

✓ la très forte hausse des crédits de réparation et d'entretien des ambassades (article 404.383 : + 59 %) qui s'explique par :

* La première tranche de rénovation totale de la Résidence de l'Ambassade de Monaco en Espagne,

* Des travaux d'extension des locaux de la Mission

Permanente de Monaco auprès des Nations Unies à New York,

* La poursuite des travaux de réfection de l'Ambassade de Monaco en France et qui concerne les peintures, le système téléphonique, l'installation de climatisation, ...

5 - Dépenses des services commerciaux et publics concédés : + 1,2 %

La légère augmentation de ces dépenses s'explique uniquement par la hausse significative des dépenses des services publics concédés (+ 6,6 %), dans la lignée des exercices précédents, les dépenses relatives aux services commerciaux affichant une baisse importante, soit - 7,4 %.

- Services commerciaux : (- 7,4 %)

Cette forte diminution s'explique essentiellement par trois raisons :

✓ La quasi disparition de l'article relatif à la TVA payée par le service de la Marine (article 390.412). En effet, dans la mesure où les droits de stationnement, soumis à TVA, ne sont plus perçus par le service mais par la Société d'Exploitation des Ports, cette dépense est vouée à disparaître. Seule la TVA concernant la location de l'aire de carénage est facturée.

✓ les achats de marchandises du Musée du Timbre et des Monnaies (article 365.410 : - 76,3 %) reviennent à un niveau habituel, l'exercice 2006 ayant comptabilisé la commercialisation de 16.000 coffrets numismatiques.

✓ la baisse du coût des achats de marchandises de la Régie des Tabacs, et des taxes y afférentes (articles 360.410 : - 10,9 % et article 360.412 : - 23 %) du fait de la prévision de hausses de prix d'achat importantes en 2006, et qui ne se réaliseront pas dans cette mesure.

- Services publics concédés : (+ 6,6 %)

La croissance entre les budgets primitif 2006 et 2007 s'explique essentiellement par deux majorations significatives par rapport à l'exercice 2006.

✓ les crédits destinés à la collecte et à l'incinération (article 501.432/2) affichent une augmentation significative. Cette forte majoration tient compte notamment du surcoût d'exploitation résultant de la mise à niveau de l'U.I.R.U.I. ; alors que la collecte sélective, déjà en place, sera intensifiée ;

✓ par ailleurs, les crédits visant à couvrir le déficit de

la Compagnie des Autobus sont en hausse (article 504.438 : + 23,7 %) du fait de l'hypothèse de prise en compte de nouveaux tarifs applicables en 2007. Ces tarifs sont décidés par l'Etat ; pour favoriser ce moyen de transport et ainsi augmenter le nombre d'utilisateurs, la politique pour 2007 serait celle d'une baisse des tarifs, avec développement des cartes mensuelles... D'après les estimations, la baisse des prix prévue ne sera pas totalement compensée par l'augmentation du nombre d'usagers la première année. Enfin, il est prévu le développement de lignes nouvelles, avec le même objectif.

c) Frais financiers : + 36,1 %

L'essentiel de ces dépenses est constitué par les intérêts versés en rémunération des avances effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat (article 407.513).

Le montant de la rémunération des avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel affiche une hausse de 58 % de 2004 à 2005. Cette forte augmentation s'explique tant par la hausse du montant des avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat que par celle du taux rémunérateur, bien que moindre (+ 1,1 %).

Pour 2007, il a été anticipé la continuation de cette tendance à la hausse du taux (constatée d'ailleurs sur les 6 premiers mois de 2006). En effet, les analystes financiers prévoient une continuité de cette progression pour atteindre dès fin 2006 un taux de 3 %.

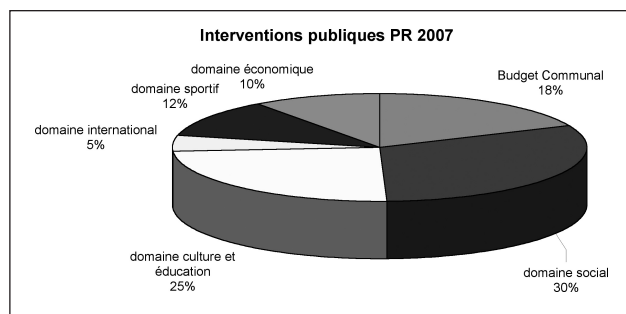
Parallèlement, l'avance consentie par le Fonds de Réserve Constitutionnel a atteint aujourd'hui un niveau élevé ; elle devrait connaître une nouvelle hausse, eu égard au montant prévisionnel du déficit de l'exercice 2006 d'une part et de l'exécution du budget 2007, dont le déficit devra être financé, en terme de trésorerie, par de nouvelles avances.

B - Dépenses d'interventions publiques

Les interventions publiques sont orientées très fortement à la hausse en 2007, le poids de la politique sanitaire et sociale augmentant de manière importante. Par souci de lisibilité de l'action de l'Etat les chapitres comptables ci-dessus ont été regroupés dans l'analyse ci-après en intégrant les sections I (ch. 2 et 3) et III (ch. 8), selon la nature de la dépense (sociale, culturelle, internationale, sportive et à caractère économique). Ci-dessous figure un tableau exposant la ventilation utilisée dans cet exposé.

REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTION PUBLIQUES RETRAITEES

	PR07 / PR06 %
1 - Budget Communal :	12,2 %
2 - Etabl. publics à caractère social :	60,7%
6 - Domaine social	3,3%
2 - total social	32,6 %
3 - établissements publics culturels :	28,8 %
5 - Domaine éducatif et culturel :	- 5,3 %
8 - manifestations culturelles dont :	- 0,9 %
608103 mediax	- 5,0 %
608112 festival mondial théâtre	- 80,0 %
608120 congrès médical	0,0 %
608129 grands prix magiques	1,5 %
608130 expos florales	- 22,2 %
608137 événements grimaldi forum	7,8 %
608201 manifestations nationales	- 59,7 %
6082012 campagne électorale	
608206 congrès contributions	4,3 %
608207 manifestations culturelles	274,2 %
3 - total culture et éducation	- 1,8 %
4 - Domaine International et humanitaire :	37,8 %
8 - manifestations internationales dont :	
608134 subvention MIE	
4 - total domaine international	45,2 %
7 - Domaine sportif :	52,2 %
8 - manifestations sportives dont :	- 2,7 %
608104 épreuves sportives automobiles	- 4,9 %
608132 manifestations sportives diverses	15,3 %
608141 convention services ASM foot	0,0 %
5 - total domaine sportif	15,6 %
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce :	14,4 %
8 manifestations à caractère écon dont :	1,4 %
608114 manifestations nouvelles	0,0 %
608116 exploitation du grimaldi forum	- 1,3 %
608205 congrès réceptions	20,6 %
608213 animation	- 16,7 %
6 - total domaine économique	7,7 %
TOTAL GENERAL	14,8 %



1 - Budget communal (articles 601.101, 601.101/2)

Le vote de la Loi n° 1.316 du 29 juin 2006 modifiant la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale et la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget a consacré l'autonomie accrue de la Commune. Celle-ci a un impact sur la manière d'appréhender le budget. Ainsi l'article 7 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget est modifié comme suit :

« Le projet de budget énonce le montant des crédits à mettre à disposition de la commune conformément à l'article 87 de la Constitution. Ce montant est arrêté au titre de la dotation budgétaire communale à inscrire dans la loi de budget primitif de l'année. La dotation budgétaire se compose, d'une part, d'une dotation forfaitaire de fonctionnement et, d'autre part, d'une dotation d'équipement et d'interventions pour le compte de l'Etat ».

La mise en œuvre de ces dispositions induit une modification de l'article 601.101 qui se décline désormais avec un sous-article.

Le montant à inscrire au budget 2007 de l'Etat a été déterminé ainsi :

* une dotation forfaitaire de fonctionnement à laquelle s'ajoute un programme sur le même article, l'Etat ayant accepté d'accorder une dotation initiale au fonds financier communal. Ce fonds est régi par les dispositions de l'article 59 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974, comme suit :

« Il est créé un fonds financier communal dont les règles de fonctionnement et les modalités de gestion sont déterminées par ordonnance souveraine. La dotation forfaitaire de fonctionnement reste acquise à la commune. L'éventuel excédent de recettes constaté à la clôture des comptes après l'exécution de la section I est reversé au fonds financier communal (...). Les prélèvements effectués sur le fonds financier communal sont décidés par délibération du conseil communal. Ils ne peuvent être utilisés pour réaliser une dépense présentant un caractère récurrent ni avoir pour effet de

rendre le montant du fonds négatif. La commune ne peut contracter des emprunts ».

* une somme relative aux dépenses pour le compte de l'Etat et les équipements.

Les dépenses engagées pour le compte de l'Etat, inscrites à la section II du budget communal regroupent :

- 1 - les subventions du domaine sportif ;
- 2 - les dépenses d'organisation des élections communales ;
- 3 - les dépenses engagées au titre de la Fête Nationale, qui ont été transférées de l'article où elles figuraient jusqu'ici (article 608.201 « manifestations nationales ») ;
- 4 - les équipements concernent les travaux réalisés au restaurant dit « la Chaumière ».

2 - Domaine social

Sous cette dénomination sont traités d'une part les subventions versées aux deux établissements publics à vocation sanitaire et sociale, le C.H.P.G. et la résidence de retraite du Cap Fleuri et l'Office de Protection Sociale (cf. Chapitre 2) et d'autre part, les subventions et politiques publiques du Chapitre 6.

2.1 - Les établissements publics à vocation sanitaire et sociale (chapitre 2)

✧ Centre Hospitalier Princesse Grace – subvention d'équilibre (article 602.101.1)

Le projet de budget primitif 2007 du C.H.P.G. a été construit exclusivement sur l'hypothèse d'une facturation au prix de journée, l'hypothèse d'un passage à la Tarification à l'Activité (T2A) au 1^{er} juillet 2007, ayant été rejetée.

Ce projet fait apparaître un déficit qui est intégralement à couvrir par une subvention d'équilibre d'égal montant.

Les recettes sont établies sur la base d'une poursuite de la réduction des Durées Moyennes de Séjour (D.M.S) et de tarifs en augmentation de 2 %.

Les dépenses prennent en compte l'augmentation salariale telle que validée par le Conseil de Gouvernement du 19 juillet 2006 : 3 % pour le personnel de service et 1,5 % pour le personnel médical au 1^{er} juillet 2006 sans augmentation supplémentaire au titre

de 2007, alors que le Conseil d'Administration avait approuvé une augmentation supplémentaire de 0,75 % de la masse salariale au titre dudit exercice.

✧ Résidence du Cap Fleuri (article 602.101/3)

Le déficit de la Résidence du Cap Fleuri pour l'exercice 2007 est en hausse de 26,4 %, par rapport au Budget primitif 2006.

Les recettes présentent une augmentation de 2,2 % tandis que les dépenses affichent une hausse de 5,6 % essentiellement liée à l'alourdissement des charges de personnel.

* Le Centre Hospitalier Princesse Grace reçoit aussi en direct différentes subventions (article 602.101.6, 602.101/8, 602.102, 602.103 et 602.103/1, 602.108). Il a notamment été convenu que l'Etat supporte directement certains des investissements médicaux lourds liés aux restructurations. Pour l'exercice 2007 il s'agit des équipements suivants :

- système de communication et d'archivage des images médicales (phase 4),
- renouvellement de la salle 2 de radiologie,
- équipement bio-médical de la pédiatrie et de la néonatalogie, services qui vont être restructurés en profondeur.

Les autres articles évoluent faiblement et n'appellent pas de commentaires.

✧ Office de protection sociale (article 602.104)

La subvention d'équilibre octroyée à l'office de protection sociale croît à nouveau fortement. Les allocations versées aux personnes handicapées sont majorées de 11,8 %. Mais le fait nouveau a trait à une meilleure prise en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées. En effet la politique publique en faveur des personnes âgées a conduit à proposer la mise en œuvre en leur faveur d'un dispositif financier d'aide leur permettant de faire face au coût des prestations d'assistance rendues nécessaires par la perte d'autonomie liée au vieillissement soit dans le cadre d'un maintien à domicile, soit en établissement. L'analyse de l'existant a conclu à la nécessité d'homogénéiser les modalités d'attribution des aides actuellement accordées par la Commune et l'Office de Protection Sociale.

Le principe d'une allocation servie sur un fonds unique géré par l'Office a été retenu et c'est dans ce contexte qu'une inscription budgétaire nouvelle est proposée sur l'article 624.659 « allocation autonomie » au budget de l'Office de Protection Sociale. L'abondement de cet article concerne :

- les prestations de maintien à domicile (partiellement compensés par la réduction de la dotation communale, la Mairie facturant désormais la prestation à 14 € de l'heure et l'Etat assurant sur cette nouvelle base le complément par rapport à la prise en charge de la famille) ;

- un montant déjà présent dans le budget (prise en charge financière de l'Office de Protection Sociale) et réaffecté de l'article 624.655 « Prestations en nature » vers ce nouvel article.

Parallèlement l'aide à l'hébergement en maison de retraites (Résidence du Cap Fleuri et autres sites) s'accroît aussi. Enfin l'aide « vie chère » accordée au personnel retraité du CHPG est étendue à tous ceux résidant à Monaco.

2.2 - Les politiques publiques et les subventions en matière sociale (chapitre 6)

Le chapitre 6 ne compte pas moins de 33 inscriptions. On peut les regrouper selon les thèmes suivants :

- I - missions connexes à celles du CHPG et de l'OPS,
- II - aide à la formation et à l'insertion professionnelle,
- III - aide au logement, et enfin,
- IV - Organisations Non-Gouvernementales monégasques à but humanitaire.

I. Certaines inscriptions s'inscrivent dans le prolongement des activités du Centre Hospitalier Princesse Grace. Il s'agit de l'unité de prévention médico-sociale (article 606.206) et du centre médico-psychologique (article 606.208). Tous deux voient leur subvention évoluer de près de 70 % à la hausse. La première enregistre le renforcement du personnel de l'équipe mobile de psychiatrie qui a connu un développement de l'activité et répond à un besoin important de suivi de certains patients hors structure hospitalière.

Le centre médico-psychologique voit sa mission se compléter par la création d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP). Ce type de structure s'adresse à des enfants scolarisés présentant des troubles déstructurants et envahissants de la personnalité. Le CATTP les reçoit à temps partiel, dans le cadre de groupes dont les rythmes sont modulables en fonction d'un projet thérapeutique individuel.

Le financement de la prévention du cancer est également encouragé par le financement à hauteur des associations impliquées dans le dépistage, de même que le don du sang (article 606.102).

Dans le prolongement des actions de l'Office de Protection Sociale, on note la prise en charge du grand âge, des personnes handicapées et l'aide à la famille et à la jeunesse.

a) En matière de prise en charge du grand âge, l'offre se structure et a induit la création de deux articles nouveaux (articles 606.217 et 606.218) au côté du traditionnel article retraçant les prises en charge des cartes de bus et des réductions sur les spectacles (article 606.216).

Les deux articles nouveaux financent le centre de coordination gérontologique et la structure d'accueil destinée aux personnes atteintes de troubles cognitifs (de type Alzheimer). A court terme, la localisation de ces articles dans la nomenclature du budget devrait être revue compte tenu de la nature des dépenses (fonctionnement) afférentes à ces structures.

b) L'article 606.223 retrace les aides matérielles destinées à faciliter l'insertion dans la ville des handicapés moteurs. Ces évolutions qui touchent la voirie, les lieux d'habitation, les transports, etc, sont pilotées par le Département des Affaires sociales qui a désigné une personne dédiée à cette question afin d'établir un état des lieux et formuler des propositions.

La prise en compte du handicap se manifeste aussi dans la dotation de l'AMAPEI qui gère deux CAPS (article 606.137) et le foyer de vie pour personnes handicapées (article 606.238).

La dotation du foyer de vie connaît une croissance très importante ; en effet l'article budgétaire englobe désormais les charges des appartements des adultes handicapés et le convoi de ceux-ci. D'autre part, la possibilité de créer un poste d'éducateur spécialisé (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et de procéder à la location d'un troisième appartement en ville pour 3 personnes handicapées a été sollicitée par l'association.

c) l'aide à la famille et aux jeunes

Ce sont cinq inscriptions qui concourent à intervenir dans ce domaine (article 606.204 « gratifications et aides sociales », article 606.207 « aide à la famille », 606.129 « Jeune j'écoute », article 606.246 « colonies de vacance » et 606.220 « prestations sociales en nature »). On peut noter en particulier la majoration cette année de 10,8 % de l'aide à l'association Jeune J'écoute compte tenu de la croissance de ses charges notamment de personnel de 3,75 % non compensée par des dons supplémentaires.

L'article 606.204 comporte des crédits destinés à verser les allocations familiales aux foyers monégasques qui ne les perçoivent pas dans le cadre du régime légal lié à leur emploi. Ce crédit est en augmentation légère sur 2006, seules les allocations diverses complétant l'inscription étant à la baisse.

Enfin l'article 606.220 enregistre la distribution des tickets alimentaires. L'augmentation du crédit tient à la hausse du nombre d'allocataires (303 au 2^{ème} trimestre 2006 contre 295 en 2005) et à la majoration prévisionnelle de la valeur du portefeuille des bons distribués (+ 2 % au 1^{er} janvier 2007).

II. L'intervention de l'Etat dans le domaine social vise aussi à permettre une bonne insertion dans le milieu du travail par de la formation et des aides financières.

Les articles concernés sont les suivants :

Articles 606.203 et 606.205 « bourses d'études » et « prestations sociales des étudiants » : ces deux articles sont en hausse significative en raison du nombre toujours croissant d'étudiants aidés et de l'allongement de la durée des études.

Articles 606.209 et 606.219 : « aide aux travailleurs » et « formation professionnelle » : ce premier article a connu en 2005, compte tenu des mesures très incitatives à l'embauche mises en place par l'Etat, un accroissement sensible qui devrait se poursuivre en 2006 et se stabiliser en 2007. L'Etat rembourse désormais pour les cas ouvrant droit l'intégralité des charges patronales soit près de 40 % du coût salarial. Les autres aides, pour prévus de l'emploi notamment, sont stables.

Article 606.228 : « aide à l'installation professionnelle » : cet article est destiné à financer les mesures en vue de favoriser le démarrage professionnel des personnes qui souhaitent lancer leur propre entreprise. Elles connaissent un réel succès qui conduit pour 2007 à majorer le montant de 12 %.

III. Le domaine social prend aussi en compte le problème délicat du logement à Monaco par des aides financières au loyer, des bonifications d'intérêt à l'occasion de l'acquisition avec souscription d'un prêt ou de travaux de rénovation dans le secteur ancien. Il s'agit en particulier de travaux de mise aux normes du secteur réglementé d'habitation selon les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2005-275 du 7 juin 2005.

Cinq articles sont concernés (articles 606.211, 606.215, 606.222, 606.224 et 606.242). Les articles principaux sont ceux afférents à l'ANL et l'ADL. La dotation pour l'ANL entame une légère décroissance (- 6 %) après une croissance très soutenue, en raison de la livraison en 2007 d'un nombre importants de logements domaniaux qui

permettront un transfert des bénéficiaires vers ce secteur et donc vers des loyers plus modérés. L'ADL quant à elle continue sa montée en puissance (+ 20,8 %) et compterait environ 340 bénéficiaires en 2007. Les trois autres articles ne connaissent pas d'évolution significative.

IV. Enfin le domaine social compte 4 associations basées à Monaco : la Croix-Rouge monégasque, l'AMADE, MAP et Mission Enfance. Si la Croix-Rouge intervient de manière globale, les trois autres associations sont plutôt orientées vers des missions humanitaires à l'étranger qui complètent l'action multilatérale ou bilatérale de l'Etat via la cellule de coopération (cf. le domaine international). Leur subventions évoluent modérément cette année.

3 - Domaine culturel

Dans ce domaine, l'Etat intervient via 3 établissements publics (chapitre 3) et par des interventions figurant au chapitre 5, chapitre qui, contrairement au domaine social, est très nettement dominé par des subventions à des associations culturelles et éducatives (32 inscriptions), la politique publique étant menée principalement au sein de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. En outre, les manifestations aidées par l'Etat (CH 8) comportent un certain nombre d'inscriptions à caractère culturel retracées ci-après également.

3.1 - Les établissements publics à vocation culturelle et scientifique (chapitre 3)

Leur dotation est en très forte hausse en raison de deux d'entre eux, le Musée National et le Centre Scientifique.

Le Musée national, et en particulier sa « branche MNM » voit sa subvention majorée de 46,1 % en raison de la mise en place progressive des équipes et des missions.

Quant au Centre Scientifique, il bénéficie cette année d'un effort visant à améliorer la qualité et la sécurité du travail des chercheurs avec divers équipements renouvelés et en particulier le changement d'un microscope.

3.2 - Les politiques publiques et les subventions en matière culturelle (chapitre 5)

Les trois inscriptions de politique publique (articles 605.220, 605.230 et 605.234) ne connaissent d'évolution

notable ni dans leur montant ni dans leur contenu. En revanche des fluctuations sont constatées au niveau des associations. Celles-ci sont exposées selon deux thèmes : culture et éducation.

a) culture

Ce thème est dominé par les grandes entités culturelles monégasques que sont l'Orchestre Philharmonique, l'Opéra, les Ballets de Monte-Carlo et le Festival International des Arts.

Deux d'entre elles voient leur subvention baisser légèrement en raison des dépenses exceptionnelles menées en 2006, l'Orchestre (article 605.101) pour célébrer ses 150 ans, et le Festival International des Arts en raison de la tenue en 2006 de deux représentations exceptionnelles par l'Ensemble Intercontemporain sous la direction de Pierre Boulez. En revanche, un effort conséquent est à nouveau consenti en faveur de la compagnie des Ballets de Monte-Carlo (article 605.124) qui voit sa subvention majorée de 8,2 %. Il s'agit de prendre en compte une partie des besoins liés au renforcement de la compagnie par le recrutement d'un danseur, aux améliorations de la rémunération des danseurs, aux tournées internationales porteuses de l'image d'excellence de Monaco, aux représentations sur les Terrasses du Casino et enfin au renouvellement d'une partie de l'équipement technique.

S'agissant des autres associations culturelles, celle des Archives Audio-visuelles voit sa subvention majorée en raison de missions accrues. En particulier cette association s'est vu confier la gestion du fonds d'archives vidéo sur Monaco de la chaîne de télévision Télé Monte-Carlo, soit un volume d'environ 10.000 cassettes. La série des Mardis du Cinéma, qui a assis sa notoriété locale, est désormais intégrée dans la subvention de fonctionnement.

Les subventions du Théâtre Princesse Grace et du Monaco Dance Forum sont orientées à la baisse ; pour le premier en raison de l'imposition depuis deux ans de mesures devant endiguer une trop forte croissance des dépenses ; pour le second, il s'agit d'une année sans manifestation ; la dotation en année creuse croît toutefois de manière considérable par rapport à 2005 (+ 91,7 %) car l'association a exposé que l'anticipation de dépenses évitait des fluctuations très significatives dans la subvention et lui permettait en outre de préparer au mieux la manifestation à venir.

Parmi les subventions diverses figurant à l'article 605.117, les subventions de fonctionnement vont principalement à l'A.M.C.A., à la Compagnie Florestan, à Crescendo et au Pen Club. Des programmes

complètent la dotation pour les Monte-Carlo Masters, l'association Athena et les conférences de l'A.M.C.A. En revanche la Palladienne n'a plus sollicité d'aide. Enfin, une somme provisionnelle permet à la Direction des Affaires Culturelles de soutenir des artistes locaux souhaitant participer à des expositions à l'étranger.

b) Education

Huit associations proposant aux jeunes des projets sont recensées à ce chapitre. Leurs subventions varient légèrement à l'exception de celles de Jeunesse et Avenir et de l'APEEM pour lesquelles un effort plus important est fait (respectivement + 25 % et + 33,8 %).

3.3 - Les manifestations à caractère culturel , éducatif (chapitre 8)

Au sein du chapitre 8 figurent les articles suivants qui peuvent être rattachés au secteur culturel :

- article 608.103 Monaco Medias : cette association a amélioré sa gestion ce qui lui permet de solliciter une subvention inférieure à celle de l'année précédente de 5 % tout en maintenant la qualité des diverses manifestations organisées. La contribution pour la location des salles d'expositions au Grimaldi Forum est prélevée sur l'article budgétaire 608.206 « congrès contributions ».

- article 608.137 : « Evénements culturels du Grimaldi Forum » ; cet article est en augmentation. Le Grimaldi forum organisera en effet une exposition exceptionnelle dédiée à l'Empire des Thraces faisant suite au voyage de S.A.S. le Prince Albert II en Bulgarie; le coût de cette manifestation n'a pu être absorbé dans la dotation habituelle.

Les articles 608.112 « Festival mondial du Théâtre amateur », 608.120 « congrès médical », 608.129 « Grands Prix magiques », 608.130 « expositions florales » sont aussi rattachés à ce domaine culturel ; ils représentent des sommes peu élevées dont les variations sont liées aux manifestations organisées.

On peut également recenser dans le domaine culturel l'article 608.201 qui concerne les manifestations données lors de la Fête Nationale. Cet article retrouve une inscription de niveau habituel après les années 2005 et 2006 qui ont vu les célébrations nationales des obsèques du Prince Rainier III et des cérémonies d'avènement du Prince Albert II, de même que la commémoration du Centenaire de l'expédition du Prince Albert Ier en Arctique. Cette année, les frais de campagne des candidats aux élections communales (article 608.201.2) figurent également au budget.

Un dernier article, le 608.207, « manifestations culturelles diverses » entre dans ce domaine. Son crédit est multiplié par 4 par rapport à 2006. Il est destiné en particulier, en liaison avec l'espace culturel Fra Angelico, à une co-production avec le Théâtre Hébertot à Paris du Maître de Santiago d'Henry de Montherlant, ainsi qu'à l'exposition d'art contemporain en collaboration avec la Fondation Sandretto Re Rebaudengo.

4 - Domaine International

Ce domaine est contenu dans le chapitre 4 auquel on peut ajouter la subvention de fonctionnement de la société MIE chargée d'organiser la manifestation Saragosse 2008 (article 608.134).

4.1 - Subventions et politiques publiques (chapitre 4)

Les subventions sont attribuées en 2007 à cinq entités internationales présentes à Monaco : le Bureau Hydrographique International, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique, l'Institut du Droit Economique de la Mer, l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes et la section monégasque de la Ligue Européenne de Coopération Economique.

Des variations notables interviennent sur deux articles. L'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes voit sa subvention de fonctionnement augmenter en raison du coût de fonctionnement et d'organisation de la manifestation à Monaco, en hausse telle qu'il ne peut plus être absorbé à budget constant. En revanche la L.E.C.E. qui avait organisé la conférence méditerranéenne annuelle en avril 2006 voit sa subvention diminuer.

La section qui retrace les politiques publiques est en croissance globale de 48.4 % et témoigne de la volonté de Monaco de développer sa coopération internationale. C'est l'article 604.217 « Coopération internationale » qui est à la fois le plus important et celui en registrant une très forte augmentation.

En effet, le souhait étant de faire de la Principauté un modèle de solidarité, un signal fort pour l'accroissement de l'Aide Publique au Développement monégasque est accompli.

L'augmentation constante de l'aide monégasque depuis la mise en œuvre en 1993 des activités de coopération correspond à une logique d'immersion progressive dans la Communauté Internationale des bailleurs de fonds et à une dynamique naturelle de croissance des zones et des secteurs d'intervention.

En effet, après avoir augmenté de plus de 20 % en 2005, le budget 2006 a été marqué par une forte augmentation (près de 30 %) ; 19 nouveaux programmes avaient alors été retenus.

Les programmes sont présentés en privilégiant le renforcement de la présence de Monaco dans ses pays partenaires et en axant la coopération monégasque sur les thématiques qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement du millénaire (la protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre la pauvreté, l'éducation de base et protection de l'enfance, la santé primaire et la lutte contre les pandémies).

L'article 604.218 « protocole de Kyoto » correspond à la mise en œuvre au plan international de mécanismes de flexibilité qui permettront à Monaco d'être conforme avec son engagement de réduction de 8 % des émissions sur la période 2006 à 2012. Cet article est majoré de 50 % et comprend les actions suivantes :

La tenue du Registre National de gaz à effet de serre, le projet MDP (Mécanismes de Développement Propre) en Tunisie ou au Maroc, le projet de reboisement et de promotion du bois-énergie en Amérique du Sud (Chili) et l'acquisition de droits d'émission de gaz à effet de serre.

Enfin la section enregistre un article nouveau : l'article 604.219 « Exposition internationale de Saragosse », en vue de la préparation de la manifestation qui se tiendra du 14 juin au 14 septembre 2008. La subvention relative au pavillon de Monaco sera répartie sur les exercices budgétaires 2007 et 2008.

4.2 - Les manifestations

Comme indiqué plus haut la société Monaco Interexpo chargée de l'organisation de Saragosse 2008, a été réactivée en 2006. Afin de couvrir ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2007, il s'avère nécessaire d'alimenter son budget (article 608.134).

5 - Domaine sportif

5.1 - Subventions et politiques publiques (chapitre 7)

Au titre des subventions il n'y a pas de mouvement particulier en 2007. En revanche la section des politiques publiques est dominée par la tenue à Monaco des Jeux des petits Etats organisés par le Comité Olympique monégasque. Cette manifestation, qui se situe 20 ans après la première, induit une croissance très soutenue de ce poste, ainsi que des dépenses, notamment de travaux de rénovation des installations sportives, qui sont

supportées par ailleurs dans le budget, afin d'accueillir dans des conditions optimales les athlètes.

L'article 607.204 concernant l'aide aux sportifs de haut niveau est majoré de 55,2 % afin de prendre en charge en année pleine deux sportifs, arrivés en cours d'année 2006, dans les domaines de l'haltérophilie et du bobsleigh.

5.2 - Manifestations sportives (chapitre 8)

Trois articles de la section Manifestations entrent dans la catégorie des sports. Il s'agit des Epreuves Sportives automobiles (article 608.104) organisées par l'Automobile Club de Monaco. Pour 2007, le montant arrêté correspond à la reconduction des sommes allouées en 2006 à l'exception de celles destinées au Grand Prix Historique, majorées de 2 %.

Il s'agit en outre des sommes destinées à honorer la convention de prestations de service passée avec l'ASM FC S.A.M., qui est reconduite et enfin des subventions à diverses manifestations sportives (article 608.132) qui connaît une croissance de 15,3 %. Cette croissance est due à une majoration de la subvention accordée à la fédération d'athlétisme pour l'organisation du meeting d'athlétisme Herculis qui reprend après plusieurs années où il avait été remplacé par une finale IAAF Golden League. Elle est plus particulièrement induite par l'organisation d'un tournoi de Beach Volley.

6 - Industrie commerce et tourisme

Cette section concerne le développement économique de la Principauté par des actions dans différents secteurs. Les inscriptions nouvelles témoignent de l'engagement de la Principauté vers un développement maîtrisé et durable.

6.1 - Subventions et politiques publiques (chapitre 9)

L'article 609.112 est doté de crédits dans le cadre de la prolongation du plan de restructuration de T.M.C. Une association récente bénéficie d'une aide pour son fonctionnement : il s'agit de Monaco Développement Durable (article 609.121 « MC2D »), qui est une association dont l'objet est « le regroupement des associations monégasques existantes à caractère environnemental, de leurs membres individuels (...) afin de coordonner et d'amplifier leur action dans l'esprit du développement durable et de la sauvegarde de l'environnement ».

En matière de politiques publiques, les évolutions sont notables également : on observe en premier lieu un

doublément de l'article « Aide au commerce » ; en effet, outre les aides traditionnelles y figure le financement dans le cadre de la reconduction éventuelle en 2007 de l'opération d'ouverture des commerces le dimanche, d'une partie des charges sociales des employés des commerces.

L'article 609.208 « études économiques » comporte aussi un crédit fortement majoré, le recours à des cabinets spécialisés dans les domaines pointus comme les nouvelles technologies, les télécommunications ou le secteur financier devenant incontournables.

L'article 609.214 « interventions économiques » comporte une inscription destinée à alimenter la S.A.C.D.E., société de capital développement, qui a pour vocation d'aider au développement de projets innovants liés à Monaco.

Enfin, un article destiné à encourager le co-voiturage complète ce chapitre 9. Outre la campagne de communication nécessaire, les crédits sont destinés à financer des mesures incitatives auprès de la population. Cette action complète celle engagée de longue date en matière de soutien à l'achat de véhicules électriques (article 609.210).

6.2 - Manifestations (chapitre 8)

Quatre inscriptions du chapitre 8 trouvent leur place dans ce domaine économique :

La plus importante est celle destinée à la S.A.M. d'exploitation du Grimaldi Forum (article 608.116), qui est en légère baisse. En effet, le résultat de l'activité commerciale augmente de 4,3 % alors que la croissance des charges est globalement plus limitée, même si la charge salariale s'alourdit de 3 %, de même que les dépenses d'entretien du bâtiment.

Les autres sont des inscriptions de moindre montant et concernent également l'activité touristique et plus particulièrement la recherche de croissance de l'activité du tourisme d'affaires. En la matière, l'article 608.205 « congrès réception » joue un rôle prépondérant et se trouve majoré à nouveau de manière conséquente car l'offre d'une réception par le pays d'accueil devient un élément important de la politique commerciale. Pour les congrès de 2.000 personnes ou plus, la prise en charge peut atteindre des montants significatifs.

Enfin l'article 608.213 connaît une minoration qui est due à la fin de la prise en charge d'aides aux animations de fin d'année organisées par la Mairie. Cette dépense a été réintégrée dans le budget communal. Quant à l'article provisionnel « manifestations nouvelles », il est inchangé.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

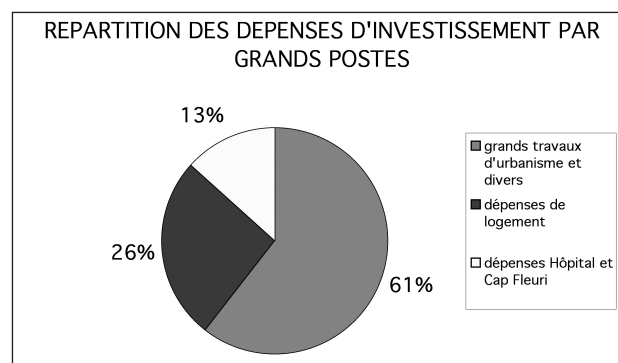
Les dépenses d'équipement et d'investissements sont en progression de 1,0 % par rapport au budget primitif 2006.

Elles représentent 35,9 % des dépenses du budget général, soit près de 2 points de moins que l'an passé, et absorbent 43,6 % des recettes, soit 1,4 points de moins que l'an dernier. Elles se décomposent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : - 65,3 % ,
- Matériel d'équipement : + 297,4 % ,
- Travaux d'équipement : + 10,2 % .

Après l'achèvement au cours de ces dernières années d'opérations d'infrastructures lourdes telles que la construction de la nouvelle gare et de son parking ou la création du Grimaldi Forum, le budget de l'État sera tout particulièrement consacré durant la période couverte par le programme triennal 2007/2009, et notamment dans le cadre de ce budget, à quatre chantiers importants que sont la mise en œuvre d'un ambitieux programme de construction de logements domaniaux, la poursuite d'un projet structurant majeur avec l'urbanisation des terrains libérés par la mise en souterrain de la voie de chemin de fer, la poursuite des travaux d'aménagement du port ainsi que la rénovation de l'hôpital actuel et le lancement de la construction d'un nouvel hôpital.

Les commentaires et le tableau ci-après présentent par grands chapitres les postes les plus importants de dépenses au titre du budget 2007 :



* les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est globalement en hausse, malgré la finalisation de l'îlot Aureglia-Grimaldi, du fait du démarrage du projet tunnel ouest et de la participation de Monaco à l'achat de rames de TER.

* l'équipement routier

Ce chapitre enregistre la mise en route d'un

programme incluant un parking de dissuasion et des bureaux à l'est de la Principauté (Testimonio E6).

* l'équipement portuaire

On note notamment la hausse des crédits destinés aux superstructures des digues nord et sud, et aux constructions sur terre-plein ainsi que l'augmentation des crédits études urbanisation en mer.

* l'équipement urbain

Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses liées à la station d'épuration.

* l'équipement sanitaire et social

Cette évolution est due à la disparition de l'opération Malbousquet, à la baisse des frais de construction de la Zone A, de l'immeuble Rainer III. En revanche, des augmentations globales pour le CHPG ainsi que pour la résidence pour personnes âgées sont à noter.

* l'équipement culturel et divers

Il s'agit principalement de l'inscription d'opérations de travaux dans la perspective des Jeux des Petits Etats.

* l'équipement administratif

L'augmentation des dépenses d'équipement administratif s'explique par le démarrage réel du transfert du Conseil National.

* les investissements

Cette évolution est due à l'opération de l'Annonciade relativisée par la diminution du montant des approvisionnements du compte de dépôt pour l'avant port.

* l'équipement pour l'industrie et le commerce

L'augmentation concerne l'aménagement de différentes structures Quai Antoine 1^{er}.

1 - Acquisition d'immeubles : - 65,3 %

Les crédits s'y rapportant se répartissent de la manière suivante sur trois articles budgétaires :

* **705.982** - Acquisition de terrains et immeubles

Cette dotation correspond à un crédit provisionnel afin de permettre la mise en œuvre du droit de

préemption de l'Etat sur les appartements à la vente. Cette possibilité est régulièrement utilisée, après consultation de la Commission de Placement des Fonds.

* **709.991** - Acquisitions – Investissements

Un crédit provisionnel a été inscrit.

* **709.991/1** - Acquisition Annonciade – Investissement

Cette opération réalisée en partenariat avec un opérateur privé doit permettre, la construction d'environ 300 logements domaniaux et des parkings correspondants.

Le démarrage des travaux pourrait intervenir vers mi 2007, leur durée globale étant de l'ordre de 4 années.

Cette opération a été nouvellement triennalisée.

2 - Matériel d'équipement : + 297,4 %

Ces crédits concernent notamment :

* **701.998** - Rames T.E.R.

Ces crédits sont destinés à permettre d'intensifier la desserte de la gare de Monaco Monte-Carlo par la mise en circulation de nouveaux trains et se traduit par la participation financière de la Principauté aux acquisitions d'équipements ferroviaires régionaux français dans le cadre de négociations avec la SNCF et le Conseil Régional. L'objectif est de diminuer corollairement le trafic de véhicules en Principauté.

* **702.974** - Gestion du trafic et amélioration de la circulation : + 66,7 %

Sont prévus notamment la mise en place d'un contrôle d'accès par barrières ou feux de l'avenue de l'Annonciade, le remplacement des 20 contrôleurs de carrefour à feux en raison de l'obsolescence du matériel, compte tenu des nouveaux systèmes d'exploitation du C.I.G.M ainsi que de la poursuite d'une signalisation dynamique des parkings.

* **705.990** - Gestion de l'amiante

Ces crédits sont destinés à permettre la poursuite d'une politique volontariste de désamiantage ainsi qu'au financement des visites périodiques prévues par la réglementation.

* **706.937** - Acquisition d'œuvres d'art : + 24,4 %

Ces crédits provisionnels, en nette progression cette année, sont destinés à faire face aux différentes

propositions d'acquisition d'œuvres d'art, soumises au Gouvernement Princier tout au long de l'année, notamment dans le cadre de la première année de mise en œuvre du fonds d'acquisition du Nouveau Musée National de Monaco.

* **708.904** - Acquisition de matériel informatique :
- 4,2 %

Cet article retrace d'une part les coûts engendrés par la poursuite des travaux de mutation du réseau Token Ring en Ethernet, en conformité avec les technologies nouvelles, et d'autre part les habituels achats d'outils et matériel de réseau.

3 - Travaux d'équipement : + 10,2 %

Les crédits de travaux d'équipement prévus pour 2007 sont en augmentation conséquente par rapport à l'exercice précédent (+ 10,2 %).

Globalement (travaux et acquisitions), les crédits inscrits au titre du budget 2007 pour le logement sont en baisse importante.

Les principales dépenses afférentes à cette rubrique sont expliquées ci après :

◇ Grands travaux – Urbanisme

* **701.902** - Frais d'études, urbanisme et grands travaux :
- 18,5 %

Ce crédit concerne différentes opérations, et notamment :

- la poursuite des études relatives aux actions proposées par le Plan de Déplacements Urbains ;
- la poursuite des études relatives à la ligne à grande vitesse ;
- la finalisation des études urbanistiques et du schéma directeur d'aménagement du littoral ;
- la poursuite des études de traitement des espaces publics ;
- ainsi que la mise en place d'un S.I.G. intégré permettant l'établissement de maquettes, notamment en 3D.

* **701.907** - Amélioration de la sécurité des tunnels routiers

Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, les aménagements de l'ensemble des tunnels routiers de la Principauté ont donné lieu à un audit par un organisme spécialisé visant à déterminer les

améliorations indispensables à apporter en matière de sécurité.

Le coût de cette opération est réévalué du fait de l'actualisation, mais surtout du rajout du coût lié à la réalisation d'une galerie de secours pour le tunnel sortant Monaco - Moyenne Corniche.

Les travaux de la galerie de secours devraient démarrer en 2007 et s'achever en 2008. Les autres opérations devraient quant à elles s'achever fin 2007.

Les crédits de l'exercice 2007 serviront également à la poursuite des travaux de création d'un système d'extraction de fumée et de mise à niveau partielle des installations électriques des tunnels sous le Rocher, au démarrage des travaux de continuité radio dans le tunnel montant et au complément de surveillance vidéo.

* **701.908** - Tunnel ouest

Cette opération consiste en la réalisation d'un tunnel routier entrant d'environ 1.700 m de longueur ayant pour origine le boulevard du Jardin Exotique au droit de l'immeuble « Le Bel-Air » et pour extrémité le boulevard Charles III entre l'immeuble « Le Millenium » et la Frontière française.

Le dossier d'enquête d'utilité publique a été remis au Préfet des Alpes-Maritimes. En juin 2005, le plan d'intervention des secours (dernier document demandé par le Préfet avant d'engager l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique) a été transmis. L'enquête d'utilité publique a été lancée en juillet 2006. Dès lors, les crédits inscrits en 2007 prévoient le démarrage des travaux de percement.

Le coût d'objectif de cet ensemble est revu à la hausse en tenant compte de la nécessité d'actualiser l'estimation pour une mise en service prévisible fin 2010 ou mi 2011 selon que l'on attaque simultanément ou non les deux têtes du tunnel.

* **701.911** - Urbanisation S.N.C.F. – Voirie & Réseaux

Cette opération couvre les travaux de voirie et de réseaux divers à réaliser préalablement à l'urbanisation proprement dite des terrains récupérés du vallon Sainte Devote à la frontière de Cap d'Ail.

L'ensemble des travaux permettra la réalisation des infrastructures, à savoir un nouveau réseau de voirie destiné à améliorer la circulation en ville qui sera constitué d'une voie de distribution interne (voirie primaire) en grande partie couverte et de tous les ouvrages (ponts, tunnels...) de raccordement nécessaires aux liaisons inter-quartiers.

Il comprend, outre les opérations précitées, les travaux d'aménagement de locaux à usage divers déjà réalisés sous le Pont Sainte Dévote destinés à l'Union des Syndicats de Monaco, à l'Association Cœurs Vaillants-Ames Vaillantes et à La Paladienne.

Le coût d'objectif de cet ensemble est augmenté en tenant compte de la nécessité d'actualiser l'estimation et de l'intégration dans son programme de l'extension du réseau de chaud et froid urbains pour alimenter une partie des immeubles à édifier et des travaux de reconditionnement de l'installation existante nécessaires à cette extension, de l'aménagement des abords du Millénium et de la Villa Pasteur, des surcoûts liés au mauvais terrain rencontré pour la réalisation du tunnel débouchant avant la Villa Pasteur ainsi que les surcoûts de Maîtrise d'œuvre associés à l'ensemble de ces sujets.

Ces aménagements structurants devraient être achevés au deuxième semestre 2008. Pour 2007, la dotation demandée permettra le règlement des contrats d'études et de travaux pour l'achèvement des ouvrages des îlots Rainier III et Canton, des marchés de travaux du tunnel T33, de la voie souterraine et des marchés d'équipements.

*** 701.913/1 - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Aureglia / Grimaldi**

Le programme de cette opération comporte la réalisation de 41.500 m² de surface de plancher qui permettront la création de 183 logements domaniaux répartis sur cinq immeubles ainsi que la construction d'un parking de 262 places situé dans un socle commun et de 430 m² de surfaces commerciales.

La livraison globale de l'opération qui était initialement prévue en trois tranches est maintenant prévue en deux tranches : la première au deuxième trimestre 2007 pour les bâtiments B1, B2 et B3 (106 logements), la deuxième au troisième trimestre 2007 pour les bâtiments B4 et B5 (77 logements).

Le coût global de cette opération est augmenté en tenant compte de la nécessité d'actualiser l'estimation.

*** 701.913/4 - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Rainier III**

Cette opération verra l'édification d'environ 225 logements domaniaux, ainsi que d'un parking.

Compte tenu de l'interaction entre la structure des ouvrages routiers souterrains et celle des bâtiments à usage d'habitation projetés sur la base de l'Ordonnance Souveraine du quartier de l'ancienne gare SNCF, il est apparu nécessaire d'entreprendre les études de cette opération au début de l'exercice budgétaire 2006. Ces études se prolongent en 2007.

Le début des travaux de cette opération, nouvellement triennalisée, est programmé fin 2008 et une mise en service est prévisible après 2010.

*** 701.913/5 - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Casteleretto**

Cette opération verra l'édification de 87 logements domaniaux, de 210 places de parking et de locaux commerciaux qui seront réalisés par le biais d'un contrat de promotion.

Les travaux ont débuté à la fin du premier semestre 2005 et se poursuivent en 2006 et 2007. La livraison de l'ensemble des blocs devrait intervenir au premier trimestre 2008.

*** 701.913/6 - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Prince Pierre**

Cette opération verra l'édification du nouveau lycée d'enseignement technique hôtelier pouvant accueillir 600 élèves, d'un gymnase, d'un auditorium, d'un restaurant d'application et d'un parking.

La phase d'études avant-projet et le dépôt du permis de construire interviendront en 2006. Les travaux de terrassement et de soutènement sont programmés à compter du 4^{ème} trimestre 2007.

La livraison de cette opération, nouvellement triennalisée, devrait intervenir fin 2010.

*** 701.914 - Transport en commun en site propre**

Il s'agit des études de faisabilité d'un type de transport en commun en site propre sur le territoire de la Principauté.

*** 701.920 - Confortement de falaise – Tête de Chien**

Sur la base d'une convention entre la Principauté et le SIVOM de Villefranche, la Principauté s'est engagée à financer la part de travaux relatifs à la mise en sécurité du versant Est de la Tête de Chien. Selon le dernier échéancier fourni par le SIVOM, ces travaux devraient intervenir en 2007 et 2008.

◇ Equipement routier

*** 702.903 - Mobilité durable**

Ces crédits serviront à des aménagements et des essais de moyens de déplacements alternatifs (expérimentation de location en libre service de vélos assistés électriquement, mise en place d'un cheminement vert littoral pour vélos...).

* **702.912** - Amélioration des voies de circulation et ouvrages de génie civil

Ce crédit permettra :

- dans le cadre de la politique d'amélioration du service de bus à Monaco, la création sur la Place d'Armes d'un pôle d'échange de bus pour Monaco Ville ;

- l'aménagement d'un giratoire au carrefour des boulevards de Belgique et du Jardin Exotique ;

- la création d'un cheminement piétons au niveau de l'immeuble « Le Roc Fleuri » et la mise aux normes de l'escalier derrière celui-ci.

* **702.914** - Parking d'Ostende

Il s'agit de réaliser un parking public de 186 places réparties sur 5 niveaux en infrastructure du projet privé de réalisation de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport.

Le coût de cette opération est réévalué afin de tenir compte de l'actualisation, de l'évolution du programme (construction d'un tunnel d'accès au parking depuis l'avenue JF Kennedy en sus de l'Avenue d'Ostende), et de provisions pour travaux supplémentaires et réclamations. La livraison du parking, dont une partie serait louée à la Clinique du Sport pour satisfaire ses besoins propres, est fixée à août 2006. En 2007, le montant inscrit servira au règlement du contrat de construction du parking public et de la galerie piétonne ainsi qu'au lancement des études, sondages et de la démolition partielle d'un immeuble, préalable à la réalisation du tunnel d'accès complémentaire.

* **702.921** - Amélioration parkings-Garages publics

Les aménagements concernés par ces crédits sont notamment :

- la réalisation de la seconde tranche du marché concernant la restauration du parking des Boulingrins ;

- la réalisation de la seconde tranche du marché concernant le remplacement des ascenseurs des parkings du Jardin Exotique, des Pêcheurs ;

- la première tranche du remplacement du système de Gestion Technique Centralisée des parkings du secteur de la Condamine.

* **702.923** - Parking Place du Palais

Il s'agit de la construction d'un parking destiné aux véhicules légers comprenant un niveau de sous-sol pour une capacité de stationnement de 50 places et d'une galerie de liaison piétonne débouchant au sommet de la Rampe Major.

La dotation demandée concerne le lancement des études de projet et la campagne de reconnaissance des sols nécessaire à la mise au point du mode de terrassement.

* **702.943** - Remise en état et surveillance des ouvrages d'art

Il s'agit des crédits d'entretien périodique des ouvrages d'art de la Principauté, dont principalement en 2007, la mise en sécurité de la falaise surplombant le tennis club de Cap d'Ail et le ravalement de 2 passerelles piétonnes à Fontvieille.

* **702.962** - Parking et bureaux Testimonio E6

Cette nouvelle inscription au programme triennal concerne la réalisation à l'est de la Principauté d'un programme immobilier à usage de bureaux et d'un parking public de dissuasion de 800 places environ.

La durée de réalisation des travaux, y compris ceux relatifs au dévoiement des réseaux et galerie technique est estimée à 4 ans environ.

* **702.974/1** - Réfection de trottoirs

Sont prévues notamment les réfections de trottoirs du Boulevard d'Italie et de l'Avenue de Grande Bretagne.

◇ Equipement portuaire

* **703.901** - Bassin Hercule – réparation des ouvrages existants

Cette opération a pour objectif de remédier aux désordres constatés par un audit réalisé sur les ouvrages existants du pourtour du Port Hercule affectant plus particulièrement l'épi pétrolier, les pannes de l'épi central, les bollards de la darse Nord, ainsi que l'appontement de la chicane.

* **703.902** - Elargissement du Quai des Etats-Unis Epi central

La programmation dans le temps de l'élargissement du quai des États-Unis n'est pas faite. L'élargissement de l'épi central ne pourra être réalisé qu'après mise en service de l'avant-port qui ne pourra intervenir avant fin 2007.

Les études correspondantes seront néanmoins menées en 2007.

* **703.903** - Superstructure digue Nord et Sud

Cette opération concerne la construction des locaux projetés sur les digues Nord et Sud qui devraient être

entrepris au cours de l'année 2007, dès l'achèvement des travaux maritimes en cours.

*** 703.904 - Superstructure digue flottante**

Dans le cadre de l'extension du port Hercule, il a été réalisé un certain nombre d'ouvrages de superstructure sous la forme d'un simple « clos et couvert ».

Cette seconde phase permettra l'aménagement définitif de ces ouvrages qui comprendront :

- une grande gare maritime sur 3 niveaux (dont 2 niveaux sont actuellement réalisés en clos et couvert et 1 niveau reste à couvrir en structure métallique) d'une superficie de 2.500 m² ;

- une seconde gare maritime de dimension plus modeste d'un seul niveau de 450 m² ;

- des locaux à usage de bureaux et locaux techniques dont 400 m² sur la Digue et 1.800 m² sur la contre-jetée ;

- un bâtiment d'extrémité sur 3 niveaux pouvant contenir des locaux d'activité ;

- divers aménagements de surface tels que trottoirs, revêtements dur sur promenade et solarium ou passerelle d'extrémité.

*** 703.905 - Elargissement Darse Nord**

Il s'agit de la première phase de travaux d'élargissement de la darse Nord, moyennant la construction d'un mur de quai entre l'origine du quai des Etats Unis et l'apponnement central, la démolition des caissons Jarlan et le remblaiement de cette nouvelle plate-forme. Les études sont programmées en 2007 et le début des travaux au deuxième semestre 2008.

*** 703.934 - Réaménagement Port de Fontvieille**

Il s'agit de la création d'un ponton béton en prolongement du quai de la capitainerie, pour accueil des navettes et « tenders ». Ces sommes sont destinées à la réalisation des travaux en 2007.

*** 703.935 - Construction sur terre plein Digue**

Cette opération ponctuelle concerne la construction d'un ponton en béton au voisinage de la capitainerie pour l'accueil des navettes. Les travaux sont normalement prévus au cours de l'année 2007 ; toutefois l'inscription au programme triennal d'équipement a été opérée et devrait faciliter un report de crédit si cela s'avérait nécessaire pour le solde des contrats.

*** 703.940/5 - Urbanisation en mer – Etudes**

Ces sommes sont destinées à la poursuite de la mission d'études engagée en 2004 sur les ouvrages de protection et les dispositifs offshore d'urbanisation en mer. Ces études et missions concernent des missions d'assistance à la consultation internationale lancée pour l'urbanisation en mer et notamment :

- Conseils juridique et financier d'assistance durant la consultation des groupes et analyse des offres ;

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la consultation des groupes et analyse des offres ;

- Mission de certification des projets et des ouvrages : Phase 2 – assistance au dépouillement des offres et à l'analyse des projets ;

- Provision pour éventuelles études et vérifications sur les propositions d'ouvrages de protection de l'urbanisation en mer (modèle, essai 3D, mesures in situ, etc.) ;

- Provision pour interventions d'experts dans le cadre des travaux de dépouillement de la consultation ;

- Elaboration de documents d'information et de communication.

*** 703.950 - Réfection habillage fronton Larvotto**

Ces sommes sont destinées à la réalisation d'un parement en résine dissimulant les câbles et intégrant l'éclairage de la promenade du Larvotto.

◇ Equipement urbain

*** 704.920 - Egouts**

Il s'agit en premier lieu de la réfection par l'intérieur du collecteur de la rue du Gabian et de la rue Emile de Loth.

D'autre part, dans le cadre du schéma Directeur d'Assainissement, cet article concerne aussi la réalisation des travaux (pose d'un nouvel égout séparatif) rue Suffren Reymond afin de diminuer la charge du collecteur du boulevard Rainier III et du déversoir d'orage de Fontvieille et dans un souci d'amélioration des rejets en mer, de l'installation d'un dégrilleur sur le déversoir de la pointe St Martin qui compléterait ainsi l'équipement ; la qualité de l'eau rejetée en mer en serait ainsi grandement améliorée.

*** 704.928/1 - Héliport Extension (rénovation)**

A l'issue des études, le Gouvernement a décidé de procéder à la construction d'un bâtiment neuf d'un étage

sur l'emprise des hangars situés à l'Est de l'actuelle héliport qui fera également l'objet d'une restructuration pour permettre notamment l'enregistrement des passagers jusqu'à leur destination finale.

Les premiers travaux sont prévus en 2007, la livraison étant quant à elle prévue en deux tranches dans la mesure où une opération tiroir sera nécessaire, avec pour objectif un achèvement à fin 2009.

L'estimation du coût de cette opération, nouvellement triennalisée, sera ajustée à l'issue des études d'avant-projet.

*** 704.957 - Marché de la Condamine et Rénovation de la Place d'Armes**

Cette inscription provisionnelle concerne le projet de la Mairie de réaménagement de la halle du marché de la place d'Armes qu'elle entend redynamiser avec la venue de nouvelles activités.

*** 704.986 - Station d'épuration**

Il s'agit de l'opération d'amélioration des performances de l'usine de traitement des eaux.

La mise au point du programme et la négociation du contrat à passer avec le prestataire ont eu pour conséquence un décalage dans l'exécution des travaux désormais prévus à cheval sur deux exercices (2006 et 2007), avec une clôture du contrat probable en 2008.

Le coût de cette opération, nouvellement triennalisée, plus élevée que prévu doit être revu à la hausse en raison de la prise en compte des conclusions de l'étude détaillée et de l'évolution du programme concernant le séchage des boues.

*** 704.993 - U.I.R.U.I. – épuration des fumées**

L'usine d'incinération des ordures ménagères a régulièrement donné lieu à des opérations destinées à améliorer son fonctionnement, plus particulièrement en matière environnementale.

Il est apparu souhaitable d'améliorer encore le système de traitement des fumées de l'usine afin de rendre la station conforme aux normes qui s'impose au sein de l'Union Européenne.

Les travaux se déroulent en 2006 et 2007, la mise en exploitation de la première ligne du nouveau dispositif de traitement des fumées devant intervenir à la fin 2006.

*** 704.994 - Développement durable et énergies renouvelables**

Financement d'études et de travaux dans le cadre de la

politique de développement durable de la Principauté (pergola solaire sur la digue à titre d'exemple).

◇ Equipement sanitaire et social

*** 705.915 - Opération La Cachette**

Cette opération prévoit la réalisation d'une école maternelle d'une capacité de 200 élèves, d'une crèche qui pourra accueillir 45 enfants et d'un parking de 30 places, sur la parcelle de la Villa la Cachette sise boulevard de Belgique.

La modification du programme qui a nécessité des études complémentaires et l'établissement de nouveaux dossiers de consultation des entreprises a décalé la date de démarrage des travaux de terrassements et soutènements en 2006. La date objectif de livraison est maintenue à fin 2008.

Le coût de l'opération tient compte de la nécessité d'actualiser l'estimation et du surcoût lié aux honoraires de maîtrise d'œuvre induits par des changements de programme.

*** 705.930 - C.H.P.G. (mise à niveau)**

La mise à niveau ou restructuration fonctionnelle d'un certain nombre d'équipements s'est avérée nécessaire.

Les travaux listés ci-après sont terminés : installation de modules préfabriqués Direction en toiture terrasse de la maternité, création de chambres d'isolement au 5^{ème} étage du Pavillon Princesse Charlotte, réalisation d'une unité de consultation ophtalmologie et de bureaux médicaux aux 3^{ème} et 4^{ème} étages du bâtiment Tour, réalisation d'une unité de consultations externes au Pavillon Louis II, rénovation de la circulation du sous-sol, rénovation de l'hôpital de jour, mise en place d'un petscan, création d'un laboratoire de biologie moléculaire, restructuration du Service de Radiothérapie, mise en place d'un transformateur provisoire, augmentation de la puissance des groupes froids bâtiment Tour, amélioration de la sécurité incendie, rénovation du service de rééducation fonctionnelle, création d'une consultation O.R.L., rénovation de la cuisine, réalisation d'une unité de consultation 4^{ème} étage du bâtiment tour, unité d'hospitalisation de courte durée, changement des groupes froids du Pavillon Princesse Charlotte, climatisation du Pavillon Princesse Charlotte, réfection de l'étanchéité de la promenade.

Les opérations listées ci-après sont en cours ou en étude : réalisation d'un plateau de cardiologie et rénovation du service, restructuration de la pharmacie centrale, mise en conformité du service de stérilisation

centrale, création des urgences pédiatriques et de la néonatalogie, restructuration du Centre de Transfusion Sanguine, restructuration des urgences, climatisation de la maternité, restructuration du service de pneumologie, mise en place d'un poste de transformation électrique au sous-sol de Constantinescu, réalisation d'une nouvelle cafétéria, restructuration de la buanderie.

Le coût global de l'opération doit être augmenté du fait de travaux nouveaux de la buanderie, de la cafétéria, du poste de transformation électrique et de réajustements pour le Centre de Transfusion Sanguine. Ces travaux devraient être achevés courant 2009.

*** 705.930/1 - C.H.P.G./ULMS (Centre de Gérontologie Clinique) Centrale d'énergie**

Cette opération doit permettre de créer un centre de gérontologie clinique de 210 lits sur l'emplacement de l'ancienne école d'infirmières, de réaliser une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et de restructurer les services techniques et informatiques.

En raison des problèmes de terrains rencontrés lors des travaux de terrassement, la livraison est décalée à fin 2009.

*** 705.930/4 - C.H.P.G. solution 5**

Cette opération doit permettre de bâtir un nouvel hôpital partiellement sur le site du C.H.P.G. comprenant un ensemble de 482 lits, d'une surface dans œuvre d'environ 68.000 m² comprenant un parking de 1.100 places et des aires de livraison.

Un appel public à candidature a été lancé pour constituer un groupement de maîtrise d'œuvre. La durée prévisionnelle est de deux ans pour les études et de neuf ans pour les travaux qui sont prévus d'être réalisés en trois phases.

*** 705.931 - Résidence d'accueil pour personnes âgées**

Cette opération initialement prévue pour le relogement provisoire des patients du Cap Fleuri II sur le site du 5/7 avenue du Port dans l'attente de la livraison du Centre de Gérontologie Clinique au Centre Hospitalier Princesse Grace et pendant les travaux de restructuration complète du site du Cap Fleuri, a vu son programme se transformer en la création d'une résidence d'accueil pour personnes âgées dotée d'environ 70 lits en chambres simples répartis en unité de vie.

*** 705.932 - Réhabilitation du Cap Fleuri**

Les travaux de mise en sécurité sont terminés. Il s'agit de financer des études de faisabilité en vue de la

redéfinition du projet de restructuration globale et de lancer les études de maîtrise d'œuvre.

*** 705.933/6 - Zone A**

Cette opération a été confiée à un promoteur et permettra l'édification à fin 2007 de 199 logements domaniaux répartis dans huit immeubles, d'une crèche et des nouveaux locaux du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie.

En raison de la nécessité de reloger certaines entités telles que la crèche, les travaux sont réalisés en deux phases. La première tranche voit la construction de 149 logements dont la livraison devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2007. La seconde tranche permettra la livraison fin 2007 du solde de 50 logements.

*** 705.936 - Opération Industria/Minerve**

Le projet qui a été confié à un promoteur verra la construction de 148 logements et de 267 places de stationnement.

La date de livraison est prévue en 2 tranches. La première tranche comprend la livraison de 49 logements mi 2008. La deuxième tranche comprend la livraison de 99 logements mi 2009.

*** 705.946 - Opération Testimonio**

L'opération (Testimonio B2/B3) destinée à créer des logements figurait aux précédents budget primitif et programme triennal puisque envisagée à l'époque dans le cadre d'une procédure d'échange de droits à construire. De nouvelles propositions étant à l'étude, et aucun chantier n'étant envisageable en 2007, seuls des crédits pour la poursuite d'études ont été inscrits dans le présent budget.

*** 705.950 - Relogement Foyer de l'Enfance**

Cette opération concerne la construction d'un établissement à caractère social destiné au Foyer de l'Enfance (20 enfants placés) sur une parcelle de terrain située au n° 9 de la rue Bellevue. La durée prévisionnelle de cette opération est d'un an pour les études et de deux ans pour les travaux.

*** 705.954 - Opération 21-25 rue de la Turbie**

Ce projet doit permettre, par le biais d'un contrat de promotion, la construction de 20 logements domaniaux et de surfaces à usage de commerces.

La livraison de l'immeuble devrait intervenir au tout début 2007.

* **705.965** - Opération boulevard Rainier III

Il s'agit d'édifier 33 logements domaniaux, un parc de stationnement de 72 places et près de 1.100 m² de surfaces à usage de commerces et de bureaux.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à un maître d'ouvrage délégué, dans le cadre d'un projet d'aménagement immobilier plus global au niveau du carrefour Wurtemberg. La livraison demeure fixée fin 2006.

◇ Equipement culturel et divers

* **706.901** - Unité de loisirs pour les jeunes

Cette opération correspond aux travaux nécessaires à la mise à disposition d'un promoteur par l'Etat d'une parcelle en vue de la réalisation d'un Complexe de loisirs pour les jeunes, au déménagement du Roca jet Club ainsi qu'à terme la réalisation d'un bassin de rétention sous le rond-point du Portier. L'édification de cet établissement dans l'Anse du Portier nécessite la modification préalable du déversoir d'orages et des ouvrages annexes qui occupent actuellement la parcelle de terrain. En 2007, les crédits serviront essentiellement aux travaux de l'émissaire en mer.

* **706.919** - Yacht Club et musée de la Marine

Cette opération concerne la création d'un nouveau Yacht Club, de l'école de voile attenante, de locaux à usage de la Société Nautique (aviron) et du nouveau musée de la Marine, sur le Quai Louis II à créer en contrebas du Boulevard Louis II, entre l'ancienne digue nord et la contre jetée.

A partir de septembre 2007, les travaux préparatoires débiteront.

* **706.929** - Musée National Villa Paloma

Cette opération concerne la création d'un musée national intermédiaire à la villa Paloma, boulevard du Jardin Exotique.

Les travaux seront réalisés à cheval sur les exercices budgétaires 2006 et 2007.

* **706.945** - Bâtiments domaniaux améliorations

Les principales inscriptions pour l'exercice 2007 concernent :

- le remplacement du système de sonorisation du théâtre des Variétés,
- le remplacement du sol du gymnase du Lycée Technique de Monte-Carlo,

- la réfection du carrelage du couloir du 2^{ème} étage du Lycée Technique de Monte-Carlo.

En outre, dans le cadre de la préparation des Jeux des Petits Etats, un certain nombre d'opérations ont été prévues :

- Stade des Moneghetti : système de traitement et rafraîchissement d'air du complexe ;
- Stand de tir "le Triton" : remplacement de l'éclairage ;
- Club bouliste du rocher : réaménagement.

* **706.947** - Etablissements scolaires – Gros travaux

Les travaux retenus pour l'exercice 2007 comprennent notamment :

- la poursuite de la mise en conformité incendie, thermique et acoustique du Lycée technique et Hôtelier ;
- la poursuite de la remise en état (par tiers) du revêtement de sol de la cour de récréation du collège Charles III ;
- le programme destiné à permettre de réparer les désordres structurels constatés dans des salles de cours du Lycée Albert 1^{er}.

* **706.960** - Grimaldi Forum

Le bâtiment a été inauguré le 20 juillet 2000. Depuis cette date, il accueille avec succès toutes sortes de manifestations culturelles ou commerciales.

Les crédits de paiement prévus en 2007 correspondent au montant estimatif du règlement des indemnités qui pourraient être versées à une entreprise qui a déposé des réclamations concernant quatre lots et à un litige concernant un cinquième lot faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

* **706.965/1** - Institut de Paléontologie Humaine (rénovation)

Cette opération concerne la réfection générale (toiture, façades, cages d'escalier et parties communes) de l'Institut de Paléontologie Humaine situé à Paris. Ces travaux s'échelonnent jusqu'en 2009.

* **706.975** - Reboisement

Outre le montant correspondant aux versements des contributions annuelles des différentes conventions (pour le Parc de la Grande Corniche, pour la forêt communale de Roquebrune Cap Martin, pour les espaces naturels de la Tête de Chien, pour l'Arboretum de Roure), figure un montant permettant la réalisation d'une étude de faisabilité par l'ONF sur le reboisement dans le cadre du protocole de Kyoto.

✧ Equipement sportif

* **707.914/1** - Stade Louis II

Ce crédit est dédié à la mise en œuvre de travaux recommandés dans le cadre de l'audit technique de la structure.

Il s'agit essentiellement de travaux d'amélioration du système de sécurité incendie et de compartimentage du Stade et du parking, du remplacement du système d'interphonie de sécurité du Stade, de travaux d'amélioration des réseaux et équipements techniques (chauffage, climatisation) ainsi que de travaux de réhabilitation électrique du parking et de mise à niveau des installations électriques du Stade.

* **707.924/2** - Aménagement des terrains de sport

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usages multiples destiné à l'équipe professionnelle de football dans l'enceinte du centre d'entraînement venant se substituer aux constructions modulables qui étaient devenues vétustes ainsi que l'aménagement de locaux destinés au Service de l'Aménagement Urbain qui entretenait les pelouses du centre et la création d'une buvette.

Il a été décidé de ne pas réaliser l'aménagement des locaux destinés au S.D.A.U. ni la buvette. La livraison des bâtiments destinés à l'équipe professionnelle est intervenue en février 2005, celle relative aux vestiaires destinés aux amateurs est intervenue en 2006.

Le coût global de l'opération s'explique par une nouvelle demande de l'équipe professionnelle ; l'évolution du programme inclut le remplacement d'une des deux pelouses par une pelouse synthétique et la construction d'une tribune de 300 places pour obtenir, en particulier, l'homologation du terrain aux normes C.F.A..

✧ Equipement administratif

* **708.905** - Réseau radio numérique de l'Administration

Cette opération concerne, à échéance fin 2008, le basculement sur un réseau radio numérique unique de l'ensemble des réseaux analogiques séparés des différentes entités de l'Administration.

* **708.948** - Extension caserne des Pompiers de Fontvieille

Cette opération prévoit la surélévation d'un ou deux étages de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Fontvieille, afin d'augmenter les capacités d'hébergement. La dotation demandée est destinée à

financer les études jusqu'à l'établissement des dossiers de consultation des entreprises.

* **708.979** - Amélioration & extension bâtiments publics

Cet article prévoit des crédits pour l'amélioration de l'ensemble des bâtiments publics, et notamment :

- l'éclairage des façades de la Cathédrale ;
- la restructuration du greffe général au Palais de Justice ;
- la mise en place d'alimentation secours pour appareils sensibles à la Direction de la Sûreté Publique ;
- le réaménagement du PCTO de la Sûreté Publique – 1^{ère} phase sur 3 ;
- le réaménagement des Algecos de la SAM d'Exploitation des Ports ;
- le réaménagement du hall d'accueil et des bureaux de la Direction de l'Expansion Economique – 1^{ère} phase ;
- la création détection incendie au Parking du Larvotto ;
- le remplacement de l'autocommutateur de la Direction du Tourisme et des Congrès ;
- la mise en conformité incendie des locaux du garage de Police du Trocadéro ;
- la création d'un standard auto toutes postes au Bureau Principal de Poste de Monte-Carlo.

* **708.992** - Transfert du Conseil National

Cette opération concerne la construction du nouveau siège de la Haute Assemblée et comprend également l'extension du parking de la Visitation, la création d'une liaison piétonne avec le parking du chemin des Pêcheurs et le transfert du P.C. ORMOSE.

Un concours d'architectes a été lancé en juillet 2004 sur la base du programme de l'opération souhaité par le Conseil National.

L'architecte retenu pour l'opération a depuis revu son coût d'objectif dans des proportions considérables pour tenir compte des mises à niveau du parking de la Visitation, du surcoût de la liaison avec le parking des pêcheurs et des incidences d'une architecture onéreuse, de prestations très nobles et de la mise en œuvre de l'agencement.

✧ Investissements

* **709.995** - Digue du large

Compte tenu des disponibilités du compte ouvert à la Trésorerie Générale des Finances, une dotation complémentaire doit permettre le règlement des travaux.

✧ Equipement Industrie et Commerce

* **711.984/5** - Immeuble Quai Antoine 1^{er} - Extension

Cette ligne comprend la réalisation d'un programme d'aménagement de bureaux (Institut des Arts culinaires, Pôle de la mer, Direction du Travail) livrables en 2008.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du Trésor font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 1.604.000 €, soit 23.262.800 € de recettes et 24.866.800 € de dépenses.

Ce solde est en amélioration conséquente par rapport au budget primitif 2006 en raison de l'impact du CST de développement des approvisionnements en eau (du fait de la diminution du reversement du solde créditeur en recettes du budget général) et de la diminution des travaux aux frais avancés de l'état au Grimaldi Forum.

a) Comptes d'opérations monétaires

✧ Emission de pièces de monnaie (compte 8000)

En 2007 comme en 2006, le quota attribué à Monaco sera utilisé pour des opérations numismatiques, sa faiblesse ne permettant pas de frappe courante.

b) Comptes de commerce

✧ Développement des approvisionnements en eau (compte 8125)

Les recettes sont composées de la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat conformément aux dispositions du traité de concession.

Les dépenses comprennent :

- l'estimation de la participation contractuelle de Monaco aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création de canalisations effectués par la Compagnie Générale des Eaux sur les infrastructures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

- le reversement en recettes du budget général d'une partie du solde créditeur du C.S.T..

c) Comptes de produits régulièrement affectés

Les comptes de produits régulièrement affectés enregistrent les montants correspondants aux produits versés temporairement par des tiers à l'Etat ou collectés

temporairement et les montants des dépenses provenant de leur affectation.

On note dans cette rubrique l'ajustement du compte créé en 2006 destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

En effet, dans ce cadre est prévu que l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence.

Les montants des dépenses de ce nouveau compte 8220 correspondent d'une part à l'affectation du solde de l'exercice 2006 du compte spécial du Trésor au budget général et d'autre part, le reversement aux états de résidence pour l'exercice 2007.

d) Comptes de prêts et d'avances

Les comptes de prêts et d'avances enregistrent les crédits nécessaires aux octrois de prêts et avances habituellement accordés et à l'enregistrement des recettes provenant de leur remboursement.

✧ Prestations maladie en nature Mairie (compte 8343)

Ce nouveau compte est créé afin d'instaurer, à la demande de la Mairie dans le cadre du passage en dotation globale, un système de contribution forfaitaire concernant les dépenses maladie en nature de manière à lui assurer un niveau de dépenses forfaitisé et connu. Les dépenses réelles sont prises directement en charge par l'Etat qui dans un second temps (en N+2), se fait rembourser l'écart entre dépenses réelles et forfaitaires sur la base d'un forfait majoré.

✧ Assurances prospection et foires (compte 8370)

Le solde de ce CST varie de manière sensible cette année du fait d'un ajustement des montants tenant compte du niveau réel des dépenses et recettes de d'une marge de progression éventuelle du nombre de dossiers. Les recettes sont inférieures aux dépenses du fait d'une part de l'étalement des remboursements, et d'autre part de la possibilité pour les entreprises n'ayant pas atteint un certain courant d'affaires de conserver une partie de l'avance.

✧ Travaux Grimaldi Forum (compte 8431)

Le montant des travaux à réaliser aux frais avancés de

l'Etat pour cette structure retrouve un niveau plus modéré, les travaux sur le système de sécurité incendie étant en phase d'achèvement.

❖ Participation Autoroute A8 (compte 8595)

Sur la base de la convention de décembre 1988, le montant des recettes pour 2007 est majoré par indexation du remboursement annuel.

* * * * *

M. le Président.- Je vous remercie Madame le Directeur.

Je passe à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. Jean-Michel CUCCHI, Rapporteur du Budget Primitif 2007, pour la lecture de son rapport.

Nous vous écoutons, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

L'analyse de ce Budget Primitif ne peut être dissociée du contexte budgétaire préoccupant qui s'est fait jour en 2006 et plus particulièrement au Budget Rectificatif examiné il y a quelques semaines qui, rappelons-le, faisait apparaître un niveau de dépenses jamais atteint à ce jour.

Pour la première fois, le déficit annoncé à la clôture 2006 était estimé à 85 M€, soit la limite haute du rendement moyen hors inflation des valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Dans ce contexte, l'acceptation par le Conseil National du Budget Rectificatif 2006, corrigé in extremis en recettes pour ramener le déficit prévisionnel à son niveau de début d'année, soit 135 M€, n'a été possible que pour trois raisons :

- d'abord, parce que 2006 représentait le pic de dépenses pour les programmes de construction de logements domaniaux initiés par la majorité ;
- ensuite, parce que l'augmentation importante des dépenses d'interventions publiques en fin d'année était essentiellement liée à des inscriptions exceptionnelles à caractère stratégique pour la Principauté et qui n'avaient pas vocation à se répercuter sur les budgets suivants ;
- enfin, parce que la majorité des élus a considéré que la recherche des indispensables efforts d'arbitrages qui s'imposent pour préserver l'équilibre de nos finances publiques doit s'inscrire dans une vision

globale de la politique budgétaire, qui ne peut avoir lieu que dans le cadre de l'examen d'un Budget Primitif.

Bien évidemment, un tel niveau de déficit au Budget Primitif 2007, comme nous l'avons clairement annoncé, entraînerait inévitablement un refus de vote du Budget de la part de notre Assemblée – tout comme la non prise en compte par le Gouvernement, de nos demandes au sujet de la SBM, mais je reviendrai sur ce point précis ultérieurement.

Qu'on ne s'y méprenne pas : il s'agit là d'un principe et non d'un dogme, car si la majorité est fermement attachée à ce que soit respectée, chaque fois que possible, la règle vertueuse selon laquelle, en période de déséquilibre budgétaire, le déficit doit impérativement être couvert par le montant des produits financiers générés par le Fonds de Réserve, elle peut admettre que ce principe intangible souffre deux exceptions, dans le cas où le Budget de l'Etat aurait à faire face à une situation de force majeure qui le contraindrait à des dépenses d'impérieuse nécessité, ou si le Gouvernement nous démontrait que le franchissement de ce seuil est le seul moyen de permettre la réalisation d'un investissement qui ne saurait être retardé et dont l'intérêt pour le pays serait indiscutable, sauf à procéder à des arbitrages qui compromettraient gravement la mise en œuvre d'axes stratégiques de la politique d'action gouvernementale.

En l'occurrence, le Budget Primitif 2007, tel que proposé initialement par le Gouvernement, ne s'inscrivait dans aucune de ces deux exceptions.

Parallèlement, ce Budget prévoyait un déficit à l'ouverture de 155 M€, en augmentation de 14,8 % par rapport à la prévision de 2006 et correspondant surtout, selon les propres estimations du Gouvernement, à un déficit réel anticipé à la clôture de 108 M€, largement supérieur au rendement moyenné des OPCVM du Fonds de Réserve et laissant par conséquent entrevoir le spectre d'un appauvrissement programmé des valeurs mobilières du Fonds.

Ce projet de Budget était donc, en l'état et par principe, inacceptable pour la Commission.

Il l'était également, à plus d'un titre, par les choix arrêtés lors de sa conception.

D'abord parce que, selon le projet initial du Gouvernement, le déficit se serait accru de 20 M€ d'une année sur l'autre alors même que le contexte économique porteur au sein de l'Union Européenne et plus généralement de la Zone Euro, permet cette année encore au Gouvernement d'anticiper une forte progression des rentrées budgétaires, de + 4,4 % par rapport aux prévisions d'ouverture de l'an passé et de

+ 10,6 % en pratique, après retraitement de l'écriture particulière liée à l'échange Malbousquet / Poterie en 2006.

Cette évolution à la hausse des recettes, qui confirme une tendance non démentie depuis trois ans, s'explique en particulier par la forte progression attendue en 2007 des encaissements liés aux contributions, qui concourent désormais à eux seuls aux trois quart des recettes du Budget, et plus particulièrement des encaissements de TVA, première source de revenus de l'Etat, en augmentation de 14,4 % sur cet exercice.

Au sein de ce chapitre, la part prépondérante des recettes de TVA monégasque (67 %) confirme, s'il en était besoin, le lien de corrélation étroit qui existe entre la santé économique du pays et la santé de nos finances publiques.

C'est pourquoi aucune politique budgétaire ne peut se concevoir sans une politique économique volontariste qui requiert que le Gouvernement s'attache, par des actions appropriées, à encourager et soutenir la croissance économique – j'y reviendrai plus tard.

C'est aussi pourquoi, dans le cadre d'une gestion en bon père de famille des deniers de l'Etat, il importe que le Gouvernement s'emploie, chaque fois que possible, à réduire le déficit en période de croissance, dans l'optique de reconstituer la trésorerie de l'Etat et de ramener progressivement les finances du pays à l'équilibre, qui doit non seulement constituer un objectif, mais surtout redevenir la règle.

Une telle réduction du déficit ne peut être obtenue qu'en engageant moins de dépenses nouvelles que de recettes supplémentaires attendues d'une année sur l'autre.

Or, c'est le choix inverse que le Gouvernement avait pris le parti de faire au Budget Primitif 2007, dans un contexte de fortes rentrées budgétaires et de dynamisme soutenu de l'économie monégasque, attesté par la progression de 13,8 % en 2005 du chiffre d'affaires généré par la Principauté, qui se prêtait pourtant à l'élaboration d'un Budget maîtrisé.

Plus inquiétant encore, contrairement à l'année précédente, le Gouvernement prévoyait de faire progresser les dépenses à un rythme supérieur à celui de l'évolution des recettes, signant là de façon consciente et délibérée, une accélération du creusement du déficit à laquelle la Commission ne pouvait par principe pas souscrire.

Au total, le Budget Primitif 2007 tablait sur une hausse programmée et significative de l'ensemble des grands postes de dépenses : + 7 % pour les dépenses de fonctionnement, + 14,8 % pour les dépenses

d'interventions publiques et jusqu'à + 15,4 % pour les dépenses d'équipement et d'investissement, après retraitement de l'écriture particulière en dépenses liée à l'échange Malbousquet / Poterie en 2006.

Les dépenses de fonctionnement, même si leur évolution reste contenue dans la marge réelle de progression des recettes, pèsent pour près de la moitié dans la progression de l'enveloppe des dépenses entre 2006 et 2007. Compte tenu de diverses modifications d'organigrammes et de la forte hausse des dépenses de charges sociales, déjà sensible au Budget Rectificatif 2006, les seules dépenses de personnel progressent de 4,5 %, soit 1,5 point de plus que l'objectif que s'était fixé le Gouvernement dans le cadre de son plan de maîtrise des coûts structurels de fonctionnement de l'Etat.

Les dépenses d'interventions publiques affichent à nouveau une progression spectaculaire, jugée préoccupante par le Gouvernement lui-même. Pour la première fois en quatre ans, les moyens budgétaires prévus en début d'exercice au titre des dépenses d'interventions publiques dépassent leur montant de fin d'année, déjà fixé à un niveau record de 178 M€ au dernier Budget Rectificatif. L'explosion de ces dépenses est essentiellement liée, d'une part, au déficit prévisionnel pharaonique du CHPG et d'autre part, à des écritures de nature exceptionnelle, ayant trait notamment au versement de la première dotation au fonds financier communal ou à l'organisation en juin 2007 des Jeux des Petits Etats. Il faut toutefois relever une relative maîtrise des dépenses dans le domaine culturel, preuve que le Gouvernement a pris en compte les remarques que nous avons formulées au précédent Budget.

Quant aux dépenses d'équipement et d'investissements, même si leur poids reste stable dans les dépenses (36 %), il est inadmissible que leur charge totale au Budget (316 M€) ne diminue pas alors même que les dépenses afférentes aux chantiers de logements domaniaux sont réduites de moitié au Primitif 2007, compte tenu de l'arrivée à échéance en 2006 de quatre programmes importants représentant près de 170 logements. Cette situation a pour origine la programmation d'un grand nombre de nouveaux projets qui, dans le contexte budgétaire actuel, ne revêtent aucun caractère urgent ou prioritaire et pourraient donc parfaitement être mieux étalés dans le temps.

Comment comprendre alors que lors d'une interview donnée à un hebdomadaire local en octobre dernier, le Ministre d'Etat ait pu qualifier le projet de Budget Primitif 2007, d'« ambitieux et de rigoureux » ? Ambitieux certes, si l'on considère les 881 M€ de crédits ouverts en 2007, qui constituent le record de dépenses jamais atteint au titre d'un Primitif, mais où est la rigueur

quand le gouvernement choisit encore une fois d'alimenter la spirale des déficits en prenant la décision d'engager des dépenses importantes dont le financement ne peut être assuré sans risquer d'entamer le capital mobilier du Fonds de Réserve ? Gouverner, c'est choisir ; construire un budget, c'est arbitrer. Il faut quitter la logique du toujours plus pour entrer dans celle de l'efficacité et de la responsabilité.

La Commission est d'avis que, contrairement au parti pris du Gouvernement, il est possible de composer un Budget qui ne mette pas en péril les valeurs mobilières du Fonds de Réserve, tout en assurant la poursuite de la politique de développement dynamique insufflée par notre Souverain, et ainsi de concilier la raison avec l'ambition.

C'est ce que nous nous sommes employés à démontrer au cours des séances privées tenues avec le Gouvernement sur le Budget Primitif 2007, en mettant en évidence la possibilité, sans compromettre ni le principe ni la réalisation des grands projets prioritaires pour la Principauté, de réaliser des économies significatives au Budget Primitif 2007.

Je limiterai volontairement mon propos aux seules dépenses d'équipement, pour lesquelles il nous est apparu que des inscriptions particulièrement élevées et non justifiées sur certaines lignes budgétaires, pouvaient tout à fait être révisées.

Pour ne parler que des montants les plus significatifs, dans le cas du tunnel descendant ouest par exemple, le Gouvernement avait inscrit 15 M€ en vue du démarrage des travaux de percement en 2007. Or, du fait du morcellement de la propriété foncière des terrains, rendant indispensable l'accord ou l'expropriation d'environ soixante-dix propriétaires en vue de permettre l'acquisition du tréfonds, alors même que la déclaration d'utilité publique nécessaire n'a pas encore été obtenue, il était évident que le démarrage des travaux serait impossible avant, au mieux, 2008.

Dans le cas de la station d'épuration, le Gouvernement nous ayant appris en Commission Mixte des Grands Travaux, que sa mise à niveau s'avérait plus complexe que prévue initialement, nécessitant par là même une remise à plat du programme détaillé de l'opération, il s'avérait inenvisageable que les crédits de 14,5 M€ inscrits en vue de la réalisation des travaux proprement dits puissent être consommés durant l'année 2007.

Au sein des crédits inscrits pour l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers, le Gouvernement avait prévu une dotation de 2 M€ au titre de la réalisation d'une galerie de secours dans le tunnel montant. Or, et même si cela est à déplorer, les études liées à la réalisation de cette galerie n'étant même pas achevées, il

était illusoire d'espérer que les travaux puissent démarrer avant la fin de l'année.

Il était clair, pour les mêmes raisons, que les inscriptions pratiquées au titre de certaines opérations nouvellement triennalisées, comme le projet de rénovation de l'héliport, estimé à un coût total de 20 M€, ou que le Gouvernement avait prévu de provisionner sans qu'elles paraissent pouvoir être amorcées sur cet exercice, comme c'est le cas pour le projet de réaménagement de la Place d'Armes et du marché de la Condamine, pouvaient parfaitement être reportées.

D'autres opérations, comme celles qui concernent la fin des travaux de la digue et le réaménagement du Port, étaient quant à elles budgétées pour un coût total, si l'on tient compte de l'ensemble des inscriptions pratiquées à ce titre au Budget, paraissant largement surestimé par rapport aux perspectives réalistes d'engagement des dépenses sur 2007.

Le Conseil National a toujours marqué son incompréhension et sa désapprobation face au choix délibéré du Gouvernement d'inscrire des sommes colossales au titre d'opérations triennalisées dont il sait pertinemment, soit qu'elles ne pourront réellement démarrer, soit qu'elles ne pourront progresser de manière significative sur l'exercice. Ce choix n'aboutit en effet qu'à un gonflement totalement artificiel des dépenses, et donc du déficit, sans d'une part, améliorer l'efficacité ou la rapidité dans la réalisation des opérations concernées, et en portant d'autre part préjudice à l'image de bonne santé économique et financière, pourtant réelle, de notre pays, en particulier auprès des agents économiques et des investisseurs potentiels qui sont les principaux générateurs de TVA et donc de rentrées budgétaires.

Soucieux d'éviter au Gouvernement le travers dans lequel il est trop souvent tombé, consistant à vouloir lancer des opérations avant d'avoir débattu de leur principe avec notre Assemblée, ce qui est contraire à l'esprit des Institutions, voire même avant que leur schéma d'ensemble ait été arrêté, ce qui ne peut qu'entraîner des dérives budgétaires comme celles que nous avons eu à déplorer concernant l'opération de la digue du large, le Conseil National a en outre estimé ne pas pouvoir donner son accord à certaines inscriptions de crédits.

Il en va ainsi de l'inscription au programme triennal d'équipement, pour un montant de 350 M€, d'une opération immobilière en partenariat avec un opérateur privé sur les terrains de l'Annonciade. Le simple fait que cette opération doive notamment permettre la construction de 300 logements domaniaux ne saurait suffire à lui seul à emporter l'adhésion aveugle de notre Assemblée, qui n'entend pas voter des crédits alors

même que le projet de loi de désaffectation, censé l'éclairer sur les conditions exactes de réalisation de cette opération, vient à peine d'être déposé, il y a quelques jours et n'a donc bien évidemment pas pu être étudié à ce stade.

Mêmes causes, mêmes effets concernant l'inscription de 9,5 M€ pratiquée au titre du projet d'édification de parkings et de bureaux envisagé sur les terrains du Testimonio, le Gouvernement ayant indiqué ne pas être en mesure de présenter à notre Assemblée le schéma d'ensemble de cette opération avant le printemps prochain.

Dans les deux cas, si les explications fournies ultérieurement convainquent la majorité des Conseillers Nationaux du bien-fondé des opérations proposées, les crédits nécessaires au lancement des études programmatiques pourront au besoin faire l'objet d'une ouverture de crédits en cours d'année, ou d'une inscription au Budget Rectificatif.

Compte tenu de ces différentes observations, il est donc apparu possible à notre Assemblée de procéder à des réajustements de crédits au Budget Primitif 2007, permettant de réduire sensiblement le montant des dépenses et donc le niveau du déficit annoncé.

Mais si le Gouvernement a su prêter une oreille attentive à nos démonstrations, il n'a pas pour autant fait de propositions concrètes d'arbitrages lors de nos discussions en séance privée, nous assurant que celles-ci nous parviendraient ultérieurement.

Un premier pas a été franchi dans la bonne direction le 23 novembre, quand le Ministre d'Etat a manifesté par écrit sa volonté de proposer des économies en compensation d'une inscription complémentaire de 17,1 M€ demandée en dépenses, en vue de financer l'acquisition de rames pour l'amélioration de la desserte TER, le Gouvernement reconnaissant par là même que des économies étaient réalisables sur ce Budget et qu'il existait un seuil maximal de déficit à ne pas dépasser.

Ainsi, si la possibilité de réduire le montant des crédits en dépenses était démontrée, il restait à convaincre le Gouvernement de la juste nécessité de réduire également le niveau du déficit.

Dans les jours qui ont suivi l'annonce du correctif demandé au Budget Primitif, la Commission des Finances, par la voix de votre Rapporteur, a fermement rappelé au Gouvernement qu'elle ne saurait se contenter d'un allègement des dépenses ramenant le déficit à son niveau initialement prévu (155 M€) et que le Gouvernement devrait réaliser un effort supplémentaire conséquent afin de s'assurer que le déficit réel anticipé s'éloigne sensiblement du plafond représenté par les produits financiers du Fonds de Réserve.

A ce titre, la majorité du Conseil National se voulant exemplaire sur les arbitrages demandés au Gouvernement pour y parvenir, a proposé de retarder le démarrage des travaux de construction du nouveau siège du Conseil National, en réduisant les crédits prévus à ce titre au Budget Primitif, soit 6,7 M€, pour n'y laisser que ceux nécessaires à la poursuite des études. En effet, le coût proposé du bâtiment nous a semblé trop élevé et nous avons demandé des études complémentaires pour réduire certaines prestations, tout en adoptant la norme de haute qualité environnementale dont nous souhaitons que le nouveau bâtiment abritant notre Assemblée soit un bel exemple d'application.

Dans la soirée du 30 novembre, soit neuf jours après la dernière séance privée préparatoire sur le budget et une semaine après l'annonce de la première inscription modificative sollicitée par le Gouvernement, le Conseil National a été rendu destinataire d'un courrier du Ministre d'Etat précisant que le Gouvernement avait accepté, suite aux remarques que nous avons formulées, de modifier certaines inscriptions de crédits en dépenses, afin de répondre à la préoccupation largement affirmée par notre Assemblée, d'aboutir à une réduction significative du déficit prévisionnel annoncé.

Ce courrier étant parvenu au Conseil National quelques jours seulement avant la date fixée pour l'approbation du présent rapport et sans que le Gouvernement ait pris soin d'établir et de transmettre simultanément à notre Assemblée le fascicule budgétaire modifié, dont les élus n'ont pu prendre connaissance qu'au cours de la réunion de la Commission appelée à statuer sur le rapport, la Commission des Finances a décidé, dans un souci de transparence, d'annexer au présent rapport, le tableau des inscriptions modificatives au projet de Budget Primitif communiqué par le Gouvernement.

Permettez à ce stade à votre Rapporteur de saisir cet exemple pour réitérer avec la plus grande fermeté et pour la première fois dans le cadre du rapport de la Commission des Finances, la demande qu'il avait formulée verbalement lors de chaque session budgétaire, que le Gouvernement transmette à notre Assemblée le document budgétaire également sous forme de fichier électronique, permettant l'extraction et le retraitement informatique des données. Si cela avait été le cas, l'obtention d'un fascicule budgétaire modifié aurait été possible dans les délais et le travail de notre Assemblée s'en serait trouvé grandement facilité.

Cette remarque étant faite, il ressort des modifications apportées par le Gouvernement au Budget Primitif 2007 que celui-ci a :

- d'une part, reconnu comme irréaliste, la réalisation en 2007, pour les montants initialement prévus, des travaux concernant l'héliport, le percement du tunnel descendant ouest, la réalisation d'une galerie de secours dans le tunnel montant, l'édification des ouvrages de superstructure du Port ainsi que le réaménagement de la place d'Armes et du marché de la Condamine et la réhabilitation de l'immeuble du quai Antoine 1^{er} ; en conséquence, le réajustement des crédits de travaux inscrits sur ces lignes budgétaires, au plus proche des dépenses réelles prévisibles, conduit à une économie globale au Budget de 30,5 M€ ;
- d'autre part, que le Gouvernement a considéré que, conformément à nos équilibres institutionnels, les opérations de l'Annonciade et du Testimonio ne pouvaient être lancées sans que notre Assemblée ait été au préalable dûment consultée sur ces projets ; le retrait de ces projets au Budget Primitif conduit à diminuer de 16 M€ les dépenses, seul un crédit de 3 M€ étant maintenu au titre des études en cours sur le second projet ;
- enfin, que le Gouvernement a accepté notre proposition d'arbitrage concernant le report du démarrage de la construction du nouveau siège du Conseil National, sous réserve du maintien d'un crédit d'études de 2,7 M€, permettant ainsi une économie supplémentaire de 4 M€ au Budget.

Accessoirement, le Gouvernement a reconnu qu'il lui était possible de réaliser des économies, bien que moins substantielles, sur le montant de subventions versées à certains organismes dont le coût au Budget de l'Etat ne paraît pas en adéquation avec les retombées réelles que génère leur activité pour la Principauté. En l'occurrence, les critiques émises de longue date par notre Assemblée sur l'intérêt qui s'attache à financer l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes et la Ligue Européenne de Coopération Economique, ont été prises en considération puisque le Gouvernement a décidé, s'agissant du premier, de ne pas augmenter le montant de sa subvention en 2007 et, s'agissant du second, de supprimer purement et simplement le financement accordé.

Il demeure indéniable que le Gouvernement aurait pu aller plus loin dans ses choix d'arbitrages en matière d'interventions publiques, comme l'y avait au demeurant invité le Conseil National en séance privée. La Commission a en effet toujours estimé que le niveau élevé, jamais remis en question et augmenté d'année en année, des aides accordées à certaines institutions ou manifestations culturelles ou sportives, n'ont jamais incité celles-ci à optimiser leur budget de fonctionnement. La Commission encourage par

conséquent à nouveau le Gouvernement à réfléchir aux moyens d'accroître l'efficacité de sa politique d'interventions. Elle se félicite à cet égard que, suivant la demande formulée par votre Rapporteur lors de l'examen du Budget Primitif 2006, le Gouvernement ait chargé le Contrôleur Général des Dépenses d'une mission d'évaluation des politiques publiques dont les résultats, annoncés pour la fin 2007, seront communiqués au Conseil National et qui pourront servir de base de réflexion dans le cadre de la préparation des prochains budgets.

Soulignons que compte tenu de l'importance des économies budgétaires réalisées suite à l'intervention de notre Assemblée, le Gouvernement a pu simultanément augmenter d'1 M€ les crédits d'études destinés à l'urbanisation et aux grands travaux et inscrire, outre les 17,1 M€ nécessaires à l'acquisition des rames TER, un crédit supplémentaire de 9 M€ destiné à permettre à l'Etat de faire face aux opportunités d'acquisitions qui pourraient se présenter au cours de l'année 2007 et dont nous émettons le souhait qu'il puisse notamment servir à développer la politique de préemption de l'Etat dans le secteur ancien.

Au final, il faut se féliciter que la conviction et la détermination de notre Assemblée ait permis :

- non seulement, de diminuer de 46,5 M€, les sommes inscrites initialement au titre des dépenses d'investissements, correspondant à une révision à la baisse de 15 % de l'enveloppe des crédits ouverts au titre de cette section,
- mais encore, de pouvoir investir, quasiment au pied levé, 17,1 M€ supplémentaires dans la réalisation d'une opération d'envergure pour la Principauté, consistant à se rattacher à une commande groupée de plusieurs directions régionales de la SNCF pour acquérir des rames TER dans des délais rapides et à prix négocié,
- et par simple soustraction, mais dont le résultat mérite d'être souligné, de réduire d'environ 20 % le niveau de déficit annoncé, qui passe de 155,2 à 125,7 M€, correspondant à un déficit réel estimé à la clôture de l'ordre de 80 M€.

Ce résultat démontre, comme nous le soutenions depuis le départ, qu'il est possible de ramener le niveau du déficit prévisionnel en-deçà du rendement des valeurs mobilières du Fonds de Réserve, conformément à la pratique convenue entre le Gouvernement et le Conseil National depuis le début de la législature, sans se priver de pouvoir saisir, lorsque l'occasion s'en présente, la possibilité de concrétiser une opportunité qui servira le développement économique de Monaco et favorisera donc la création de recettes budgétaires nouvelles.

A cet égard, il faut particulièrement se réjouir que l'opération réalisée avec la SNCF soit en même temps génératrice d'image, puisque le Gouvernement a obtenu que les cinq rames supplémentaires qui seront financées par la Principauté et mises en circulation à partir de 2009, soient décorées aux couleurs de notre pays. Ainsi, cette année, ce sont 22 M€ qui seront consacrés à préparer à court terme, une nette amélioration de la desserte de la Principauté par le train, puisqu'il est prévu que circule dès 2008, un train toutes les 15 minutes aux heures de pointe et un train toutes les 30 minutes aux heures creuses, faisant passer la fréquence de desserte de la Principauté de 70 à 100 trains par jour. Cette mesure s'inscrit dans une approche plus globale souhaitée par le Conseil National, pour améliorer les conditions de trafic et de circulation dans notre pays au travers notamment d'une meilleure incitation à l'usage des transports en commun. A cet égard, la subvention de 3,5 M€ accordée à la Compagnie des Autobus de Monaco financera la mise en place d'une politique tarifaire beaucoup plus attractive favorisant le transport en bus. Le Conseil National rappelle qu'au-delà du tunnel descendant, qui contribuera à améliorer l'arrivée de la circulation automobile à Monaco, il est favorable à la seule solution qui permettra véritablement à moyen et long terme de pouvoir continuer de circuler convenablement, et qui passe par la réalisation du projet de funiculaire permettant d'arrêter une partie du flux automobile à la Turbie, et par la création de parkings de dissuasion aux frontières de Monaco, en particulier au Testimonio, au Jardin Exotique et place Wurtemberg. Ces mesures serviront non seulement à fluidifier la circulation mais, encore, correspondent pleinement à la volonté du Prince Souverain que Monaco soit exemplaire en matière d'environnement.

Le Conseil National tient tout particulièrement à féliciter le Gouvernement d'avoir entendu les justes remarques qu'il n'a cessé de formuler depuis des mois et y voit la récompense de sa détermination, la preuve que la recherche du consensus est la bonne méthode et la promesse d'une plus grande rigueur dans l'élaboration des budgets futurs. Nous pouvons être d'autant plus confiants sur ce dernier point que la mise en œuvre du report de crédits, voté le 11 décembre dernier par notre Assemblée, devrait désormais permettre chaque année, le report d'environ 10 % des crédits de dépenses ouverts au titre des opérations d'investissements triennalisées, soit une diminution du montant des dépenses qui peut d'ores et déjà être estimée aux alentours de 25 M€ au Budget Rectificatif 2007.

A ce sujet, la Commission s'interroge toujours sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à s'octroyer un délai d'un an pour transformer en projet de loi, somme

toute très proche du texte parlementaire, la proposition de loi relative au report de crédits, obligeant par la même la Commission des Finances, devant laquelle ce projet avait été renvoyé, à l'étudier en moins de deux mois dans la tourmente des marathons budgétaires, afin d'en permettre l'application dès le prochain Budget Rectificatif.

Bien que ne voulant pas paraître une fois de plus « moralisateur », comme d'aucuns ont pu me le reprocher à tort dans un passé récent, qu'il me soit permis de faire observer que la présentation prématurée à la presse des grands équilibres budgétaires dessinés initialement par le Gouvernement et qui s'avèrent finalement inexacts, aura été bien inutile voire, à tout bien considérer, contre-productive, si l'on songe aux conséquences délétères sur la population et le tissu économique local de la fausse image de mauvaise santé financière de notre pays véhiculée par l'ampleur du déficit annoncé.

Le deuxième dossier sur lequel la majorité attendait des avancées concrètes de la part du Gouvernement au Budget Primitif 2007 concernait la Société des Bains de Mer, dont l'Etat, comme chacun sait, est l'actionnaire principal.

Parce que cette société est l'un des premiers fleurons de l'économie monégasque, parce qu'elle assure, au travers du secteur des jeux, un nombre important d'emplois rémunérateurs pour nos compatriotes et parce qu'elle fait partie intégrante du patrimoine et de l'image de notre pays, il est légitime que la représentation nationale y porte une attention particulière, *a fortiori* quand des problèmes structurels et récurrents ne semblent pas pouvoir être réglés par les organes décisionnaires qui le devraient.

Depuis le début de la législature, la Commission des Finances a, lors de chaque débat budgétaire, pressé le Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour sortir la SBM de l'impasse dans laquelle la précipitait l'absence de toute stratégie de développement des casinos, compromettant non seulement les recettes budgétaires issues de la concession des jeux mais surtout le devenir des jeux de table, les emplois qui y sont attachés et le pouvoir d'achat des personnels concernés.

L'insatisfaction manifestée par les membres de notre Assemblée, tant lors des séances budgétaires passées que lors des réunions de la Commission Mixte de Coopération avec la SBM, et les propositions formulées pour remédier à la situation n'ont malheureusement jamais permis de dépasser le stade de déclarations de bonnes intentions non suivies d'effets. Il est quelque part regrettable qu'il ait fallu se résoudre à brandir la menace d'un refus de vote du budget, pour que le Gouvernement

sorte son joker en invitant les Conseillers Nationaux à rencontrer les dirigeants de la SBM dans le cadre d'une commission tripartite élargie, afin d'évoquer concrètement les problèmes et les solutions à y apporter. Nous nous serions volontiers abstenus d'entamer cette partie de poker avec le Gouvernement, s'il avait consenti dès l'origine à jouer carte sur table.

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans un esprit constructif, a permis au Conseil National de constater que les inquiétudes qu'il avait maintes fois manifestées quant au devenir du secteur des jeux étaient partagées par les dirigeants de la SBM eux-mêmes, dans un contexte de stagnation globale du chiffre d'affaires des casinos dû à un effondrement des recettes liées aux jeux de table (- 20 % sur les six premiers mois de l'exercice 2006/2007), malgré une progression importante des recettes générées par l'exploitation des machines à sous. Aussi, les quatre séries de mesures dont nous avons instamment demandé l'adoption lors des débats sur le Budget Rectificatif, pour amorcer une indispensable relance de l'activité des casinos, se sont-elles avérées d'autant plus justifiées.

La première mesure concernait le renforcement des équipes de marketing des jeux. Force est de constater, sur ce sujet, que les conclusions de la « task force » remises tout récemment au Conseil d'Administration de la SBM, n'ont fait que confirmer la nécessité dont la majorité du Conseil National faisait état depuis trois ans, de donner plus de moyens matériels et humains au marketing des casinos. Nous avons pris acte avec satisfaction de l'annonce, par les dirigeants de la société, de la procédure en cours pour le recrutement de trois personnes supplémentaires dédiées au marketing de salle, qui devrait permettre de doubler les effectifs avant la fin du premier trimestre 2007, avec pour objectif de les porter à terme à huit personnes au total. Nous nous félicitons par ailleurs qu'à notre demande, la Direction ait accepté d'augmenter le niveau de salaire proposé et de recourir si nécessaire à des professionnels du recrutement, pour permettre l'embauche d'un personnel qualifié et de haut standing en vue, dans un premier temps, d'améliorer l'accueil et la prise en charge des joueurs en salle, et par la suite de renforcer la prospection client à l'étranger.

La seconde mesure concernait l'augmentation des budgets d'invitations de la clientèle, condition indispensable pour attirer et fidéliser de nouveaux joueurs et pour maintenir la réputation des casinos monégasques. Outre l'augmentation de 1,1 M€ de l'enveloppe d'invitations prévue sur l'exercice en cours, nous nous réjouissons que la Direction de la SBM nous ait confirmé sa volonté de mettre en œuvre une politique plus systématique d'actions commerciales à destination

des joueurs, en y consacrant tous les moyens financiers nécessaires avec pour objectif d'augmenter en pratique jusqu'à 50 % les dépenses marketing par rapport à l'exercice précédent. A notre demande, les dirigeants de la société se sont également engagés à revoir d'ici la fin de l'année, les procédures de refacturation interne des prestations assurées par l'hôtellerie au profit des clients des jeux, afin que ces procédures soient plus favorables au secteur des jeux notamment en ce qui concerne la facturation des consommations offertes aux joueurs.

Concernant la troisième mesure demandée relative à l'organisation d'une école des jeux, nous nous félicitons que cette demande forte de la part du Conseil National, traduisant une réelle attente dans la population, ait fini par être entendue. Il est donc désormais acquis qu'une école des jeux sera organisée au cours du premier semestre 2007. Il faut se réjouir que cette décision permette non seulement d'offrir rapidement des débouchés rémunérateurs à un certain nombre de Monégasques, mais également donne un signal fort de la volonté des dirigeants d'asseoir et de conforter la place des jeux traditionnels au sein de la SBM. En revanche, l'incertitude subsiste encore quant à l'organisation de cette école au Sun Casino ou au Café de Paris. Le Conseil National rappelle avec force sa volonté que cette école des jeux se déroule au Sun Casino, seule garantie qu'elle permettra à de jeunes compatriotes qui l'attendent depuis trois ans, d'accéder à la profession d'employé des jeux.

Le Conseil National a été tout particulièrement rassuré d'entendre le Président du Conseil d'Administration de la SBM réaffirmer avec conviction, non seulement que les jeux constituent l'activité principale de la SBM, ce qui ne semblait plus évident pour tout le monde, mais qu'ils demeurent une priorité dans la stratégie de développement de la société, comme en attestent divers projets à l'étude pour moderniser les installations dédiées aux jeux ou créer des produits d'appel permettant d'attirer les joueurs en Principauté.

Nous notons en outre avec satisfaction que le Gouvernement, tout comme l'équipe dirigeante de la SBM, nous ont rejoints sur l'intérêt qu'il y aurait, suivant la suggestion que nous avons émise, à ce que le Conseil d'Administration de la société compte parmi ses membres un professionnel du secteur des jeux, afin de bénéficier de son expertise dans le cadre des processus décisionnels. Cette nomination, qui constituait la quatrième mesure demandée par le Conseil National, devrait donc pouvoir être concrétisée dès que la bonne personne aura été trouvée.

La Commission des Finances tient à ce stade à remercier tout particulièrement le Président du Conseil d'Administration de la SBM d'avoir accepté le principe

de cette rencontre et de s'être attaché au cours des discussions, à répondre en toute transparence aux questions et aux attentes des Conseillers Nationaux.

Le Conseil National est tout à fait conscient que ce genre de démarche ne doit pas être la règle et qu'il n'entre pas dans ses attributions d'être au contact direct des gestionnaires de la société. C'est pourquoi nous espérons bien qu'à l'avenir, le Gouvernement sache, d'une part, montrer suffisamment d'initiative et de réactivité et, d'autre part, jouer le rôle qui lui incombe en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, afin d'éviter à la SBM de s'enliser, aux jeux de table de péricliter, aux employés des casinos de subir une baisse de salaire et de considération, aux Conseillers Nationaux de prêcher dans le désert et à notre Assemblée de devoir user en dernière extrémité de la menace pour forcer un impossible consensus.

Compte tenu des déceptions passées, le Conseil National restera toutefois extrêmement vigilant pour s'assurer que les engagements pris seront tenus dans les délais.

Les arbitrages ayant été effectués et les demandes du Conseil National concernant la SBM prises en compte, il nous reste à prendre acte que, suivant la troisième condition que nous avons érigée en préalable à l'examen du présent projet de Budget Primitif, notre Assemblée a été rendue destinataire, bien qu'en extrême limite, du projet de loi organisant l'accession à la propriété des Monégasques dans le secteur domanial. Le dépôt de ce projet de loi quelques heures seulement avant l'approbation du présent rapport, ne permet pas à votre Rapporteur d'émettre une quelconque appréciation sur le contenu de ce texte, dont nous ne pouvons qu'espérer qu'il soit conforme au dispositif révisé, suite aux échanges intervenus avec notre Assemblée, que le Ministre d'Etat avait rendu public en mai dernier. Rappelons que contrairement aux orientations retenues à l'origine par le Gouvernement, ce texte doit notamment permettre une accession à la propriété aménagée, dans tous les immeubles des Domaines et pour tous les Monégasques, actuels locataires ou futurs tributaires, qui en feront la demande. La majorité du Conseil National, qui est à l'origine de la réactivation de ce dossier, bloqué depuis près de vingt ans, demeurera extrêmement vigilante à ce que ce texte réponde le plus complètement possible aux attentes des nationaux. Ce dossier constitue une priorité de la législature et nous entendons bien qu'il se concrétise dans le sens défendu depuis le départ par la majorité. Malgré le retard pris dans le processus législatif, du fait des délais qui ont été nécessaires au Gouvernement pour mettre au point et

déposer le texte de loi, nous sommes résolus à tenir l'échéance annoncée de 2007, pour la mise en œuvre effective de l'accession à la propriété.

Venons-en à présent aux autres points significatifs ressortant du présent Budget Primitif.

2007 marquera avant tout une avancée importante dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées. Comme le demandait le Conseil National depuis le début de la législature, et ainsi que le Ministre d'Etat s'y était formellement engagé lors des débats budgétaires de l'an passé, le Gouvernement assurera la mise en place, par arrêté ministériel, à compter du 1^{er} janvier prochain, d'une prestation d'autonomie destinée à une meilleure prise en charge des problèmes liés à la dépendance. Cette prestation permettra la mise à disposition, au travers du Centre de Coordination Gérontologique, d'auxiliaires de vie préalablement agréés et la prise en charge, proportionnelle aux revenus des bénéficiaires, des coûts afférents à ces prestations. La Commission se félicite de la mise en place d'un tel dispositif qui répond à un besoin légitime des familles confrontées à la douloureuse épreuve de la perte d'autonomie de leurs aînés. Il est bien légitime que dans un pays qui peut s'offrir une politique ambitieuse de grands travaux et financer une activité culturelle prestigieuse, l'Etat puisse continuer d'étendre ses bienfaits aux plus vulnérables.

La Commission prend note avec satisfaction que suivant la demande qu'elle avait formulée lors des récents débats budgétaires, les montants plafond de cette prestation seront fixés en tenant compte du coût de la vie et des prix de séjour en établissement de santé dans la Principauté, plaçant la prestation à un niveau sensiblement supérieur à celui pratiqué dans la majorité des pays européens. Elle observe en outre que le rôle central dévolu dans ce dispositif au Centre de Coordination Gérontologique permettra un recensement optimal des besoins de la population et facilitera la mise en adéquation progressive de l'offre à ces besoins. Le Conseil National tient à préciser qu'il ne refusera jamais de donner son accord aux éventuelles ouvertures de crédits auxquelles le Gouvernement pourrait vouloir procéder en cours d'année, dans le cas où le nombre de personnes âgées susceptibles de pouvoir bénéficier de cette aide aurait été mal apprécié. A cet égard, la Commission des Finances souhaite vivement que cette prestation d'autonomie soit étendue à toutes les personnes dépendantes, sans condition d'âge.

L'effort consenti au présent Budget pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ne doit pas faire oublier la nécessité qui s'attache à doter la Principauté de nouveaux établissements à destination de nos aînés.

La Commission se félicite à ce titre de l'ouverture récente, sur le site de la villa Speranza, du centre d'accueil de jour destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, fruit d'un partenariat entre l'Etat et la Croix-Rouge qui apportera une aide précieuse aux malades et à leur famille.

Parallèlement, ce sont quatre vingt lits en maison de retraite médicalisée qui deviendront disponibles avec l'ouverture de la maison de retraite programmée à l'initiative du Conseil National sur les terrains du 5/7 avenue du Port, au sujet de laquelle il nous faut par contre déplorer l'annonce d'un nouveau retard de construction de six mois, aboutissant à repousser la livraison du bâtiment à fin 2008.

En outre, plus de 200 lits seront livrés dans le cadre de la construction du centre de gérontologie clinique (ex-ULMS), même s'il faut là encore regretter qu'en raison d'aléas géologiques rencontrés lors des travaux de terrassement, la livraison ait dû en être repoussée à la fin 2009, décalant d'autant le transfert des pensionnaires du Cap Fleuri nécessaire au démarrage des travaux de réhabilitation de ce bâtiment.

Dans un autre domaine, la Commission prend note avec satisfaction, de la concrétisation de l'engagement pris par le Ministre d'Etat devant notre Assemblée au cours des débats sur le budget rectificatif 2006, suite à une demande que nous n'avions eu de cesse de réitérer depuis 2003, d'organiser à compter du 1^{er} trimestre 2007, la prise en charge systématique du dépistage de l'ostéoporose chez les femmes de plus de cinquante ans. Cet examen pourra désormais être réalisé gratuitement tous les six ans, ce qui constitue un progrès indéniable pour la prévention et la détection de cette maladie.

J'en viens à présent aux problèmes des structures et du financement de notre hôpital.

Si, sur le plan structurel, de nombreux travaux ont déjà été accomplis en vue de la mise à niveau du CHPG, comme en particulier, la réalisation d'unités de consultation, la rénovation du Service de Rééducation Fonctionnelle, la climatisation du Pavillon Princesse Charlotte ou la création d'une unité d'hospitalisation de courte durée, et que d'autres sont en cours ou à l'étude, force est de constater que la quasi-totalité de ces opérations s'accompagne de retards chroniques et importants, vraisemblablement au moins en partie liés au manque d'indépendance des responsables des travaux au sein de l'hôpital, vis-à-vis du Département gouvernemental de tutelle. La Commission des Finances trouverait judicieux que le Gouvernement mette en place des procédures décisionnelles plus efficaces, passant sans doute par une plus grande autonomie de l'administration hospitalière.

S'agissant de la construction du nouvel hôpital (solution 5), opération nouvellement portée au triennal pour un montant total estimé de 261 M€, même si le Gouvernement indique pouvoir tenir l'échéancier initial de programmation, il faut d'ores et déjà constater un retard sensible dans les délais annoncés pour la consultation et le choix des équipes à concourir, qui devait avoir lieu le 12 octobre dernier et qui n'interviendra en pratique qu'en fin d'année. La Commission des Finances espère que ce retard n'est pas annonciateur d'autres attermoissements dans un dossier qui n'en a déjà que trop souffert et qui est attendu depuis des années par l'ensemble de la population.

Sur le plan financier, comment ne pas réagir à l'augmentation vertigineuse du déficit du CHPG, qui aurait été encore bien plus importante si, comme le prévoyait le Gouvernement, le passage à la T2A avait été réalisé à l'été 2007 ? A ce sujet, le Gouvernement avait voulu nous convaincre du caractère impérieux et urgent de la modification des règles de tarification. S'il paraît incontestable que l'abandon de la tarification à la journée dans le pays voisin impose également au CHPG, dont une large part des recettes proviennent des remboursements issus des caisses sociales françaises, de passer à la tarification à l'activité, il n'est par contre pas démontré que ce passage doive se faire « à marche forcée », avant que les dispositions tarifaires précises aient été négociées avec le pays voisin et avant même qu'ait pu être déterminée la façon la moins pénalisante de programmer le passage à cette nouvelle tarification. Le Conseil d'Administration de l'hôpital a d'ailleurs suivi cette position, défendue par les représentants de notre Assemblée en son sein. Dans le même ordre d'idée, il ne serait pas logique que les caisses monégasques profitent de cette réforme pour s'aligner totalement sur les prestations de la sécurité sociale française, alors qu'elles ont jusqu'à présent procédé à des niveaux de remboursements plus élevés, prenant ainsi en compte les spécificités et la volonté d'excellence de notre politique de santé. Le Conseil National attend du Gouvernement qu'il s'engage publiquement à prendre les mesures nécessaires afin que le niveau actuel de participation des caisses soit maintenu. L'annonce récente de l'obtention, dans le cadre des négociations avec la France, d'une majoration de 10 % du prix de journée prouve que nous avions raison de ne pas vouloir nous précipiter et devrait permettre une réduction du déficit prévu pour 2007.

Concernant la politique menée en matière d'emploi, la Commission souhaite en premier lieu réitérer sa satisfaction devant le succès remporté par les mesures incitatives à l'embauche des Monégasques et des personnes prioritaires dans le secteur privé mises en place à sa demande, en particulier au vu du doublement

des demandes d'exonération déposées depuis la décision de remboursement total des charges patronales en octobre 2005. D'après les indications qui nous ont été fournies par le Gouvernement, 106 dossiers au total ont été traités.

Il lui faut en revanche regretter qu'aucune avancée législative importante ne soit intervenue dans le domaine du droit du travail, en-dehors des chantiers lancés à l'initiative parlementaire concernant l'apprentissage et l'instauration d'un droit à reclassement des salariés déclarés inaptes, dont le Conseil National attend désormais du Gouvernement qu'ils puissent rapidement aboutir. La Commission rappelle en particulier que le Gouvernement a fait la promesse depuis plusieurs années, sans jamais la tenir, de déposer rapidement le projet de loi sur le contrat de travail. S'il est vrai que dans un système d'économie libérale auquel nous sommes attachés, un employeur doit pouvoir licencier un employé, il n'en demeure pas moins qu'un salarié limogé doit également pouvoir connaître les motifs de son licenciement afin de pouvoir le cas échéant les contester devant le Tribunal du Travail s'il les estime injustifiés. L'absence actuelle de reconnaissance d'un tel droit aux salariés, en plus de porter atteinte à leur dignité, entache à l'extérieur de nos frontières notre image de pays économiquement développé et socialement avancé. La Commission engage par conséquent le Gouvernement à saisir le Conseil National de ce texte avant la fin de l'année, afin d'en permettre l'adoption au plus tôt.

Soulignons pour finir que dans la droite ligne des efforts réalisés depuis trois ans à la demande du Conseil National, afin d'augmenter les allocations d'aide publique versées aux chômeurs en fin de droit, dont le montant demeure indigne et largement insuffisant pour permettre à une personne de subsister décemment, le Conseil National a obtenu qu'il soit procédé, dès le 1^{er} janvier 2007, à une revalorisation significative de ces aides, dont le montant sera désormais supérieur de 30 % au RMI français.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans aborder le volet important des mesures économiques nécessaires à générer de nouvelles recettes budgétaires sans lesquelles aucun progrès social n'est possible sur le long terme.

La priorité qui s'attache, selon le vœu de notre Souverain, à la dynamisation de notre économie et à l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée et créatrices de richesses, pour accompagner le développement harmonieux de la Principauté, nécessite la mise en place d'un cadre juridique propice à l'exercice des activités, qui constitue un préalable nécessaire pour pouvoir attirer sur notre territoire de nouveaux capitaux et de nouveaux investisseurs.

Le Conseil National, qui n'a eu de cesse depuis 2003 d'interpeller le Gouvernement sur la nécessité de faire évoluer notre législation pour la rendre plus conforme aux attentes des agents économiques, se félicite que des textes législatifs importants, destinés à favoriser le développement des activités existantes mais également à anticiper sur les évolutions souhaitées au plan économique pour Monaco, soient prochainement appelés à voir le jour.

Il y a tout lieu à cet égard de se réjouir du vote prévu le 21 décembre prochain, de la loi sur les sociétés, qui introduira la société à responsabilité limitée (SARL) en droit monégasque, en même temps qu'elle réalisera une modernisation souhaitable des règles souvent désuètes, qui régissent actuellement le fonctionnement des sociétés et instaurera une plus grande transparence dans leur suivi, au plan comptable et financier. Cette loi très attendue permettra, en offrant un cadre juridique mieux adapté à l'activité des petites et moyennes entreprises, de dynamiser notre tissu économique local et de favoriser dans le même temps, la création d'entreprise.

Il demeure par ailleurs évident que l'objectif que s'est fixé le Gouvernement de diversifier l'économie monégasque en favorisant l'arrivée de nouveaux investisseurs appelle de sa part, la poursuite de l'effort qu'il a engagé depuis deux ans à la demande de notre Assemblée, pour réduire les délais administratifs inhérents au régime de l'autorisation préalable lors de la constitution de sociétés. La Commission des Finances est particulièrement satisfaite d'avoir obtenu, dans le cadre des discussions sur le projet de loi que j'évoquais à l'instant, l'accord du Gouvernement pour acter dans la loi un délai maximum applicable à la délivrance des autorisations, fixé sauf exception à trois mois suivant la date de dépôt du dossier. L'encadrement des délais d'autorisation par la loi, tout comme la suppression du système de renouvellement des autorisations administratives d'exercer qui sera également réalisée par ce texte, représentent une réelle avancée en termes de transparence et de sécurité juridique offertes en Principauté aux entrepreneurs et aux investisseurs qui souhaiteraient à l'avenir s'y implanter. Cet assouplissement apporté aux conditions d'exercice des activités, qu'elles soient en nom personnel ou en société, devra bien entendu être complétée par une politique d'autorisation plus souple et plus volontariste de la part du Gouvernement, à qui nous souhaitons rappeler qu'il convient toujours d'encourager, et non de décourager, l'esprit d'entreprise.

Deux autres textes déposés récemment devant notre Assemblée et qui concernent pour l'un, les activités financières et pour l'autre, les fonds commun de placement et les fonds d'investissement, permettront, en

instaurant un cadre et des instruments adaptés, d'amorcer la dynamisation de notre place financière, dans l'attente du résultat des études entreprises pour définir les grands axes stratégiques autour desquels organiser son développement et favoriser l'implantation de gestionnaires spécialisés dans les domaines retenus. Compte tenu de l'intérêt dont ces textes sont porteurs pour la Principauté, la Commission des Finances, devant laquelle ils ont été renvoyés et qui en a déjà débuté l'étude, compte sur la réactivité de son partenaire institutionnel pour que ces textes puissent être adoptés dans les meilleurs délais.

Dans notre pays où l'espace est une denrée rare, le prix des loyers et la disponibilité des locaux constituent le premier obstacle et un frein important à la création et à l'installation des entreprises, et donc au développement de l'activité économique qui, rappelons-le, génère au travers de la TVA et, dans une moindre mesure, de l'impôt sur les bénéficiaires, la majeure partie des recettes de l'Etat. Ainsi, il est apparu souhaitable à la Commission de permettre plus largement de pouvoir domicilier à son adresse personnelle les activités qui ne requièrent pas de locaux spécifiques ni de salariés. Votre Rapporteur a obtenu du Gouvernement, en séance privée, l'assurance que les sociétés à responsabilité limitée tout comme les sociétés de personnes, pourront désormais établir provisoirement leur siège social au domicile d'un associé ou du gérant, lorsque rien ne s'y oppose. Il ne doute pas que le Gouvernement voudra bien confirmer publiquement son accord à cette nouvelle disposition. Cette mesure revêtira un fort caractère incitatif sans rien coûter à l'Etat, ce qui est assez rare pour être souligné.

Dans le même ordre d'idée, la Commission tient à insister à nouveau sur la nécessité qui s'attache à revoir les conditions des crédits d'aide à l'installation professionnelle proposés par l'Etat aux jeunes compatriotes désireux de démarrer une activité. Le taux de ces crédits n'a pas été révisé depuis de nombreuses années et ne correspond plus à la réalité des marchés monétaires, ce qui ôte tout intérêt aux formules de prêts consentis par l'Etat. L'an dernier déjà, le Conseiller de Gouvernement pour les Finances s'était engagé à y remédier rapidement ; force est de constater que le temps passe et que les promesses restent. La Commission des Finances compte bien que le nouveau Conseiller de Gouvernement pour les Finances se fera un devoir de respecter la parole donnée par son prédécesseur, en revoyant très prochainement à la baisse le taux de ces crédits de façon à les aligner par exemple, sur les taux pratiqués dans le cadre des crédits d'aide à la remise en état des appartements du secteur ancien, fixés à 1 %. Votre Rapporteur saisit cette occasion pour suggérer également au Gouvernement d'augmenter dans le même temps le plafond de cette aide.

Mais la réalité demeure que nous manquons d'espace et toutes les mesures dont nous venons de parler restent malheureusement bien accessoires car dans le fond, pourquoi chercher à attirer de nouvelles entreprises, si nous ne pouvons les accueillir ? Certes, l'extension en mer permettra d'ici une décennie, la création de nouvelles surfaces de planchers à usage économique, mais nous ne pouvons nous offrir le luxe d'attendre les bras croisés.

La détermination qu'a montrée la majorité du Conseil National à résoudre l'impérieux problème du logement de nos compatriotes l'habite aujourd'hui dans la quête de nouveaux débouchés pour notre économie. Aussi le Conseil National considère-t-il qu'une des priorités nationales réside désormais dans la programmation et la livraison régulières de locaux domaniaux à usage professionnel, commercial et de bureaux. Ce qui a été fait pour le logement des Monégasques doit maintenant l'être pour l'accueil ou le développement des activités. Cette politique est nécessaire pour permettre de loger, dans le cadre de baux à durée indéterminée, les entrepreneurs, commerçants et professions libérales de Monaco, ainsi que les entreprises que nous souhaitons à l'avenir voir s'implanter en Principauté. Nous veillerons donc tout particulièrement à ce que l'effort d'équipement réalisé par l'Etat prenne largement en compte les opérations destinées à générer de nouvelles surfaces économiques.

A l'heure de clore le présent rapport sur le Budget Primitif 2007, votre Rapporteur tient à souligner combien le projet de loi de budget que nous nous apprêtons à voter dans quelques jours constitue l'illustration du principe constitutionnel selon lequel la loi résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

Ce principe qui prévaut en matière législative, prévaut donc également en matière budgétaire et nous sommes heureux que les débats préparatoires sur le Budget Primitif 2007 l'aient démontré. A l'encontre des sceptiques, ces débats préparatoires auront fourni la preuve que notre Parlement a réellement la possibilité de peser sur les choix politiques et budgétaires du Gouvernement.

Grâce aux économies réalisées sur les dépenses, le déficit, initialement prévu à 155 M€ et qui aurait été porté à 172 M€ en raison de l'inscription imprévue au titre de l'acquisition des rames TER, a été ramené à 125 M€, soit 47 M€ de moins que le déficit consolidé théoriquement envisagé. (*Voir annexe page 3.064*).

Nous nous félicitons que la détermination du Conseil National et la volonté d'écoute manifestée par le

Gouvernement aient permis de faire prévaloir la sagesse budgétaire et de maîtriser ainsi le déficit, en ayant désormais la garantie que le capital des OPCVM du Fonds de Réserve ne sera pas menacé.

Nous nous félicitons également qu'à notre demande, le Gouvernement ait accepté de revenir sur les inscriptions initialement prévues au titre des opérations de l'Annonciade et du Testimonio, dans l'attente que notre Assemblée ait été suffisamment informée sur ces opérations pour se prononcer. Nous y voyons la preuve de son attachement à permettre que soient respectés en toutes matières, et en particulier dans la décision d'engagement de projets d'envergure pour la Principauté, le rôle et les prérogatives du Conseil National.

En guise de bilan, votre Rapporteur tient à rappeler quelques autres points marquants qui se sont dégagés à l'occasion du processus d'examen du présent projet de Budget Primitif.

L'accession à la propriété, chantier prioritaire de notre majorité pour la deuxième partie de cette législature, est désormais sur les rails et aboutira comme prévu en 2007, permettant ainsi à nos compatriotes de bénéficier enfin de cette avancée qu'ils attendaient depuis si longtemps.

La relance des casinos de la SBM semble enfin initiée. Si nous avons accueilli avec satisfaction les engagements pris par le Président de la SBM, nous demeurerons très vigilants pour que leur application se fasse dans le calendrier annoncé. Il demeure également pour nous essentiel d'obtenir la garantie que l'école des jeux qui s'ouvrira au printemps prochain, sera organisée au Sun Casino et nous demandons au Gouvernement de nous en apporter la confirmation.

Sur un autre plan, il est clair aujourd'hui que le Gouvernement et le Conseil National sont en phase sur la priorité que constitue désormais la mise en chantier de locaux publics industriels et commerciaux à destination de notre économie. La politique volontariste qui doit être menée en ce domaine doit conduire dès à présent le Gouvernement à planifier la construction et la livraison régulière de nouvelles surfaces de planchers à usage économique. Nous prenons acte et remercions le Ministre d'Etat, de sa décision d'associer le Conseil National à l'attribution des programmes ainsi réalisés, au travers de la désignation d'un représentant à la commission d'analyse des offres qui se réunira en vue de chaque attribution.

Qu'il nous soit toutefois permis de constater et de regretter la difficulté que semble avoir le Gouvernement à tenir les échéances qu'il annonce et à respecter les délais qui lui incombent dans le cadre des bonnes

relations de travail avec son partenaire institutionnel. L'annonce tardive des modifications apportées au projet de Budget Primitif 2007, tout comme le dépôt en extrême limite le jour de l'approbation du présent rapport, du projet de loi sur l'accession à la propriété, en sont des exemples. Cette situation démontre bien la nécessité d'une modernisation en profondeur de l'Administration dont, rappelons-le, le Ministre d'Etat s'est engagé à nous présenter les grandes lignes en janvier 2007.

Permettez-moi, pour finir, de me réjouir tout particulièrement de l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées les récentes discussions budgétaires.

Les résultats obtenus dans le cadre des débats préparatoires à ce Budget, fruits du dialogue et de la concertation entre notre Assemblée et le Gouvernement, comme nous y invite l'esprit de nos Institutions, prouvent une nouvelle fois que la recherche du consensus est la bonne méthode et la seule efficace en vue d'aboutir aux meilleurs choix pour Monaco.

Dans ces conditions, votre Rapporteur appelle les Conseillers Nationaux à se prononcer favorablement sur le projet de Budget qui leur est soumis.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, pour la lecture de votre rapport à la fois très complet et de grande qualité. Je vais à présent me tourner vers S.E. Monsieur le Ministre d'Etat pour que nous écoutions sa réaction suite à la lecture de ce rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je souhaiterais tout d'abord, à mon tour, adresser mes félicitations et mes remerciements à Monsieur CUCCHI pour son rapport très complet qui reprend les grandes lignes des débats que nous avons pu tenir au sein de cette même Assemblée lors des séances privées. Cependant, je regrette encore une fois mais, Monsieur le Rapporteur, je le dis cette fois en souriant, un ton qui reste volontiers moralisateur.

S'agissant de la partie communication, je relève qu'une nouvelle fois m'est reprochée, est reprochée au Gouvernement, la présentation du Budget à la presse. Je le répète, il appartient au Gouvernement Princier de faire connaître sa politique, ses objectifs et de rendre public ses projets, comme dans toutes les démocraties... et quoi de plus normal qu'après les séances des commissions plénières du Conseil National, le Gouvernement modifie sa copie – heureusement qu'il le fait – pour tenir compte des observations formulées. Cela est tout à fait conforme à l'esprit de nos Institutions.

Je continuerai donc cette politique de transparence qui permet d'afficher fortement les priorités du Gouvernement Princier, mais aussi les modifications qu'il apporte ensuite au Budget pour tenir compte des observations formulées par le Conseil National au cours de toutes ces soirées que nous avons passées ensemble à travailler lors des commissions plénières.

Ainsi, nul ne peut dire que ces discussions sont inutiles, le Gouvernement propose, il discute avec le Conseil National qui fait valoir ses points de vue, on recherche un consensus et on le trouve. Tout cela est l'esprit même des Institutions, mais cela doit se faire avec une totale transparence. Par conséquent, je peux rassurer les journalistes, je continuerai à leur parler.

Le projet de Budget 2007 qui est soumis au Conseil National est un Budget ambitieux, rigoureux et volontariste dans la mesure où tout en continuant le bon déroulement des programmes déjà engagés au cours des années précédentes, il entend, en même temps, engager de nombreuses opérations nouvelles correspondant aux priorités exprimées par S.A.S. le Prince Albert II.

Ces priorités sont au nombre de quatre :

- La première priorité concerne l'amélioration des conditions de vie de la population à Monaco avec, tout d'abord, la poursuite de la construction de logements pour les Monégasques mais aussi avec une action déterminée pour la santé, les transports en commun et une action sociale forte ;

Je précise qu'il n'y a pas d'ordre dans ces priorités. Ce sont quatre priorités qui doivent marcher ensemble.

- La deuxième priorité est la poursuite de notre développement économique qui nous permet de préparer et de pérenniser notre prospérité dans l'avenir ;

- La troisième a trait à la protection de l'environnement et au cadre de vie ;

- La quatrième priorité concerne le rayonnement international, culturel et sportif de Monaco.

S'agissant de l'amélioration des conditions de vie de la population, le Gouvernement poursuit son important programme de construction de 838 logements domaniaux destinés aux Monégasques, lesquels vont désormais pouvoir bénéficier d'un nombre substantiel d'appartements et on peut se réjouir qu'aucun retard n'ait été enregistré dans le déroulement de ce programme important et je me souviens de nos discussions, il y a un an.

Pour ce qui concerne l'avenir du projet de l'Annonciade, il n'a jamais été dans l'intention du Gouvernement d'anticiper sur l'accord nécessaire de la Haute Assemblée concernant le projet de loi de désaffectation. Les crédits nécessaires avaient effectivement été inscrits mais il s'agissait uniquement de prévoir les moyens financiers à mettre en œuvre dans l'hypothèse d'un accueil favorable du projet de loi par la Haute Assemblée, hypothèse qui aurait supposé, bien entendu, que ce projet soit déposé plus tôt.

Le débat, qui doit nécessairement inclure une réflexion sur le devenir des établissements scolaires du quartier – je pense notamment au Collège – n'ayant pu intervenir – c'est un point fondamental, nous le ferons – du fait du dépôt récent du projet de loi de déclassement, il était logique de supprimer les crédits qui avaient été inscrits à cet effet dans l'attente d'un échange entre le Conseil National et le Gouvernement sur cet important projet et ce débat aura lieu dans les mois qui viennent.

Les ajustements parallèles nécessaires ont été réalisés par l'intermédiaire, d'une part, d'un crédit d'études d'1 M€ pour disposer de réflexions sur le devenir du quartier et, d'autre part, nous avons, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Rapporteur, majorés de 9 M€ les crédits destinés à des acquisitions foncières.

Le Gouvernement apprécie, par ailleurs, la position pragmatique du Rapporteur précisant que dans la mesure où les explications fournies viendraient à convaincre la majorité des Conseillers Nationaux, cette opération pourrait, au besoin, faire l'objet d'une ouverture de crédits en cours d'année ou d'une inscription au Budget Rectificatif.

L'amélioration des conditions de vie de la population passe aussi nécessairement par le domaine de la santé.

Comme l'indique le rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, l'année 2007 sera marquée par des avancées importantes dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées qui constitue l'un des axes forts de l'action du Gouvernement dans le domaine social.

Ces avancées sont autant d'étapes dans la mise en œuvre d'un projet global de prise en charge de la perte d'autonomie depuis l'optimisation des aides au maintien à domicile jusqu'à la création de structures de soins et d'hébergement spécialisées.

C'est ainsi que, conformément à ce qui avait été annoncé fin 2005, le Centre de Coordination Gérontologique a entamé sa mission d'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide personnalisée. Leur mise en place sera largement facilitée par le versement d'une prestation d'autonomie à compter –

vous l'avez rappelé – du 1^{er} janvier 2007. A ce propos, le Gouvernement confirme que cette prestation sera ouverte à partir de 60 ans ainsi qu'il l'avait clairement indiqué lors de son entretien avec la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Les personnes de moins de 60 ans relèvent quant à elles de l'aide aux personnes handicapées si elles rencontrent des difficultés d'autonomie.

L'ouverture prochaine du centre d'accueil de jour de la Villa Sperenza, prévue en avril 2007 et la poursuite des projets du 5-7 avenue du Port et du Centre de Gérontologie Clinique s'inscrivent dans la même logique d'ensemble.

L'attention particulière portée par le Gouvernement à l'amélioration du sort des catégories les plus vulnérables s'est également traduite par le relèvement substantiel des allocations d'aide publique pour privation d'emploi qui, à la demande de votre Haute Assemblée, seront à nouveau majorées de manière significative, vous le savez, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Enfin, pour ce qui est des personnes handicapées, le rapport d'étape, présenté par le Délégué récemment nommé par le Gouvernement, met en évidence l'importance et la diversité des actions aujourd'hui menées mais également l'ampleur de l'effort restant à accomplir. Ce rapport pourra, dès le début 2007, faire l'objet d'un échange de vue entre le Conseil National et le Gouvernement.

Dans le domaine de la santé, le Conseil National sera saisi tout prochainement d'un schéma d'orientation sanitaire global qui non seulement traitera des soins curatifs palliatifs mais également de la prévention, de l'éducation à la santé et encore de la veille et de la sécurité sanitaire. Ce rapport pourra être examiné au sein du groupe de travail santé de votre Assemblée.

Pour ce qui est de l'offre de soins, ce schéma devra privilégier la coordination et la mise en réseau des moyens de la Principauté avec ceux du Département et de la région voisins. Ainsi pourra être clairement affirmé l'apport des établissements monégasques au dispositif sanitaire régional et négociées au mieux les conditions financières du passage à la Tarification à l'Activité.

Le basculement vers ce nouveau mode de financement des séjours hospitaliers ne saurait être trop longtemps différé sauf à creuser inéluctablement le déficit du Centre Hospitalier Princesse Grace. Le raccourcissement constant des durées de séjour et de l'importance croissante des soins hautement spécialisés, tendances qui attestent de la qualité des prestations de soins offertes à la population locale condamnent la tarification au prix de journée en dehors même de toute contrainte extérieure.

Enfin, il convient de préciser que pour le Gouvernement, il ne saurait être question de remettre en cause le principe actuellement en vigueur d'unicité des tarifs des séjours hospitaliers. Ni les assurés, ni les financeurs des régimes monégasques ne comprendraient ni n'accepteraient qu'une même prestation fasse l'objet d'une tarification différenciée suivant que celle-ci s'adresse aux caisses monégasques ou aux caisses françaises.

Par contre, dans l'hypothèse où la mise en place de la T2A se traduirait par un allègement substantiel de la contribution financière des Caisses Sociales Monégasques, ce qui n'est nullement démontré à ce jour, les Comités de ces organismes pourraient être saisis sur le principe de la mise en place d'une contribution complémentaire destinée à alléger la charge pour le Budget de l'Etat.

En ce qui concerne les travaux de remise à niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace, ils devront se poursuivre malgré la mise en chantier du nouvel hôpital notamment en vue de la création d'une unité de néonatalogie, d'un nouveau self-service pour le personnel et les accompagnants des malades ou encore pour la mise aux normes de la stérilisation centrale et pour l'amélioration de l'accueil aux Urgences. Ces travaux urgents ne peuvent pas attendre la réalisation du nouvel hôpital.

Un renforcement des équipes techniques du Centre Hospitalier Princesse Grace est en cours afin d'accroître l'autonomie de l'Etablissement dans la conception et le suivi de ces opérations.

S'agissant de la construction du nouvel hôpital, du projet dit « Solution 5 », le processus de sélection des cinq équipes appelées à concourir a été mené à bien. Les résultats de cette consultation des cinq maîtres d'œuvre à ce concours seront rendus public après qu'ils aient été notifiés aux équipes retenues dans les tous prochains jours, avant la fin de la semaine prochaine.

Depuis la relance de cet ambitieux projet fin 2005 ont successivement été franchies les étapes de la définition du programme capacitaire global, du programme technique détaillé, de la sélection des équipes habilitées à présenter un projet. Dans ce contexte, on ne peut parler comme le fait le rapporteur d'« attermoiement » pour une opération qui, je le confirme, a été menée avec célérité depuis que le Gouvernement a pris sa décision, après une large consultation avec les élus, au premier trimestre de cette année.

Pour ce qui est du droit du travail, il constitue une préoccupation importante du Gouvernement qui, comme vous le savez, entend refondre et moderniser les dispositions éparses afférentes au contrat de travail en un

texte unique et fonctionnel. Aux fins de mesurer au mieux les incidences des dispositions susceptibles d'être arrêtées, le Conseil d'Etat a été consulté. Au vu de l'avis récemment rendu, le Gouvernement a poursuivi sa réflexion qui aboutira prochainement à un projet de loi finalisé, déposé sur le bureau du Conseil National. Il en sera, du reste, de même pour deux autres textes sur le contrat d'apprentissage et le reclassement des salariés inaptes.

L'amélioration de la qualité de la vie pour tous passe enfin également par une plus grande efficacité de notre système de transports. Je pense bien évidemment aux très nombreuses personnes qui se rendent chaque jour en Principauté pour rejoindre leurs emplois et qui empruntent majoritairement les liaisons ferroviaires. Je pense aussi aux habitants de Monaco qui peuvent aspirer ne pas être encombrés par les embouteillages s'ils se rendent en dehors de la Principauté.

En inscrivant un budget complémentaire de 17,1 M€ à consacrer à l'acquisition de cinq rames TER – s'ajoutant aux 5 M€ qui avaient été initialement prévus – le Gouvernement Princier pourra réaliser un investissement important tant du point de vue de la qualité de vie que du point de vue de la politique du développement durable que la Principauté se doit de mettre en œuvre.

Ainsi l'augmentation de la fréquence de la desserte de la Principauté par les TER et la qualité du service devraient permettre d'influer sur le nombre de véhicules et par-là même d'améliorer les conditions de circulation aux abords et en Principauté.

Je ne reviendrai pas en détail sur l'accord signé avec la SNCF que votre Rapporteur a très exactement énoncé. Sur ce projet, le Conseil National et le Gouvernement se sont rejoints car ils partagent le même sentiment que l'amélioration de nos transports est une réelle priorité et je ne peux que m'en réjouir. Bien entendu, nous aurons dans quelques jours la réunion avec les élus de la région voisine et nous allons mener une politique active pour le développement des parkings de dissuasion et notamment des parkings dans toutes les gares desservies – chaque fois que cela est possible au moins – pour évidemment faciliter l'utilisation systématique de ce nouveau, je dirais, RER, puisque ça ressemblera plus à un RER qu'à un TER.

Dans le même ordre d'idée, l'année 2007 verra se mettre en place une nouvelle politique tarifaire très attractive pour le transport par autobus sur le réseau monégasque.

Les réductions ainsi opérées qui visent à un accroissement de ce mode de déplacement en Principauté s'inscrivent dans le cadre de la politique du

développement durable et visent à diminuer l'impact de la circulation routière sur notre environnement urbain.

Le Gouvernement Princier attache également une attention toute particulière au développement économique de la Principauté de Monaco afin de garantir des sources de recettes futures et d'assurer la prospérité du Pays.

Ceci passe notamment par la réalisation de nouvelles opérations et infrastructures productives susceptibles d'être offertes à des entités économiques pour leur implantation et leur développement, élément que le Gouvernement a, au demeurant, déjà depuis fort longtemps intégré dans sa réflexion.

C'est dans ce contexte que certaines opérations domaniales, ainsi que le Gouvernement a déjà eu l'occasion de l'évoquer lors des séances budgétaires, disposent en leur sein de superficies de commerces, de bureaux et de locaux industriels.

Pour mémoire, peuvent être cités :

- les futurs locaux sur les terrains libérés par la SNCF au titre de bureaux et de surfaces industrielles ;

- les prochaines livraisons d'immeubles d'habitation domaniaux – même si c'est plus modeste - comportant quelques surfaces limitées de bureaux et de commerces (à Villa Pasteur, opération Aurégli-Grimaldi, 25, rue de la Turbie Castelleretto, à Industria-Minerve) ;

- ainsi que beaucoup plus proche de nous en début d'année 2007, l'attribution des locaux commerciaux de la Darse Sud (suivie à terme des locaux liés au réaménagement de l'ensemble du port : Darse Nord, surélévation de la piscine).

Comme de coutume, l'attribution de toutes ces surfaces fera l'objet d'une attention toute particulière et sera effectuée dans des conditions de parfaite transparence.

D'autres projets, tels l'extension des bureaux du Quai Antoine I^{er} ou les constructions à Testimonio, sont également en cours ou à l'étude. Le Gouvernement partage le sentiment exprimé par votre Rapporteur et considère comme une priorité le développement de nouvelles surfaces susceptibles de permettre l'extension de nos entreprises et l'accueil de nouvelles activités.

Comme annoncé dans le programme gouvernemental d'action, le projet d'urbanisation en mer constitue un des enjeux de la Principauté pour demain.

A ce titre, la procédure annoncée se poursuit sans encombre et la liste des cinq groupements pré-qualifiés pour participer à l'appel d'offres de l'urbanisation en mer sera connue dès la semaine prochaine, conformément au calendrier annoncé. Les différentes offres par ces cinq

groupements retenus devront être remises après plusieurs rendez-vous intermédiaires avec le Gouvernement en octobre 2007. Donc, les choses progressent normalement.

Au-delà de la construction de surfaces susceptibles d'accueillir des entités économiques de natures diverses, le Gouvernement se doit de favoriser les conditions d'exercice de ces dernières en leur offrant une législation moderne de nature à répondre à leurs attentes.

C'est dans cet état d'esprit que le Gouvernement a procédé au dépôt du projet de loi sur la SARL qui fera l'objet d'un examen, je l'espère, le 21 décembre prochain.

Ledit projet s'accompagnera également de règles plus souples en termes d'autorisation, le Gouvernement ne devant se départir néanmoins de la vigilance et du respect de la réglementation qui s'imposent dans ce domaine.

De même, au niveau de la place financière, une refonte des textes financiers a été élaborée et deux textes présentés à la Haute Assemblée qui, je le note avec satisfaction, en a débuté l'étude en vue d'une adoption rapide de ces derniers.

Je souhaiterais venir enfin sur un dernier point évoqué dans le rapport de la Haute Assemblée qui concerne les conditions d'exercice d'une activité professionnelle pour les nationaux. Je vous confirme à ce propos que le Gouvernement Princier est disposé à revoir à la baisse, dans des conditions restant à définir, le taux des prêts à l'installation professionnelle et ce, afin de soutenir le démarrage de nouvelles activités par nos compatriotes.

Bien évidemment tous les programmes que je viens de vous présenter ne s'auraient se concevoir sans une volonté d'inscrire ces opérations dans une perspective de développement durable et de respect de l'environnement.

Sur ce point, Monaco se veut exemplaire – comme l'a rappelé à plusieurs reprises S.A.S. le Prince Souverain – c'est pourquoi nous conduisons depuis plusieurs mois une mise à niveau des installations de l'usine d'incinération pour améliorer la qualité de l'air.

La définition du projet d'amélioration des performances de la station d'épuration se poursuivra dans le courant de l'exercice 2007 mais compte tenu des échanges intervenus avec le Conseil National lors de la Commission Plénière d'Étude, compte tenu que le projet évoluait de manière dangereuse à la hausse et qu'il semblait nécessaire de tout remettre à plat avec les entreprises, ce projet ne sera au stade opérationnel que pour l'année 2008, ce qui est un des éléments que rappelait M. le Rapporteur tout à l'heure. Il est simplement différé, bien entendu, il reste dans nos priorités.

La Principauté se doit d'être exemplaire concernant ses rejets dans l'environnement et le Gouvernement est soucieux d'optimiser l'ensemble de ses installations. Je ne reviens pas non plus sur l'aspect très important qui concerne les transports, j'en ai parlé tout à l'heure, puisque c'est aussi un axe fort de l'environnement.

Quant au rayonnement international, il est au cœur des orientations que nous a données S.A.S. le Prince Albert.

C'est pour renforcer nos actions que le Département des Relations Extérieures réorganise sa structure, dans un souci d'une action coordonnée et efficace à l'international et afin d'apporter une information régulière sur les événements les plus marquants de la vie de la Principauté et des grandes actions qui y sont initiées.

C'est également dans le cadre du développement de nos relations extérieures qu'est en cours de création une « Maison de Monaco » à Londres qui accueillera, notamment, un Consul Général. De même, dans le courant de l'année 2007, une Ambassade de Monaco à Washington sera ouverte. Il y a quelques jours, notre Ambassadeur maintenant à Washington, a remis ses créances au Président des Etats-Unis.

Par la mise en œuvre des accords de 2005 passés avec la République française, le processus essentiel propre à tout Etat souverain visant à permettre l'accreditation d'Ambassadeurs étrangers auprès de Monaco se poursuivra. Aujourd'hui même, l'Ambassadeur des Etats-Unis à Paris est venu remettre ses lettres de créances au Prince Souverain et on a eu l'occasion d'avoir des échanges intéressants avec lui qui entend bien revenir régulièrement à Monaco puisqu'il est maintenant officiellement Ambassadeur des Etats-Unis auprès de la Principauté. Je ne reviens pas sur l'énumération : il vient après la Chine, après un certain nombre d'autres Etats et cela continuera dans les mois qui viennent.

C'est dire toute la place qu'occupe Monaco sur la scène internationale et nous entendons bien continuer à développer des relations aussi bien bilatérales que multilatérales avec de nombreux pays pour favoriser l'ouverture de la Principauté sur le monde.

Le domaine culturel fait également l'objet d'une attention étroite et nous poursuivons notre politique d'échanges avec d'autres pays. On peut à ce titre relever les tournées effectuées par les associations culturelles de la Principauté et qui participent à son rayonnement : les Ballets de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo qui fête cette année son 150^{ème} anniversaire.

De même, ce rayonnement consiste à proposer chaque année, à Monaco, une programmation culturelle de

niveau international, qui attire un large public régional et international.

Par ailleurs, et sur un autre plan, la Principauté porte une attention particulière au domaine sportif. A titre d'exemple, les Jeux des Petits Etats d'Europe, organisés tous les deux ans, se tiendront donc cette année en Principauté du 4 au 9 juin 2007, étant rappelé que la Principauté avait déjà accueilli en 1987 la seconde édition de cette manifestation dont la première s'était déroulée à Saint Marin en 1985.

Chaque pays (Saint Marin, Chypre, Andorre, Malte, Luxembourg, Liechtenstein, Islande) s'étant engagé à organiser les jeux suivant un ordre librement consenti, l'organisation dans un même pays a ainsi lieu tous les quinze-vingt ans.

Ainsi, compte tenu de la célébration, en 2007, du Centenaire du Comité Olympique Monégasque, l'organisation durant la même année des Jeux des Petits Etats est apparue symbolique, alliant ainsi dans un coût global un important événement nécessitant un gros effort financier et la célébration du Centenaire. A cette occasion, il est attendu plus de 1.200 athlètes et dirigeants, des personnalités du monde sportif et politique, ainsi qu'une forte couverture médiatique. La cérémonie d'ouverture sera retransmise dans tous les pays concernés. Ce sera là l'occasion de resserrer nos liens et nos échanges avec les Petits Etats d'Europe.

Alors que les interventions publiques du domaine sportif enregistrent, en 2007, l'aide exceptionnelle dédiée à l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe, le concours financier apporté aux entités culturelles va se poursuivre et même se développer afin de contribuer au maintien du rayonnement de la Principauté dans un domaine où existe une certaine concurrence.

C'est en respectant les priorités qui ont été fixées par S.A.S. le Prince Souverain, que le Gouvernement a établi le projet de Budget qui a été déposé sur le Bureau de votre Assemblée le 29 septembre 2006.

Ayant celles-ci à l'esprit, le Gouvernement a initié des discussions avec le Conseil National lors de séances privées, dans un esprit de dialogue, de transparence et d'ouverture. Je dois dire que les priorités dont il s'agit sont largement partagées et que nos débats n'ont pas conduit à leur remise en cause même si, et le Gouvernement en était pleinement conscient, le montant du déficit initialement inscrit apparaissait comme trop important.

C'est pourquoi, à l'issue des séances privées et, il faut le dire, en tenant compte du temps passé depuis les inscriptions initiales, le Gouvernement s'est lancé dans

un processus de réévaluations des dépenses et plus particulièrement de celles de la section 7.

Pour tenir compte des observations du Conseil National, j'ai demandé à M. CALCAGNO – et ce travail était un travail fin, c'est peut-être pour cela que vous avez pu quelquefois regretter que la réaction du Gouvernement se soit quelque peu fait attendre, Monsieur le Rapporteur, mais il y avait tout un travail technique à faire – d'examiner ligne par ligne et de manière pragmatique et rigoureuse chacune des opérations d'investissements afin de ne retenir qu'un montant réaliste de crédits correspondant à l'état des procédures au 1^{er} décembre 2006. Cet examen a été rendu possible sans retarder pour autant des investissements d'intérêt général, notamment grâce à la loi sur le report de crédits qui permettra pour l'avenir une présentation plus transparente et plus réaliste des dépenses d'équipement.

Sans remettre en cause les opérations dont il s'agit et que je ne détaillerai pas puisque votre Rapporteur l'a fait de façon extrêmement précise et qu'il a joint le tableau que vous avez sous les yeux, nous avons pu ainsi aboutir à réduire de 46,5 M€ des sommes inscrites sur un montant total d'investissements de 316.285.000 €, soit environ 15 %. Ainsi, il a été possible de ramener le déficit théorique du Budget Primitif 2007 à 125.730.200 € qui se révèle, par conséquent, nettement inférieur à celui du Primitif 2006 confirmé au Rectificatif 2006 et qui s'établissait à environ 134 M€. Il s'agit-là, comme le souligne fort justement votre Rapporteur, d'un déficit théorique global.

En effet, et il importe d'insister sur ce point, ont pas nécessairement entièrement « consommées ». Par ailleurs, les prévisions de recettes restent relativement prudentes, pour l'année prochaine, c'est normal. Mais dans un souci de prudence, il est fondamental d'inscrire des sommes *a maxima* afin de ne pas mettre en péril, par des inscriptions manifestement insuffisantes, le bon déroulement et la concrétisation des programmes.

Ainsi, nous pouvons estimer à ce jour – puisque cette année les reports ne seront pas en application, ils le seront à l'occasion du prochain Budget Rectificatif – que le déficit réel de 2007 sera inférieur à 80 M€. Nous restons là dans les limites et les règles du jeu que nous nous sommes fixés et que le Rapporteur a développées. Partageant le vœu exprimé par votre Rapporteur, il convient de mieux informer la population sur le déficit réel constaté après la clôture des comptes et nous aurons l'occasion d'en reparler.

La Principauté de Monaco est l'un des rares pays qui puisse continuer de se doter des investissements nécessaires à son développement, de veiller au bien-être

de sa population et de ses salariés tout en continuant à faire fructifier son Fonds de Réserve. Il s'agit là d'une richesse commune dont nous devons être conscients, qui est le fruit du travail de tous, sous la Haute Autorité du Prince Souverain. Encore une fois, nos finances sont saines puisque nous autofinçons – ce qui se fait nulle part ailleurs – la totalité des investissements, une bagatelle de quelques 300 M€ sans emprunter, sans dette publique et que nous avons un Fonds de Réserve de 4 à 5 milliards d'euros. Je pense qu'il s'agit-là de finances publiques particulièrement saines que la plupart des Etats envieraient terriblement, vous le savez bien, et nous pouvons en être fiers et satisfaits pour la population. Le problème du déficit devra être réglé, une fois pour toutes, dans le cadre d'une présentation budgétaire plus moderne, nous y réfléchissons, mais c'est vrai qu'un Budget doit être voté en équilibre ; encore une fois, c'est un faux déficit, la situation financière de la Principauté est saine.

Nous devons cependant améliorer notre législation en matière budgétaire et un premier pas a été franchi avec le vote de la loi sur le report de crédits.

Il faudra aller plus avant et c'est ce que nous ferons dès que nous disposerons des observations de la Commission Supérieure des Comptes.

Le Gouvernement est conscient du travail de la Commission des Finances et des délais dans lesquels nous nous sommes inscrits en cette fin d'année qui viennent l'alourdir. Aussi, nous allons dès le prochain Budget faire droit à votre demande, Monsieur le Rapporteur, Monsieur le Président, et je vous assure que vous pourrez disposer du document budgétaire sous forme électronique et plus en avant, avec un calendrier que nous définirons pour l'année prochaine de façon à faciliter le travail de tous. Je l'espère, cette démarche facilitera vos travaux.

En conclusion, je voudrais indiquer que le Gouvernement s'attache, dans toute la mesure du possible et en tenant compte des contraintes qui peuvent peser sur son action, à respecter les engagements qu'il prend devant la Haute Assemblée.

Je noterai à ce titre, la revalorisation, dès le 1^{er} janvier 2007, de l'allocation d'aide publique pour privation d'emploi et surtout l'instauration d'une prestation d'autonomie, points sur lesquels j'avais donné des assurances il y a une année.

Un autre engagement important concerne le projet de loi relatif à l'accession à la propriété qui vient d'être déposé sur le Bureau de votre Assemblée. La date de ce dépôt ne vous permettait pas de l'examiner avant la fin de cette année et c'est pourquoi je vous confirme que ce dispositif sera applicable dès 2007. C'est pourquoi le

Gouvernement est prêt à participer, dès le début de l'année 2007, à une session extraordinaire consacrée à l'examen et au vote dudit projet.

Enfin, pour ce qui concerne la SBM, le Gouvernement prend note avec satisfaction des observations positives figurant dans le rapport. Il était extrêmement important que les élus puissent être persuadés que les orientations fixées par l'actionnaire majoritaire qu'est l'Etat étaient bien prises en compte par les dirigeants de la Société qui en assure la gestion au quotidien. Nous avons pu lors de la Commission tripartite élargie, dont vous avez souligné le caractère exceptionnel, procéder à des échanges approfondis dans un esprit constructif, emprunt de la plus grande courtoisie. Je m'associe donc aux remerciements formulés à M. BIAMONTI, Président de la Société des Bains de Mer, et je vous confirme que le Gouvernement continuera à être attentif à l'évolution de la SBM dans le rôle qui est le nôtre et sans nous immiscer dans sa gestion quotidienne.

Au moment où nous allons entamer les discussions générales et l'examen de ce Budget 2007, je souhaiterais, Monsieur le Rapporteur, me réjouir tout comme vous, des échanges constructifs que nous avons pu développer lors de nos séances de travail, dans un esprit de dialogue et d'ouverture.

J'y vois là la parfaite expression du bon fonctionnement de nos Institutions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette déclaration dont vous m'avez transmis le texte en fin de matinée et que j'ai immédiatement fait suivre à l'ensemble de mes collègues pour qu'ils puissent en prendre connaissance de manière approfondie car c'est toujours difficile, évidemment, en séance publique, de découvrir un texte aussi long et important sur le siège.

Je souhaiterais très brièvement réagir, après votre intervention, tout d'abord pour me réjouir que les trois demandes prioritaires de notre Assemblée pour ce Budget aient été prises en compte par le Gouvernement Princier – et vous l'avez rappelé à l'instant – en ce qui concerne la réduction du déficit budgétaire, la relance des jeux de table de la Société des Bains de Mer et le dépôt d'un projet de loi relatif à l'accession à la propriété aménagée pour les Monégasques, dans les Domaines.

Le déficit prévisionnel théorique est donc ramené de 155 M€ à 125 M€ environ, mais en réalité, compte tenu de la non-utilisation, cette année encore, d'une partie des crédits d'équipement, nous savons que le déficit réel sera

inférieur – on peut le confirmer – à 80 M€ et donc, aux seuls intérêts des OPCVM, les valeurs mobilières du Fonds de Réserve, inflation déduite. Je vous rappelle en effet qu'en moyenne ces OPCVM ont rapporté une centaine de millions d'euros par an au cours des dernières années.

Ainsi, le Fonds de Réserve Constitutionnel, qui est aussi composé de biens immobiliers à Monaco et à l'étranger – si on n'a pas cette information on ne comprend pas cette analyse – continuera à augmenter. Il sera passé – ce sont vos chiffres, Monsieur le Ministre, je tenais à les rappeler publiquement – depuis le début de la législature en 2003, en quatre ans donc, de 3 à 4 milliards d'euros alors qu'il avait fallu sept ans précédemment, de 1995 à 2002 pour connaître la même progression d'un milliard d'euros du Fonds de Réserve.

Le déficit budgétaire maîtrisé en 2007 est d'autant plus justifié qu'il s'explique par d'importantes dépenses d'équipement qui préparent l'avenir, telles que l'aménagement des délaissés de la SNCF ou du port, et concerne également l'amélioration de la qualité de vie des Monégasques et des résidents avec, par exemple, la poursuite de l'effort considérable en matière de logement des nationaux (plus de 400 logements seront livrés en 2007), le lancement de la restructuration de l'hôpital ou bien encore un effort sans précédent en faveur de nos aînés.

En ce qui concerne les engagements que nous attendions pour la relance des jeux de table de la SBM, je n'y reviens pas dans le détail, le Rapporteur l'a fort bien fait. Je rappellerai seulement que nous serons vigilants afin qu'ils soient tenus, conformément au calendrier annoncé, pour l'augmentation des effectifs du Service marketing avant la fin du 1^{er} trimestre 2007, des dépenses de promotion en 2007 et avant la fin du 1^{er} semestre prochain pour l'organisation d'une école des jeux au Sun Casino, afin de permettre aux jeunes Monégasques et conjoints de Monégasques, de pouvoir à nouveau postuler pour devenir croupiers.

Nous demandions aussi, comme une priorité avant le vote de ce Budget, le dépôt du projet de loi tant attendu concernant l'accession à la propriété aménagée pour les Monégasques dans les immeubles domaniaux. C'est chose faite désormais et nous accueillons très favorablement votre acceptation de participer à une éventuelle session extraordinaire, pour voter cette loi début 2007. Ce qui est en tout cas essentiel à nos yeux, c'est que cette possibilité soit proposée aux Monégasques concrètement, dans les faits, avant fin 2007 et cet objectif capital est désormais à notre portée.

Je voudrais dire aussi, Monsieur le Ministre, ma satisfaction de voir trois autres importants dossiers pour la population de Monaco et notre pays et donc pour notre Assemblée, pris en compte au Budget 2007, comme ils ne l'avaient encore jamais été auparavant.

Tout d'abord la politique en faveur des personnes âgées.

Ainsi va être créé, à partir du 1^{er} janvier prochain, cette fameuse allocation dépendance pour nos aînés, dont notamment notre Collègue Jean-Charles GARDETTO s'était fait l'ardent défenseur depuis le début de la législature et réclamée depuis plusieurs années maintenant par le Conseil National, avec la légitime ambition de financer, avec des moyens à la mesure de Monaco, c'est-à-dire plus importants que dans d'autres pays, la mise à disposition d'auxiliaires de vie.

La récente ouverture du Centre de Coordination Gérontologique permettra, en outre, d'évaluer les besoins, en ce domaine, des personnes âgées concernées et plus généralement de coordonner l'ensemble des mesures en faveur des plus de soixante ans.

L'année 2007 marquera aussi la poursuite de la construction de plus de 200 lits pour personnes âgées dépendantes au sein du Centre de Gérontologie Clinique, (ex-ULMS), qui sera achevé fin 2009 et le début du chantier pour lequel, chers collègues, nous nous sommes tant battus depuis 2003, je veux parler bien sûr de la maison de retraite médicalisée du 5/7 avenue du port, à Monaco, où 70 lits – et non plus 50, nous avons obtenu un étage supplémentaire, je n'y reviens pas – seront disponibles fin 2008 pour nos aînés.

Enfin, vous nous avez confirmé, Monsieur le Ministre, que c'est en avril 2007 qu'ouvrira le centre d'accueil de jour de la Villa Spéranza, pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le deuxième important dossier pour lequel, en concertation avec notre Assemblée, va être réalisé en 2007 un effort sans précédent, c'est bien sûr l'amélioration des conditions de transport et de circulation qui devient à Monaco, je pense qu'on le constate tous les jours, comme dans toutes les agglomérations de par le monde, un problème de plus en plus crucial.

Avec plus de 22 M€ de crédit cette année, en avance sur le calendrier prévu, la Principauté va acheter cinq TER dont la mise en service se fera, à court terme, en 2008 pour certains et 2009 pour la totalité. S.A.S. le Prince Albert II vient d'ailleurs d'assister Lui-même, c'était hier matin, avec Mme IDRAC, Présidente de la SNCF, à la signature de cet important accord pour Monaco concernant les transports. Ainsi, avec 100 trains journaliers et un train toutes les quinze minutes aux

heures de pointe, la desserte de notre pays se trouvera nettement améliorée. Cette décision ne peut s'inscrire que dans un plan d'ensemble ; elle est complétée par la baisse des tarifs des autobus, dès le 1^{er} janvier prochain et la création, comme nous l'avions suggéré dans les séances privées, déjà au Budget Rectificatif, d'abonnements mensuels, trimestriels et aussi à l'année pour seulement 175 €, qui faisaient défaut jusqu'ici. Lorsque ces mesures tarifaires seront accompagnées d'une augmentation de la fréquence des autobus, les conditions seront réunies pour une augmentation importante de leur fréquentation et donc une diminution du trafic automobile.

Avec 7,5 M€ inscrits à ce Budget, l'année 2007 devrait aussi voir le début du chantier du tunnel routier descendant, attendu depuis de nombreuses années, qui améliorera l'accès de la Principauté, à l'Ouest.

Par contre, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas abordé dans votre intervention la réalisation du funiculaire et des parkings de dissuasion pour les véhicules extérieurs à la Principauté, qui constituent pourtant, selon nous, la seule solution à moyen et long termes au problème de la circulation automobile à Monaco. Je le regrette et nous y reviendrons au cours des débats.

Enfin, nous partageons la même volonté, dans un troisième dossier prioritaire, et cela apparaît clairement dans ce budget, d'accompagner le développement économique de notre pays par la programmation de livraisons de surfaces domaniales pour les sociétés, les commerces et les industries. Nous pourrions concrétiser cet objectif sur le terrain du Testimonio et plus largement encore sur les délaissés de la SNCF.

Je vous confirme, par ailleurs, vous l'évoquiez dans votre intervention, que j'inscrirai à l'ordre du jour de notre séance du 21 décembre prochain, en accord avec le Rapporteur, le vote de la loi créant la SARL (Société à Responsabilité Limitée) en Principauté et notre Assemblée étudiera, en priorité, l'an prochain, le vote des deux textes qui favoriseront le développement de la place financière.

En ce qui concerne la communication, vous avez évoqué, Monsieur le Ministre, le souci de transparence qui conduit le Gouvernement à communiquer les grandes orientations du Budget à la presse avant tout débat. Que les choses soient claires : le Conseil National partage ce souci de transparence et cette volonté de communication en vue d'assurer la bonne information du public – cela nous a toujours paru tout à fait légitime. C'est plutôt dans les modalités de cette communication que nous avons trouvé des choses à redire, car jusqu'à

présent il n'a pas été bien clair que le Gouvernement communique non pas sur le Budget, mais sur son projet de Budget. Il y avait confusion, c'est évident, pour les journalistes et l'opinion publique.

Les débats préparatoires tenus cette année et les correctifs apportés, à l'issue de ces débats, au projet de Budget du Gouvernement, auront contribué à lever une fois pour toute cette ambiguïté, puisque les grands équilibres de la loi de budget sur laquelle l'Assemblée sera appelée à se prononcer dans quelques jours ont été profondément modifiés par rapport à ceux présentés par le Gouvernement, à la presse, il y a deux mois.

Dès lors qu'il est clair que le Gouvernement présente sa vision du Budget – comme au demeurant, le Conseil National peut présenter la sienne à tout moment – il est bien évident que chacun doit pouvoir continuer de communiquer librement et comme il l'entend, tout en sachant que seule compte la loi de budget votée après débats avec notre Assemblée, et que cette communication préalable ne peut donc avoir qu'une valeur indicative.

Je dirai même plus, Monsieur le Ministre, ce qui compte vraiment, ce sont les résultats de l'exécution budgétaire et le déficit réel à la clôture des comptes dont vous reconnaissez vous-même que la population n'est pas suffisamment informée à ce jour, puisque la communication est limitée à la période des débats budgétaires et donc aux seuls chiffres du déficit prévisionnel, qui sont toujours largement surestimés par rapport au résultat définitif. Nous pensons donc qu'il est impératif, dans un souci de transparence et de vérité budgétaire, de donner la même publicité aux résultats de l'exécution budgétaire qu'au budget en lui-même et notamment à ces chiffres prévisionnels.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous invitons le Gouvernement à intensifier sa politique de communication en tenant à l'avenir une conférence de presse au moment de la clôture des comptes, qui sera de nature à rassurer le public sur la véritable santé économique et financière de notre pays.

Permettez-moi en conclusion de dire, Monsieur le Ministre, que je me réjouis comme vous de l'esprit constructif dans lequel se sont déroulés nos débats préparatoires et de la volonté d'écoute et de concertation dont le Gouvernement a su faire montre vis-à-vis des remarques légitimes formulées par notre Assemblée en séance privée. Cette méthode de travail illustre parfaitement la manière dont doivent savoir dialoguer nos Institutions pour parvenir au consensus qui constitue la règle gravée dans le marbre de notre Constitution, je la cite : « La loi résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National » et qui est la condition de toute décision dans le domaine législatif et budgétaire.

Bien entendu, le Conseil National demeurera comme toujours vigilant pour s'assurer que les mesures annoncées, ainsi que les engagements pris par le Gouvernement devant notre Assemblée, soient concrétisés dans les délais prévus.

Nous attendons en outre des débats budgétaires qui vont s'ouvrir aujourd'hui et qui se dérouleront jusqu'au 20 décembre prochain, qu'ils permettent d'obtenir d'autres avancées sur des points fondamentaux auxquels, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu dans l'intervention que vous venez de faire à l'instant.

Je veux bien entendu parler, concernant la SBM, de l'assurance que nous attendons tous, que l'école des jeux qui sera organisée au printemps prochain se déroulera bien au Sun Casino, seule garantie que cette école permettra effectivement à de jeunes compatriotes d'intégrer la profession d'employé des jeux.

Je veux aussi parler des mesures qui seront prises en parallèle de l'instauration de la prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, afin d'assurer une prise en charge adéquate de la dépendance due au handicap.

Je pense également au renforcement des mesures d'incitation économique dont je viens de parler, au travers notamment d'une faculté plus large laissée aux personnes désireuses de démarrer une activité ou de constituer une société, de les domicilier provisoirement à leur adresse personnelle. Nous n'avons pas entendu de réponse sur ce point.

Je pense enfin à la promesse que vous venez de réitérer, Monsieur le Ministre, du dépôt imminent des textes de modernisation de notre législation sociale que nous attendons depuis si longtemps et, notamment, du projet de loi sur le contrat de travail. Cette promesse, Monsieur le Ministre, nous l'avons entendue souvent par le passé et nous ne prendrons pas le risque de nous réjouir une nouvelle fois, dans le vide, de cette annonce. Au-delà des mots, nous attendrons donc sur ce sujet que le Gouvernement passe enfin aux actes.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que je tenais à vous dire en ouverture de ces débats dont les Conseillers Nationaux attendent qu'ils apportent des réponses claires et précises aux points que je viens notamment d'évoquer et je n'en doute pas, à beaucoup d'autres.

Je vais à présent donner la parole à tous les élus.

Si vous souhaitez réagir, Monsieur le Ministre, je vous donne d'abord bien volontiers la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je voudrais répondre à deux points que vous évoquez. Tout d'abord, le funiculaire : je n'en n'ai pas parlé, mais ça

reste un élément important, simplement, nous avons un préalable. D'ailleurs, pas plus tard qu'à la fin de la semaine, je vous parlais de discuter avec les Maires des Communes voisines des parkings dans les gares et il faut aussi discuter du parking du funiculaire car c'est un préalable. On ne fera de funiculaire que si on trouve, à la Turbie, un endroit pour faire un très grand parking et cela dépend de la partie française. Un funiculaire, ce n'est pas si compliqué que cela à faire, c'est beaucoup plus compliqué d'obtenir un parking de quelques milliers de places, c'est cela qu'il faut et il faut beaucoup d'espace en France. Je voulais donc vous dire que nous sommes partisans de cela, mais il y a d'abord le parking avant de faire le funiculaire.

Deuxième point : je voulais vous confirmer que je ne vois pas où pourrait se faire ailleurs d'après toutes les discussions que j'ai eues avec la Société des Bains de Mer qu'au Sun Casino l'école des jeux.

M. le Président.- Nous nous réjouissons de cette annonce car ce n'était pas la seule hypothèse qui avait été évoquée par les dirigeants de la SBM en commission tripartite. Ils parlaient notamment d'une école au Café de Paris, qui aurait pu se faire en interne, sans recruter de jeunes Monégasques. Donc, merci pour cette bonne nouvelle.

Je me tourne à présent vers l'ensemble des collègues qui souhaitent intervenir dans le cadre de cette discussion générale sur le Budget Primitif 2007.

Selon l'usage, je vais d'abord donner la parole au Rapporteur de la Commission des Finances.

Monsieur Jean-Michel CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais répondre à votre intervention, Monsieur le Ministre, en laissant de côté les points déjà exposés par le Président.

Au sujet de l'opération de l'Annonciade, il n'a jamais été dans les intentions du Conseil National de vouloir retarder ou entraver la réalisation de cette opération pour laquelle le Gouvernement nous aurait convaincus en nous apportant toutes les explications nécessaires, qu'elles étaient financièrement justifiées et utiles pour notre pays et sa population. Pour moi, il n'y a aucun problème à rediscuter de ce financement dans l'année.

Au sujet du Centre Hospitalier Princesse Grace, même si je partage votre point de vue sur le fait que la tarification à la journée n'est plus en cohérence avec l'état de l'art en matière de soins hospitaliers, je

maintiens qu'on ne peut nier l'impact des réformes réalisées dans le pays voisin dans les décisions de politique tarifaire pour notre hôpital.

Concernant la participation financière des Caisses sociales monégasques, je prends note de la volonté du Gouvernement de saisir les Comités de ces organismes sur le principe de la mise en place d'une contribution au Budget de l'Etat dans l'hypothèse où, bien évidemment, la mise en place de la T2A se traduirait par un allègement de leur contribution financière actuelle.

Je me permets également de préciser qu'il n'a pas été question dans le rapport de la remise en cause du principe d'unicité des tarifs des séjours hospitaliers en vigueur, si ce sujet devait être abordé et discuté ce serait, à mon sens, au sein du groupe de travail santé.

Je me réjouis également d'avoir été entendu quant à la nécessité d'accroître l'autonomie des services techniques du CHPG afin de lutter contre ce mal chronique que constituent les retards qui accompagnent quasi-systématiquement les travaux réalisés dans cet Etablissement.

Quant à la construction du nouvel hôpital, la solution 5, comment ne pas parler d'atermoiement quand on sait depuis combien d'années, voire de décennies – les gens qui sont ici depuis un certain temps peuvent en témoigner – il est question de rénover et de construire un nouvel hôpital ?

Concernant le droit du travail, le Gouvernement pourrait-il être plus précis quant à la date du dépôt du projet de loi ainsi que ceux concernant le contrat d'apprentissage et le reclassement des salariés inaptés ?

Sur le plan économique, je note également avec satisfaction que le Gouvernement considère lui aussi comme une priorité le développement de nouvelles surfaces de planchers à destination économique ainsi que sa volonté de revoir à la baisse le taux des prêts à l'installation professionnelle.

Le Gouvernement serait-il en mesure de nous donner une fourchette d'estimation du nouveau taux prévu ? Qu'en est-il de notre demande concernant le relèvement du plafond de cette aide ? Par ailleurs, est-ce que le Gouvernement pourrait confirmer, en séance publique, son sentiment concernant la possibilité de permettre une domiciliation plus large des activités au domicile personnel, comme je lui en avais fait la demande au cours des séances privées ?

Enfin, je tiens à vous remercier tout particulièrement, Monsieur le Ministre, de m'avoir enfin entendu. La communication du document budgétaire sous forme électronique facilitera, je puis vous en assurer, le travail de tous les élus.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Ministre souhaite apporter quelques précisions.

M. le Ministre d'Etat.- On reviendra, lors des débats, ultérieurement, sur certain nombre de points qui ont été évoqués par M. le Rapporteur.

Je voudrais que vous ne me fassiez pas l'accusation d'atermoiement concernant l'hôpital car s'il y a bien un dossier que j'ai essayé de sortir des ornières pour le remettre sur le bon chemin, c'est celui-là et ça a été relativement rapidement. Donc, j'accepte mal la critique « atermoiement ».

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne m'adressais pas à vous, Monsieur le Ministre, mais quand on connaît l'historique du dossier, malheureusement, force est de constater que si on peut considérer que les choses avancent vite aujourd'hui, dans le passé, Monsieur le Doyen peut en attester, cela n'a pas été le cas. Le sujet de la rénovation du nouvel hôpital est un sujet récurrent à Monaco depuis des décennies.

M. le Président.- Merci.

Nous allons écouter à présent le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, chers Collègues, chers Compatriotes et Résidents,

J'aborde ce Budget Primitif avec, pour la première fois, depuis le début de cette législature un sentiment nouveau : celui que la représentation nationale est reconnue pour ce qu'elle doit être comme cela est gravé dans la Constitution.

J'ai suffisamment été critique dans le passé, sans perdre la lucidité et l'objectivité, pour reconnaître que ce Gouvernement, votre Gouvernement, Monsieur le Ministre d'Etat, a énormément travaillé, avec le Conseil National sur ce Budget, avec un esprit constructif et une méthode exemplaire. C'est cette qualité du dialogue et des échanges, la qualité et la précision de vos réponses depuis le Budget Rectificatif 2006 et des nombreuses séances de travail depuis, qui ont conduit la Commission des Finances et son Rapporteur à appeler les Conseillers Nationaux à se prononcer favorablement sur le projet de Budget qui leur est soumis. Nous avons reçu hier la mise à jour du Programme Triennal 2007-2009, devant être annexé au projet de Budget, conformément à l'article 4

de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968, relatives à la loi de Budget. Je voudrais féliciter publiquement, Monsieur le Ministre d'Etat, vos Services pour leur réactivité, car elle reflète la réalité de l'intense travail de ces dernières semaines et de la recherche du consensus. Certains vont encore parler de « consensus mou », d'autres que tout est déjà joué par des arrangements entre le Président et le Gouvernement d'après la presse.

Arrêtons-nous un instant sur votre conclusion, Monsieur le Ministre d'Etat, je cite : « Au moment où nous allons entamer les discussions générales et l'examen de ce Budget 2007, je souhaiterais, Monsieur le Rapporteur, me réjouir tout comme vous, des échanges constructifs que nous avons pu développer lors de nos séances privées, dans un esprit de dialogue et d'ouverture ». J'y vois là la parfaite expression du bon fonctionnement de nos Institutions. Comment peut-on reprocher au Conseil National d'avoir dès le Budget Rectificatif, sous l'impulsion de la majorité UPM, fait des demandes claires, déterminées, responsables et réalistes au Gouvernement ? N'est-ce pas cette anticipation et les nombreuses séances de travail sur le Budget, les Grands Travaux et la SBM qui ont permis toutes ces modifications dont nous allons débattre et que nous allons examiner ? Tout est-il déjà décidé ? Non. Il nous manque encore des engagements fermes, des précisions, des choix à faire. Simplement, ce travail en amont que le Conseil National a fait avec le Gouvernement ne sera pas à faire pendant l'examen et les débats du Budget 2007 et nous serons plus efficaces en ne traitant que des choix politiques sans perdre de temps dans les choix techniques déjà validés.

Nous sommes passés à la vitesse supérieure, plus adaptée à la réalité actuelle et à l'attente de la population. Vous savez, Monsieur le Ministre d'Etat, que je partage votre politique de transparence et d'information du public commune à toute démocratie et qui n'enlève rien à la représentation nationale. Je ne vais pas faire les catalogues des avancées législatives, de celles en faveur des personnes âgées et sociales en général. Je félicite le Gouvernement au sujet de l'extension en mer pour son initiative de faire partager à la société civile – merci Monsieur CALCAGNO – leurs choix et leurs orientations, dans un esprit d'ouverture et de dialogue envers la population.

Je voudrais attirer l'attention sur les sujets économiques qui permettent tout le reste. La volonté commune de créer des surfaces de bureaux et de locaux professionnels est indispensable pour le développement de l'économie. Le vote prochain de la loi sur la SARL implique aussi la responsabilité de tous, et j'attire déjà l'attention du Gouvernement de ne pas recommencer l'erreur commise dans le passé concernant la CARTI-

CAMTI. Ayant fait partie du Comité de contrôle de la CARTI pendant une dizaine d'années, le choix que propose le Gouvernement pour les gérants de SARL de cotiser éventuellement aux plafonds de la CCSS-CAR apparaît dangereux pour la survie de la CARTI-CAMTI. Il faut une cohérence et une justice : soit toutes les professions indépendantes peuvent se mettre en société – il existe les Sociétés d'Exercice Libérale – et en cotisant à la CCSS-CAR, la CARTI-CAMTI mourra de sa belle mort, soit le choix entraînera des difficultés dues à la taille de la CARTI-CAMTI et le Gouvernement devra combler les déficits qu'il aura créés, comme ça a déjà été fait dans le passé. Le vote futur de cette loi, après celle du report de crédits, va dans le bon sens.

L'étude du projet de loi sur l'accession au droit d'habitation des appartements domaniaux ne doit pas nous faire oublier le problème du secteur protégé et que, aujourd'hui encore, le rôle social qui incombe à la responsabilité du Gouvernement, est toujours à la charge des propriétaires. Qu'en est-il de la réflexion du Gouvernement sur ce sujet ? L'année dernière, Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous aviez parlé d'une réflexion sur un surloyer par rapport au secteur protégé et nous aimerions savoir où vous en êtes de cette réflexion ?

N'oublions pas non plus qu'en plus de la sécurité de nombreux résidents sont aussi attirés en Principauté par l'excellence de l'offre culturelle. Nous partageons évidemment les quatre priorités définies par le Souverain :

- l'amélioration des conditions de vie de la population de Monaco ;
- la poursuite du développement économique ;
- la protection de l'environnement et du cadre de vie ;
- le rayonnement international, culturel et sportif de Monaco.

Comme vous, Monsieur le Ministre d'Etat, j'y vois là la parfaite expression du bon fonctionnement de nos Institutions et des avancées pour la Principauté.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Ministre, voulez-vous intervenir ?

M. le Ministre d'Etat.- J'ai cru comprendre, Monsieur le Président, que le Gouvernement n'était pas en désaccord avec ce que vous avez dit sur les SARL, mais on en reparlera.

Aussi, je répondrai tout de suite sur le logement des enfants du pays. On avait évoqué ce problème, je continue à penser que la solution passe, d'une part, par une négociation fiscale avec la France qui est en cours, mais ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour obtenir ce genre de dispositions au niveau du Budget de la France, nous continuerons à discuter pour ce point-là car ça me paraît important pour les enfants du pays et d'autre part, pour les plus modestes, parce qu'évidemment, les avantages fiscaux intéressent les classes plus modestes et je continue à penser que c'est surtout que par l'augmentation de l'aide personnalisée au logement qui permettra pour les plus modestes de trouver une compensation, mais nous en reparlerons là aussi parce que c'est un débat difficile. Je ne suis pas opposé, aussi, à certains avantages contractuels – c'est à cela que vous faites allusion en parlant de surloyer qu'on avait évoqué – pour des propriétaires qui s'engagent, de leur côté, à maintenir un régime de loyer régleménté ou plafonné.

M. Bernard MARQUET.- Mon souci était surtout des propriétaires qui jouent le rôle social qui incombe normalement à l'Etat. Nous avons, pour éviter le départ de toute une population d'enfants du pays, votée la loi et nous avons dit que c'était une étape intermédiaire, pour éviter cette hémorragie, mais qu'à terme, comme dans tous les pays – même la France socialiste avait supprimé ce secteur protégé – et du fait de l'exiguïté du territoire, les propriétaires jouent ce rôle social depuis la fin de la dernière guerre, il faudrait penser à présent à eux, car nous avons pensé aux plus modestes, nous avons fait notre devoir, mais il y a aussi parmi les propriétaires des gens modestes. C'est à ces gens-là auxquels je pensais, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Nous allons continuer le tour de parole.

Monsieur le Président de la Commission de Législation, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir est un moment exceptionnel. Pour la première fois, le Gouvernement Princier, sur les demandes du Conseil National, a accepté de faire des arbitrages budgétaires importants sur le projet de Budget Primitif 2007. En effet, le nouveau document transmis ces derniers jours n'affiche plus qu'un déficit d'un montant de 125,7 M€ alors que le précédent affichait 155,2 M€. Aussi, je veux exprimer publiquement ma satisfaction devant une telle démarche ; d'ailleurs, pour la première fois depuis 2003, le Rapporteur appelle les Conseillers

Nationaux à voter d'entrée le Budget, c'est dire ! J'apprécie, Monsieur le Ministre, que vous ayez pris en compte les remarques et suggestions de notre Assemblée car, vous le reconnaissez vous-même et je vous cite : « Le montant du déficit initialement inscrit apparaissait comme trop important ». Ainsi, je considère que vous inaugurez une nouvelle ère dans la manière de travailler avec notre Assemblée sur la préparation du vote des Budgets publics. Vous avez montré un esprit de transparence et de concertation et je ne peux que m'en féliciter. Si je comprends votre volonté légitime d'entreprendre des opérations d'investissements d'intérêt général, vous êtes pleinement conscient que malgré des finances parfaitement saines, l'Etat ne peut pas tout entreprendre tout en même temps et dans tous les domaines. Malheureusement, votre démarche est incomplète : la faiblesse de votre Budget, comme je l'avais déjà écrit, réside dans le fait que vous ne maîtrisez pas les dépenses d'interventions publiques qui augmentent d'environ 15 %. Les arbitrages sur ce chapitre sont pratiquement inexistant. Si on enlève toute la partie sociale de ces dépenses qui représente l'effort légitime que l'Etat engage auprès de nos compatriotes et de la population de Monaco – CHPG, retraite, aides sociales, aides aux personnes âgées... – votre réflexion s'arrête à quelques diminutions de crédits concernant des associations dont on ne connaît plus très bien l'intérêt pour la Principauté : suppression de 10.000 €, gel des crédits pour l'IEPM. Je dirais, Monsieur le Ministre, que votre impuissance de réforme en ce domaine n'a d'égale que votre générosité dispendieuse distribuée par votre Gouvernement. Pourquoi ne voulez-vous pas entreprendre une véritable remise à plat de toutes ces subventions allouées aux associations ? C'est une demande très forte de ma part car je considère qu'il y a urgence. Vous ne pouvez plus continuer à reconduire d'une année sur l'autre lesdites subventions sans appréhender l'impact médiatique et économique des associations que l'Etat subventionne.

Enfin, je ne cesserai de le répéter : pour que les finances publiques puissent servir au développement économique de Monaco, vous devez augmenter les recettes de l'Etat. Le programme des logements – qui était une priorité, rappelons-le – va toucher à sa fin. En conséquence, les investissements vont se tourner davantage vers la construction de surfaces commerciales et industrielles. A cet égard, le projet de loi sur les sociétés qui sera soumis dans quelques jours à notre Assemblée présente des nouveautés comme par exemple la création de la SARL. Tout cela est de bon augure pour les années futures et contribuera à la prospérité de notre Principauté.

Monsieur le Ministre, j'espère que cette nouvelle page qui vient de s'écrire dans les relations entre nos deux

Institutions se renforcera au cours du temps. Malgré nos détracteurs, seules des discussions entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, dans un esprit de consensus et de transparence, permettront à Monaco d'avancer à grands pas.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO.

Dans l'ordre où vous avez demandé la parole, nous écoutons à présent Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Un changement de ton.

Ayant démissionné, d'une part, du poste de Vice-Président en septembre, afin de ne pas être tenu responsable des anomalies de gestion, selon le Rapporteur, à caractère pénal réalisées par le Président et, d'autre part, de la majorité politique UpM (UP et UNAM) qui cautionne les dysfonctionnements avérés, je peux désormais m'exprimer librement pour représenter en tant qu'élus les Monégasques qui me font confiance.

J'étais absent de la Commission des Finances pour l'approbation du rapport, le mercredi 6 décembre, car j'ai refusé d'examiner un rapport remis sur le siège, sans avoir donc pu sérieusement l'analyser préalablement ; mieux encore, la réponse du Ministre d'Etat au rapport me parvient par mail ce jour à 11 heures 39 ; encore faut-il que j'accède au mail et que je trouve le temps de le lire avant 17 heures.

Vous me direz, Monsieur CUCCHI, que ce retard incombe au Gouvernement et le Ministre d'Etat indiquera peut-être qu'il était dans les délais en raison de la réception tardive du rapport du Conseil National.

Cette situation est anormale, alors Messieurs, arrangez-vous entre vous pour convenir de la méthode à employer, mais je ne peux accepter cette manière de travailler dans cette Assemblée.

Je vous demande donc aux uns et aux autres, s'il vous plaît, de nous remettre le rapport au moins 48 heures avant la réunion concernée.

A la lecture de ce rapport, je suis surpris de constater que ce qui était tant insupportable hier, pour la majorité, de la part du Gouvernement, est devenu tant acceptable aujourd'hui : tant mieux !

C'est « l'appel du 13 décembre 2006 », « pour la première fois, prononcez-vous favorablement ! » ; eh bien si je vote ce Budget, ce ne sera pas pour les mêmes raisons que vous !

Bien que je partage la même position sur certains sujets, notamment sur des objectifs du programme UpM, dont je suis l'un des 1/21^{ème} géniteurs, et que je sois satisfait d'une réduction du déficit – j'insiste là-dessus – je n'approuve pas du tout l'esprit qui ressort de ce rapport et la manière de parvenir à la réduction de ce déficit.

Comment un Conseil National qui a exigé au lendemain des élections l'application de son programme, représentant plus d'un milliard d'euros, démarche que j'ai partagée volontairement et que je confirme, qui s'est battu pour qu'une partie des intérêts des placements du Fonds de Réserve Constitutionnel soit utilisée pour combler les déficits successifs annuels, qui a, à juste titre, demandé une multitude de réalisations dans tous les domaines, peut-il depuis un an reprocher au Gouvernement d'être coupable d'une gestion irresponsable et d'un si important déficit alors que le Conseil National est à l'origine de ces dépenses ? Ou alors il faut me dire quel est le nouveau seuil acceptable de ce déficit. Il me semblait que c'était la limite haute du montant des intérêts du Fonds de Réserve Constitutionnel qui n'a d'ailleurs jamais été dépassée, alors pourquoi faites-vous de ce sujet du déficit, « une obsession et un cheval de bataille » ?

Et comment un Gouvernement peut-il s'opposer en 2004 à ce que l'on utilise un seul euro du montant du FRC pour tolérer ensuite en 2005 un pourcentage raisonnable, puis répondre à la plupart des attentes des élus en 2006 et soudain en 2007 après avoir annoncé publiquement un déficit, accepter de sacrifier certains montants de dépenses ? Ou bien ceux-ci n'étaient pas justifiés et il ne fallait pas nous les présenter – je vous rejoins sur ce point, Monsieur le Président de la Commission des Finances – ou bien il fallait refuser de les retirer. Il en va de la crédibilité de vos propositions.

Quelle « sordide farce » de polémiquer essentiellement sur ce problème de déficit (douze pages dans le rapport !) alors que vous savez tous, élus et membres du Gouvernement, qu'il suffit de s'entendre, et on perdrait beaucoup moins de temps, sur les opérations à différer pour réduire le déficit, voire même le supprimer ! Mais où est donc le prétendu « consensus » ? En réalité, comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, les finances publiques sont saines.

Autre farce qui mérite d'être dénoncée : des élus se plaignent de la présentation prématurée et indécente à la presse des grands équilibres budgétaires, par le Gouvernement avant les débats budgétaires. Eh bien moi je me plains de cette démarche, qui est entreprise depuis 2005, à la fois par le Président du Conseil National et par le Ministre d'Etat : « C'est à qui s'exprime le premier et qui en dit le plus ».

A quoi bon débattre dans cette enceinte, si les principaux sujets ont déjà été « traités » une semaine avant le début du budget dans les médias ? Cela devient de la propagande, électoraliste d'une part et institutionnelle d'autre part ; mais vous avez chacun raison, car si l'un ne le fait pas, l'autre ne s'en prive pas : par exemple, lors du Budget Rectificatif, lorsque seul le Gouvernement a fait sa publicité, le Président étant par ailleurs trop occupé par le rapport SERIEYX à ce moment-là.

Je demande donc, au nom de nombreux Monégasques que cette manière d'agir cesse de toutes parts. C'est aussi le moindre des respects pour les élus qui travaillent pour préparer les débats et pour les auditeurs et lecteurs qui sont saturés par ces « one man shows ».

En contrepartie, communiquez, communiquez autant que vous voulez – il le faut pour les Monégasques – sur les sujets débattus pendant les débats budgétaires, et sur tous les sujets politiques, entre les périodes budgétaires. Compte tenu du « *satisfecit* » de la Commission des Finances dans son rapport, que va t-il donc rester aux élus pour justifier leur coutumière véhémence à l'égard du Gouvernement ? Peut-être le CHPG : autre contradiction politique intéressante, puisque nous exigeons des travaux d'urgence et des moyens pour les conditions de travail du personnel, et nous nous insurgons là aussi contre l'accroissement du déficit.

Pour toutes ces raisons c'est avec curiosité que j'écouterai les débats, et je me réserve d'aborder d'autres sujets plus tard...

Merci.

M. le Président.- Dans la mesure où le Président de la Commission des Finances demande à apporter une précision, nous allons l'écouter puisque vous avez remis en cause, M. BOISSON, notamment la méthode de travail et la diffusion du rapport de la Commission des Finances.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je m'étonne un peu de la démarche de M. BOISSON ; en effet, c'est la première fois qu'on demande que le projet de rapport, et non pas le rapport définitif, soit remis à l'avance. Le projet, depuis quatre ans, a toujours été distribué, discuté et amélioré de cette manière, pendant une réunion de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Vous aviez jusqu'ici approuvé cette méthode. C'est par contre le rapport définitif qui lui réglementairement doit être diffusé au moins trois jours ouvrables avant la première séance publique. Si je peux comprendre que cette démarche soit utile quand elle est

possible, vous me permettez de la trouver fort déplacée surtout dans le contexte de nos agendas surchargés, qui a conduit à la réalisation de ce rapport. Ce qui la rend encore plus déplacée, si vous permettez, Monsieur BOISSON, c'est que, comme vous, je n'ai pas toujours immédiatement accès à mes mails et que j'ai appris cette nouvelle de votre part lors d'un cocktail, un verre de champagne à la main. Me parler de travail dans ces conditions, c'est un peu fort de café !

Pour le reste, Monsieur BOISSON, il y a eu beaucoup de réunions de la Commission des Finances et rien ne vous empêche de venir y participer. Si pour des raisons de santé, vous n'avez pas pu y participer, je le déplore, mais je n'y suis pour rien. Les opinions que vous exprimez aujourd'hui en public auraient été peut-être plus utiles si vous les aviez exprimés lors des séances de travail. Voilà ma première réaction quant à votre déclaration sur la méthode.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Sur la méthode, vous souhaitez répondre, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Oui, Monsieur le Président, je tiens à répondre, parce que je crois que nous nous sommes souvent plaints, dans cette enceinte, dans le cas où le Gouvernement présentait à un rapport une réponse au dernier moment, même que nous avons failli, la dernière fois, suspendre la séance. Alors, je crois qu'il faut avoir un peu de bon sens, Monsieur CUCCHI, ce que l'on exige du Gouvernement, il faut pouvoir se l'imposer à soi-même et je crois que tous ceux qui écoutent sont conscients qu'il est normal que je puisse demander que le rapport soit présenté un peu avant et ne pas le découvrir sur le siège. J'ai une demande, vous y accédez ou pas, c'est votre problème !

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, un mot, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je n'ai jamais dit que je ne comprenais pas votre demande, je trouve que cette demande tombe comme un cheveu sur la soupe à un moment où vous connaissez très bien les circonstances qui ont mené à la réalisation de ce rapport. Mais peut-être vos propos sont dus à votre manque d'habitude concernant ce genre d'exercice puisque vous, si ma mémoire est bonne, vous n'en n'avez rédigé qu'un depuis le début de la législature et que celui que vous avez réalisé – corrigez-moi si je me trompe – vous l'avez remis à l'approbation de la Commission le

jour-même de cette Commission. Donc, vous me reprochez à moi ce que vous avez fait vous, une fois, par le passé. Je vous en prie, Monsieur BOISSON !

M. le Président.- Juste une précision en demandant à chacun de rester calme et de respecter tous les collègues dans leur diversité d'expression. Objectivement, c'est la huitième fois, depuis le début de la législature que nous étudions un projet de Budget, qu'il soit Rectificatif ou Primitif. Il faut rappeler que le rapport de la Commission a été diffusé, six ou sept jours avant, à tous les élus, or là, ce soir, Monsieur BOISSON, vous parlez du projet de rapport. Jusqu'à ce jour et pour les sept fois précédentes, vous avez toujours travaillé comme nous, c'est-à-dire que vous venez en Commission et on travaille sur un projet – c'est pareil dans toutes les Commissions – on y passe tous ensemble des heures et des heures, de 17 heures à minuit, par exemple pour celui-là. C'est une méthode que vous avez validée pendant 4 ans et vous y avez toujours participé sans jamais dire le moindre mot à ce sujet, donc je suis un peu étonné, effectivement, de votre surprise et de votre réaction de ce soir.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis étonné également mais j'ai l'impression qu'il y a une confusion que fait M. BOISSON et ce n'est pas la première fois, entre rapport et projet de rapport. Il me semble que depuis que je suis élu, la Commission des Finances se réunit en général de 17 heures à minuit, voire plus tard – c'est là qu'on voit les plus courageux et ceux qui ont envie de travailler – et j'avoue que je suis surpris. Depuis quatre ans, lorsque nous travaillons, nous travaillons sur un projet, mais par le passé, vous confondiez déjà.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je suis un peu choqué par le ton et par les propos tenus par M. BOISSON. J'ai du mal à le suivre, d'ailleurs, dans ses gesticulations verbales qui ne sont pas toujours claires, je ne sais pas si vous avez suivi toute la tenue de ses propos, moi je n'ai pas tout compris. Je trouve que son intervention a un air de règlement de compte qui n'est pas du tout à propos dans cette enceinte. Je remarque en tout cas peu de propositions constructives ; au contraire, je remarque beaucoup d'outrance, ce qui me fait dire que tout ce qui est excessif, Monsieur BOISSON, est évidemment dérisoire. Vos propos le sont et j'aurais souhaité entendre quelques propositions

beaucoup plus constructives pour une bonne gestion des finances publiques et pour améliorer la vie des Monégasques et des habitants de la Principauté.

M. le Président.- Rapidement, Monsieur BOISSON, encore, puis je souhaiterais qu'on reprenne le débat sur le Budget Primitif de l'Etat.

M. Claude BOISSON.- Oui, Monsieur le Président, d'habitude, chacun donne sa motivation et je ne savais pas que ça entraînait des débats. Je n'ai pas l'intention de permettre à M. GARDETTO de me faire des procès d'intention, d'une part. D'autre part, je n'étais pas là pour faire des propositions, j'étais là pour dire ce que j'avais à dire. Monsieur, je ne suis plus dans la majorité, donc respectez la liberté de penser et, Monsieur CUCCHI, respectez, par correction, le fait que j'étais absent à un moment donné pour une intervention chirurgicale.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est ce que j'ai dit en premier !

M. Claude BOISSON.- Vous l'avez dit d'une manière ironique !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Pas du tout, Monsieur ! C'est vous qui faites des procès d'intention. Vous relirez les procès-verbaux !

M. le Président.- Bien, pour être plus constructif, nous allons reprendre la discussion générale sur le Budget 2007.

Mme la Présidente de la Commission de la Culture attend depuis quelque temps. Nous vous écoutons, Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai pris connaissance avec intérêt du contenu de votre réponse au rapport de la Commission des Finances et je vous en remercie. Ce soir, je vous parlerai de culture, cela ne vous étonnera pas.

C'est une image forte de la Principauté, une image porteuse, c'est un choix que j'estime judicieux, c'est aussi une image qui coûte cher, mais la culture coûte forcément cher. 37 M€ pour 2007, c'est une évaluation que vous nous avez donnée récemment, Monsieur le Ministre. Pour autant, on peut essayer de la rentabiliser mieux, pour qu'elle serve davantage à valoriser le rayonnement de Monaco.

Je ne m'attarderai pas sur la culture locale, à laquelle le Conseil National est très attaché, qu'il faut aider et préserver ; je vous parlerai ce soir de celle qui s'exporte ; des grands événements internationaux : le Monaco Dance Forum, les expositions estivales du Grimaldi Forum, les grands concerts du Philharmonique de Monte Carlo..., les manifestations culturelles de prestige en général.

Qu'elles soient élitistes ou populaires, que leur organisation soit publique ou privée, elles doivent avant tout servir la Principauté. Et je compte beaucoup sur les rapports circonstanciés de « l'observatoire » des retombées économiques pour nous éclairer là-dessus.

Certes, nous possédons dans l'organisation des événements prestigieux un grand savoir-faire. J'en veux pour preuve deux phares que sont les Ballets de Monte-Carlo et le Festival International du Cirque.

Initié il y a 32 ans par le regretté Prince Rainier III, il représente un modèle de réussite d'une culture populaire servie par une élite professionnelle.

Comme je vous le disais, Monsieur le Ministre, si nous avons le savoir-faire dans l'organisation, il nous manque trop souvent dans la diffusion de l'information culturelle un savoir-faire à la hauteur de l'investissement, et même notre communication actuelle, qui n'atteint pas vraiment son but, coûte cher !

J'ai recherché quelques chiffres dans le livre budgétaire que vous nous avez fourni :

- Budget publicitaire du Tourisme et des Congrès :	2.740.000 €
- Bureaux du Tourisme de Monaco à l'étranger :	4.469.000 €
- Campagnes publicitaire du Centre de Presse :	922.000 €
- Réceptions de journalistes :	124.000 €
- Fonctionnement de la chaîne câblée :	1.287.000 €

Un total conséquent : 9,5 M€, Monsieur le Ministre, dont on aimerait pouvoir mieux apprécier les retombées économiques.

Alors, comment faire mieux ? Comment peut-on communiquer plus efficacement ?

Ce n'est pas en invitant plus de journalistes à Monaco, mais c'est sans doute en les ciblant mieux !

Ce n'est pas en multipliant les campagnes de publicité, mais c'est sans doute en les ciblant mieux !

Ce n'est pas forcément en dépensant plus, mais c'est certainement en professionnalisant mieux les organismes

et les personnels qui ont en charge cette communication que l'on s'exportera mieux.

Par ailleurs, c'est avec plus de coordination et en ne multipliant pas à l'infini les manifestations culturelles, qu'elles soient élitistes ou populaires, évitant ainsi la collision de dates entre les unes et les autres, que l'on pourra remplir les salles.

Comment communiquer plus efficacement ?

C'est aussi, Monsieur le Ministre d'Etat, en ayant un Etat qui se donne les moyens techniques d'exporter son message vers l'étranger.

Or, aujourd'hui, Monaco n'a plus ni radio nationale, ni télévision nationale capables d'émettre hors de ses murs. Nous sommes sans doute un des rares pays au monde dans ce cas, et j'estime que c'est très regrettable pour la Principauté. Même le Bouthan (avec notamment l'aide de la BBC) possède aujourd'hui sa radio et sa télévision nationales.

Monaco ne doit pas garder pour elle seule l'événementiel en image.

Certes, le Centre de Presse n'a pas pour vocation à faire du journalisme. C'est un organe de communication au service du Gouvernement, qui transmet la politique du Gouvernement sur le canal local. Par une refonte réfléchie, cette chaîne câblée, encadrée par un cahier des charges, pourrait fort bien sortir de l'enclos du Centre de Presse pour gagner le statut de télévision publique nationale et assurer ainsi la promotion de Monaco hors de ses murs.

Monsieur le Ministre, il nous faudrait une meilleure utilisation des finances publiques pour obtenir une communication plus efficace.

Le savoir-faire c'est bien, mais le faire savoir, c'est mieux dans notre société où la communication est devenue l'élément nécessaire et incontournable de la réussite.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame DITTLOT. Monsieur le Ministre va intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je voudrais simplement vous répondre, Madame, qu'autant je suis d'accord avec un certain nombre de vos observations : éviter la dispersion, se concentrer sur un certain nombre de choses, autant j'accepte mal vos critiques concernant la communication. Je les accepte mal au nom de ceux qui s'en occupent et qui, je considère, font bien leur travail, c'est pour cela que je me permets de répondre. Ceux qui

s'en occupent, c'est aussi bien à la Direction du Tourisme qu'à la Direction des Affaires Culturelles, qu'au Centre de Presse ; on a des gens compétents qui travaillent, on a des relais à l'étranger qui travaillent et 9,5 M€ pour communiquer, ce n'est tant que cela et je trouve que si vous regardez tout ce qu'on dit dans la presse française et d'autre pays européens sur les grandes manifestations à Monaco, vous avez des pages entières sur les Ballets de Monaco, sur le Festival du Cirque, etc... on fait connaître Monaco.

En ce qui concerne la télévision, je suis désolé, mais TMC va peut-être devenir la 5^{ème} chaîne française ; ils parlent de Monaco et ils entendent bien continuer à en parler parce qu'ils veulent coller leur image à Monaco.

Je trouve que vous êtes un peu sévère. Je vois nos bureaux à l'étranger ; par exemple notre bureau à New-York, il est en contact permanent avec tous les réseaux des Consuls. Je dirais, Madame, que ce n'est même pas très gentil pour nos 135 Consuls, ils travaillent et gratuitement, eux, ils ne sont pas inclus dans les 9,5 M€. Ils font connaître Monaco, ils font connaître nos manifestations culturelles. Je vous trouve un peu sévère. Alors, on peut toujours faire mieux et faire plus, je suis d'accord, on essaiera. Je voulais dire cela parce qu'il faut qu'ils sachent qu'on les défend, qu'on défend et qu'on apprécie la qualité de leur travail.

M. le Président.- Madame DITLOT souhaite encore dire quelques mots.

Mme Michèle DITLOT.- Si vous me permettez, Monsieur le Président, j'aimerais dire à Monsieur le Ministre que mon propos ne portait absolument pas de discrédit sur les personnes qui assurent la promotion de Monaco hors de ses frontières. Je proposais seulement que cette promotion soit encore plus réfléchie et plus ciblée, quitte à ce que son Budget soit augmenté, pour mieux atteindre les objectifs fixés.

M. le Président.- Nous allons à présent écouter Monsieur le Doyen Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Alors qu'on s'acheminait vers la présentation d'un déficit budgétaire record de l'ordre de 155 M€, le Gouvernement nous a fait connaître tout récemment que des modifications substantielles de certaines lignes budgétaires le réduisaient de près de 30 M€ – ce que nous demandons depuis plusieurs années – le ramenant au chiffre certes encore élevé, à savoir 126 M€. Il est évident

que pour les élus que nous sommes cet effort témoigne de l'écoute du Gouvernement à nos légitimes revendications.

Ceci étant, que nous réserve ce projet Budget Primitif 2007nt de poursuivre la politique de développement par la réalisation de nombreux projets ainsi que le renforcement de l'effort d'investissement qui pèse inéluctablement sur les finances de l'Etat. Nous sommes bien conscients que cette politique à un coût et que celui-ci est loin d'être négligeable. Néanmoins, si l'on veut bien admettre que les logements domaniaux, la reconstruction du Centre Hospitalier Princesse Grace sont des priorités indiscutables, je ne puis m'empêcher de manifester une certaine inquiétude sur le poids énorme des dépenses de fonctionnement, lesquelles, tout le monde le sait, sont manifestement incompressibles et également les dépenses d'interventions publiques pour lesquelles le Conseil National unanime à toujours réclamé des arbitrages substantiels.

Il est nécessaire que Monaco retrouve ses marques et ne considère pas qu'en fonction d'une certaine aisance de ses finances publiques actuellement, la large distribution des subventions ne dépasse finalement ses propres ambitions.

De plus, au risque de me répéter, l'utilisation systématique et abusive du Fonds de Réserve Constitutionnel ne cesse de me préoccuper. Je ne suis pas persuadé que la revalorisation annuelle du Fonds de Réserve corresponde à un enrichissement matériel de l'Etat. En effet, toutes les revalorisations de l'immobilier sont en fait virtuelles car pour calculer les plus-values, il faudrait que l'Etat vende tout son patrimoine au prix du marché. Vous comprenez que cela étant irréalisable, je me permets d'émettre un bémol aux affirmations du Gouvernement concernant la progression de la valeur de ce fameux Fonds de Réserve.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, si j'é mets certaines réserves sur ces problèmes financiers, je suis parfaitement conscient que les priorités du Gouvernement concernant certaines dépenses qui vont dans le bon sens et qui profitent à l'intérêt de Monaco, donc des Monégasques et des habitants, reçoivent mon accord et mon adhésion la plus totale.

Je conclurai en énumérant les grandes lignes de la politique du Gouvernement Princier qui correspondent aux orientations voulues par notre Souverain et pour lesquelles j'apporterai mon soutien sans réserve, à savoir le développement économique, source de recettes indispensables à notre Budget, la protection sociale de la population dans les domaines du logement, de la santé, des personnes âgées, des handicapés, l'amélioration de la qualité de la vie des habitants en insistant sur la politique

de l'environnement, une ambition soutenue dans les domaines culturel et sportif, l'affirmation de notre souveraineté par le renforcement des relations extérieures et enfin, bien que j'en oublie, la vision futuriste de notre Souverain concernant le vaste projet d'urbanisation en mer, véritable chantier ouvert sur l'avenir et qui contribuera, j'en suis sûr, dans les prochaines années, à la poursuite de la prospérité de notre Principauté.

Voilà l'état d'esprit qu'Henry REY et moi-même partageons. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire quelques mots à Monsieur le Doyen.

Tout d'abord, lui dire que je partage tout à fait son souci de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'intervention. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous avez vu que ce qu'on a appelé le « gel intelligent » a quand même permis quelque chose, c'est qu'on est passé de dépenses qui augmentaient tous les ans, les dépenses de personnels de 7 à 8 % ne sont plus que de l'ordre de 4 %. C'est encore trop, mais il y a eu une véritable décélération sur le fonctionnement. Il faut continuer parce qu'il faut arriver à l'objectif fixé qui est de 3 % maximum en fonctionnement ; c'est une façon d'être inférieur à la progression des recettes.

En ce qui concerne les dépenses d'interventions, je ne cache pas qu'elles me préoccupent aussi. Je crois pouvoir dire et en prendre l'engagement – il ne faut jamais être trop sûr de soi – et compte tenu du caractère exceptionnel de certaines de ces dépenses, nous devons, l'année prochaine, enregistrer un fléchissement de la courbe. Pourquoi ? Parce que j'espère qu'on va trouver une solution au CHPG, il y a aussi des événements qui ne se produisent pas tous les ans, comme les Jeux des Petits Etats, et sur la masse des interventions – et je dirai à Mme DITLOT que nous essayons d'être sélectifs – il y a une montée atténuée, par rapport aux autres années, des dépenses notamment des interventions dans le domaine culturel. J'ai bon espoir. On doit pouvoir y arriver, à revenir à une croissance raisonnable de l'ordre de 3 % par an.

Je voudrais aussi dire que sur le Fonds de Réserve, vous ne m'entendez jamais donner le chiffre total du Fonds de Réserve pour la bonne raison que je suis d'accord avec vous que pour certaines des valeurs, comme les actifs immobiliers, il est très difficile d'avoir des estimations, mais moi, je donne toujours l'évolution

des OPCVM parce que ce sont des valeurs liquides qu'on peut réaliser n'importe quand. Or, même celles-là, elles ont augmenté de plus de 200 M€ au cours des quelques dernières années, donc beaucoup plus que l'inflation. Je reconnais avec vous qu'il y a de tout là dedans d'appauvrissement puisque les OPCVM augmentent. Je renouvelle l'engagement que j'ai pris : bien sûr, il y a les coûts qui font partie du passé mais j'ai bien l'intention de ne rien financer hors Budget de l'Etat, à l'avenir – sauf des actions immobilières type achats d'immeubles pour les Ambassades ou autres – mais je n'ai absolument aucune intention de financer des opérations d'équipement quelle qu'elles soient et quel que soit leur intérêt sur le Fonds de Réserve. J'ai même l'intention d'engager le plus rapidement possible le rachat des logements domaniaux au Fonds de Réserve.

M. le Président.- Monsieur PASTOR, je vous en prie, quelques mots encore.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Oui, très rapidement à propos du Fonds de Réserve. Avec Henry REY, nous sommes les deux plus anciens, puisque cela fait trente neuf ans que nous siégeons dans cette enceinte. Nous avons examiné pas mal de Budgets et je souhaite rappeler que nous avons connu une période en 1973 où les caisses de l'Etat n'étaient pas aussi prospères et que lorsqu'il s'est agi d'acheter le terre-plein de Fontvieille, les articles de presse d'alors avaient affolé la population avec ces phrases : Monégasques vous allez devoir payer les impôts, l'Etat sera obligé de vendre notre réserve d'or.

Ceci pour rappeler que nous avons connu la période des vaches maigres et Monaco ne doit pas envisager de politique à court terme car il faut préparer l'avenir de nos enfants et nous lançons cet appel au Gouvernement : pensez à notre bas de laine, aux économies, ne dépensez pas tout, à tout va.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Henry REY.

M. Henry REY.- Deux observations :

La première : pour dire que, enfin, la majorité actuelle s'inquiète du déficit. Pendant trois, quatre ans, personne n'en n'a jamais parlé. Aujourd'hui, on en parle, je ne sais pas pourquoi. M. BOISSON a dit qu'il avait sa liberté de parole, il se plaint du déficit, peut-être que M. CUCCHI a retrouvé sa liberté de parole lui aussi pour se plaindre du déficit, mais que je sache, il n'a pas quitté l'opposition.

Deuxièmement : je voulais dire au Ministre d'Etat :

lorsque vous nous dites qu'il faut que le Budget de l'Etat rachète au Fonds de Réserve. Mais vous allez racheter avec quoi ? Avec l'argent du Fonds de Réserve, vous allez racheter le Fonds de Réserve ? Commencez par ne plus avoir de déficit et après, on pourra parler de ce que l'Etat devrait faire chaque année : racheter au Fonds de Réserve ce qui ne doit pas se trouver dans le Fonds de Réserve.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI souhaite s'exprimer.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux pas laisser dire mon Collègue Henry REY que la majorité s'inquiète du déficit seulement depuis ce Budget.

M. Henry REY.- Six mois.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Nous avons admis le principe d'un déficit maîtrisé par le rendement hors inflation des OPCVM du Fonds de Réserve notamment pour financer l'effort exceptionnel lié à la pénurie de logements. Cet engagement que nous avons pris au début de la législature, avec le Gouvernement, nous le tenons. Nous avons tiré la sonnette d'alarme au Budget Rectificatif 2006 parce que nous avons atteint ce que nous avons estimé la « ligne rouge ». Que s'est-il passé sur le projet de Budget Primitif 2007 initialement prévu par le Gouvernement ? Cette ligne rouge a été franchie puisque je vous rappelle que le déficit estimé à la clôture était prévu à 108 M€. Donc, nous l'avons refusé. C'est clair.

M. Henry REY.- Bien sûr. D'abord, vous reconnaissez que c'est au Budget Rectificatif 2006 que vous vous êtes inquiétés du déficit. C'est une première chose.

Deuxièmement, nous partageons comme vous l'effort en matière de logements domaniaux. Où nous ne sommes plus d'accord, c'est que ce j'ai dit déjà l'autre soir, c'est que l'on veut trop faire, trop vite, et au-delà des logements domaniaux, on a accéléré un certain nombre d'investissements qu'on n'aurait dû jamais accélérer pour rester dans des limites raisonnables. Et les limites raisonnables – je vous le rappelle, Monsieur le Ministre d'Etat – étaient 50 % des revenus des OPCVM et aujourd'hui, quoi que vous disiez, vous êtes à 100 %.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Ce que je voudrais dire, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait confusion. La majorité a toujours précisé qu'elle acceptait d'utiliser une partie des revenus des OPCVM à concurrence d'un certain taux. Elle n'a jamais dit qu'elle s'inquiétait – à tort ou à raison – d'un déficit. Elle s'est inquiétée de ce fait lorsqu'elle s'est rendu compte que cet aspect-là n'était plus vérifié. Cela a été l'objet du dernier Budget. Tant que le Gouvernement donne un déficit budgétaire dont on sait que le déficit réel entre dans la moyenne sur dix ans des revenus des OPCVM, nous sommes dans ce qu'on a demandé. Je rappelle que, depuis le début, c'était 85 M€, chiffre donné par M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances qui vous a précédé, Monsieur TONELLI. Ce chiffre de 85 M€ correspond à une moyenne de dix ans. Tant que nous serons en dessous de ce chiffre, le contrat est respecté. Dans le cas contraire, il est normal que la majorité s'inquiète car ledit contrat n'est plus respecté.

Enfin, je voudrais rappeler à Henry REY qu'en 2005, le déficit était de l'ordre d'environ 40 M€ alors que les OPCVM avaient rapporté plus de 120 M€. Donc, cela montre bien que c'est la moyenne sur dix ans qui a été prise en compte, étant entendu qu'il y a des années où la valeur est supérieure et des années où la valeur est inférieure.

Ceci dit, jusqu'à la fin de la législature, la majorité restera sur cette position, le Gouvernement l'a bien acceptée et c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle – indépendamment des autres – le Ministre d'Etat et le Gouvernement ont engagé une réflexion approfondie pour ramener le déficit à 126 M€.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur PALMARO, vous avez la parole.

M. Vincent PALMARO.- Je pense qu'il y a confusion, effectivement. Partons d'un point simple : un budget doit être équilibré, donc ne pas avoir de déficit. Tout budget avec un centime de déficit est un mauvais budget sur le plan du principe. Alors, on ne peut pas dire qu'à partir du moment où on est en déficit, à partir du moment où les revenus des OPCVM peuvent absorber ce déficit, on est tranquille. Non, pas du tout, on n'est pas tranquille ! Ce qui est possible, dans une période courte et difficile, identifiée dans le temps, où il y a des déficits – ça arrive dans tous les budgets, quelles que soient les unités juridiques – on peut accepter des déficits qui sont couverts par une partie, voire la totalité – mais comme disait Henry REY, c'est bien une limite, parce qu'au-delà, il y a un problème d'appauvrissement – des revenus, mais pendant une période déterminée. On ne peut pas dire que pendant toute la législature ou sur trois, quatre ou cinq ans, par principe, on peut utiliser des revenus du

Fonds de Réserve pour couvrir le déficit. Le budget doit être égal à zéro, doit être équilibré. C'est cela que je voulais dire.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, un dernier mot sur ce point.

M. Claude CELLARIO.- Je voudrais répondre à M. PALMARO. Depuis un certain temps, il y a vraiment des confusions dans ce domaine. Je voudrais rappeler que la majorité a toujours dit que cette situation était ponctuelle dans le temps et correspondait à un effort sans précédent, demandé au Gouvernement en 2003, pour construire des logements domaniaux en particulier.

Ce que je constate, c'est que quelles que soient les tendances représentées dans cette Assemblée, tout le monde est d'accord. Donc, il faut assumer ses actes. Nous avons demandé cela de la manière suivante : pour faire cet effort sans précédent, sans mettre en danger les finances de l'Etat, on devait utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel de manière dynamique et donc, utiliser une partie seulement hors inflation des revenus des OPCVM. Les choses sont claires et le demeureront. En conséquence, tout autre discours est personnel pour celui qui le tient, il n'est pas celui de la majorité.

M. Vincent PALMARO.- Je dois répondre parce qu'au départ, en 2003, il y a eu un déficit et nous nous sommes posé la question de combler ce déficit et c'est le Conseiller de Gouvernement pour les Finances de l'époque qui nous a proposé, au bout de la deuxième année, d'utiliser 50 % des revenus des OPCVM. C'était présenté comme quelque chose d'exceptionnel, souvenez-vous du terme, exceptionnel et peu renouvelable. Donc, on ne peut pas dire aujourd'hui – ça va faire cinq ans en 2007 – que toute la législature était sous le principe du déficit. Pas du tout. Personne n'a d'ailleurs jamais défini un plan de cinq ans avec des résultats, personne à ma connaissance ne l'a fait au Conseil National. Personne n'a parlé de la mise en place d'une règle qui absorberait les déficits. Il y a effectivement confusion : on peut dire qu'une année particulière, on prend sur les revenus des OPCVM pour équilibrer le budget, c'est tout. Je pense qu'il n'est pas bon de croire que sur cinq ans, il y ait une certaine règle qui permette d'accepter les déficits chaque fois qu'il y en a. Avant cela, le but du budget, c'est de chercher l'équilibre et pour l'instant, nous ne cherchons l'équilibre qu'avec un déficit qui ne dépasse pas les revenus des OPCVM, ce n'est pas une approche traditionnelle et orthodoxe et dans ce cas-là, ce serait une approche douteuse et dangereuse.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, un dernier mot et après le Ministre d'Etat interviendra. Ensuite, nous continuerons le tour de table pour la discussion générale.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Dans le fond, les différents avis exprimés ne parlent pas exactement de la même chose. Sur le plan budgétaire et comptable, il est absolument évident – le Ministre d'Etat l'a dit, Monsieur PALMARO l'a dit à l'instant et ça a été dit dans le rapport – que le but est d'atteindre un budget en équilibre. On ne peut dire le contraire, c'est indéfendable de tenir une autre ligne. Entre ce but et le moyen d'y parvenir, il faut procéder, lorsqu'on est dans une période où les dépenses dépassent les recettes, à des économies et il faut pondérer le niveau des économies en fonction de ce qu'on attend des dépenses. Nous avons estimé – et nous l'assumons – qu'un certain niveau de déficit était acceptable pour financer certains programmes et en particulier de logements domaniaux qui étaient essentiels et une priorité. Maintenant, c'est pourquoi – il me semble que c'était clair dans le rapport – la Commission s'applique à demander au Gouvernement de diminuer progressivement la charge du déficit en ne dépassant jamais la règle qui, pour moi, est quelque chose qui n'est pas discutable – en tous les cas dans les engagements que nous avons pris, parce qu'il faut respecter nos engagements – qui est qu'il n'est pas question qu'on accepte un appauvrissement non pas du Fonds de Réserve, mais des valeurs mobilières du Fonds, du capital des OPCVM. Cela, c'est un point non discutable pour nous. Après, le reste, arriver petit à petit à résoudre le déficit, voire être excédentaire, moi, cela me satisfait et je ne pense pas que le Ministre d'Etat pense différemment.

M. le Président.- Justement, écoutons-le, il souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je me suis suffisamment exprimé sur le Fonds de Réserve pour ne pas continuer à le faire parce que je me répèterais et j'aurais même l'impression de radoter.

Donc, je voudrais simplement répondre à Maître REY parce que ça fait deux fois qu'il me dit « vous dépensez trop et trop vite ». Alors, je lui réponds : trop, je ne suis pas d'accord, trop vite, je suis presque d'accord, c'est d'ailleurs pour cela que j'ai différé un certain nombre de choses et qu'on a réduit le déficit. Je prends par exemple la station d'épuration : ce sont 20 M€ qu'on diffère. Donc trop vite, mais trop, non et je peux vous dire que pour respecter les grandes priorités, les quatre grandes priorités plus la poursuite des anciennes opérations, je n'ai annulé, au niveau des investissements, aucune opération.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, une proposition. Oui, ça m'arrive d'avoir des propositions ; j'en avais et j'en aurai encore beaucoup. Je voudrais préciser et proposer une chose. Pour être concret, lorsqu'on va aborder le Budget 2008, n'attendons pas les budgets. Très rapidement, mettons-nous d'accord, de part et d'autre, si on doit décider ensemble d'un déficit et si déficit, de quel montant. Nous sommes capables de faire des prévisions par rapport aux possibles intérêts des OPCVM. Là, je pense que nous gagnerons beaucoup de temps et à ce moment-là, nous aurons passé en quelque sorte un contrat entre nous plutôt que d'attendre les propositions du Gouvernement, nous ne sommes pas d'accord sur le déficit, etc... Proposition concrète : mettons-nous d'accord à savoir si on veut un déficit pour 2008 et si on en veut un, de quel montant.

M. Jean-Pierre LICARI.- Bravo Monsieur BOISSON ! C'est le début du contrat d'objectifs !

(Rires).

M. Claude BOISSON.- Contrat de consensus !

M. le Président.- Je reprends le tour de parole.

Nous allons écouter Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le Budget est la traduction en chiffres de la politique mise en œuvre par le Gouvernement Princier. Il ne s'agit pas de sacrifier des objectifs nobles à la tyrannie des chiffres, mais bien à l'inverse, de traduire dans les comptes de vraies ambitions pour Monaco. Lors des débats en séance privée, le Conseil National a fixé des orientations fortes. Votre réponse, Monsieur le Ministre, au rapport de la Commission des Finances est convaincante, tant par son inspiration que par sa détermination. La politique est une affaire de vérité, mais celle-ci n'est pas à sens unique ; il n'y a pas un camp qui a toujours raison et un camp qui a toujours tort. Nous avons chacun – aussi bien la Gouvernement que la Haute Assemblée – à défendre notre conception de l'intérêt général. Le principe d'humanité qui m'anime laisse toujours une place à l'autre ; cette démarche s'oppose à celle des certitudes faciles qui conduisent à des décisions fragiles. Nos compatriotes attendent des décisions éclairées mais des décisions fermes. C'est ensemble que nous construirons

ces décisions. Cet hémicycle est en effet le cœur de notre démocratie, le lieu où tous les Monégasques se sentent représentés, le lieu où est pensé et défendu l'intérêt général.

Votre discours, Monsieur le Ministre, suscite notre approbation. Votre action de demain vous la conservera dans la mesure de votre propre fidélité à vos engagements. Le Budget Primitif 2007 pourra, sans excès de langage, être qualifié de capital. Il est bon de rappeler qu'il a la traduction budgétaire de la décision prise par le Gouvernement de procéder à des rajustements de crédits au Budget Primitif 2007 permettant de réduire le montant des dépenses et donc le niveau du déficit annoncé. A ce propos, permettez-moi de me réjouir que vous ayez confirmé il y a quelques instants que le document budgétaire préparé par le Gouvernement sera désormais systématiquement transmis à notre Assemblée, à la fois sous format papier et sous format électronique. Cela faisait plus de trois ans que nous le demandions sans que le Gouvernement ait jamais accédé à notre demande pour des raisons que du reste nous nous expliquions mal. Je voudrais, si vous me le permettez, rendre hommage en notre nom à tous, à notre Collègue Président de la Commission des Finances et Rapporteur du Budget, M. CUCCHI. C'est à sa détermination que nous devons d'avoir obtenu enfin cette avancée que facilitera grandement à l'avenir le travail de notre Assemblée. Je tenais à le souligner et à l'en remercier.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Qui souhaite à présent intervenir dans le cadre de la discussion générale ?

Monsieur PALMARO, nous vous écoutons.

M. Vincent PALMARO.- Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues.

Le projet de budget qui nous est présenté par le Gouvernement après les traditionnelles réunions en commission plénière comporte pour moi des motifs de satisfaction, des motifs d'inquiétude et des motifs de déception.

Des motifs de satisfaction, d'abord, dont je voudrais donner acte au Gouvernement.

En effet, je constate que le Gouvernement a opéré des avancées significatives dans des domaines qui me tiennent à cœur – tel le logement – dans l'intérêt des Monégasques et de la Principauté.

J'ai particulièrement apprécié ce qui nous est proposé pour les personnes âgées, le futur CHPG, dans l'esprit présenté par Monsieur le Ministre, il y a quelques

instants, l'approche globale du handicap en Principauté, la politique des transports publics, le développement des relations internationales avec les moyens adaptés, bien que quelques moyens restent, Monsieur le Ministre, à adapter encore. Tout cela est positif.

De même, je me félicite du travail de communication entrepris par le Gouvernement auprès des Monégasques et des résidents de la Principauté. Cette communication permet de fournir au public, aux électeurs en particulier, les informations qui permettent d'appréhender les données de nos différents problèmes. C'est la condition même d'une véritable formation civique et démocratique.

J'ai entendu quelques voix de l'actuelle majorité s'élever contre cette action du Gouvernement. Elles ont tort et au lieu de tout miser sur une propagande partisane ou personnelle, ces dirigeants feraient mieux d'utiliser les fonds publics dont ils disposent pour faire publier, au Journal Officiel les comptes-rendus de nos séances publiques, dans des délais raisonnables et non après des années comme c'est le cas actuellement.

Ainsi, Monsieur le Ministre permettez-moi de vous emprunter la méthode d'appréciation globale que vous avez utilisée sur ces deux chapitres : je donnerai deux bons points au Gouvernement.

Mais il existe également des éléments qui m'inquiètent, en particulier à propos du déficit budgétaire annoncé pour 2007 de 47 M€. Ce déficit indiqué dans le document remis par le Gouvernement soulève bien des interrogations. Dès le premier vote budgétaire émis lors de l'actuelle législature, celui du Budget Rectificatif pour 2003, je me suis élevé contre le manque de réalisme des prévisions concernant le déficit des budgets qui nous étaient proposés, et vous reconnaissez, Monsieur le Ministre d'Etat, que les faits m'ont toujours donné raison, jusqu'à aujourd'hui tout au moins. Alors qu'en est-il aujourd'hui ? Allons-nous de nouveau enregistrer en fin de compte, à la clôture de l'exercice 2007 un déficit inférieur à la prévision ou bien, cette fois, contrairement aux années passées, constaterait-on un résultat négatif supérieur à l'actuelle prévision ? Le problème a été abordé à l'instant. Il est vrai que nous ne connaissons la vérité qu'en mars 2008, après la fin de l'actuelle législature.

J'éprouve – et je ne suis pas le seul – un malaise devant l'impression d'un marché passé « dans le dos » de notre Assemblée pour l'empêcher de former en toute transparence son opinion sur les choix budgétaires qui nous sont proposés, car ce n'est que dans la transparence que peut s'établir ce consensus auquel je suis fondamentalement attaché et qui s'inscrit au cœur de notre Constitution. Et la proposition qui vient d'être

faite, je la saisis à chaud, pourquoi pas ? Pourquoi le déficit qui devrait être retenu la prochaine fois ne serait pas, par l'ensemble de l'Assemblée, avec le Gouvernement, dans une discussion ouverte, arrêté à un certain montant, bien sûr inférieur au revenu total du Fonds de Réserve, concernant uniquement les OPCVM ? Ce serait le début du consensus.

Ainsi, Monsieur le Ministre, permettez moi à nouveau d'utiliser votre méthode d'appréciation, mais cette fois-ci pour donner un mauvais point.

Je suis particulièrement déçu par l'absence de progrès réel dans la modification en profondeur de nos finances publiques.

Dès votre arrivée aux affaires, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'occasion du débat sur le Budget Rectificatif 2005, je vous ai demandé que le Gouvernement, s'inspirant des réformes intervenues dans tous les pays occidentaux en matière de finances publiques, propose au Conseil National une nouvelle loi fondamentale en la matière. Cette loi succéderait aux textes de 1968 devenus techniquement obsolètes et que votre Administration a de plus en plus de mal à tenter de respecter, notamment en ce qui concerne le Fonds de Réserve Constitutionnel. Cette loi et les textes d'application, qui en développeraient les principes, permettraient de présenter clairement les enjeux économiques et financiers de l'intervention de l'Etat.

En définissant et en quantifiant les objectifs des politiques poursuivies, par exemple en matière de logement, de développement des infrastructures, de santé, d'éducation, d'expansion économique, de sécurité, d'environnement, pour ne citer que certains thèmes, ces nouveaux dispositifs permettraient, pour chacune des politiques, de définir dans le temps les moyens financiers à dégager pour les y affecter. Ils permettraient également d'évaluer, au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces politiques, les résultats obtenus au regard des engagements pris lors des votes budgétaires.

Lorsque je vous avais demandé, Monsieur le Ministre d'Etat, d'entamer sans tarder l'étude de ce vaste projet, un chantier qui ne peut être mis en œuvre que sur plusieurs années, vous m'aviez répondu, et je vous cite « Je tiens à dire à M. PALMARO que je partage tout à fait son point de vue. La présentation par mission et programme, comme il l'appelle de ses vœux doit être étudiée. La France vient de mettre au point une telle réforme qu'on appelle la LOLF. Partageant ainsi l'opinion exprimée par M. PALMARO de manière tout à fait remarquable, nous allons sans plus tarder mettre ce projet en chantier ».

Un an après cet engagement solennel, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Ministre, que je suis plutôt déçu.

Certes, vous nous avez indiqué qu'un haut fonctionnaire français vient de faire un rapport sur ce sujet, rapport qui serait actuellement examiné par la Commission Supérieure des Comptes. Mais voilà, une année s'est écoulée et rien n'est décidé. Vous savez que le délai de la réalisation de ce dossier est important : en France l'élaboration de la loi votée en 2001 a pris deux ans, ...

M. le Ministre d'Etat.- Dix ans !

M. Vincent PALMARO.- ... deux ans.

M. le Président.- Si vous voulez bien terminer, Monsieur PALMARO, le Ministre d'Etat vous répondra.

M. Vincent PALMARO.- ... et ce n'est qu'en 2007 que le dispositif adopté aura été mis intégralement en place. Il est donc d'autant plus urgent de le définir et de le lancer.

C'est pourquoi je me permets de vous demander avec insistance, Monsieur le Ministre, de nous présenter, avant la fin de la session actuelle un agenda prévisionnel pour le dépôt et la discussion avant la fin de l'actuelle législature du texte ou des textes qui permettront à la Principauté, en même temps qu'elle lance le vaste projet d'extension en mer – que j'avais également réclamé dès 2004 – qui permettront à la Principauté de se doter, au niveau de l'ensemble de ses finances publiques, des instruments de la modernité demandés par Notre Souverain dans Son discours fondateur du 12 Juillet 2005.

Je termine : il s'agit en effet d'un projet essentiel. Il doit permettre d'engendrer des économies intelligentes et d'améliorer radicalement l'efficacité de la dépense publique. Mais il doit également, en améliorant la transparence des procédures donner une base solide et claire à la formation d'un véritable consensus entre le Gouvernement du Prince et le Conseil National. Je considère donc – et cela décidera de mon vote sur le présent Budget 2007 – qu'il s'agit pour Monaco dès maintenant d'une ardente obligation.

M. le Président.- Le Ministre d'Etat souhaite réagir, mais je dois veiller à ce que chacun écoute l'autre sans l'interrompre, comme je dois veiller au respect des temps de parole de chacun. Je vous rappelle nos décisions prises en Commission des Finances les 6 octobre 2004 et 14 octobre 2005 lors desquelles nous avons convenu de six minutes de temps de parole maximum par élu pour la discussion générale. Donc, j'ai été très tolérant avec vous, Monsieur PALMARO qui avez largement dépassé le temps dont vous disposiez. Je demande également aux Membres du Gouvernement de ne pas interrompre les

élus lorsqu'ils s'expriment et je demande la même chose aux élus vis-à-vis du Gouvernement.

Maintenant, vous avez la parole, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Cela ne m'arrive pas souvent d'interrompre des orateurs, mais je l'ai fait parce que je n'aime pas qu'on dise aussi quelquefois des choses complètement inexactes, Monsieur PALMARO. Il y a une chose qui est exacte, c'est que je suis d'accord avec vous et je l'ai dit, car je suis favorable à une réforme qui aboutirait à arriver à une présentation budgétaire par mission et programme, parce que ça allait dans le sens de la transparence, de la clarté de l'évaluation des dépenses publiques et je le confirme. Mais la deuxième chose, c'est que je vous ai toujours dit et je le répète, que le système français, qui n'a pas mis deux ans – j'étais dans la Fonction Publique française – la LOLF, il y a plus de dix ans, voire quinze ou vingt ans que sont présentés par documents indicatifs « bleus et jaunes », depuis quinze ans, qui présentaient par mission et objectif avant la LOLF, il y a eu quinze ans de préparation et vous voudriez que d'un seul coup, par un coup de baguette magique, on change toute la nomenclature budgétaire en provoquant une pagaille – même en France, ça a mis une pagaille monstre – dans toutes les administrations ? Ce n'est pas réaliste, c'est même raconter n'importe quoi, Monsieur PALMARO. Excusez-moi. Il faut au moins cinq ans pour faire une réforme budgétaire. L'an dernier, nous avons demandé à M. HESPEL de faire un rapport qu'il vient de déposer et ce rapport, nous l'avons présenté à la Commission Supérieure des Comptes, pour avoir son avis. C'est un travail raisonnable, on ne fait pas cela dans la précipitation, on en change pas toute la nomenclature budgétaire ou alors on désorganise toute l'administration. Moderniser, ce n'est pas désorganiser. Moderniser, c'est faire mieux et faire des choses solides.

Je voulais vous dire aussi qu'à force de raconter n'importe quoi sur le déficit, on va créer une confusion complète dans l'esprit de nos concitoyens. Alors, je voudrais rappeler quelques données extrêmement simples pour essayer de faire comprendre au lieu de prononcer des galimatias sur la question. C'est très simple. Pourquoi y a-t-il une différence entre le déficit théorique et le déficit réel ? Lorsqu'on affiche, par exemple, 125 M€ - puisque c'est le projet de budget qui est sur la table – de déficit, parce qu'il n'y avait pas la loi sur les reports de crédits – que vous n'avez pas votée et je le regrette – vous avez au moins 10 % des crédits qu'on ne peut pas reporter, qu'on ne peut pas dépenser et qu'il va falloir réinscrire. Faites les calculs, cela fait déjà sur les 300 M€ d'investissements, un minimum de 30 M€ qui ne seront pas dépensés et peut-être même 40 voire 45 M€.

Par ailleurs – et cela est normal – on fait une prévision prudente de recettes, donc nous avons fait une prévision de recettes pour l'année prochaine à 4 %. Nous sommes prudents parce que nous ne pouvons pas lire dans le marc de café l'évolution économique de l'Europe – moi, je ne le sais pas – même les experts sont incapables de vous le dire, donc je reste prudent, tout en sachant que nous avons fait de 6 à 7 % tous les ans. J'ai un bon espoir d'avoir au moins 2 % de mieux de recettes, mais ce n'est qu'un espoir. Voilà pourquoi on passe d'un déficit théorique de 125 M€ à un déficit réel qui se situera entre 70 ou 75 M€. Je crois qu'il faut expliquer les choses simplement, sinon nos concitoyens ne vont plus rien comprendre.

M. le Président.- Très rapidement, Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Monsieur le Ministre, il y a deux choses. Les dix ans : ce que j'ai dit, c'est que la loi était sur deux ans et que la mise en place et l'application ont duré sept ans. Donc, je pense que nous sommes très proches sur ce délai-là.

Le deuxième point, je ne voudrais pas entrer de nouveau dans le détail pour les déficits, mais dans la mesure où, comme vous le dites, vous pouvez prévoir un calcul, ne pensez-vous pas qu'on pourrait se demander « peut-on faire passer dans ce déficit l'ensemble du Budget ? ». Ne serait-ce pas peut-être une approche intéressante ? Plutôt que d'arriver avec un budget très élevé qui ensuite est réduit en quelques semaines. Certains, en ville, m'ont dit « mais alors, le Gouvernement ne sait pas calculer un budget parce qu'il travaille sur six mois consciencieusement et en quelques semaines, il modifie de 47 M€ ». J'ai alors répondu « mais non, il connaît parfaitement son métier ». Mais en même temps, pourquoi en quelques semaines, tout d'un coup, naissent ces 47 M€ en moins ? Pour les gens qui nous écoutent, ce n'est pas évident. C'est pour cela que s'il y a un déficit accepté d'un commun accord, à ce moment-là, le Budget en découle naturellement.

M. le Président.- Sur un autre point de votre discours, je voudrais vous redire, M. PALMARO, parce que vous aviez déjà fait la même intervention au Budget Rectificatif, en octobre dernier, je vous confirme donc que chaque semaine, depuis de très nombreux mois maintenant, sont publiées les séances publiques de notre Assemblée et que donc, comme je vous l'ai dit en octobre, le retard sera totalement rattrapé au printemps 2007, c'est-à-dire d'ici quelques mois. Vous pourriez constater objectivement que nous avons pris le bon rythme pour rattraper le retard. Ensuite, ce sera

évidemment dans des délais très courts, sans doute de deux ou trois mois, compte tenu des très nombreuses corrections des multiples interventions des Conseillers Nationaux et des Membres du Gouvernement, à partir du deuxième trimestre 2007, que seront publiées les séances. Nous publions actuellement les séances de la fin de l'année 2005 et nous aurons rattrapé le retard au printemps prochain. Tout le monde peut vérifier tous les vendredis, que les débats sont publiés au Journal Officiel.

M. Vincent PALMARO.- On pourra le dire à partir du moment où ce sera fait.

M. le Président.- C'est fait chaque vendredi. Nous continuons le tour de parole.

Monsieur Jean-Pierre LICARI, nous vous écoutons.

M. Jean-Pierre LICARI.- On va essayer de changer un peu de sujet.

On aura remarqué que le ton du Rapporteur de la Commission des Finances s'est quelque peu « démartialisé » depuis le Budget Rectificatif ; comme ces brevages qui sont décaféinés.

Certes, les raisons de cette édulcoration nous sont données par le Rapporteur mais à vrai dire, on a un certain mal à le suivre dans les méandres de ses explications. En fait, à le suivre, on a l'impression qu'il essaie de démontrer une thèse mais aboutit à l'antithèse dans une sorte de tête-à-queue intellectuel.

Cette conclusion antinomique avec les explications qui précèdent c'est, je cite, « la recherche du consensus est la bonne méthode et la seule efficace en vue d'aboutir aux meilleurs choix pour Monaco », affirmation péremptoire qui nous est assénée par deux fois. Mais il est vrai que l'autosuggestion et par là même la répétition sont à la base de la méthode Coué.

En réalité, tout auditeur attentif et objectif, ne peut être que stupéfait par cette conclusion, au contenu de plus en plus carnavalesque.

En effet, notre distingué Rapporteur nous a expliqué jusque là que les avancées obtenues – comprendre les reculs du Gouvernement – ne l'ont été que par la menace, en l'occurrence la menace de ne pas voter ce Budget, par ailleurs déjà proférée dans le rapport concernant le Budget Rectificatif.

Et ce n'est pas moi qui emploie le mot « menace », il figure en toutes lettres dans le rapport au sujet de la Société des Bains de Mer, je cite encore : « Il est tout à fait regrettable qu'il ait fallu se résoudre à brandir la menace d'un refus du vote du budget, pour que le

Gouvernement [...] » – c'était page 14 et nous sommes maintenant page 17 – « de devoir user en dernière extrémité de la menace pour forcer un impossible consensus ».

Et au début du rapport, si le terme n'est pas employé, l'idée y est puisqu'on nous dit que « un tel niveau de déficit au Budget Primitif 2007, comme nous l'avons clairement énoncé, entraînerait inévitablement un refus de vote du Budget de la part de notre Assemblée ». On ne saurait être plus clair.

Ainsi donc, au vu de la conclusion, nous sommes sommés de comprendre que la menace du refus du budget procède de la recherche du consensus. Quelle curieuse conception de la recherche du consensus... qui devient soudain le produit du rapport de force. Conception qui, naguère, n'était pas celle de la majorité qui n'avait et n'a toujours pas de termes assez désobligeants pour les élus PFM, quand ils préconisent le refus du vote du budget en l'absence d'une approche contractuelle de celui-ci, approche qui, au demeurant, est destinée à éviter les épreuves de force et les psychodrames de dernière minute.

Mais sachons-le une fois pour toutes, quand c'est PFM qui préconise le refus du budget, c'est mal, quand c'est la majorité, c'est bien. Quand c'est PFM, c'est la recherche de l'affrontement, quand c'est la majorité, c'est la recherche du consensus. Comme dirait l'autre, cherchez l'erreur.

Bien évidemment, et tout le monde l'aura compris, la majorité ne peut pas reconnaître que PFM a raison, ce serait la faillite de son meilleur des mondes consensuel. Alors, pour des raisons idéologiques, elle préfère tordre le cou à la réalité (en attendant mieux) et qualifier de consensus le recul sous la menace.

Attention, chers collègues de la majorité, à force de dérapage sémantique, vous risquez l'embarquée et la sortie de route. Ajoutons à cela que pour rechercher le consensus, c'est comme pour se marier, il faut être deux. Or, le Gouvernement, par son attitude, dénoncée cette fois à juste titre par le Rapporteur, attitude qui consiste à annoncer par voie de presse ce que sera le Budget plusieurs semaines avant même le début des discussions avec le Conseil National, démontre qu'il s'assoit sur la pseudo-méthode du consensus, quoi qu'il en dise, et exprime on ne peut plus clairement qu'il considère le Conseil National comme une chambre d'enregistrement, mais cela, ce n'est pas nouveau. Il est vrai qu'il est encouragé ou qu'il l'a été jusque là par le comportement de la majorité.

Mais essayons d'aller un peu plus loin dans l'analyse et à cette seule fin, je vous rassure, croyons sur parole la majorité, quand elle nous dit que sa démarche pour le

présent Budget procède une fois encore de la recherche du consensus. Dans ce cas, cela ne peut signifier que la menace n'était que feinte et que majorité et Gouvernement se sont distribués les rôles de ce théâtre d'apparence qui ne vise qu'à tromper les Monégasques, les vrais débats se déroulant dans les coulisses. C'est soit l'un, la mise en évidence de l'inefficacité totale du pseudo-consensus, soit l'autre, le théâtre d'apparence.

Je terminerai cette intervention en m'interrogeant une nouvelle fois sur l'utilité des longues séances qui nous attendent, d'autant plus que la majorité, traitant au passage l'opposition comme le Gouvernement traite le Parlement, fait clairement comprendre par voie de presse et par l'intermédiaire de ses plus éminents représentants que les conditions étant remplies, le Budget sera voté.

Vous comprendrez dans ces conditions que c'est sans espoir démesuré que les élus PFM abordent ces débats puisqu'ils sont sans enjeux.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je comprends le ton désabusé de M. LICARI qui, pour une fois, ne pourra pas faire sa remarque sempiternelle qui est « malgré les interrogations de votre Rapporteur, vous verrez bien qu'il votera le Budget ». Eh bien oui, Monsieur LICARI, votre Rapporteur a recommandé le vote favorable du Budget, pourquoi ? Parce qu'il a estimé que cette fois-ci les conditions nécessaires au vote étaient retenues. Ce n'est pas pour cela, Monsieur LICARI – et c'est là, je pense, que nous sommes fondamentalement différents – que ces débats n'ont pas d'intérêt et ce n'est pas parce que le Gouvernement sait que les résultats obtenus suite à nos débats préparatoires nous ont satisfaits, ce n'est pas pour cela que nous n'allons pas demander d'autres points qui ne sont pas des points prioritaires qui pourraient justifier une position définitive de refus du Budget, mais néanmoins des points sur lesquels nous espérons convaincre le Gouvernement de leur justesse et je ne vois pas pourquoi le Gouvernement devrait systématiquement céder quand la menace du Budget est mise en jeu et ne jamais céder lorsque ce n'est pas le cas. Pour aller plus loin, quand vous nous dites – vous nous faites un double procès, en fait : soit nous sommes trop mous, soit nous sommes trop durs – il faut choisir votre camp. Nous sommes déterminés et nous avons des limites. Je vous rappelle que sur la loi n° 1.235, dont vous avez été également un participant, nous avons fixé nettement nos volontés et les points qui devaient être obtenus pour que nous puissions

avoir une vision favorable. Là, c'est exactement la même chose, ce n'est pas parce que vous recherchez le consensus que vous ne pouvez pas affirmer que celui-ci doit être recherché dans certaines règles et sous certaines limites. La seule différence pour nous, justement, l'épreuve de force se situe à préciser les limites quand le Gouvernement les dépasse et sur le reste, je ne vois pas pourquoi systématiquement, il faudrait brandir l'hypothèse ou la non-hypothèse d'un vote ou d'un non-vote du Budget pour parler de sujets qui intéressent tous les Monégasques, même s'ils ne sont pas prioritaires et essentiels et qu'ils ne peuvent pas justifier à eux seuls une prise de position globale sur le Budget.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je peux répondre, quand même ?

M. le Président.- Monsieur LICARI, oui, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je vais faire une explication de texte, puisqu'apparemment, M. CUCCHI n'a pas compris mon intervention.

Monsieur CUCCHI, en politique, c'est comme pour le reste, il faut être cohérent. Vous ne pouvez pas affirmer une chose et son contraire, vous ne pouvez pas dire « on est pour la recherche du consensus, mais on a fait plier le Gouvernement sous la menace », parce que cela n'est pas la recherche du consensus. Le consensus, ça suppose une approche « amiable », si je puis dire, et des concessions réciproques. Là, vous admettez vous-même et vous avez employé – c'est bien votre rapport, je n'ai pas rêvé – deux fois le terme de « menace » dans votre rapport et vous indiquez clairement que le Gouvernement a cédé à la menace du refus du vote du Budget. Donc, ne dites pas que c'est la recherche du consensus ou alors, vous vous moquez des Monégasques et des électeurs. Je ne vous fais pas de procès, je vous dis soit c'est l'un, soit c'est l'autre. Ou alors, ce n'est pas vraiment une menace que vous avez proférée, c'est un semblant et dans ce cas-là, c'est malhonnête par rapport à nos concitoyens. J'espère que cette fois-ci, vous m'avez bien compris.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Pas plus !

M. Jean-Pierre LICARI.- Tant pis pour vous.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Tant pis pour vous aussi.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, rapidement, s'il vous plaît.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Il faut que je réponde.

Ce n'est pas parce qu'on fixe des limites à une discussion que dans ces limites-là, on ne peut pas procéder à des discussions et à un consensus. Je l'ai écrit d'ailleurs dans le rapport, le Gouvernement aurait pu aller plus loin, je ne vous dis pas que j'ai obtenu l'entièreté de ce que j'aurais voulu, je vous dis que nous sommes arrivés à un moment où j'ai estimé que ce qui avait été obtenu était satisfaisant. Point.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais ce n'est pas cela le sujet, Monsieur CUCCHI, vous employez des termes qui sont antinomiques. Vous dites « forcer le consensus », mais on ne force pas le consensus ! Ce sont deux termes qui sont contradictoires. Si vous n'arrivez pas à le comprendre...

M. le Président.- Ecoutez, Messieurs....

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous vous limitez au niveau de la sémantique, ça n'a aucun intérêt !

M. le Président.- Je vous rappelle, Monsieur LICARI, une fois de plus s'il vous plaît, de respecter le règlement. Ne prenez pas la parole sans l'avoir demandé et obtenu, sinon le débat devient inaudible.

La parole est à présent à Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je n'avais pas préparé d'intervention de politique générale, mais je suis interpellé par l'intéressant débat qui vient d'avoir lieu, pensons aux Monégasques, je crois qu'ils se fichent éperdument de la sémantique. Ce qui intéresse les personnes âgées, c'est de savoir si elles vont avoir la prestation d'autonomie ; ce qui intéresse les entrepreneurs, c'est de savoir s'ils vont avoir la SARL ou pas ; ce qui intéresse les familles de Monaco, c'est de savoir si elles vont pouvoir accéder à la propriété ; ce qui intéresse les couples en crise, c'est de savoir s'ils vont avoir une loi moderne sur le divorce. C'est pour cela qu'on fait de la politique et ce n'est pas pour de la sémantique, savoir si le consensus est mou, dur, forcé ou ramolli. Alors, ramenons le débat à l'intérêt du pays et des Monégasques et arrêtons les diversions de sémantique.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il ne s'agit pas seulement de sémantique, les mots ont un contenu. Vous ne pouvez pas dire que vous adoptez la méthode du consensus si vous l'abandonnez et que vous employez celle de la menace. Soyez clairs avec les gens, dites-leur la vérité. C'est tout.

M. Alexandre BORDERO.- Moi, je leur dis que nous allons obtenir une prestation d'autonomie, qu'on va obtenir l'accèsion à la propriété, qu'on a obtenu 836 logements et le reste, à la limite, on s'en moque un peu.

M. Jean-Pierre LICARI.- Alors, voyez, ce n'est pas de la sémantique : ce n'est pas l'accèsion à la propriété, ça va être l'accèsion à un droit d'habitation. Ce n'est pas du tout la même chose. Là, aussi, il y a un mot, un contenu en face. Il faut faire attention aux mots qu'on emploie.

M. le Président.- Je voudrais juste vous dire, Monsieur LICARI, qu'en fait, vous semblez regretter – je l'avais déjà noté au Budget Rectificatif – que la majorité vote le Budget et donc que le budget de la nation soit voté, puisque si une majorité le vote, dans un système démocratique, il est au final voté. Notre but, je vous le redis clairement, n'est pas d'arriver à ne pas voter le Budget. On ne se réjouirait pas un jour d'avoir une situation de crise politique dans ce pays avec un Budget qui ne serait pas voté, ce qui voudrait dire que sur un point fondamental pour Monaco, il y a un désaccord profond entre le Gouvernement du Prince et le Conseil National élu par les Monégasques. Je ne suis pas triste du tout de voter le Budget de la nation, mais nous ne voulons pas le voter dans n'importe quelles conditions et notre discours a d'ailleurs toujours été le même depuis le début de la législature. Nous voulons que des modifications soient apportées à la politique générale du pays, nous voulons que des points importants du Budget de l'Etat soient modifiés dans le sens des attentes de la population de la Principauté et des électeurs qui ont porté leur suffrage sur le programme que nous leur avons présenté et dans le sens de l'intérêt du pays. Cela, nous l'avons toujours dit, nous n'avons jamais changé de discours ; nous défendons donc nos convictions avec détermination depuis le début de cette législature et nous pourrions – nous l'avons toujours dit aussi – pour des points essentiels, pas pour cent cinquante propositions de second ordre comme vous, ne pas voter le Budget ; cela fait partie de la discussion avec le Gouvernement. Notre partenaire institutionnel qu'est le Gouvernement le sait parfaitement, nous l'avons toujours dit. Rappelez-vous, nous aurions pu ne pas voter le Budget, si on fait un peu d'histoire, lorsqu'il y avait un différend sur la loi n° 1.291, car nous considérions que c'était un point fondamental de maintenir la population stable en Principauté pour des raisons humaines, sociales, politiques, essentielles. Nous l'avons dit et le Gouvernement, effectivement, nous a entendu puisque nous avons amendé – vous le savez aussi bien que moi – à plus de vingt reprises le projet de loi gouvernemental. Nous aurions pu ne pas voter le Budget si l'attente essentielle des Monégasques exprimée par

leur vote en 2003, c'est-à-dire de construire suffisamment de logements domaniaux pour que tous les besoins légitimes de la population monégasque soit satisfaits, n'avait pas été prise en compte, mais le Gouvernement nous a là aussi entendu et nous sommes en train de réaliser cet objectif, qui semblait utopique il y a encore quatre ans, de pouvoir bientôt loger tous les Monégasques dans leur pays dans de bonnes conditions. Nous aurions pu ne pas voter le Budget – là, je me rapproche de l'actualité – si la politique de la Société des Bains de Mer, et notamment de son secteur des jeux de table, n'avait pas été revu dans un sens ambitieux, en y mettant les moyens nécessaires, comme nous avons obtenu récemment l'engagement des dirigeants de la SBM. Nous aurions pu ne pas voter le Budget si le Gouvernement n'avait pas respecté son engagement pris devant nous et avec nous, de ne pas dépasser dans le déficit – et c'est encore l'actualité – les intérêts des OPCVM, ce qui était le cas dans le projet de Budget que nous avons reçu. Voilà. On peut regretter, parfois – et nous l'avons dit quelquefois au Gouvernement dans cette législature – de devoir en arriver à dire que si le Gouvernement ne nous entend pas dans le cadre d'une discussion régulière, il faut lui faire savoir que sur ces points majeurs, nous pourrions ne pas voter le Budget, mais cela fait partie de la discussion et du dialogue de savoir jusqu'où le partenaire peut aller ou pas aller. Donc, moi, je constate en tout cas que nous avons toujours voté le Budget non pas par consensus mou, mais parce que sur des points fondamentaux pour le pays et la population, nous avons été entendus par le Gouvernement Princier. Et je suis désolé de vous le dire, moi, je m'en réjouis et je ne me réjouirai pas qu'un jour, ce ne soit pas le cas, parce que ce serait une crise majeure entre le Gouvernement du Prince et le Conseil National élu par les Monégasques. Ce ne serait pas bon pour Monaco et nous ferons tout ce que nous pouvons jusqu'à la fin de cette législature, et au-delà si nous sommes réélus par les Monégasques, pour que cela n'arrive jamais.

J'ai un dernier mot à vous dire : vous avez parlé de discussions de coulisses. Alors, je voudrais quand même vous rappeler que la Commission des Finances s'est réunie à de très multiples reprises pour élaborer ensemble, avec tous les élus qui étaient présents, les questions qui ont été posées sur ce Budget, pour ensuite écouter les réponses du Gouvernement et en discuter avec lui en Commission Plénière d'Etude, pendant plus de vingt heures de débat en trois séances, adopter un projet de rapport que nous avons collégialement abordé et débattu ensemble. Nous étions dix-neuf à la réunion de concertation au sujet de la Société des Bains de Mer – c'était une réunion très élargie ce jour-là – donc je ne vois vraiment pas où sont les discussions de coulisses. Je rappellerai que, d'ailleurs, à la fin du rapport sur le

Budget Rectificatif, il y a deux mois, nous avions ensemble, majoritairement, adopté des conclusions qui sont celles aujourd'hui acceptées par le Gouvernement sur la réduction du déficit, l'avenir de la Société des Bains de Mer et l'accession à la propriété aménagée. Donc, il y a vraiment un débat collégial, démocratique et je viens de vous rappeler quelques points de ces dizaines d'heures de ce débat collégial que nous avons eu pour aboutir à ce consensus. Voilà ce que je souhaitais vous dire, Monsieur LICARI.

Je vous donne la parole, bien sûr.

M. Jean-Pierre LICARI.- Ce que j'aimerais, déjà, c'est que vous ne déformiez pas mes propos, ça me serait assez agréable et que vous n'essayiez pas de présenter PFM comme des gens pour qui le refus du Budget est une fin en soi. Ça n'a jamais été le cas, nous aussi, nous sommes heureux que le Budget se vote, mais pas dans n'importe quelles conditions et n'importe comment. Nous avons déjà expliqué que, pour nous, la méthode du contrat d'objectifs, c'était un préalable, parce que précisément, elle est un consensus, mais un consensus bien en amont et elle évite ces espèces de ce que j'ai qualifié tout à l'heure de « psychodrames de dernière minute » et que vous reconnaissez vous-même, puisque vous dites dans le rapport, à travers M. CUCCHI qui ne l'a pas voté tout seul, j'imagine, que c'est *in extremis* que le Gouvernement se rend à vos raisons et qu'apparemment le dialogue – fût-il constructif – ne fait pas beaucoup avancer les choses et que ce n'est que sous la menace du non-vote du Budget que vous obtenez une ou deux choses, en fin de course et juste avant l'examen du Budget. Alors je suis désolé, je considère que ce n'est pas une bonne méthode : c'est une méthode brouillon, qui met toujours le Parlement dans un état de faiblesse vis-à-vis du Gouvernement et ce n'est pas celle que nous voulons. Après, vous pouvez disserter pendant des heures sur les acquis ou les prétendus acquis, on verra bien, lorsque vous vous présenterez aux prochaines élections devant les Monégasques, quels seront les véritables résultats de la législature – ça, c'est un autre problème – mais toujours est-il que ne nous présentez pas à chaque fois comme des gens pour qui le refus du Budget est une fin en soi car c'est profondément malhonnête. Vous pouvez parfaitement ne pas être d'accord avec nous, ne pas nous aimer, nous détester, ce que vous voulez, mais ne déformez pas nos propos ni notre programme.

M. le Président.- Un dernier mot rapide, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Un état de fait, une constatation.

Que vous ne soyez pas d'accord sur la méthode, je pense que depuis le temps que vous le dites, nous avons compris. Maintenant, vous allez m'expliquer comment en ne votant pas un Budget, vous êtes pour ?

M. le Président.- Monsieur LICARI, un dernier mot ? Non.

Nous allons écouter à présent Madame Christine PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci.

Je vais faire plaisir à M. BORDERO, je vais revenir à des choses très intéressantes et très importantes, en l'occurrence *la vérité*, je vais donc aussi faire plaisir à M. LICARI, je pense.

Depuis quelques années déjà, le Parti Monégasque dénonce l'opacité, Monsieur le Ministre, des finances publiques. Je ne surprendrai donc personne ce soir en soulignant que les opérations financées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel n'apparaissent toujours pas dans le Budget global de l'Etat. *Il me faut encore rappeler ce soir que l'article 37 de la Constitution stipule, je cite : « Le Budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté ».* Force est de constater que ce n'est pas le cas. En effet, les recettes et les dépenses du Fonds de Réserve ne sont pas intégrées dans la loi budgétaire et les élus se voient donc amputés d'une partie de leurs prérogatives constitutionnelles : le vote de l'ensemble des dépenses publiques. *Il n'entre pas dans mon propos, ce soir, de discuter du bien-fondé ou non des dépenses qui ont été financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel, mais simplement de demander que celles-ci, conformément à la Constitution, figurent dans le Budget national afin que les représentants du peuple monégasque que nous sommes puissions en connaître et en débattre.* Il ne s'agit-là que de demander la vérité budgétaire dont chacun se prévaut dans cette enceinte. Alors, avant de faire de grandes théories sur 50 % ou 100 % des OPCVM, encore faudrait-il connaître le montant réel de notre déficit. Visiblement, cette préoccupation n'est pas partagée par la majorité qui n'a pas daigné informer ses électeurs du montant de ces dépenses dans le rapport de la Commission. Pire même, il semble que la majorité, par la voix de son Président, n'estime pas cela nécessaire si l'on en croit ses récentes déclarations dans un hebdomadaire qui s'appelle Monaco-Hebdo. *Enfin, il n'y a aucune surprise lorsqu'on sait comment sont gérées les finances de l'Assemblée, mais dire à nos compatriotes que l'on ne publie pas un document directement lié aux finances publiques, je cite : « pour des raisons évidentes » est un véritable déni de liberté d'information. Quant au*

Gouvernement, Monsieur le Ministre, malgré vos engagements et vos retouches de dernière minute – dont nous commençons à avoir un petit peu l’habitude – le déficit continue de s’aggraver et semble même devenir structurel – peut-être que ça intéresse aussi les Monégasques, ça. En l’espace de quinze jours, le déficit initialement prévu de 155 M€ s’est vu ajouter 17 M€ de dépenses pour l’achat de rames de train – entre nous un bon investissement – passant ainsi à 172 M€, puis ramené miraculeusement par vos Services à 126 M€, dont vous annoncez qu’ils seront probablement 80, une fois révisés et auxquels j’ajoute, personnellement, les 39 M€ de dépenses financées par le Fonds de Réserve, soit un déficit qui varie entre 165 et 119 M€, cette dernière somme n’étant pas intégralement couverte par les produits du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Tout ceci m’amène à m’interroger sur la pertinence de la stratégie budgétaire globale – dont tout le monde se félicite ici. *Le fil rouge est manifestement manquant.* La politique d’investissement en est la première expression puisque vous avez été capable d’en réduire le montant d’environ 15 % en quinze jours (1 % par jour) sur la simple justification d’une meilleure étude de la part de vos Services. De deux choses l’une : soit vous faites peu de cas du Budget que vous présentez aux élus et ne disposez pas d’une stratégie cohérente et responsable au point de transmettre à l’Assemblée des chiffres « à la louche », soit vous vous êtes laissé une marge de manœuvre afin de donner à la majorité le mérite d’avoir réduit le déficit. Personnellement, j’ai ma petite idée, nos compatriotes se feront la leur.

Les thématiques que soulève ce Budget sont légion et nous aurons l’occasion d’y revenir les prochains jours, mais un certain nombre de questions peuvent d’ores et déjà être posées et servir de base à la réflexion des futurs débats budgétaires : *les investissements faits par l’Etat nous garantissent-ils de nouvelles ressources pour l’année à venir ? L’effort lourd en faveur de la politique domaniale assure-t-il enfin aux Monégasques une égalité de traitement face au logement ? L’étude de la place financière monégasque, point fondamental pour notre économie, sera-t-elle gérée de manière efficace ? L’éducation et la formation, la culture, la liberté d’expression sont-ils au centre d’une politique globale favorisant le rayonnement intellectuel de la Principauté et de son peuple comme l’a souhaité notre Souverain ? Les entreprises dans lesquelles l’Etat est partie prenante assurent-elles à la fois leur rôle de performance économique et leur place sociale à Monaco ? Et enfin, l’Etat monégasque s’investit-il suffisamment et de manière pérenne dans la qualité de vie en Principauté permettant de répondre, une fois encore, aux souhaits de notre Souverain et surtout, de proposer un environnement agréable et attractif.*

La politique budgétaire de la Principauté est le levier qui nous permet d’envisager l’avenir avec sérénité. Or, je ne suis pas certaine que les axes présentés ici répondent à cette exigence. On gère au coup par coup. On satisfait les besoins particuliers de certains, on cache derrière de grands principes de petits arrangements, on répond aux nécessités de communication de ceux qui doivent se faire réélire. Est-ce cela le Monaco que nous souhaitons ? En tout cas, ce n’est pas le mien. L’actuelle majorité a disposé du temps de l’action et la réduction d’un quart du nombre d’élus qui la composent est en soi la démonstration de la médiocrité du travail accompli. L’intérêt supérieur de la nation a toujours guidé les choix du Parti Monégasque, c’est la raison pour laquelle j’ai accordé ma confiance jusqu’à présent à l’actuel Gouvernement. Malheureusement, les annonces n’ont pas été suivies d’actes significatifs sur les sujets que je viens d’exprimer. C’est donc avec le plus grand scepticisme que j’aborderai les séances de ces prochains jours. Je ne demande qu’à être convaincue, Monsieur le Ministre, mais pour cela encore faudrait-il que votre Gouvernement me donne les garanties nécessaires, fasse les gestes de transparence et d’efficacité indispensables et que les membres de la majorité se posent individuellement la question de leurs responsabilités.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d’Etat souhaite intervenir.

M. le Ministre d’Etat.- Oui, Monsieur le Président, je souhaite intervenir parce que je voudrais faire une mise au point sur deux aspects de l’intervention de Mme PASQUIER-CIULLA. Premier aspect, c’est celui qui concerne les finances proprement dites, les opérations sur le Fonds de Réserve. Je dis et je confirme à Madame PASQUIER-CIULLA que nous n’engageons plus aucune nouvelle opération sur le Fonds de Réserve et je prends l’engagement que tout investissement qui serait fait sur le Fonds de Réserve se ferait parce qu’il est rentable en soi. Evidemment, sur des opérations économiquement rentables, mais c’est très rare en termes d’investissement public, mais s’il y avait un investissement rentable, ce serait différent. Mais le Fonds de Réserve n’est pas là pour cela, je ne peux pas lui dire mieux. Nous gérons actuellement des fins d’opérations sur le Fonds de Réserve, parce qu’elles ont été engagées ainsi et j’ai même indiqué tout à l’heure que, le moment venu, nous rachèterons au niveau du Budget de l’Etat, les logements. Mais cela a été décidé il y a quelques années et il n’y a pas eu, depuis que je suis ici, il y a exactement dix-huit mois, c’est mon deuxième Budget, on n’a engagé aucune nouvelle opération sur le Fonds de Réserve...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Et les Ambassades, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Les Ambassades, je l'ai dit et justifié ici, ça n'a jamais été fait en cachette. J'ai dit qu'acheter un immeuble à Washington ou à Londres était tout à fait un bon placement et si je pouvais le faire, je le ferai, mais je ne peux pas le faire, mais je suis content que la Principauté puisse le faire, c'est un excellent placement et je suis prêt à prendre les paris, Madame, que si vous achetiez à Paris, à Londres, à New York ou à Washington et qu'on se retrouve dans dix ans, vous verriez qu'on n'a fait que faire gagner de l'argent à la Principauté. Alors, ne mélangeons pas tout car c'est un investissement rentable. Vous avez parlé des loyers, mais vous savez que sur l'immobilier, c'est sur les plus-values que l'on gagne de l'argent et rarement sur le loyer, mais je veux bien qu'on inscrive et qu'on étudie – je vous l'ai déjà dit – un loyer pour que les choses soient totalement transparentes ; c'est un excellent actif et vous le savez très bien.

Excusez-moi de le dire – je reprochais tout à l'heure à M. PALMARO d'avoir fait des amalgames qui rendaient la confusion plus grande pour nos concitoyens sur les déficits – mais vous n'y allez pas de main morte non plus ! Vous parlez de 165 M€, je ne sais pas d'où vous sortez cette somme, mais c'est complètement faux, Madame. C'est tellement faux que, je suis désolé, pour ne prendre que les OPCVM qui sont des valeurs sur lesquelles on ne peut pas discuter puisqu'elles sont placées dans des banques, on peut compter euro par euro combien elles valent un jour donné, que le Fonds continue à s'enrichir, au-delà de l'inflation en prenant les seules OPCVM. Je ne sais pas d'où vous sortez cela. Ce n'est pas vrai. J'ai indiqué des chiffres tout à l'heure qui étaient clairs et je ne voudrais pas qu'on entraîne des confusions en disant – excusez-moi – n'importe quels chiffres à l'opinion publique. C'est déjà compliqué, vous le savez, mais si on dit n'importe quoi, ça va être pire.

Dernière chose : je ne peux pas vous laisser dire que le Gouvernement n'a pas une politique d'ensemble. Quand vous dites « gestion au coup par coup », je ne peux pas vous laisser dire cela. Quand vous dites qu'on ne s'occupe pas de la qualité de vie de nos concitoyens, je ne peux pas laisser dire cela. Je parle même pas de la politique du logement, je n'en tire aucun bénéfice, elle était engagée avant que je sois là. Mais pour les personnes âgées, qui a défini une politique globale ? Ça touche quand même à la qualité de vie, les personnes âgées. Pour la relance de l'hôpital : ça touche à la qualité de vie. Et le train – vous avez dit vous-même que c'était un bon investissement – et les autobus, etc... Alors, je veux bien qu'il n'y ait pas de politique, que ce soit du

coup par coup, mais alors c'est du coup par coup orchestré et qui fait qu'il y a de bons résultats pour la qualité de vie pour nos concitoyens. Je suis obligé de vous dire cela. Il ne faut pas trop simplifier les choses.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne vais pas répondre sur tout ce que vous avez dit, vous avez votre point de vue, j'ai le mien. Mais j'aimerais qu'on clarifie quand même la question des finances, parce que c'est important. Je ne peux pas vous laisser dire que je dis n'importe quoi. *Je suis désolée, mais est-ce que pour vous le fait de financer une Ambassade est une dépense publique ? Est-ce que pour vous le fait d'acheter des immeubles domaniaux est une dépense publique ? J'aimerais bien qu'on réponde à ces questions, parce que si c'est oui, ces dépenses doivent figurer dans le Budget conformément à l'article de la Constitution que j'ai cité et elles n'y figurent pas, c'est pour cela que je rajoute les 39 M€ que M. TONELLI a eu la gentillesse de me communiquer dans le cadre des débats. C'est tout. Donc, la différence de chiffres, je ne l'invente pas, ce sont des sommes qui émanent de votre Gouvernement mais qui ne figurent pas dans le Budget de l'Etat et qui concernent des dépenses publiques. C'est tout ce que j'ai à dire.*

M. le Ministre d'Etat.- Mais Madame, je suis désolé, on n'a jamais caché les chiffres du montant des Ambassades ; il y a la Commission de Placements des Fonds qui est consultée systématiquement et vous avez vu vous-même les comptes-rendus, vous savez exactement combien on a payé. C'est quand même extraordinaire : le Fonds structurel pourrait acheter des immeubles pour les louer, des immeubles de rentabilité et il ne pourrait pas acheter des immeubles pour des Ambassades. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il ne pourrait acheter que des opérations à intérêt privé ; si on allie une bonne opération financière à une opération d'intérêt général, vous êtes contre. Dès lors que c'est le Fonds, il faut qu'il n'y ait qu'un intérêt financier, mais pas un intérêt général, c'est cela ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Non, vous n'avez pas compris, Monsieur le Ministre, *ou vous faites semblant de ne pas comprendre plutôt*, parce que l'article 37 de la Constitution dit bien : « *Le Budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques* ». *Vous venez de reconnaître que ces dépenses étaient des dépenses publiques. Pourquoi ne figurent-elles pas au Budget de l'Etat, c'est tout, ma question est là. C'est tout !*

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Du fait de votre métier, chère Collègue, si vous pensez que ce n'est pas constitutionnel, vous n'avez qu'à faire les recours qu'il faut.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il n'y a aucun recours qui existe sur ce genre de problème. Il ne faut pas dire n'importe quoi non plus.

M. le Président.- S'il vous plaît, laissez parler l'orateur jusqu'au bout sans l'interrompre et ensuite, tous ceux qui le souhaitent s'exprimeront.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne sais pas, mais s'il y a quelque chose d'inconstitutionnel, il doit y avoir le moyen de le dénoncer, me semble-t-il.

Un autre point. Ce qui est encore plus fort, puisque vous faites le chantre de la vérité, c'est que je ne vois pas comment vous pouvez nous accuser, nous, d'une partie des déficits ou des sommes dépensées au titre du Fonds de Réserve sur des opérations qui ont été menées avant que nous arrivions. Par vous, pas par nous. Alors, excusez-moi, mais vous ne pouvez pas nous le reprocher.

Autre chose qui me fait réagir. Je n'ai pas bien compris ce que vous voulez dire en tant que politique d'attribution des logements domaniaux, vu que quand même, vous ne pouvez pas le nier, nous n'avons eu de cesse que de réclamer des critères d'attribution de plus en plus justes, précis et transparents.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Monsieur CUCCHI, ce n'est pas moi qui ai annoncé la rupture avec la précédente majorité du Conseil National, que je sache, *c'est bien vous, actuelle majorité, qui avez annoncé que vous allez tout changer et que dorénavant tout va devenir transparent et que ça va être merveilleux. Moi, je vous mets devant vos responsabilités. Vous êtes Rapporteur de la Commission des Finances et vous n'annoncez pas aux Monégasques une sommes de 39 M€ qui devrait venir s'ajouter au déficit. Dont acte.* Mais ce n'est pas moi qui ai annoncé la rupture avec la précédente majorité et maintenant, puisque vous avez l'air de dire que c'est elle qui a voté tous les investissements domaniaux, dont acte aussi !

M. le Président.- Je ne veux pas polémiquer avec vous Madame PASQUIER-CIULLA, je m'en tiendrai à des faits, simplement des faits, sans polémique : nous avons réagi après notre élection parce que nous avons découvert avec surprise que certaines opérations de logements domaniaux et d'équipements étaient financées sur le Fonds de Réserve avec l'accord de l'ancienne majorité dont vous faisiez partie. C'est la majorité élue en 2003 qui a dit que ce n'était pas normal. Nous avons demandé des règles. C'est bien la législature précédente, et c'est vous qui siégiez dans cette législature précédente qui avez voté – et je ne vous ai pas entendue à l'époque dénoncer ces points – et accepté que le Fonds de Réserve finance l'immeuble domaniaux des Agaves, nous, ça nous a étonnés. Vous avez accepté d'inscrire le financement des équipements publics de la ZAC Saint Antoine sur le Fonds de Réserve, nous, ça nous a étonnés. Et nous avons donc demandé et obtenu – le Ministre d'Etat vient de vous le redire publiquement – que, depuis 2005, désormais, les dépenses d'investissements d'intérêt général mais qui n'ont pas de retour sur investissement, par exemple un échangeur à la ZAC ou les immeubles domaniaux, qui n'ont pas vocation à être très rentables, c'est évident, puisqu'on fait du logement social pour les Monégasques, ne soient plus financées sur le Fonds de Réserve. C'est nous qui l'avons dénoncé, c'est nous qui avons obtenu cette règle ! Et le Ministre d'Etat l'a rappelé : les seules opérations d'équipement ou de logement domaniaux qui ont été financées par le Fonds de Réserve l'ont été sous la législature précédente, il n'y en n'a plus et il n'y en n'aura plus désormais. Donc, il vous faut être modeste et ne pas donner de leçon sur ce point alors que vous n'avez pas à en donner, manifestement, Madame PASQUIER-CIULLA.

Ensuite, le Ministre d'Etat – et nous en avons longuement débattu en séance privée, vous étiez là d'ailleurs, à cette Commission Plénière – nous a expliqué que pour des investissements rentables du Fonds de Réserve, il peut acheter – mais ce n'est pas une dépense publique – il peut acheter un immeuble soit pour le louer, soit pour placer son argent dans des capitaux où on sait très bien que la valeur de l'immobilier prend 10 ou 15 % par an. On peut en discuter, mais on peut admettre aussi que c'est un investissement patrimonial qui vise effectivement à placer l'argent du Fonds de Réserve, pas une dépense publique. Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je voudrais répondre, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je suis désolée de revenir toujours sur la même chose, j'ai peut-être, comme M. LICARI, du mal à m'exprimer, vous avez peut-être du mal à nous comprendre mais ce qui est sûr c'est que vous déformez complètement nos propos. *Moi, la question que je pose c'est : pourquoi votre majorité, qui a annoncé une rupture avec les traditions précédentes, qui annonce systématiquement qu'elle veut être transparente, qu'elle dit la vérité aux Monégasques, ne leur dit pas que chaque année, il y a 20, 30, 40 M€ dépensés sur le Fonds de Réserve Constitutionnel de dépenses publiques. C'est tout. Après, le fait que ces dépenses soient de bonnes dépenses ou pas, ce n'est pas mon propos. Moi, je cherche la vérité. Je ne fais de procès d'intention à personne. Je constate des choses, vous avez fait un certain nombre d'annonces, les uns et les autres. Aujourd'hui, je constate que dans le rapport de la Commission des Finances, ces chiffres ne figurent pas, je constate que si je n'en n'avais pas parlé ce soir, personne n'en n'aurait parlé et ce sont quand même 40 M€ sur le Budget.*

M. le Président.- Alors, je vous dis publiquement ce soir – que le Gouvernement me démente si ce n'est pas la vérité – qu'il n'y aura plus d'opération, comme il y en a eu de 1998 à 2003 où vous siégiez dans ce Conseil National, plus d'inscription de dépenses d'équipement et de logement social sur le Fonds de Réserve. C'est un engagement. Vous ne l'avez pas fait à l'époque, nous l'avons pris, nous le tenons, Madame PASQUIER-CIULLA.

Deuxièmement, nous pouvons comprendre nous qu'un investissement patrimonial du Fonds de Réserve, justifié, car prenant une forte plus-value chaque année, ne soit pas assimilé à une dépense publique du budget. En l'occurrence, nous avons posé les questions et les réponses nous ont semblé acceptables : acheter un immeuble dans un très beau quartier de Washington, ce n'est pas faire une mauvaise affaire pour l'investissement du Fond de Réserve, ce n'est pas une dépense publique...

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais ce n'est pas le sujet. Si vous répondez à Mme PASQUIER-CIULLA sur ce qu'elle n'a pas dit, ça peut durer longtemps. C'est comme M. CUCCHI avec moi, c'est pareil.

M. le Président.- Attendez, Monsieur LICARI, vous n'êtes pas d'accord avec moi, je vous donnerai donc la parole immédiatement après. Il n'y a aucun problème, une Assemblée démocratique est faite pour entendre des avis différents, mais ne m'interrompez pas.

M. Jean-Pierre LICARI.- On vous entend souvent.

M. le Président.- Vous prenez la parole aussi souvent que vous le voulez. Est-ce que vous avez vu une seule fois votre droit à la parole refusé, Monsieur ? Soyez objectif. Demandez-moi la parole, vous allez l'avoir tout de suite. Je termine en disant que, effectivement, ça nous a paru être non pas une dépense publique, mais un placement du Fonds de Réserve, dont je rappelle que tous les élus peuvent consulter en toute transparence le rapport au Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- 5 M€ pour l'Ambassade.

M. le Président.- Voilà.

Monsieur RAYMOND attend son tour de parole.

M. Daniel RAYMOND.- Je voulais simplement signaler à ma Collègue que, contrairement à ce qu'elle dit et à ce qu'elle pense, les opérations qui sont financées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel sont signalées dans un magnifique document en couleur qui est remis dans le cadre de la Commission des Grands Travaux sur lequel vous avez dissocié les opérations qui font partie du Budget et les autres opérations qui sont indiquées et qui sont payées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Sont-elles intégrées dans la loi budgétaire, Monsieur RAYMOND ? Est-ce qu'elles figurent dans le montant des dépenses que nous allons voter ce soir ?

M. Daniel RAYMOND.- Vous aviez l'air de ne pas connaître. L'Etat a reconnu ces opérations, nous a donné un document dans lequel il a fait le tri entre ce qui est budgété dans le cadre du Budget et ce qui est budgété par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Très bien, j'ai tout noté. *Je prends acte ce soir que personne ne s'engage à rendre ces dépenses publiques. Personnellement, je m'y engage.*

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions dans le cadre de cette discussion générale ?

Monsieur Jean-Luc NIGIONI, nous vous écoutons.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais encore un peu parler du déficit, pour rester dans le ton du débat, c'est le sujet du jour.

Pour moi, toutes ces discussions sur le déficit, c'est de la grande illusion. Je vous explique. Nous avons vu une diminution importante du déficit budgétaire qui peut donner l'apparence d'une rigueur budgétaire suite aux demandes du Conseil National de faire des choix dans les dépenses pour diminuer le déficit. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit bien que d'une apparence. En réalité, avec les modifications qui nous sont proposées, c'est en fait probablement une augmentation du déficit qui sera constatée à la clôture des comptes car toutes les sommes qui ont été déduites sont des sommes qui n'auraient pas, de toute façon, été consommées, alors que les sommes qui nous sont rajoutées, elles, le seront très probablement.

Pour conclure sur ce sujet, je voudrais dire que nous sommes d'accord, PFM, avec M. le Ministre d'Etat lorsqu'il dit que c'est un faux déficit, nous partageons son analyse sur ce point-là.

En ce qui concerne le volet social, certes, nous sentons quelques avancées, mais, Monsieur le Ministre, lorsque, à deux reprises, vous évoquez l'augmentation substantielle de l'allocation d'aide publique pour la privation d'emploi, il faut que les gens sachent qu'il n'y a eu aucune ligne qui a été ajoutée au Budget, même si vous augmentez cette indemnité et il s'agit de 130 € par mois d'augmentation. C'est important pour les gens qui vont les recevoir et je m'en félicite comme tout le monde ici, mais ce n'est pas non plus quelque chose de phénoménal, c'était le minimum que Monaco pouvait faire. Passant de 435 € par mois à 565 € par mois, c'est pour le moins une avancée possible à Monaco.

Sur le droit du travail, lorsque j'ai entendu ce que vous avez dit, j'ai eu le sentiment de me retrouver à l'époque où j'étais dans les gradins ; j'ai déjà entendu cela dans cette enceinte et ça remonte à tellement d'années que suite à ce genre de déclaration, on attend des faits. Alors, on espère toujours.

Un dernier point, c'est sur la Société des Bains de Mer. C'est extraordinaire. J'ai toujours demandé et je continue à demander qu'il n'y ait pas d'ingérence dans cette entreprise, mais alors ce que nous avons lu sur le document de la Commission des Finances, c'est-à-dire lorsque M. le Président disait tout à l'heure qu'il fallait entrer dans le détail, je ne partage pas du tout votre avis. Le Conseil National doit s'intéresser et s'inquiéter – ce qui est le cas – du devenir de cette société et doit tout faire pour que les dirigeants agissent et fassent en sorte que cette entreprise se développe et tout particulièrement – vous l'avez justement dit – les jeux de table qui aujourd'hui, sont en difficulté. Lorsqu'on entend dire qu'il faut augmenter les budgets de marketing, je voudrais vous donner juste un exemple,

pour ne pas être trop long : il y a deux ans, ont été augmentées les commissions données aux agents, deux ans plus tard, on s'aperçoit du peu d'efficacité de cette mesure. Alors moi, je ne suis pas du tout d'accord lorsqu'il est dit qu'une mesure qui va sauver la société est d'augmenter les budgets de marketing. Il ne faut pas forcément les augmenter, il faut en tout cas au moins les utiliser correctement et à bon escient, parce que je suis persuadé qu'il y a des dépenses dans ces budgets de marketing qui sont probablement inutiles. Alors, l'objectif n'est pas de dire : on a obtenu une augmentation de ces budgets, je ne partage pas du tout l'avis de l'Assemblée ; ce que je souhaite, c'est qu'on obtienne une augmentation de l'efficacité de ces budgets et leur bonne utilisation.

Un autre point sur lequel, aussi, je ne partage pas votre avis. C'est lorsque vous dites qu'il faut impérativement qu'une école des jeux soit instaurée au Sun Casino pour l'emploi des Monégasques. Je suis d'accord, il faut qu'une école des jeux s'instaure rapidement, mais pourquoi faut-il qu'elle soit impérativement ouverte au Sun Casino ? Pour que ce soit des Monégasques, peu importe, c'est la loi monégasque qui dit qu'en théorie, ce sont des Monégasques qui devront être pris, et deuxièmement, aujourd'hui – personne ne l'ignore – il y a des négociations entre la Société des Bains de Mer et les syndicats ; je ne sais pas à quoi elles vont aboutir, mais je ne me place pas dans la position qu'il faut imposer quoi que ce soit qui pourrait empêcher la conclusion d'accords qui, je souhaite, pourront aboutir avant l'école ou qui, peut-être, n'aboutiront pas ; personne ne le sait, mais aujourd'hui, je refuse de cautionner l'idée qu'on doit bloquer une école des jeux au Sun Casino, vous retenez dans les détails et cela ne concerne pas le débat de l'Assemblée. Alors, oui, il faut que la société évolue, oui, il faut que les partenaires sociaux se mettent autour d'une table, qu'ils fassent changer les choses pour que l'avenir soit plus serein et je continuerai à me battre dans ce sens-là, mais je refuse d'entrer dans le détail car cela ne risquerait que de poser des problèmes qui sont déjà assez nombreux dans la société. J'espère que le dialogue social continuera ; il semblerait qu'aujourd'hui les choses soient sur de bons rails et j'espère qu'il aboutira, pour l'intérêt de tous.

Je vous remercie.

M. le Président.- Le Président de la Commission des Finances demande la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme je suis visiblement mal compris, je vais parler de chiffres. Peut-être que là, on comprendra mieux. Le déficit prévu à la clôture par le Gouvernement, annoncé par lui-même, était de 108 M€. Le déficit prévu aujourd'hui est inférieur à 80 M€. Si avec cela il y a une augmentation du déficit, alors je suis content de ne pas comprendre.

Quant à la Société des Bains de Mer, vous avez dit ne pas vouloir entrer dans le détail, mais vous l'avez fait quand même. Je vais essayer d'en parler, sans avoir votre spécialisation. Lorsqu'on parle d'augmentation du budget du marketing, il ne me semble pas que le Président du Conseil d'Administration de cette société ait eu un sentiment contraire et il ne me semble pas qu'il ait dit qu'il fallait baisser les niveaux d'investissement actuels pour augmenter l'efficacité de ce service. Mais si vous avez la solution, Monsieur NIGIONI, pour que, en ne dépensant pas plus, on obtienne plus de résultats, je vous suis, très volontiers, il n'y a pas de problème ; je ne suis pas pour qu'on dépense pour rien.

Quant à l'école des jeux au Sun Casino, pourquoi défend-on le principe du Sun Casino ? Parce que jusqu'à preuve du contraire – si on nous démontre qu'il y a une autre solution, je ne suis pas dogmatique, je peux me ranger à un nouvel avis, sans aucun problème – jusqu'à présent, dans l'historique des choses, c'est en créant une école au Sun Casino qu'on fait entrer les nouveaux. Si maintenant vous dites qu'en la créant, par exemple aux Jeux européens, on fait entrer les nouveaux et que tout le monde est content et d'accord, moi, ça ne me pose pas de problème. L'important, c'est qu'on crée une école des jeux qui permette à nos jeunes compatriotes qui attendent depuis trois ans de pouvoir embrasser la profession de croupiers. Le reste, c'est du détail. On essaie de mettre un cadre dans l'idée, d'ailleurs, c'est précisé : « Dans le Sun Casino, seul à même de permettre et de garantir la rentrée... ». Si maintenant on nous démontre qu'il y a d'autres solutions, je ne suis pas contre. C'est le fond qui compte, pas la forme.

M. le Président.- Monsieur le Ministre demande à s'exprimer.

M. le Ministre d'Etat.- Un mot sur l'école des jeux. Il faut – et c'est l'actionnaire majoritaire qui l'a dit aux dirigeants – sortir des compartiments actuels. Il faut arriver un jour à ce qu'il y ait un statut unique aux jeux, il faut pouvoir former des jeunes qui soient capables aussi bien d'être au Sun Casino qu'aux Jeux européens ou aux Jeux américains ; il faut y arriver. Ce sera difficile. On ne va pas retourner en arrière pour ceux qui sont en place, mais pour un jeune qui rentre, je veux qu'il soit formé à tous les jeux et ce sera forcément des

Monégasques, le problème n'est pas là, puisque c'est la loi qui le dit. Je ne sais pas comment, je ne suis pas là à organiser la formation, ce n'est pas mon travail. Les jeunes qui rentrent doivent avoir le même statut et avoir tous la possibilité de faire une carrière dans tous les jeux. Il faut une formation polyvalente.

M. le Président.- Monsieur RIT souhaite s'exprimer.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Lors des interventions précédant le vote du Budget Rectificatif, j'avais suggéré au Gouvernement d'étudier la question de la suppression du Parlement. Manifestement, mon idée n'a pas été retenue, probablement parce que l'étude attentive de cette proposition de réforme constitutionnelle a démontré que cela ne changerait en fait pas grand-chose au fonctionnement de l'Etat. Alors, puisque l'on conserve le Parlement, que peut-on encore envisager pour faire mieux pour atteindre l'extase du consensus dépassé ou hyper-consensus ? Un bref retour en arrière nous montre tour à tour le mode Parlement prodigue, Gouvernement avare, version 2004-2005 : le consensus résiste. Le mode Parlement avare, Gouvernement prodigue, version 1, 2006. Cette fois, le consensus est en crise. A partir de là, soyez attentifs car les choses vont très vite. Le premier rapport de la Commission des Finances est dans les tubes, prêt à être envoyé. Il est doté de la fameuse tête thermonucléaire. Mais, preuve d'une extraordinaire maîtrise en la matière, un équarrissage atraumatique et rapide du Budget permet au Gouvernement de réduire de 46,5 M€ le montant des investissements et cela, sans renoncer à une seule opération, d'acheter des rames au passage et de conduire la galère budgétaire vers les eaux tranquilles d'un déficit prévisionnel consensuel de 126 M€. Compte à rebours stoppé, le premier rapport est hors des tubes, le deuxième est dans nos boîtes. Le fonctionnement, sur un mode multi-rapports est moderne, d'ailleurs, nous en avons compté jusqu'à trois dans l'affaire des comptes du Conseil National.

Vous avez eu vraiment peur ? Moi pas. Rassuré que j'étais sur le montant du déficit réel avancé qui, en version 1 ou en version 2, et de source gouvernementale comme présidentielle, était estimé à un niveau unique de 80 à 85 M€. Excusez-moi, mais c'est presque Eurodisney. Le résultat du vote budgétaire n'est plus prévisible au début de la dernière séance comme je l'avais fait remarquer au Rectificatif, mais fixé par écrit deux semaines à l'avance. Je trouve ainsi une réponse à mes interrogations initiales : l'hyper-consensus est possible, il est presque atteint, le débat budgétaire – on vient de le démontrer – est en grande partie virtuel. En pleine

simultanéité avec le Monaco Dance Forum qu'elle a tant critiqué, notre majorité s'intègre parfaitement par le pas de deux bien réglé que son leader vient, une fois de plus, d'effectuer aux côtés du Gouvernement.

Messieurs du Gouvernement, il serait sain de voir l'entité institutionnelle parlementaire dans sa globalité et d'oublier les arrangements de coulisses. En matière de Budget, il est certes important d'entamer une profonde refonte inspirée par la LOLF française, mais auparavant, il est incontournable de clarifier le rôle du Fonds de Réserve Constitutionnel et de l'intégrer à l'édifice budgétaire.

Sur le plan du vaste chantier de la nouvelle tarification hospitalière, mes fictions d'il y a trois ans sont devenues réalité : nous serons 100 % T2A avant la France ! Cela constitue un danger réel alors sur le deuxième point important, celui d'un maintien d'une souveraineté en la matière, de grâce, faites preuve d'initiative et de fermeté !

Dans le domaine de ses rapports avec l'église, j'attends du Gouvernement une position simple, claire et indépendante, respectant bien sûr le cadre de nos Institutions. Une affaire récente a montré la fragilité de ce domaine et l'inhibition frileuse de l'Etat. Il me reste à espérer que l'Europe est une jeune femme très tolérante et très myope. Mais nous reviendrons sur ce thème dans les prochains jours.

Enfin, contrastant avec le poids financier et économique énorme du projet, l'information que nous a fournie le Gouvernement sur les bases juridiques de l'urbanisation en mer est particulièrement succincte. J'évoquerai également ce sujet plus en détail lors des débats budgétaires.

Monsieur le Ministre d'Etat, si vous êtes en droit de percevoir comme rassurante la satisfaction, à mon sens imprudente, de la majorité parlementaire, sachez que certains parmi nous sont fortement préoccupés par le manque trop fréquent de transparence et de sincérité du Gouvernement à notre égard. Il s'agit là de vertus indissociables du principe de la concertation d'amont entre Gouvernement et Parlement, principe qui, pour nous Conseillers PFM, restera à jamais fragile tant qu'il ne sera, au sens plus large du terme, contractualisé.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Au-delà du plaisir d'écouter les interventions toujours amusantes de mon Collègue RIT, il y a quand même deux choses que je ne peux pas laisser dire. Vous dites que toutes les opérations ont été maintenues ; je donne deux exemples : l'Annonciade, Testimonio, il n'y a rien de maintenu. Déjà, c'est faux : vous dites que le déficit en clôture annoncé était de 80 M€ avant et après, c'est faux, il était de 108 M€ et de 80 M€ ; ce sont des chiffres écrits. Je suis désolé. Enfin, je voudrais savoir de quels arrangements en coulisses vous parlez quand vos collègues nous ont reproché d'avoir édicté clairement les règles du jeu et avoir dit clairement au Gouvernement que ce qui nous était proposé, nous ne le voterions pas. Donc, je ne vois pas où sont les coulisses.

M. le Président.- Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Tout d'abord, mon cher ami, je souhaiterais que vous évitiez de réduire mes interventions à des clowneries, pour commencer ; elles peuvent vous amuser, j'en suis tout à fait content, mais j'aimerais que vous perceviez dans mes interventions les choses au-delà de ce qui vous amuse.

La deuxième chose, c'est qu'en ce qui concerne Testimonio, on n'a pas du tout renoncé à l'intervention, il s'agit d'un report d'intervention, donc c'est bien ce que j'ai dit, l'intervention est maintenue et l'Annonciade aussi. Sur ce plan-là, je crois que je reste parfaitement cohérent dans mes termes.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Docteur, je pense que vous y reviendrez, vous l'avez dit, donc je vous répondrai sur l'allusion que vous avez faite sur l'hôpital un peu plus tard.

Je voudrais exprimer un regret, parce que vous avez dit à la fin – et vous vous adressiez au Gouvernement – qu'on regrette que le Gouvernement ne nous écoute pas plus, nous tous, tous les Conseillers Nationaux, quelle que soit leur appartenance ou pas à la majorité. Alors, je vous entends bien, mais je vous ferai quand même observer que j'ai assisté à toutes les Commissions Plénières avec tous les membres du Gouvernement, je m'en fais un devoir ; parce que là – vous dites que je ne prends pas en considération le Conseil National – là, ce n'est pas pour la galerie, il n'y a pas de public, c'est une discussion approfondie sur les sujets. Je m'excuse, mais j'aurais bien aimé entendre, aussi, vos représentations au cours de ces débats en Commissions privées, mais ils n'étaient pas là souvent, excusez-moi de le dire. Alors je

ne sais pas comment faire. Expliquez-moi comment est-ce que je peux dialoguer avec les absents ? Je n'y peux rien. Soyez là et on dialoguera.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Ministre, il est parfois difficile de conjuguer certaines professions et l'activité de parlementaire qui, comme vous le savez, à Monaco, n'est pas une profession. En dehors de ce détail, croyez-moi, chaque fois que j'ai l'occasion de pouvoir participer à ces intéressantes réunions, je m'en fais un devoir.

Par contre - je sais que je reviens sur une question qui n'a pas trouvé de réponse mais qui a été posée plusieurs fois ce soir par Mme PASQUIER-CIULLA par exemple ou par M. LICARI - j'attends du Gouvernement - que j'estime - que le Budget présenté ait été travaillé ; et il a dû être travaillé, ô combien travaillé ! Et ça reste pour moi quelque chose d'assez mystérieux que, quelque part, une deuxième approche, elle plus rapide - on a peut-être travaillé la nuit, elle s'est faite en une dizaine de jours - puisse aboutir à cet amaigrissement cohérent. Mais alors, à ce moment-là, je comprends mal comment la première version a pu être présentée. Ce ne sont pas quelques milliers d'euros, ce sont quand même des sommes relativement importantes ! Où était la nécessité, dans la première version présentée par le Gouvernement, de laisser persister ces sommes qui, en définitive, ont pu être réajustées à la baisse ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je souhaite vous répondre, sans la moindre passion, car ce sont des chiffres et des faits. Il n'y a pas de mystère. Le Gouvernement a dit - je l'ai dit tout à l'heure, j'ai répondu à M^e REY - qu'on fera la même chose, mais moins vite ; ou plus exactement, aux reproches qu'il me faisait de dépenser trop et trop vite, j'ai dit trop vite, je peux être d'accord, trop, je ne suis pas d'accord. Alors, je dis cela parce qu'entre la première version qui date de la fin septembre et la seconde, je vous assure qu'il y a eu un travail de fait, les Commissions Plénières ont duré quelques semaines et si on a rendu ce travail qu'un peu plus tard, c'est qu'il a fallu engranger toutes les observations, retravailler ; et comme je l'ai dit tout à l'heure, M. CALCAGNO a regardé chaque opération et il y a des opérations que nous avons différées, on ne les a pas abandonnées. Je prends le cas type de la station d'épuration : 20 M€, c'est un bon exemple. Il n'y a plus qu'1 M€ d'étude. Parce qu'on ne la fera qu'en 2008. Nous avons estimé nous-mêmes que ça devenait trop cher, que les projets tels que nous les présentaient les entreprises méritaient que nous allions un peu plus à fond parce

qu'on trouvait que le prix grossissait beaucoup, il avait doublé depuis le départ. Cela méritait qu'on regarde un peu, qu'on dise stop et qu'on diffère cette opération. Voilà un premier exemple.

Je pourrais en prendre un autre : Testimonio. Le Conseil National nous l'a demandé - c'est légitime - parce que sinon vous votiez les crédits avant même qu'on ait discuté du contenu de l'opération. Ce que je dis, c'est vrai également pour l'Annonciade. Pour cette dernière, nous avons laissé un peu de crédit pour l'acquisition foncière, ça peut être utile, mais en travaux, on a tout retiré et pour Testimonio, nous avons différé. Je continue à présenter au Conseil National d'ailleurs, le projet Testimonio pour faire des bureaux - ce qui semble correspondre à une volonté exprimée - et je présente au Conseil National, dans le cadre d'une réflexion qui n'est pas encore achevée - d'ailleurs, c'est pour cela que je suis content de différer les choses - le projet de l'Annonciade parce qu'il mérite d'être un peu plus travaillé, notamment en raison de la proximité du Collège. C'est un sujet important. Si vous additionnez tout cela, vous les trouverez les 45 M€ et on trouve alors le moyen de financer quelque chose qui va donner un impact immédiat qui sont les contrats SNCF, parce que c'est un programme qui va commencer tout de suite, qui va être terminé en 2009 et qui va apporter une amélioration quotidienne à des milliers de gens. Je ne vois pas quel est l'exercice que vous nous reprochez dans cette affaire. Ce n'est pas parce qu'on ne présente pas la même chose, parce qu'on écoute, parce qu'on modifie, parce qu'on retarde certaines choses. Moi, je n'ai renoncé à aucune des quatre priorités du Prince. Si vous avez écouté mon discours de tout à l'heure, j'ai dit que le Gouvernement Princier a quatre priorités et je ne renonce à aucune. C'est vrai. Il faut une politique équilibrée et je comprends qu'il faut gérer dans le temps pour l'équilibre des finances publiques et c'est pour cela que j'ai dit tout à l'heure à M^e REY trop, non, trop vite, peut-être.

M. Jacques RIT.- Si vous me permettez, pour conclure, Monsieur le Président, j'avance dans la connaissance, il s'agit donc d'un effet de la précipitation, somme toute, c'est un peu ce qui s'est passé, d'une certaine manière. Si, vous dites que vous êtes peut-être allé trop vite...

M. le Ministre d'Etat.- Non, trop vite dans les opérations.

M. Jacques RIT.- Bon, dans les opérations. On a révisé la position...

Je poserai alors simplement pour conclure la question du Huron : en supposant qu'on examine une troisième fois, est-ce qu'on trouverait encore des économies ?

M. le Ministre d'Etat.- J'ai dit que nous avons une politique ambitieuse, que nous voulons, dans les quatre domaines indiqués tout à l'heure, avancer et avancer de manière volontariste et c'est pour cela que ce Budget, c'est vrai, prévoit des dépenses importantes. J'estime que la Principauté, sans s'appauvrir, peut les conduire et c'est ainsi qu'on prépare son avenir et son rayonnement. Je ne crois pas que ce soit en dormant sur un tas d'or qu'on prépare l'avenir, pour nos enfants et nos petits-enfants, et je sais que vous êtes d'accord avec moi là-dessus, Docteur, vous l'avez dit tout à l'heure, ou du moins M. NIGIONI, que sur la notion de déficit, vous n'étiez pas loin de partager mon point de vue. Ce n'est pas polémique ce que je vous dis. Dépenser à bon escient pour préparer l'avenir, dans tous les domaines, concernant aussi bien la qualité de vie des Monégasques, que dans le domaine économique, que dans le domaine du rayonnement, que dans le domaine de l'environnement, etc... ça me paraît essentiel.

M. le Président.- Vous êtes trois à attendre la parole, mais je vous demande, chers Collègues, d'être très concis à cette heure-ci.

Monsieur RAYMOND, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- Je fais très volontiers écho à mon Collègue RIT qui demande un troisième round du Budget. Je le rassure, il va arriver et j'espère bien que les quelques soirées qui nous attendent ne nous attendent pas pour rien et qu'on pourra encore trouver quelques économies substantielles. Moi, je ne suis là que pour cela ! On est bien d'accord, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit M. RIT, qui est important : nous ne sommes pas des professionnels, nous avons tous une profession en dehors. Certains d'entre nous peuvent s'investir plus que d'autres, selon les métiers et, figurera dans mes regrets de cette année, le fait que la loi concernant l'organisation du Conseil National, le Règlement intérieur, la possibilité d'envisager des attachés parlementaires, soit des points qui n'avancent pas. Car il est vrai que depuis notre élection, la quantité de travail a augmenté considérablement et que les moyens mis à disposition de ces hommes et ces femmes qui s'engagent pour la population n'ont pas évolué et je le regrette.

M. le Président.- *A priori*, pour la dernière intervention dans cette discussion générale, Monsieur PALMARO, nous vous écoutons.

M. Vincent PALMARO.- Plusieurs approches ont été données, mais on en sort chacun avec des idées très différentes. Je vais essayer d'être simple, si c'est possible. Il y a une loi sur le Fonds de Réserve, cette loi dit que le Fonds de Réserve est alimenté par les excédents du Budget et que par ailleurs, il finance les insuffisances du Budget. Voilà la loi. Il y a une Constitution qui dit : « toutes les dépenses publiques sont inscrites au Budget ». Cela veut dire que toutes les dépenses publiques sont votées par l'Assemblée et à partir de là, ce que nous faisons est très éloigné de cela, et c'est d'ailleurs pour cela qu'il faut mettre en place un travail important sur la modernisation des finances publiques. Ce que je viens de dire n'est pas du tout appliqué. En fonction d'un raisonnement, peut-être illogique, Monsieur le Ministre, en fonction de raisonnements divers, on inscrit des dépenses dans le Fonds de Réserve qui ne sont pas votées, de ce fait, par l'Assemblée. Cela, c'est déjà une difficulté. Par ailleurs, on va constater que les dépenses qui sont faites par le Fonds de Réserve étant productives, – vous dites – devraient aller sur le Fonds de Réserve. Ce n'est pas la loi, ce n'est pas la Constitution. Peut-être avez-vous raison, mais alors il faut l'écrire, parce qu'autrement, nous sommes dans la situation suivante : il y a une loi qui dit précisément ce qu'il faut faire, ce qu'elle permet de faire et la Constitution aussi. A partir de là, on peut toujours, entre nous, adopter pour un mois ou pour trois ou quatre ans des règles : par exemple, les revenus du Fonds de Réserve peuvent financer le déficit, mais ce n'est pas la loi. On sort du cadre légal complètement. Encore faut-il savoir si ces règles que nous avons adoptées de façon opportune, peut-être doivent être inscrites définitivement dans la loi ou dans la Constitution. Si nous ne faisons pas cela, nous prenons l'habitude, les uns et les autres, par opportunité, de créer des règles non écrites qui sortent de la loi et de la Constitution et toutes ces règles non écrites vont avoir, un jour, peut-être, des conséquences extrêmement négatives qu'on ne prévoit pas au départ. D'où la modernisation des finances publiques qui évite tout cela, qui remet à plat tout cela, qui dit : « Le Fonds de Réserve, quel est son objet ? Il ne finance pas uniquement les pertes du Budget, aujourd'hui, il paie les Ambassades par exemple, etc... ». Mais ce n'est pas écrit. A partir du moment où on travaille avec des règles non-écrites, tout est possible et c'est cela qui est dangereux.

M. le Président.- Avant d'écouter le Ministre d'Etat, Monsieur Claude BOISSON a la parole.

M. Claude Boisson.- Monsieur le Ministre, nous avons bien compris vos explications et j'y souscris totalement, mais là n'est pas le sujet. Les élus se font aussi l'écho des gens de la rue et aujourd'hui, il y a un certain nombre de personnes qui se demandent pourquoi, en douze ou quinze jours, des opérations qui devaient être votées ne sont plus votées. On nous a donné un certain nombre de raisons. La question est : pourquoi ces raisons, dont vous prenez conscience aujourd'hui, n'en n'avez-vous pas pris conscience avant ? Ce n'est pas grave, c'est fait, c'est ainsi. Mais cela veut dire que dans l'avenir, on en tire la leçon. Avant de budgéter une opération, il faut s'assurer qu'elle puisse être réalisée et le Président nous a expliqué qu'un certain nombre d'opérations ne pouvaient pas être réalisées. Eh bien oui, vous avez raison, nous sommes d'accord avec vous, c'est pour cela qu'il ne fallait pas les mettre au départ.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis désolé, permettez, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- On ne peut pas vouloir quelque chose et son contraire. On présente un projet de Budget, je le modifie après avoir entendu le Conseil National. Si je ne le modifiais pas, vous seriez tous en train de hurler, de dire : « Vous ne tenez pas compte de la représentation nationale, vous ne tenez pas compte de ce que dit le Conseil National ». Si je vous présente un Budget le 1^{er} octobre et que vous le voyez la veille de Noël sans que j'aie bougé une virgule, vous m'en feriez légitimement un grand reproche. Et à l'inverse, si je bouge, vous me dites : « Pourquoi avez-vous bougé ? C'est que vous avez mal travaillé ». Je ne sais pas !

Monsieur PALMARO, sur votre intervention, je n'étais pas d'accord, tout à l'heure, avec vous, mais maintenant, je suis d'accord avec vous.

(Rires).

Je suis d'accord avec vous sur la modernisation. J'ai la conviction – et j'ai même quelques idées sur la question, je les ai déjà exprimées – qu'on a besoin d'une modernisation dont un des volets est la modernisation en profondeur de nos finances publiques, j'en suis convaincu. A propos de ces débats sur le Fonds de Réserve, allons regarder un peu ce qu'il se passe dans les autres pays. Il n'y en a pas beaucoup parce que la quasi-totalité des pays a des dettes et non pas des Fonds de Réserve, c'est-à-dire qu'ils ont le contraire. Que ce soit la France, l'Italie, l'Angleterre, les Etats-Unis qui ont la

pire des dettes, tout le monde est en déficit. Il n'y a pas beaucoup de pays dans le monde qui ont la chance, comme la Principauté de Monaco, d'avoir un Fonds de Réserve. Tous les pays européens ne parlent que de la dette publique ; il n'y en a qu'un que je connaisse, c'est la Norvège, grâce au pétrole. Ils font comme nous : ils placent ce Fonds de Réserve et il est alimenté. Mais eux, ils ont pris un autre système. Ils ont dit : « *Grosso modo*, le Fonds de Réserve rapporte 5 % par an, l'inflation est de 2 %, donc on va mettre 3 % comme produits financiers qu'on va reverser dans le Budget ; par contre, on va voter le Budget en équilibre et s'il reste de l'argent à la fin de l'année, on le reversera au Fonds de Réserve s'il n'est pas dépensé ». Ce qui veut dire que dans la réalité, vous aurez environ 2 % et je vous garantirai que votre Fonds de Réserve est pérennisé, mais cela suppose une modification profonde de la loi. Donc, il faut l'étudier, tranquillement, sereinement, mais un jour, il faudra bien arriver à un système clair. A ce moment-là, vous votez obligatoirement un budget en équilibre, vous n'avez pas le choix, vous êtes obligés de trouver un équilibre, donc c'en est fini nos discussions sur le déficit, vous êtes obligés de voter l'équilibre, c'est la loi. D'ailleurs, je ne vois nulle part écrit qu'on puisse voter un budget qui ne soit pas en équilibre. Par définition, un budget, il est en équilibre. Sur le fond, on est d'accord.

M. Vincent PALMARO.- Monsieur le Président, je vais être très bref.

Monsieur le Ministre, bien sûr, je suis d'accord avec vous dans ce domaine-là. Mais tout de même, il y a une question qui a été posée et vous y avez répondu d'une certaine façon : vous présentez un premier Budget à 155 M€, le Président de la Commission des Finances a dit que ces 155 M€ donnaient en réel 108 M€, donc supérieurs à ce que nous acceptons de financer par le Fonds de Réserve. Comment se fait-il que le Gouvernement a changé la règle lorsqu'il a proposé 155 M€ puisque tout d'un coup, en le proposant, il a présenté un Budget qui dépasserait ce que le Fonds de Réserve peut financer. A partir de là, on peut penser qu'il y a, effectivement, ce qu'on peut appeler connivence. Je propose un Budget, moi Gouvernement, dont je sais qu'il présente un résultat réel supérieur, c'est-à-dire le total de ce que le Fonds de Réserve peut payer. Comment se fait-il que le Gouvernement, dans ce cas-là, propose, dans sa première version, un résultat supérieur à ce que le Fonds de Réserve peut financer ? Sinon qu'il s'attend, ou qu'il est prévenu, que le Conseil National va demander une réduction. Alors, tout le monde est content et comme par hasard, c'est justement ce que le Fonds de Réserve peut payer. Il y a quelque chose qui nous échappe. Ce n'est pas démontrable autrement. Je

ne vous demande même pas quoi, mais s'il vous plaît, il ne faut pas pérenniser une telle procédure. Je terminerai en disant : la définition du montant total que peut payer le Fonds de Réserve chaque année, avant que le Budget sorte définitivement, c'est intéressant, parce que là, on est au moins cohérent. Si c'est 80 M€, débrouillons-nous à avoir une présentation du Budget à 80 M€ + x, mais pas 155 M€, parce qu'autrement, nous n'allons pas retrouver les 80 M€. Il y a là quelque chose de très gênant.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Et je complète : pourquoi avez-vous inscrit des opérations pour lesquelles tout le monde s'accorde qu'elles ne pouvaient pas être réalisées ?

M. le Président.- Je pense que nous avons épuisé le tour de parole.

Regardez comme tout est relatif. Je voudrais juste vous faire remarquer qu'avec le système de la Norvège dont nous avons longuement parlé dans les discussions budgétaires en séances privées, avec les mêmes recettes, avec les mêmes dépenses de la Principauté depuis 2003, nous aurions fait la même chose, on n'aurait pas eu plus ou moins de recettes, on n'aurait pas dépensé moins, on aurait fait la même chose : eh bien on aurait pourtant voté chaque année des budgets en excédent puisqu'on a

accumulé 200 M€ de plus avec les intérêts des OPCVM du Fonds de Réserve que ce qu'on a utilisé du Fonds pour payer les déficits. Tout cela pour vous dire que c'est très relatif quand on parle de déficit budgétaire – on vient de voir qu'avec cette règle de la Norvège, c'est-à-dire qu'elle maintient son Fonds de Réserve en euros constants, mais qu'elle utilise les excédents pour financer ses budgets – nous aurions alors voté quatre budgets excédentaires et nous aurions, néanmoins, comme aujourd'hui, 200 M€ de plus sur les intérêts du Fonds de Réserve inscrits au Fonds de Réserve. Donc, pour vous dire que nos discussions sur les déficits sont à relativiser.

Si vous voulez bien, nous allons suspendre la séance pour trois quarts d'heure afin de nous restaurer. Nous reprendrons au chapitre premier des Recettes.

La séance est suspendue.

—
**(La séance est suspendue à 20 heures 45
pour 45 minutes).**
—

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous étions arrivés à la fin de la discussion générale. Nous enchaînons par le premier chapitre des Recettes.

Je donne la parole à Mme la Chargée de Mission pour la lecture des chapitres que nous devons voter.

Mme la Chargée de Mission.-

RECETTES

CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A. DOMAINE IMMOBILIER

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER	44.559.000
011.200 – PARKINGS PUBLICS	21.879.600
011.400 – PRODUITS DE CESSIONS	52.000
011.800 – F.R.C. V.F.A. LES AGAVES.....	<u>100.000</u>
	66.590.600

B. MONOPOLES

1) MONOPOLES EXPLOITÉS P/ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS.....	13.022.000
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES	11.825.300
021.400 – O.E.T.P.....	4.579.000
021.500 – PUBLIC. OFFICIELLES.....	995.100
021.700 – CENTRALE CHAUFFE - DROITS RACCOR	100
021.900 – EAUX - EXTENSION DU RESEAU	<u>4.000.000</u>
	34.421.500

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M.	30.290.000
031.102 – PRETS SUR GAGE.....	140.000

031.103 – RADIO MONTE-CARLO.....	505.000
031.104 – MC RADIO	41.600
031.105 – TELE MONTE-CARLO	30.000
031.106 – MONACO TELECOM	9.000.000
031.108 – SMEG.....	1.200.000
031.110 – PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1.870.000
031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	160.000
031.112 – SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR	500.000
031.113 – TELEDISTRIBUTION	320.000
031.115 – SAM DES PORTS.....	<u>3.400.000</u>
	47.456.600
	<u>81.878.100</u>
<i>C. DOMAINE FINANCIER</i>	
041.100 – DOMAINE FINANCIER	10.199.100
	<u>158.667.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir sur cet important chapitre des Recettes ?

S'il n'y en n'a pas, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CHAP. 2 – PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 – FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS	400
012.102 – SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS.....	523.800
012.103 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST.....	40.000
012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS.....	1.900.000
012.105 – DOMAINES : PRODUITS DIVERS	152.400
012.106 – D.E.E.U. - REDEVANCES.....	65.500
012.108 – SERV. JUDICIAIR. – DROITS CHANCEL.....	47.900
012.109 – TRV. PUBL. – SMEG FR. CONTROLE	1.300
012.110 – AUTRES RECETTES.....	500.000
012.111 – ACTION SANIT. & SOCIALE PREST	100
012.112 – EDUCATION NATIONALE – PROD. DIV.	320.400
012.113 – SERVICE DE LA CIRCULATION	2.450.000
012.115 – DROITS DE GREFFE.....	150.000
012.116 – AVIATION CIVILE – HELIPORT MONACO	196.000
012.118 – INTERV. PUB. TROP PERÇU SUR SUBV.....	500.000
012.119 – SURETE PUBLIQUE – P.V. / ALARMES	1.105.000
012.120 – ACTIVITES DES DETENUS	3.000
012.123 – REMB. PAR ETS PRIVES ET DIVERS.....	2.297.900
012.124 – EXPOSITIONS & FOIRES	100.000
012.126 – THEATRE DES VARIETES.....	13.000
012.128 – LICENCES EXPL. STAT. RADIO-ELECT	140.000

012.129 – CHAPELLE VISITATION	7.000
012.130 – MONTE-CARLO FESTIVAL	71.500
012.131 – SALLE DU QUAI ANTOINE 1 ^{ER}	10.300
012.132 – ASSURANCES FOIRES PROSPECTION	13.800
012.133 – TOURISME – RECETTES DIVERSES.....	80.000
012.135 – AUDITORIUM RAINIER III.....	127.000
012.136 – COLONIES – PARTICIPATION PARENTS.....	51.000
012.137 – INTERNAT FOYER SAINTE DEVOTE	103.000
012.138 – HELIPORT – CARBURANT.....	1.175.000
012.300 – SERVICE INFORMATIQUE	155.000
012.450 – MUSEE TIMBRE-MONNAIES.....	45.000
012.500 – STADE LOUIS II	4.026.100
012.602 – DROITS DIVERS	203.000
012.606 – GARAGES A BATEAUX.....	77.000
	<u>16.651.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur BOISSON, nous vous écoutons.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur la ligne 012.104 « Commerce et Industrie – Brevets ». Tous les moyens opportuns devraient être mis en œuvre pour générer des recettes, notamment dans le commerce et l'industrie. Cette politique volontariste ne doit pas seulement s'exprimer dans des rapports et des déclarations, mais dans des actes concrets et quotidiens, car il faut être conscient que les perspectives financières pour 2007 ne seront pas aussi souriantes que celles de 2006. En effet, nous supposons une inflation en Europe d'environ 1,6 % et une croissance d'environ seulement 2 %. On peut craindre, en 2007, la poursuite du ralentissement de la croissance économique en Europe, mais également aux Etats-Unis, avec une estimation en 2007 de 2,5 %, 2 % au Japon et même en Chine avec une baisse de 8 à 10 % environ. Ces réalités peuvent avoir un impact sur les recettes telles que prévues dans le Budget 2007. Aussi, je vous invite à être davantage les facilitateurs pour l'installation et le développement d'entreprises saines et de profiter de la vague pour dynamiser bien plus davantage que vous l'avez fait jusqu'à présent le secteur des nouvelles technologies.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je donne à présent la parole à Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Ça n'est pas vraiment sur ce chapitre, mais malgré l'heure tardive, est-ce que vous me permettez de revenir un bref moment sur la Société des Bains de Mer.

M. le Président.- Je vous donne votre joker ; c'était effectivement le chapitre précédent, mais je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

La réfection de la Salle Garnier, joyau de l'architecture Belle Epoque de notre Principauté, a coûté, me semble-t-il, 26 M€. L'Etat en a payé les deux tiers, soit environ 18 M€. C'est un beau geste fait envers la Société des Bains de Mer. Alors, pourquoi cette société, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, réclame-t-elle un loyer exorbitant à la Direction de l'Opéra (institution culturelle gouvernementale) qui n'a d'autre solution que de demander une somme supplémentaire au Gouvernement au risque de voir sa subvention entamée d'autant ? Par ailleurs, ce joyau qui brille de tous ses feux doit être entretenu en permanence au risque sinon de se dégrader rapidement. Puisque ce soir je me suis attirée injustement, me semble-t-il, les foudres de M. le Ministre d'Etat, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur qui êtes en charge de la culture, c'est à vous que je demande de bien vouloir vous pencher sur ce problème avec la célérité et l'efficacité que l'on vous reconnaît déjà.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- La question que pose Mme DITTLLOT est effectivement une vraie question. Cela dit, l'ensemble

des organismes qui accueillent des manifestations et qui accueillent notamment les entités culturelles, qu'il s'agisse de l'Opéra, des Ballets ou de l'Orchestre ont aujourd'hui pris la décision de facturer les locations de salles à leur coût réel dans un souci de transparence. Alors c'est vrai, pour la SBM, en ce qui concerne la Salle Garnier ; je crois, là aussi, Madame le Conseiller National, qu'on ne peut pas vouloir deux choses différentes, c'est-à-dire qu'à partir de l'instant où l'on souhaite de la transparence, cela aboutit forcément, effectivement, à une facturation soit par la Société des Bains de Mer, en l'occurrence ici, soit par le Grimaldi Forum, pour ce qui le concerne, du coût réel de location des différentes salles à l'entité, qu'elle soit une entité subventionnée par le Gouvernement ou pas. Donc, j'ai eu un certain nombre d'entretiens, y compris avec le Directeur Général de la SBM, sur ce sujet, et nous avons essayé de négocier des tarifs en ce qui concerne le coût pour une journée de représentation, comme pour une journée de répétition ; c'est vrai que cela générera un coût supplémentaire aux Ballets, à l'Opéra, à l'Orchestre Philharmonique, et donc quelque part, comme il s'agit d'entités subventionnées par le Gouvernement, je crois que cela engendrera un coût budgétaire. D'un autre côté, je ne vois pas bien comment reprocher à la Société des

Bains de Mer ou au Grimaldi Forum d'adopter la transparence et donc la vérité des coûts.

Mme Michèle DITLOT.- Et être un peu plus généreux ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Être un peu plus généreux, oui, c'est ce qu'on a essayé d'obtenir – vous le savez probablement, puisque je vois que vous êtes au courant de beaucoup d'éléments du dossier – que les tarifs soient inférieurs à ceux demandés il y a quelques mois ; mais ces tarifs sont bien évidemment supérieurs à ceux qui étaient demandés l'an dernier.

M. le Président.- Sur ce chapitre 2, avant que je le mette aux voix, y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a plus, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CHAP. 3 – CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE..... 27.000.000

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATIONS 46.000.000

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM..... 15.000.000

023.103 – DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC 50.000

023.104 – DROITS D'HYPOTHEQUES..... 700.000

023.105 – DROITS DE TIMBRES..... 500.000

023.106 – TAXES SUR LES ASSURANCES..... 8.500.000

023.107 – PENALITES..... 200.000

023.108 – AMENDES DE CONDAMNATIONS..... 300.000

023.109 – FRAIS DE POURSUITES-RECOUVR. 500

023.110 – FISCALITE DE L'EPARGNE 1.300.000

72.550.500

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE 392.000.000

033.106 – PENALITES..... 250.000

392.250.000

4) BENEFICES COMMERCIAUX

043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES 58.000.000

043.102 – PENALITES..... 50.000

58.050.000

5) DROITS DE CONSOMMATION	
053.101 – DROITS S/VINS, CIDRES & POIRES.....	10.000
053.102 – DROITS SUR LES ALCOOLS.....	400.000
053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX.....	150.000
053.104 – PENALITES.....	5.000
053.106 – TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES.....	130.000
053.107 – DROITS SPECIFIQUES SUR BIERES.....	<u>50.000</u>
	745.000
	<u>550.595,500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

DEPENSES

SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 – SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 – ET FAMILLE PRINCIERE 12.180.000

M. le Président.- Monsieur BOISSON souhaite intervenir ?

M. Claude BOISSON.- Oui, je souhaite faire une intervention générale sur la Section 1 – Dépenses de Souveraineté.

Je tiens à marquer mon étonnement qu'à l'occasion des séances privées, le Conseil National ait demandé des explications au Gouvernement sur des dépenses de Souveraineté ; je trouve cela fort déplacé et en tout cas, cela ne correspond pas à mon approche de l'étude du Budget, quels que soient les arguments de curiosité ou de transparence ou autres, que l'on pourrait me servir...

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vois pas quel mal il y a à poser des questions et à s'informer, en séance privée.

M. le Président.- Monsieur le Doyen, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Je voudrais simplement signaler à mon ami Claude BOISSON que j'ai exactement eu la même attitude en séance privée.

Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – MAISON DE SAS LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 1.159.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – CABINET DE SAS LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.715.000
103.020 – FRAIS ETUDES ET FORMATION.....	1.266.000
103.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	1.312.000
	<u>4.293.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	322.100
104.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	81.800
	<u>403.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – CHANCEL. ORDRES PRINCIER

106.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>115.000</u>
--	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 7 – PALAIS DE SAS LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	4.070.000
107.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	15.670.000
	<u>19.740.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.220.000
201.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	1.719.000
	<u>2.939.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Une première intervention concernant les indemnités diverses.

Nous avons tous convenu, à l'occasion du rapport SERIEYX, de constater qu'il n'était pas très normal que les indemnités parlementaires soient attribuées en espèces. Il faut rappeler que cela pouvait faire partie, dans ce rapport, des éléments qui méritaient d'être pris en compte pour l'avenir ; ce n'est pas en soi un dysfonctionnement grave puisqu'il faut se référer à la réalité, ça a toujours été ainsi. Donc, je dois le dire, ce n'est absolument pas de la responsabilité du Président du Conseil National que des indemnités parlementaires soient versées en espèces, au Conseil National. Que ce soit clair. Par contre, ça a été soulevé – j'ai vu que la presse a récupéré cela comme si c'était l'essentiel du problème – je profite de ce soir pour soulever le sujet et demande au Gouvernement de faire une étude sur ce sujet et d'apporter une solution qui soit beaucoup plus convenable et beaucoup plus lisible à l'égard de l'opinion publique. Je pense qu'on doit trouver une solution pour recevoir chacun nos indemnités de manière officielle, et non pas sous la forme d'une enveloppe qui est attribuée au Conseil National, en plus avec tous les risques, toutes les difficultés que cela représente pour la gestion au sein du Conseil National. Serait ainsi évitée la « cuisine interne » pour la répartition. Ce serait clair, net et précis, pour tout le monde.

M. le Président.- J'ai demandé aux Services du Conseil National de travailler sur un certain nombre d'améliorations à apporter au fonctionnement de notre Assemblée suite au rapport de nos deux Rapporteurs sur les comptes 2004 et je vais vous proposer – il est vrai que la réflexion n'est pas terminée car la période, ces dernières semaines, ne se prêtait pas tellement à ceci et à ajouter encore des réunions aux multiples réunions qu'on

a pu avoir en Commission des Finances, en Commission Plénière et dans toutes les Commissions spécialisées pour les préparations budgétaires et législatives – que l'on fasse une Commission Plénière d'Etude (CPE) le 15 janvier, ce qui laissera le temps aux Services du Conseil National de poursuivre leurs propositions et leurs réflexions pour qu'on puisse écouter les suggestions d'amélioration du fonctionnement, en débattre largement dans la concertation et décider ensemble. C'est une des propositions que l'on étudiera, effectivement. Je souhaiterais qu'à partir de la fin du premier trimestre 2007, si la majorité des élus en a débattu et le décide, nos indemnités soient effectivement payées par virement bancaire et non plus, comme cela se fait depuis des décennies, par des enveloppes en liquide. Il y a un certain nombre de procédures qui peuvent être améliorées par le Conseil National tout en sachant – on aura l'occasion d'en reparler longuement dans cette CPE – que certains points ne pourront pas être révisés tant qu'il n'y aura pas une nouvelle loi. Je vous rappelle que nos limites de modernisation se situeront dans celles que fixe la loi actuelle, puisque nous avons voté une proposition de loi qui a été stoppée par le Gouvernement dans le cadre de son droit institutionnel, il y a déjà un certain temps et qu'un groupe de travail mixte, avec des membres de l'opposition, de la majorité et du Gouvernement, travaille pour ramener vers nous un projet de loi, mais pour l'instant, nous n'en sommes pas saisis. Donc, on pourra améliorer un certain nombre de procédures, dans la limite des possibilités que la loi, qui date des années 60, nous laisse, sachant que notre objectif – on a d'ailleurs voté la proposition de loi de la majorité, donc il n'y a pas de secret – c'est effectivement de moderniser le fonctionnement en changeant et modernisant la loi, puis le Règlement intérieur lorsqu'on aura la loi nouvelle. On pourra faire un point, le 15 janvier, c'est une date qui semble libre dans le calendrier, j'avais vu cela avec Mme la Secrétaire Générale.

Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Le souci exprimé par M. BOISSON, je vous l'ai exprimé, Monsieur le Président, lorsque nous sommes réunis dans le bureau, comme le prévoient le Règlement intérieur et la loi actuelle ; c'est vrai que nous avons essayé de réfléchir et les Services du Conseil National travaillent à trouver une solution juridique. Tant que le problème de la loi et le problème du Règlement intérieur ne sont pas réglés, nous sommes traités comme tous les Services administratifs de l'Etat que nous sommes, c'est-à-dire que les caisses existent dans tous les services. On peut le regretter. J'ai moi-même été étonné lorsque j'ai touché mes premières indemnités, mais je pense que le travail aurait dû être fait lors du changement de la Constitution en 2002 et on ne peut que regretter qu'il n'ait pas été fait. Nous avons une réunion courant janvier pour le groupe de travail sur la loi du Conseil National et on pourra ainsi un peu avancer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

S'il y a une réunion le 15 janvier, ce serait bien d'avoir les propositions huit jours avant.

Un deuxième point : je voudrais rappeler que j'ai demandé et rappelé au Président de la Commission des Finances qu'il était nécessaire, me semble-t-il, de lancer le contrôle du fonctionnement du Conseil National pour 2005, parce que 2006 va se terminer et il serait bien, peut-être, que la décision soit prise cette année.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Quand procéderons-nous, Monsieur le Président, à l'apurement des comptes du Conseil National de 2005 ?

Je rappelle que l'apurement de 2004 a été fait avec deux ans de retard et que nous conservons un an de retard pour ceux de 2005.

Ce n'est pourtant pas difficile, si vous n'avez pas le temps, il suffit de faire un « copier-coller » du rapport SERIEYX et d'actualiser les montants, en complétant par des spécificités de 2005, puisque la plupart des anomalies de gestion par le Président, relevées par M. SERIEYX ou les Rapporteurs, se sont poursuivies en 2005. Mais il y a aussi la possibilité pour aller plus vite, de copier le « faux rapport ».

Quand, Monsieur le Président, procéderez-vous à l'apurement des comptes pour 2005 ?

M. le Président.- Eh bien, au delà de vos habituelles insinuations pernicieuses, comme vous le savez, c'est la Commission des Finances de notre Assemblée qui est chargée de ce travail, je vais donc donner la parole à M. le Président de la Commission des Finances afin qu'il puisse vous répondre.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas entrer dans la polémique. J'ai en effet entendu la remarque de M. PALMARO qui a été faite lors d'une des dernières réunions de la Commission. Ce que je peux vous dire c'est que, la Commission va s'adjoindre un expert extérieur, indépendant, pour continuer ce qui a été fait en 2004, c'est-à-dire l'analyse et l'audit des comptes du Conseil National pour 2005 et si possible, dans la foulée, pour 2006. Je suis en train de mener les consultations pour pouvoir proposer à la Commission un expert. Malheureusement, dans cette période budgétaire, je n'ai pas encore réussi à trouver le temps de mener à bien cette opération, ce dont je prie mes Collègues de m'excuser. Je m'en occuperai de manière plus approfondie courant janvier, en espérant – et même plus qu'espérer – pouvoir proposer une date au mois de janvier à la Commission afin qu'on puisse débattre de ce point et préciser les choses. Voilà. C'est prévu. L'audit des comptes de 2005 sera effectué, l'audit des comptes 2006 aussi, si possible dans la foulée pour rattraper le temps perdu et la Commission s'adjoindra un expert indépendant.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- J'ai manqué une partie des débats, j'espère que je ne vais pas faire de redite, mais je voudrais rappeler que lors des séances privées et après un débat animé – il y en a aussi en séance privée – *M. le Ministre a acquiescé au principe d'une représentation pluraliste au sein de chaque Commission mixte et plus particulièrement au sein de la Commission de Placement des Fonds. Quant à la majorité, elle a fini par admettre le principe à condition – si j'ai bien compris – de ne pas diminuer sa propre participation, ce qui est étonnant quand on sait que sa composition est passée de vingt et un à seize ;* mais peu importe, je veux bien accepter ce principe. Ceci étant, Monsieur le Président, vous vous étiez engagé à réunir une Commission Plénière d'Etude de nature à déterminer les modalités d'application de tout cela et j'aimerais bien savoir à quelle date cette CPE sera réunie ?

M. le Président.- C'est vrai qu'à chaque jour, à chaque semaine et à chaque mois – j'oserais dire, en ce moment – suffit sa peine. Là, nous sommes depuis octobre, notamment, dans les Budgets Rectificatif et Primitif. Je vous rappelle que la question se posera à la première séance publique de printemps, c'est-à-dire en avril, lorsque nous élisons les représentants du Conseil National aux Commissions mixtes. C'est une fois par an, vous le savez. Donc, on aura l'occasion de préparer tout cela. Je rappellerais simplement que, rompant avec les mauvaises habitudes du passé, c'est cette majorité qui, au début de la législature, a proposé l'ouverture démocratique à l'opposition pour faire partie des Commissions mixtes, qu'après deux ans où vous l'avez refusé, nous avons fini par ouvrir ces Commissions et nous mettre d'accord, puisque depuis l'année dernière, des représentants de l'opposition siègent dans un certain nombre de Commissions mixtes, que nous avons toujours dit qu'il n'y avait pas de raison que les choses n'avancent pas encore et que l'ouverture ne soit pas élargie. Donc c'est tout à fait possible, mais vous permettrez qu'on en discute tous ensemble, au sein du groupe majoritaire, et tous ensemble ensuite, au sein d'une Commission Plénière d'Etude avec les représentants de l'opposition bien évidemment, avant que les séances où sont élus nos représentants se tiennent, c'est-à-dire avant la fin du mois de mars 2007.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ce sera suffisamment tôt pour que vous puissiez avertir le Gouvernement de votre souhait puisqu'il est question que le Gouvernement augmente le nombre de personnes du Conseil National siégeant au sein de ces Commissions ? Il ne faudrait pas qu'en mars, on nous dise : « Nous, on était d'accord, mais le Gouvernement, lui, ne l'est plus », puisque M. le Ministre d'Etat avait annoncé que si votre Assemblée le demandait, il était plutôt favorable à une représentation pluraliste.

M. le Président.- Pas de problème.

Il faudra donc qu'on se remette d'arrache pied au travail dès le mois de janvier, ça fait déjà pas mal de réunions qui sont prévues, mais on nous n'avons pas peur du travail !

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Oui, je vais trouver encore une réunion à fixer...

Si j'avais à voter sur des articles – et pas seulement sur un chapitre – je m'abstiendrais pour les articles relatifs à « Missions et études », « Frais de représentation », « Réceptions », « Frais d'administration », car j'ignore, Monsieur le Président, quelles sont les prévisions. A aucun moment nous ont été présentées ces prévisions ; or, je

veux savoir ce que vous comptez faire de l'argent affecté au Conseil National et désormais je considère que l'on doit être aussi curieux, vigilants et interrogatifs que pour les crédits que nous votons pour le Gouvernement Princier.

Je vous demande donc, pour l'avenir, Monsieur le Président, lors de la préparation de demande du prochain Budget pour le Conseil National, d'informer tous les élus des prévisions détaillées que vous élaborerez avec vos collaborateurs.

Merci.

M. le Président.- Ecoutez, je suis ouvert à toutes discussions et j'ai toujours répondu volontiers à toutes les questions qui ont été posées. Je regrette simplement que vous posiez, pour la première fois ce soir, ces questions en séance publique pour faire des effets de manche, parce qu'on peut tout à fait les aborder aussi dans les réunions préparatoires de la Commission des Finances, qui sont faites pour cela. On peut ouvrir les dossiers ensemble ; en Commission des Finances, n'hésitez pas à poser ces questions lorsqu'on préparera les Budgets et l'étude du Budget Général Primitif. Au fait, les frais de représentation, ce sont les indemnités parlementaires, pour information, ce sera quand même curieux que vous vous absteniez sur le vote de vos propres indemnités.

Encore une intervention, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Ce sera la dernière.

Je rappellerais que l'article 201.020, dont les dépenses sont relatives aux « Frais d'études et de formation », se résume au seul sous-article 201.251, intitulé « Missions & Etudes ». Monsieur le Président, c'est au moyen de cet article que vous avez rémunéré M. Gérard BERTRAND dit « Ulysse » et que vous payez maintenant un nouveau consultant depuis cet automne.

Bien que connaissant la qualité professionnelle de ce nouveau consultant, qui de plus existe réellement professionnellement (contrairement à Ulysse), je désapprouve totalement la manière dont vous avez procédé car, tout en informant vaguement les quelques élus encore présents cet été en réunion, vous avez décidé, une fois de plus, de signer au nom du Conseil National un contrat avec ce consultant en ressources humaines, sans avoir procédé préalablement à une délibération du Conseil National, c'est-à-dire de tous les élus. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un intense échange de courriers entre nous, les 15, 21 et 23 septembre 2006, lorsque j'étais encore Vice-Président, et je dois vous dire que vos explications ne me satisfont absolument pas.

En conséquence, je confirme solennellement ce soir dans cet hémicycle ma demande que vous procédiez à une délibération du Conseil National, dans les meilleurs délais. A cette occasion, il faudra aussi nous rendre

compte en détail de l'activité entreprise les mois passés par ce consultant et nous expliquer à quoi sera-t-il utile dans l'avenir, car pour l'instant à part vos explications à caractère général – sachant quand même à quoi peut servir ce type de consultant – j'ignore ce qu'il fait ici, pour vous, pour le personnel, pour les élus ou pour l'Institution !

M. le Président.- Ecoutez, là encore, je regrette que vous posiez ce soir ces questions en public sans les avoir posées en réunion préparatoire parce qu'avec le contrat du consultant en l'occurrence, vous auriez pu regarder vous-même les réponses. Par ailleurs, j'ai le procès-verbal sous les yeux de la Commission Plénière d'Etude du 31 juillet 2006. Il a été exposé à tous les élus, à cette occasion, le recrutement d'un nouveau consultant, en l'occurrence en gestion des Ressources humaines et en l'occurrence il s'agit de la personne monégasque, de qualité, dont vous venez de parler. Il a été exposé le détail – c'est au procès-verbal que vous avez reçu, comme tous les élus – des missions du consultant ; il y a cinq points, dans la mission :

- conseil dans le domaine des relations humaines,
- conseil en matière de recrutement,
- aide à la résolution des conflits interpersonnels et à la cohésion de groupe,
- conseil en motivation du personnel,
- définition des missions, en vue de valoriser la complémentarité des postes et la synergie des personnels.

Vous avez en outre la rémunération du contrat, le nom, les références, le cv, les autres clients de M. Jean TONELLI, puisque c'est de lui dont il s'agit. Voilà ce que je peux vous dire, mais on peut reprendre une fois encore tout cela, c'est très volontiers.

M. Claude BOISSON.- Non, on ne s'est pas compris, parce que ce que vous donnez en réunion, c'est insignifiant à côté de ce que vous m'avez écrit. On a eu des courriers et je n'ai pas compris. Je vous demande une délibération, je ne vous demande pas d'informer les gens, parce que je pense qu'il appartient au Conseil National d'avoir une position sur ce genre d'engagement de dépenses, ou alors vous faites comme la dernière fois, vous affirmez en séance publique – et j'ai choisi de le dire en séance publique, parce que je n'ai pas envie de perdre des heures à ce qu'on essaie de me convaincre de ce dont je ne suis pas d'accord – que vous engagez votre responsabilité parce que vous êtes le Président du Conseil National et je vous répondrai, à ce moment-là, vous l'assumez.

M. le Président.- Le 31 juillet, un certain nombre d'élus ont posé des questions, se sont exprimés – vous n'étiez peut-être pas là, je ne m'en rappelle pas – et il n'y a pas eu d'objections particulières à ce sujet.

M. Claude BOISSON.- Non, je n'étais pas là. Il n'y avait que sept élus de toute façon.

M. le Président.- Je ne suis pas responsable des absences des élus.

Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Sauf erreur de ma part, lors de cette séance, cette question était traitée dans les questions diverses et je pense que si le point précis avait été mis à l'ordre du jour, il y aurait eu plus d'élus qui seraient venus.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Il n'y a pas eu de vote, de mémoire, et ça a été simplement une information, pour rejoindre ce que dit M. BOISSON.

M. le Président.- Merci d'avoir confirmé qu'il y a bien eu une information des élus. Si vous voulez un vote formel, on peut le faire. Les élus présents ont posé les questions et ont pu évidemment ne pas être d'accord avec les propositions qui sont faites. Dans la mesure où l'information est donnée, qu'elle est très large et qu'il n'y a pas d'objection, je ne peux pas deviner s'il y a des objections cachées qui ne sont pas exprimées, mais pas de problème, nous pouvons débattre tous ensemble, avec un vote.

M. Claude BOISSON.- Avec la majorité, vous l'aurez, mais c'est pour le principe.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Il y a quand même trois pages d'informations et d'explications qui ont été données en CPE et qui sont au procès-verbal, je ne vais pas alourdir le débat en vous les lisant ce soir, mais le consultant a un certain nombre de références et ses missions sont très précisément détaillées dans la note que j'ai diffusée le 31 juillet 2006 à l'ensemble des Conseillers Nationaux. Les absents ont eux aussi reçu ce document.

Y a-t-il des questions ou remarques d'autres Conseillers Nationaux ?

S'il n'y en a plus, je mets aux voix le chapitre premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté ;

M. Claude BOISSON,

Mme Christine PASQUIER-CIULLA

et M. Jean-Joseph PASTOR s'abstiennent).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	214.000
202.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	64.200
	<u>278.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 3 – CONSEIL D'ETAT

203.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>21.000</u>
--	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 4 – COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>129.100</u>
--	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 5 – COMMISSION SURVEILLANCE DES O.P.C.V.M.

205.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>72.400</u>
--	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	286.000
206.020 – FRAIS ETUDES ET FORMATION.....	35.000
206.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	108.600
	<u>429.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 7 – COMMISSION SURVEILLANCE DES SOCIETES DE GESTION

207.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>65.800</u>
--	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

CH. 8 – CONSEIL DE LA MER

208.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>27.500</u>
--	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***Mme la Chargée de Mission.-**

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.328.000
301.020 – FRAIS D'ETUDES ET FORMATION.....	47.000
301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	818.500
301.040 – ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL.....	46.000
	<u>3.239.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	743.500
304.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	297.000
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	2.209.500
	<u>3.250.000</u>

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA souhaite intervenir.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci.

Le Gouvernement et la majorité ont déclaré leur volonté d'être sélectifs en matière de retransmission des séances publiques, je voudrais savoir qui décide, sur quelles bases et sur quels critères ces décisions sont prises.

M. le Président.- Une proposition a été votée par la majorité dès 2003 – à l'époque, vous ne l'aviez pas votée Madame – pour la diffusion de l'intégralité des séances publiques. Ceci est donc la position de la majorité parlementaire. Le Gouvernement, avec les Ministres d'Etat successifs, n'a que partiellement accédé à cette demande, en diffusant sur le canal local, dès 2003, des extraits des débats concernant le Budget Primitif, puis en 2004 en diffusant en outre des extraits des débats relatifs au Budget Rectificatif. Pour les autres séances, rien n'est acquis. D'où des demandes de ma part quand il y a des sujets d'intérêt général, de grande importance, comme par exemple – tout récemment, c'était avant-hier, le 11 décembre – sur le report de crédits : c'était un texte très important et le Ministre d'Etat a accepté, à ma demande, de téléviser ce débat. Il est évident que si on le demandait pour des textes très techniques, qui ont peu d'intérêt pour les téléspectateurs, ce ne serait pas accepté et ça aurait peu d'intérêt pour les Monégasques et les résidents. Mais je voudrais que le Ministre d'Etat s'exprime sur ce sujet. Moi, je peux témoigner que lorsqu'on propose de couvrir des sujets d'intérêt général, le Ministre d'Etat s'y était engagé – c'était en octobre, au Budget Rectificatif – pour l'instant, avec le report de crédits, ça a été accepté. Depuis octobre, vous le savez, il n'y a pas eu d'autres séances publiques législatives.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- J'ai le souvenir qu'il y a eu au moins une séance qui n'a pas été retransmise de manière télévisée...

M. le Président.- C'était avant le Budget Rectificatif, nous en avons déjà débattu longuement en séance publique lors des récents débats consacrés au Budget Rectificatif, vous souhaitez donc qu'on refasse le même débat ?

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Longuement, non. Je voudrais savoir simplement pourquoi certaines séances sont télévisées et d'autres non.

M. le Président.- Nous allons écouter le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Là-dessus, je vais vous dire que c'est un domaine où je suis très libéral et quant à moi, je suis prêt à ce que le Centre de Presse accepte toutes les retransmissions que vous souhaitez. Ceci dit, il faut être raisonnable, parce qu'il faut penser aussi aux téléspectateurs car il y a des débats techniques qui peuvent ne pas provoquer des passions chez les téléspectateurs. Moyennant quoi, je suis très libéral et à toute demande que formulera le Conseil National de retransmission, il y aura une réponse positive, je ne peux pas vous dire mieux.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Cela veut dire, par exemple, que pour le vote du quitus, il n'y a pas eu de demande du Conseil National de retransmettre cette séance ?

M. le Président.- Attendez ! Comme le prévoit le règlement de notre Assemblée, le quitus a été voté par les élus en Commission Plénière d'Etude, en séance privée qui par principe ne peut pas être retransmise à la télévision.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Il y a eu des explications publiques, Monsieur le Président.

M. le Président.- Ah oui, puisque c'est le sujet favori de certains opposants ; au Budget Rectificatif, il y a eu un long débat en séance publique sur les comptes du Conseil National, mais le quitus c'était en séance privée...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne sais pas, mais il y a eu une séance qui n'a pas été retransmise à la télévision et ça concernait la comptabilité du Conseil National et un certain nombre de choses qui, à mon sens, intéressaient les électeurs.

M. le Président.- Non, ce dont vous parlez, c'est d'une réunion de travail du Conseil National, en séance privée, et vous savez comme moi que la télévision ne peut être là que dans les séances publiques, elle ne peut pas être là lors des séances privées...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Pardon de vous interrompre, Monsieur le Président, mais c'était une séance publique.

M. le Président.- Ce n'est donc pas au sujet du quitus, mais de l'élection du Vice-Président du Conseil National, on en a longuement parlé lors des débats budgétaires, en octobre, je m'en rappelle et vous souhaitez qu'on refasse le débat.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Non, c'était une séance publique. *C'était même la séance où on a parlé justement de l'interruption thérapeutique de grossesse, je m'en souviens très bien, c'était la même séance.*

M. le Président.- Je vous rappelle donc – je l'avais déjà dit en octobre parce que vous aviez déjà posé la même question – que ce n'est qu'avec cette législature, depuis le 20 février 2003, date à laquelle a eu lieu la première séance publique, que pour la première fois les caméras sont entrées dans cette enceinte. La majorité parlementaire a voté, très vite après son élection d'ailleurs, une résolution, en 2003, et c'est elle qui a fait entrer les caméras dans cet hémicycle. Elle n'a donc pas de leçon à recevoir de votre part en matière de télévision et ensuite, elle est très ouverte à toute évolution concernant la télévision. Si le Gouvernement avait retenu notre résolution, on pourrait presque avoir une chaîne parlementaire et on téléviserait toutes les séances publiques, nous ne sommes pas hostiles à cela. Apparemment, la position du Ministre d'Etat est de plus en plus libérale sur ce point et on peut s'en réjouir. Mais il y a les déclarations de principe et après, il y a les décisions concrètes : le Ministre vient de dire aussi qu'il faut être raisonnable. Ce n'est pas évident de savoir ce que veut dire « être raisonnable » ; donc, je pense que d'une manière générale, ce qui relève de sujets – on entre dans le

domaine de l'analyse subjective où il faudra des accords avec le Ministre d'Etat – de textes importants, c'est à dire des textes de portée générale qui concernent manifestement la population, sont des lois qui, à mon avis, entraînent des débats qui doivent être retransmis. Après, il y a des sujets extrêmement techniques : lorsqu'on va voter par exemple des modifications sur la sécurité alimentaire, etc..., je ne pense pas que cela fasse partie des textes à téléviser. Mais reconnaissons que c'est facile de faire des déclarations de principe et je m'y associe, mais qu'il est plus compliqué de définir exactement où est la limite entre les débats importants et les autres.

Monsieur BOISSON souhaite intervenir.

M. Claude Boisson.- Pour moi, c'est très clair. Il n'y a pas de Commission Plénière d'Etude ou de Commission des Finances, c'était la séance en session extraordinaire lors de laquelle il y a eu l'élection du nouveau Bureau, suite à ma démission, et c'est vrai qu'il y avait la proposition de loi sur l'interruption thérapeutique de grossesse. Moi, je pense que c'était tout à fait digne d'intérêt, avec une animation intéressante. Par contre, je tiens à remercier M. le Ministre, comme sans doute tous les élus, de votre esprit très libéral. A titre personnel, je peux aujourd'hui – puisque j'ai beaucoup plus de liberté qu'avant de parler – que je ne serais absolument pas d'accord pour que des séances publiques soient entièrement retransmises parce que si on veut déguster les gens du câble, alors là, ce serait le cas ; donc, je crois que c'est bien de choisir et de faire passer ce qui est essentiel, mais ce soir-là, je pense que c'était relativement intéressant et lorsque Mme PASQUIER-CIULLA avait posé la question, Monsieur le Président, vous aviez répondu à peu près dans ces termes « que vous préféreriez conserver un quota de représentations plutôt pour le Budget Rectificatif qui allait arriver ». En tout cas, vous n'avez pas dit : « J'ai souhaité.... j'ai demandé au Gouvernement.... on m'a répondu non... ». Et quelques temps après, j'ai été très surpris de découvrir sur la presse – c'était ce qui était écrit, alors, si la presse s'est trompée, vous vous rapprochez d'elle – que celle-ci vous a demandé, vous a proposé de diffuser cette séance et que vous vous y êtes opposé. Je le regrette.

M. le Président.- Ce que vous dites est entièrement faux. Encore une fois, nous avons déjà eu ce débat en octobre. Même s'il y a des sujets plus importants et utiles pour le pays et les Monégasques, je veux bien vous redire exactement tout ce qu'on a déjà dit au Budget Rectificatif, mais ce n'est pas parce qu'une rumeur figure dans une colonne d'un journal, que c'est la vérité ! En l'occurrence, personne n'a proposé – ni vous, ni moi, ni la presse, ni le Gouvernement – de diffuser la séance en question. C'est tout. C'est toujours plus facile, Monsieur BOISSON, de critiquer que d'agir. Moi, je vous propose que lorsque

vous estimez qu'il y a des textes ou des sujets importants à vos yeux, vous me les suggérez. Si on est d'accord, ensuite, il faudra encore obtenir la décision du Ministre d'Etat. Je vous rappelle quand même quelques évidences que vous faites semblant d'ignorer : ce n'est pas le Président du Conseil National qui gère le canal local de télévision, mais le Centre de Presse qui dépend directement du Ministre d'Etat. Donc, on peut faire passer toutes les suggestions à ceux qui gèrent le Centre de Presse, effectivement, mais la décision finale ne nous appartient pas.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, ne noyez pas ces informations...

M. le Président.- Non, mais moi, je donne des faits vérifiables.

M. Claude BOISSON.- Je ne savais pas que j'avais le pouvoir de solliciter, de proposer qu'il y ait des séances télévisées, jamais je me le serais permis. Il vous est toujours appartenu ce pouvoir de faire le nécessaire auprès du Gouvernement quand vous jugez utile de faire les demandes pour les séances télévisées. Conservez ce pouvoir !

M. le Président.- Mais je suis ouvert à toutes vos suggestions, Monsieur BOISSON. N'hésitez pas à m'en faire à l'avenir.

M. Claude BOISSON.- Je n'y manquerai pas.

M. le Président.- Nous verrons bien.
Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Je m'excuse d'intervenir dans ce débat que je trouve surréaliste, parce que les séances sont aussi retransmises sur Internet. Je n'entends personne critiquer le site du Conseil National. Depuis le 10 octobre, vous pouvez revoir toutes vos interventions qui sont en mémoire et ainsi, ça pourra flatter votre ego.

M. Claude BOISSON.- Monsieur MARQUET, puisque vous vous permettez de dire « flatter votre ego », je vais dire qu'ici, ce qui est surréaliste, ce ne sont pas mes propos, mais c'est vous !

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, nous vous écoutons.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je voudrais simplement rappeler que lorsqu'il y a eu cette proposition de résolution, j'avais voté contre parce qu'il n'y avait pas de

cahier des charges et que j'avais demandé un cahier des charges. *La discussion de ce soir démontre que j'avais raison, parce que s'il y avait un cahier des charges ou si la décision de transmettre était démocratiquement décidée dans cette Assemblée, on n'en ne serait pas là à en discuter.* Alors, comme l'a dit M. BOISSON, vous décidez seul de ce qu'on doit retransmettre ou pas, il me semble que pour quelqu'un qui se veut ouvert et démocratique, il y a une incohérence. Maintenant, je remercie M. le Ministre d'Etat d'avoir fait preuve de cette ouverture vis-à-vis de notre Assemblée et je ne doute pas, Monsieur le Président, qu'à l'avenir, vous interrogerez les élus que nous sommes pour savoir si les séances méritent d'être retransmises ou pas parce qu'il me semble que l'élection du Bureau ou d'une partie du Bureau du Conseil National est de nature à intéresser les électeurs.

M. le Président.- Eh bien Madame PASQUIER-CIULLA, d'abord, je n'ai pas trouvé trace, pendant les cinq ans de votre passage dans la législature 1998-2003, où vous siégiez dans le groupe majoritaire UND-RPM de l'époque, de la moindre demande de retransmission télévisée de votre part et je rappelle qu'il n'y a pas eu une seconde – là, je suis très clair – pas une seconde de retransmission des débats à la télévision, pendant les cinq années précédentes ; donc, même si on peut tout critiquer, même si nous-mêmes nous voulons toujours mieux faire, je trouve qu'il faut être modeste quand on n'a rien proposé soi-même, dans ce domaine, pendant cinq ans, Madame PASQUIER-CIULLA. Je me rappelle, par contre, d'interventions que vous avez faites pendant la campagne électorale où vous avez critiqué l'idée que nous avions déjà de téléviser les débats publics ! Il faut être cohérent en politique. Quant à moi, plutôt que de penser que je vais vous assister, c'est-à-dire que je vais venir vous voir pour vous demander tous les jours tout ce que vous pensez sur tout, je vous redis, comme je l'ai dit à M. BOISSON, que lorsque vous avez des idées, elles sont les bienvenues : formulez-les en Commission Plénière d'Etude quand vous venez, ou si vous n'êtes pas là, faites-les parvenir par quelque moyen que ce soit et on discutera tous ensemble, sans aucun problème ; mais n'attendez pas toujours tout de celui qui doit tout préparer, tout penser, tout décider, pour après d'ailleurs mieux le critiquer démagogiquement lorsqu'il prend la moindre décision. Il faut, ça aussi, le rappeler.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je continue à penser que c'est une décision qui doit, de toute façon, être prise de manière collégiale, puisqu'elle concerne notre image à tous, et je suis désolée, mais là-dessus, il n'y a pas à venir vous demander ou vous proposer quoi que ce soit, il faut qu'on décide collégialement de ce qui passe en séance publique sur le câble ou pas et ensuite, on verra avec M. le Ministre d'Etat s'il est d'accord ou pas avec nous.

M. le Ministre d'Etat.- Oh, moi, je suis d'accord !
(Rires).

M. le Président.- Nous verrons à l'avenir si vous serez toujours d'accord et si c'est aussi simple que cela.

M. Thomas GIACCARDI.- Madame PASQUIER-CIULLA, la décision collégiale et démocratique, on sait déjà que vous ne l'accepterez pas parce que vous êtes minoritaire et s'il y a une décision démocratique, elle ne vous conviendra peut-être pas forcément et vous la contesterez.

M. Claude BOISSON.- Mais au moins on sera informé.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Commencez par la prendre !

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- J'en profite, Monsieur le Président : pourrait-on donc demander à ce que la séance législative dans laquelle sera, peut-être, voté le projet de loi sur les sociétés et donc la création de la SARL soit retransmise ? Je défends un peu ce projet parce que c'est vrai qu'il est relativement technique, mais je pense qu'il est important pour notre pays et que ce serait bien que les gens puissent y accéder par la télévision.

M. Claude BOISSON.- Bravo, Monsieur CUCCHI !

M. le Président.- Je pense qu'on sera tous d'accord avec vous, Monsieur CUCCHI, pour que le débat concernant cet important texte pour l'économie, soit télévisé.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais que les choses soient très claires. J'ai donné des instructions au Centre de Presse de donner suite, systématiquement, de manière positive, aux demandes du Conseil National pour les retransmissions. Ça ne passe plus par moi. M. CHANTRAIT, Directeur du Centre de Presse, a reçu cette instruction et je ne veux pas m'en occuper, par principe. Par contre, je vais vous poser une question, parce qu'il faudra bien vous mettre d'accord, avant qu'approchent les élections, parce que j'entends bien fixer avec vous, avec le Centre de Presse, le système qui existe dans tous les grands pays démocratiques, notamment dans le pays voisin, qui est une égalité de traitement au moment de la campagne électorale...

M. le Président.- Ce qui a déjà eu lieu la dernière fois.

M. le Ministre d'Etat.- Donc, nous aurons à discuter de cela et je souhaite que nous le fassions en toute sérénité pour que le Centre de Presse permette l'accès des candidats, le moment venu, de manière démocratique, égale, organisée, comme cela se passe dans tous les grands pays démocratiques. Je le dis aujourd'hui, c'est pour dans un certain temps, mais il va falloir qu'on s'en occupe assez vite.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je voudrais juste préciser – vous n'étiez pas là, évidemment, à l'époque, c'était à la fin de l'année 2002, début de l'année 2003 – que votre prédécesseur avait organisé, pendant la durée de la campagne électorale, pour la première fois, des émissions de campagne à la télévision, ouvertes aux listes candidates. C'était une première, c'était très imparfait, je crois qu'on a tous des critiques à formuler sur la façon dont ça s'est passé la première fois et les moyens étaient plus que modestes. Ceux qui sont passés dans les studios de l'époque s'en rappellent, mais évidemment, c'est un principe qui a déjà été mis en place la dernière fois, toutes les listes candidates avaient eu un accès égal à l'information sur le canal local de télévision. Il faudra par contre améliorer la qualité des moyens techniques, parce que je dois vous dire que ça se résumait à un tabouret, on regardait de loin une caméra, dans un décor qui était pour le moins sommaire...

M. Jean-Joseph PASTOR.- Et on était mal maquillé !
(Rires).

M. le Président.- On pourra donc faire beaucoup mieux.

D'ores et déjà, je prends acte publiquement de l'acceptation, par le Ministre d'Etat, de la diffusion de la séance publique qui aura lieu le 21 décembre prochain, sur le vote concernant la SARL.

M. le Ministre d'Etat.- Celle-là et les autres...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Ministre !

M. le Président.- Monsieur le Ministre, pour que les choses soient claires, je vous rappelle que vous avez dit « A condition que vos demandes soient raisonnables ». Cela, il faudra quand même l'expliquer.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai dit « demande raisonnable », mais de cela, je ne veux pas en être juge. J'ai un Directeur du Centre de Presse qui peut vous dire, à un certain moment : « Vous empoisonnez mes téléspectateurs, ils coupent tous la télévision parce que vous encombrez trop l'écran ». C'est à lui à le dire. C'est un aspect technique des choses, ce n'est plus un aspect politique, donc je lui laisse le soin de discuter avec vous, je ne lui donne pas d'instruction. Je lui dis d'être libéral, ouvert, mais de veiller à un juste équilibre et de ne pas faire du systématique, de veiller avec vous en fonction de ce que vous, vous jugerez important, d'être ouvert à vos demandes. Ne demandez pas que toutes les séances soient intégralement retransmises, vous embêterez les auditeurs, même dans votre intérêt, excusez-moi de le dire. Il ne faut pas que les auditeurs pensent que c'est ennuyeux ce qui se passe au Conseil National. Il faut savoir être sélectif. C'est à vous à l'être.

M. le Président.- Monsieur PALMARO souhaite intervenir et ensuite Monsieur LICARI, ou vice-versa.

M. Jean-Pierre LICARI.- C'est vrai que certains téléspectateurs peuvent préférer regarder la mire ! Ça peut arriver.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- J'ai demandé récemment la transmission des enregistrements qui étaient sur Internet. Je n'ai pas eu de réponse.

M. le Président.- Alors, il suffit d'aller sur le site Internet. Je ne suis pas un grand spécialiste de la technique, mais de mémoire, vous avez trois mois d'enregistrement sur le site de toutes vos interventions et de celles de vos Collègues.

M. Bernard MARQUET.- M. PALMARO parle d'autre chose. Il aimerait avoir une copie, si j'ai bien compris. Ce n'est pas aller sur le site.

M. Vincent PALMARO.- Oui. C'est une copie. Monsieur le Président, y a-t-il des copies des enregistrements sur Internet ? Peut-on en avoir ?

M. le Président.- Moi, je n'en n'ai pas, mais ça peut techniquement être faisable. Il faut qu'on les fasse faire avec un budget. Si vous me demandez une copie, il faudrait sans doute que j'en fasse faire vingt-quatre, mais...

M. Vincent PALMARO.- Uniquement pour ceux qui sont intéressés.

M. le Président.- Ceci dit, vous pouvez actuellement consulter toutes vos interventions depuis le début de l'ouverture de la session en octobre, sur le site du Conseil National.

M. Vincent PALMARO.- Pour les précédentes, quelle est la méthode à suivre pour avoir des copies qui sont passées sur Internet ?

M. le Président.- Si vous voulez bien, nous en parlerons demain ensemble à notre Chargée de Communication. Venez me voir. Je suis tout à fait ouvert au principe que vous puissiez avoir des copies des débats sur Internet.

M. Vincent PALMARO.- Très bien.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président souhaite intervenir.

M. Bernard MARQUET.- Je ne sais pas trop à quel moment faire mon intervention. Je l'avais déjà faite il y a deux ans : devant la multiplication des organes de presse à Monaco, je trouve anormal qu'il n'y ait pas de Fédération patronale avec une section presse ou un Syndicat Presse. Plusieurs journalistes s'en sont plaints.

M. le Président.- Je voudrais, moi aussi, faire une remarque au Gouvernement concernant la communication de la Principauté, sur ce chapitre.

Avez-vous des nouvelles concernant la création d'une radio monégasque, Monsieur le Ministre ? Il y a deux mois, nous avons demandé où en était la fréquence dont on a besoin pour créer cette radio à vocation régionale, de promotion de la Principauté, que nous appelons de nos vœux depuis maintenant deux ans au moins. Avez-vous avancé depuis ?

M. le Ministre d'Etat.- Notre problème – je vous l'ai dit et je vous le répète – est de bénéficier d'une fréquence parce que toutes les analyses prouvent que si on ouvre une radio qui est limitée au territoire de la Principauté, elle serait terriblement déficitaire ; donc il faut qu'on ait une radio qui couvre une zone allant au moins de Vintimille à Toulon, au minimum et pour cela, il faut avoir une fréquence. Nous venons d'apprendre que le CSA ouvre un appel d'offres pour une fréquence et nous allons y participer.

M. le Président.- Je vous rappelle que nous y sommes très attachés et qu'à ma connaissance, nous sommes la seule ville – la seule ville-Etat, en tout cas c'est certain – à ne pas disposer, comme la plupart des villes d'Europe, d'une radio de promotion de notre vie sociale, touristique, économique, dans un environnement régional que vous venez de définir et qui nous conviendrait tout à fait.

Je voudrais dire aussi que j'ai apprécié le début d'utilisation par la Principauté du média Internet pour communiquer à l'occasion de la dernière Fête Nationale, par l'intermédiaire du Centre de Presse et que ça figurait d'ailleurs dans le programme de l'Union pour Monaco lors des dernières élections. Je crois aujourd'hui que c'est très important – au-delà du canal local de télévision qui, quel que soit son intérêt ne sera capté que par les habitants de Monaco – qu'on puisse mettre, le plus vite possible, sur un site Internet visible partout dans le monde, les images qui sont tournées et diffusées sur le canal local ; ce serait déjà un premier pas important. Alors, on va me dire qu'il y a la barrière de la langue française ; en tout cas, d'après les chiffres de la Francophonie – et je parle sous le contrôle de nos Collègues qui nous représentent à la Francophonie – il y a au moins 130 millions de francophones de langue

maternelle dans le monde, beaucoup plus qui apprennent le français, peut-être 200 ou 300 millions. Donc on passerait de 33.000 téléspectateurs potentiels sur la vie de la Principauté à plusieurs centaines de millions : je crois que ça vaut vraiment le coup d'utiliser Internet pour la promotion de Monaco sur ce média international. Vous avez commencé pour la Fête Nationale et ce serait bien que tout ceci ne soit pas fait une fois par an pour le 19 novembre, mais que ça aboutisse à un média régulier.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Oui.

M. le Président.- Très bien. On vous demandera de nous faire part des évolutions de ce média Internet.

Y a-t-il encore une intervention ? S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 5 – DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	252.000
305.020 – FRAIS ETUDES ET FORMATION.....	180.000
305.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	411.400
	<u>843.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	730.000
306.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	6.500
	<u>736.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.715.000
307.020 – FRAIS ETUDES ET FORMATION.....	500.000
307.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	27.000
307.040 – ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL.....	2.500
	<u>2.244.500</u>

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Cette année, le Gouvernement a lancé un vaste programme de modernisation de la Fonction Publique. Il faut souligner quelques aspects positifs de cette réforme qui s'annonce, notamment en ce qui concerne la méthodologie. Cette réforme se fait à partir de la base et à partir des suggestions de toutes les catégories de fonctionnaires ; des groupes de travail sont constitués à l'intérieur de chaque Département, ce qui garantit la diversité des points de vue et ne donne pas l'impression que la réforme se fait uniquement entre quelques fonctionnaires de la catégorie A.

Autre élément positif : la publication, sur intranet du Gouvernement, des différentes réflexions des groupes de travail. Cet effort de transparence est assez rare dans l'Administration pour être souligné. Il y a eu par le passé d'autres tentatives de réformes de notre Administration, mais elles n'ont pas abouti pour diverses raisons. Il ne faudrait pas que cette fois-ci encore, la montagne accouche d'une souris et il faut que la réforme devienne rapidement, pour les fonctionnaires, une réalité tangible. Donc, je pense que le Gouvernement, après les effets d'annonce normaux pour une réforme de cette ampleur, se doit de donner des signes forts dès l'année 2007 et ne pas attendre pour ne pas faire craindre un enlèvement. Lors de la réunion récente avec le groupe de travail sur la Fonction Publique, le Gouvernement nous a fait savoir qu'un pré-projet de nouveau statut de la Fonction Publique était déjà rédigé ou en cours de finalisation : il serait particulièrement opportun que ce pré-projet puisse aboutir rapidement à un projet de loi et être déposé courant 2007. Je pense que le dépôt d'un projet de loi serait vraiment un signe fort donné à tous les fonctionnaires sur la volonté du Gouvernement d'améliorer notre Administration.

Par ailleurs, il apparaît – lorsqu'on lit les réflexions des groupes de travail – que l'une des demandes principales

qui remonte de ces groupes de travail, soit la possibilité de connaître les fiches de poste – fiches de poste qui sont réclamées dans cette Assemblée depuis, je crois, des décennies – et ce qu'on appelle les fiches de métier, c'est-à-dire les caractéristiques de chaque poste. Alors là aussi, ne pourrait-on pas, dès 2007, pour donner un autre signe tangible aux fonctionnaires, publier sur l'intranet du Gouvernement, les fiches de postes de la Fonction Publique ?

Enfin, juste une dernière remarque : il faudra faire attention – parce qu'il est vrai que pour l'instant, cette réforme est interne à la Fonction Publique et concerne surtout les fonctionnaires – aux services rendus au public afin que le public aussi s'aperçoive d'une réforme de la Fonction Publique par une amélioration du service qui lui est rendu.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Nous écoutons la réponse du Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller National, de vos observations et je vous remercie aussi d'avoir considéré, comme je l'ai fait, que la méthode entreprise, est une méthode qui faisait appel à la participation de tous les fonctionnaires de toutes catégories, cela me paraissait incontournable si on voulait réussir une véritable modernisation de la Fonction Publique.

Je l'ai dit pour l'avoir pratiqué ailleurs dans de grosses maisons, vous ne pouvez pas faire une réforme concernant les fonctionnaires sans qu'elle soit, quelque part, acceptée, proposée, assumée par eux-mêmes. Ce n'est pas possible. Vous pouvez voter une loi, vous pouvez prendre des ordonnances, des arrêtés ministériels, si vous avez en face une masse qui ne se sent pas concernée, vous perdez votre temps. Donc, toute réforme veut dire qu'elle est préparée, organisée, assumée par ceux qui sont concernés, c'est-à-dire par l'ensemble de la Fonction Publique. C'est pour cela que j'ai choisi une méthode un peu longue – je le reconnais, Monsieur le Conseiller National – mais qui est d'associer

tout le monde à des groupes de travail, des groupes de réflexion, des groupes de proposition. Ceux-ci ne concernent pas simplement le statut, mais concernent aussi, justement, la qualité du service aux citoyens, c'est-à-dire que les gens sont aussi amenés à réfléchir à ce qu'il faut faire pour simplifier les procédures, pour être plus efficace, les formalités qu'on pourrait supprimer : chacun doit y réfléchir. Il y a également comment être plus performant pour les citoyens et je dois dire que je suis très content car les nouvelles que j'ai de ces groupes de travail, qui me remontent, c'est que d'abord beaucoup de gens y participent, il y a plusieurs centaines de fonctionnaires qui se sont mobilisés sur ce projet de réforme et cela ne m'étonne pas puisque j'avais déjà vu ça ailleurs.

Maintenant, comment va-t-on faire ? La prochaine étape est sans doute en février où on va faire une réunion de tous ceux qui travaillent dans ces groupes (des gens de tous les niveaux, des gens qui ont envie de faire quelque chose, des animateurs, des Directeurs, des Chefs de Bureau, des Agents, tous ceux qui ont quelque chose à dire peuvent participer) donc, j'entends organiser, au mois de février – c'est la réplique de ce que j'ai déjà fait ailleurs sous le conseil d'éminents spécialistes en relations humaines – une réunion de tous ceux qui ont travaillé, une journée. 500 ou 600 fonctionnaires de Monaco seront invités à se réunir ensemble pour apporter tout ce qu'ils ont eu comme idées, puisqu'il y a des rapporteurs dans chaque groupe de travail. Et de là, j'espère que sortira un certain nombre de propositions « horizontales » et non pas concernant tel ou tel Service et j'espère qu'à partir de là, on va entamer une deuxième phase qui sera une phase de propositions qui concerne la Fonction Publique et qui aboutira, je le pense, à des propositions y compris de nature législative. C'est un processus un peu long, mais je crois qu'il faut l'assumer dans toute sa longueur parce que c'est un processus participatif et qu'aujourd'hui, on ne peut pas faire de réforme sans faire participer tout le monde, parce que sinon, c'est plaqué et ça ne marche pas. Moi, j'ai envie que ça marche. Je vous rendrais compte parce qu'à partir de cette réunion horizontale, on va tirer des conclusions des propositions et on va faire un groupe de travail horizontal, et ces propositions déboucheront très certainement sur des projets de loi et cela, je pense, dans le courant de l'année qui vient. Ne me demandez pas d'aller trop vite. C'est un processus un peu long et il faut accepter qu'il soit un peu long si on veut qu'il marche. J'ai la volonté qu'il marche.

M. le Président.- On finit avec Monsieur BORDERO et ensuite nous écoutons M. BLANCHY qui demande la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Disons que vu la masse de participants, je trouve, au contraire, que le processus est relativement rapide, puisqu'à partir du moment où on redescend à la base, il y a toujours un peu d'inertie pour faire remonter les informations.

La suggestion que je faisais, ce n'était pas tellement d'accélérer le processus pour l'accélérer, c'était de sélectionner un ou deux signes forts à donner aux fonctionnaires pour bien leur montrer que la réforme existe vraiment et qu'elle n'aboutit pas seulement à des réunions – parce que des réunions, il y en a eu beaucoup par le passé – vraiment de donner des signes tangibles de l'existence de cette réforme. Lors de la réunion du groupe de travail, vous avez parlé déjà d'un début de rédaction de travail sur le statut, il y a peut-être là une opportunité de déposer un nouveau statut qui est attendu depuis quelques temps ; la deuxième idée qui m'est venue pour montrer qu'il y a une réforme en cours, ce n'est pas moi qui l'ai eu, c'est en regardant l'intranet ; les deux éléments communs que demandent les groupes de travail, c'est : connaître leur propre échelle et connaître leur propre fiche de poste. Je pense que publier les fiches de postes sur l'intranet du Gouvernement, même si dans un premier temps la publication n'est pas complète due à quelques difficultés techniques sur certains postes, mais montrer que ces éléments existent, qu'ils sont publics sur intranet, peut permettre aussi un meilleur accès des fonctionnaires aux différentes échelles, celle qu'ils occupent, celle immédiatement au-dessus, cela peut-être un signe de transparence qui pourrait être apprécié. Mais il est hors de question de faire une réforme au pas de course, mais donner, par étape, des signes tangibles pour montrer que quelque chose se passe.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis complètement d'accord avec vous. Nous n'allons pas moderniser l'Etat en trois mois. Ce que je souhaiterais, c'est qu'effectivement, après cette réunion transversale, on sorte, comme vous le dites, trois ou quatre signes forts qu'on mette tout de suite en œuvre, de telle sorte que les gens continueront s'ils voient que ça avance, qu'il y a des progrès. Je suis complètement d'accord avec votre analyse. On le fera ainsi.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais peut-être jouer les troubles fêtes, parce qu'en ce qui concerne le statut des agents de l'Etat, je voudrais

faire part de mon inquiétude et souligner la précarité dans laquelle travaillent les agents de l'Etat à cause de ce système qui est en place à Monaco depuis longtemps déjà et qui fonctionne par ces contrats qui se renouvellent successivement. Pour toutes les personnes qui ne sont pas monégasques, ça dure un certain nombre d'années pendant lesquelles elles ne savent pas si leur contrat va être renouvelé ou pas. Certaines vivent dans l'angoisse, de peur de ne pas voir leur contrat renouvelé ; et dans ce cas-là, je pense qu'il serait tout à fait humain de les informer des raisons pour lesquelles on ne le leur renouvelle pas. Enfin, je trouve que dans un pays comme Monaco, un peu d'humanité serait la bienvenue et je m'inquiète beaucoup en ce qui concerne la réforme entreprise à l'heure actuelle parce que je ne sais pas dans quel sens elle va aller. Je trouve qu'on est déjà dans un système bancal et je me demande si on ne va pas accentuer ce système-là. Je vous fais part de cette inquiétude-là.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne suis pas inquiet, dans la mesure où ce sera eux-mêmes qui proposeront de moderniser. Je ne sais pas imposer la modernisation. Je ne peux que proposer la modernisation que s'il y a quelques centaines de personnes autour de moi qui ont envie de le faire. C'est tout ce que je peux dire. Donc, je suis optimiste parce que je vois qu'il y a des groupes de personnes qui volontairement disent : « On fait des propositions, on réfléchit, on veut que ça fonctionne mieux ». Les problèmes statutaires seront un peu plus compliqués parce qu'il y a la Fonction Publique monégasque et puis il y a un tas de gens qui sont détachés, vous le savez, du pays voisin. C'est assez compliqué pour respecter les droits des uns et des autres, mais ce n'est pas cela l'essentiel de la modernisation. Il faudra, là, trouver des solutions équitables. L'essentiel de la modernisation, c'est surtout d'avoir un service public de très bonne qualité, avec des gens motivés qui ont leur promotion en fonction des résultats de leur action, c'est surtout cela la modernisation. Ce ne sont pas tellement des problèmes statutaires ; il ne faut pas qu'ils attendent – et on le leur a dit – que demain, ce sera le Nirvana pour les fonctionnaires. Non, on attend mieux d'eux parce qu'ils sont capables de le faire.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY souhaite réagir.

M. Bruno BLANCHY.- Pour moi, justement, la modernisation de l'Administration, c'est effectivement le problème des contrats. Le reste, c'est beaucoup plus accessoire.

M. le Ministre d'Etat.- Non, pas pour moi. Excusez-moi, j'ai interrompu Monsieur le Conseiller...

M. le Président.- Oui, merci Monsieur le Ministre. Nous vous écoutons jusqu'au bout, Monsieur BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Ecoutez, je pense que quelqu'un qui a pu vivre dans sa vie la précarité liée à l'emploi me comprendra.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis obligé de vous dire que je comprends qu'il y a des problèmes qu'il faudra qu'on étudie, mais je n'ai pas dit que la modernisation de l'Etat était essentiellement une affaire de statut des fonctionnaires. La modernisation de l'Etat, c'est d'abord que l'Administration soit au service de nos concitoyens et qu'elle soit efficace. Et je ne l'ai caché à personne. Ils sont là pour le service public et je veux que cette notion du service public soit vraiment comprise. Après, le statut, c'est important, mais excusez-moi, c'est secondaire. On n'est pas là pour protéger les gens, pour leur donner des sinécures, on est là pour servir le public et je veux que la Fonction Publique monégasque, comme toute Fonction Publique, ait cela dans la peau, dans le sang. Voilà ce que je veux. Alors, après, qu'il s'agisse de donner un certain nombre de garanties aux fonctionnaires, je suis d'accord, mais ce n'est pas cela l'objectif. Soyons clairs. L'objectif c'est une Administration plus efficace au service du public et les gens qui ne travaillent pas, tant pis pour eux, je n'en veux pas dans la Fonction Publique.

M. Bruno BLANCHY.- La dignité humaine n'est pas secondaire, permettez-moi de le dire !

M. le Ministre d'Etat.- Non, Monsieur. Les gens qui sont payés pour servir le public doivent servir le public. Excusez-moi, on peut être humain, mais cela, je ne suis pas d'accord. On n'est pas là au service des fonctionnaires, ce sont les fonctionnaires qui sont au service du public et cela, c'est une donnée fondamentale.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Ecoutez, permettez-moi de trouver cela absolument choquant. Nous ne sommes pas au temps de l'Egypte ancienne, on n'a pas affaire à des esclaves.

M. le Ministre d'Etat.- Rien à dire.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, nous vous écoutons.

M. Claude Boisson.- Je vais redonner un ton un peu positif.

Monsieur le Ministre, pour ce genre de démarche, nous savons que la première chose qui est importante, c'est que le leader y croit et en soit convaincu, c'est une condition de base, c'est votre cas, j'apprécie votre détermination et je pense que de toute façon, vous ne pourrez faire que mieux que ce qui s'est passé depuis treize ans. Car, pour l'anecdote, en 1993, une personne qui est ici parmi nous, je citerai M. le Conseiller Henri FISSORE, qui était à ce moment candidat au Conseil National, était le premier – comme je connaissais le sujet, j'adhérais totalement à son idée – à évoquer la nécessité de mettre en place des « cercles de qualité » dans la Fonction Publique. Ce ne fut qu'un vœu pieu et ce ne fut également qu'une volonté dans l'Administration qui ne s'est jamais accomplie. Donc, aujourd'hui, j'accueille cette démarche avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc Nigioni.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le prolongement de ce qu'a dit notre Collègue BLANCHY, je tiens à dire que je partage son analyse et préciser à M. le Ministre que l'humanisation des Services n'est pas du tout incompatible avec le service rendu à la population. Et je ne vois pas le problème lorsqu'on vous demande, en l'occurrence, un traitement plus humain au niveau des contrats, d'incompatibilité avec le service rendu. Je vois même l'inverse. Je pense que si le fonctionnaire n'a pas cette épée de DAMOCLÈS en permanence au-dessus de sa tête de se demander ce qu'il va faire demain ou dans les années à venir, il sera peut-être plus ouvert et plus disponible pour le public. Donc, il n'y a pas du tout d'incompatibilité et la proposition d'humaniser au niveau des contrats me paraît aller tout à fait dans l'esprit de ce que nous souhaitons tous.

M. le Ministre d'Etat.- Cessons de nous chamailler pour cela, parce que, Monsieur NIGIONI, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites et je le dis également à Monsieur BLANCHY. Mais ce que j'ai voulu dire, c'est que le fond de la réforme avait d'abord un objectif qui est la qualité du service public, mais je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas prendre en considération les hommes et je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas s'occuper notamment des contractuels. Au contraire, je pense, Monsieur BLANCHY, qu'il faut s'en occuper, qu'il faut trouver une solution humaine. Ce que j'ai voulu simplement dire, c'est que je ne voudrais pas que les fonctionnaires pensent que notre réflexion est tournée

uniquement vers leur statut. Sur le fond, nous sommes d'accord.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre de la Direction de la Fonction Publique ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques : une pour dire que je ne suis pas étonné qu'il y ait eu une grande participation et motivation des fonctionnaires à cette démarche de modernisation, parce que je pense que les fonctionnaires monégasques sont attachés au service de l'Etat et qu'une grande majorité souffre du fait, justement, qu'ils étaient dans l'attente de cette modernisation. En tous les cas, des conversations que j'avais pu avoir avec eux dans le passé, je ne suis pas surpris que cette demande soit accueillie de manière particulièrement positive parce que c'est quelque chose que vraiment ils attendaient.

D'un autre côté, je voudrais demander au Gouvernement s'il y a eu des évolutions sur le dossier de la validation des acquis par l'expérience. Parce que je pense que c'est un sujet important et que c'est un pan qu'on ne peut pas négliger dans la modernisation de notre Administration.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur CUCCHI, si je peux répondre sur ce point, c'est effectivement un des points importants puisqu'une des données et un des pans de la modernisation et une des missions qui a été confiée à M. FALCO qui la mène, c'est de se pencher sur la formation. Donc, cette formation a différents niveaux et effectivement, elle a comme une de ses dimensions, la prise en compte des acquis. Pour être très franc, ce sont des choses qui se font, d'ores et déjà ; au Secrétariat Général, par exemple, très récemment, quelqu'un vient d'en bénéficier, mais je ne vais pas en faire une généralité. Ce sont quelques cas, mais ce sont des choses sur lesquelles il faut réfléchir avec un peu plus de profondeur, car c'est quelque chose qui est très important et c'est effectivement une des voies vers laquelle nous souhaitons aller.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je trouve que cette synthèse de M. NIGIONI était parfaite pour terminer le débat sur l'Administration. Je la partage. Les fonctionnaires ont droit au respect de leur dignité et de leurs droits ; et non seulement, ce n'est pas

incompatible, mais c'est nécessaire à l'objectif le plus important qui est, bien sûr, le service du public, nous sommes tous d'accord, ce soir, à ce stade du débat.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Il est minuit, nous sommes arrivés au terme de cette séance. Nous reprendrons nos débats vendredi, à 17 heures, au chapitre 9 « Archives centrales ».

La séance est levée.

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à minuit).

ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE NATIONALE
INSCRIPTIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF 2007

ARTICLES	DESIGNATION	INSCRIPTIONS ACTUELLES	MODIFICATIONS	NOUVEAU MONTANT
604.124	INSTITUT ETUDES POLITIQUES	350 000	- 35 500	314 500
604.133	LECE	10 000	- 10 000	0
701.902	FRAIS ETUDES URBA ET GROS TRAVAUX	1 035 300	1 000 000	2 035 300
701.907	AMELIORATION SECURITE TUNNELS	7 000 000	- 2 000 000	5 000 000
701.908	TUNNEL DESCENDANT OUEST	15 000 000	- 7 500 000	7 500 000
701.920	CONFORTEMENT FALAISE TETE DE CHIEN	1 704 000	- 1 000 000	704 000
701.998	RAMES TER	5 000 000	17 100 000	22 100 000
702.962	PARKING-BUREAUX TESTIMONIO E6	9 500 000	- 6 000 000	3 500 000
703.903	SUPERSTRUC. DIGUES NORD & SUD	3 500 000	- 2 500 000	1 000 000
703.904	SUPERSTRUC. DIGUE FLOTTANTE	4 000 000	- 2 000 000	2 000 000
703.935	SUPERSTRUC. TERRE PLEIN DIGUE	5 000 000	- 4 000 000	1 000 000
704.928/1	HELIPORT EXTENSION (RENOVATION)	1 400 000	- 1 000 000	400 000
704.957	MARCHE CONDAMINE	2 500 000	- 2 000 000	500 000
704.986	STATION D'EPURATION	14 500 000	- 13 500 000	1 000 000
708.992	EX TRANSFERT DU CONSEIL NATIONAL devient PROJET DE LA VISITATION	6 700 000	- 4 000 000	2 700 000
709.991	ACQUISITIONS	700 000	9 000 000	9 700 000
709.9911	ACQUISITION IMMEUBLE ANNONCIADE	10 000 000	- 10 000 000	0
711.984/5	REHAB. IMM QUAI ANTOINE 1 (EXTENSION)	6 000 000	- 1 000 000	5 000 000

DEFICIT ACTUEL	MODIFICATIONS	NOUVEAU DEFICIT
155 175 700	- 29 445 500	125 730 200

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
